

**PROJET DE TERRITOIRE
POUR L'EAU DE
L'OUEST CORNOUAILLE**

2 0 2 0 - 2 0 2 5

**BILAN
TECHNIQUE ET FINANCIER
2022**



SOMMAIRE

PREAMBULE	
1-	LE TERRITOIRE HYDROGRAPHIQUE DE L'OUEST-CORNOUAILLE.....3
2-	LE MAITRE D'OUVRAGE.....5
3-	LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE.....5
4-	LE PTE OUEST-CORNOUAILLE 2020-2025.....6
5-	LE BILAN TECHNIQUE 2022.....6
5.1	LE BILAN TECHNIQUE DU SAGE.....6
	FICHE N°1 : ANIMATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU SAGE
	FICHE N°2 : FONCTIONS SUPPORT
	FICHE N°3 : COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION
5.2	LE BILAN TECHNIQUE DU PTE..... 18
	FICHE N°4 : FONCTIONS SUPPORT
	FICHE N°5 : COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION
	FICHE N°6 : ANIMATION AGRO-ENVIRONNEMENTALE
	FICHE N°7 : ACCOMPAGNEMENT AGRO-ENVORONNEMENTAL DES AGRICULTEURS
	FICHE N°8 : ETUDE POUR LA REDUCTION DU TRANSFERT DE PHOSPHORE
	FICHE N°9 : EXPERIMENTATION POUR LA REDUCTION DE L'UTILISATION DES PESTICIDES
	FICHE N°10 : ANIMATION MILIEUX AQUATIQUES
	FICHE N°11 : TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES
	FICHE N°12 : ANIMATION LITTORALE
	FICHE N°13 : PROFILS DE VULNERABILITE DES ZONES CONCHYLICOLES
	FICHE N°14 : ETUDES INPEC
	FICHE N°15 : SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU
6-	LE BILAN FINANCIER 2022.....51

PREAMBULE

Le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) porte :

- Le SAGE Ouest-Cornouaille (outil de planification).
- Le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) 2020-2025 de l'Ouest-Cornouaille (outil opérationnel).
Le PTE inclut le contrat territorial (CT) 2020-2022 de l'Ouest-Cornouaille.

L'année 2022 correspond à :

- la septième année de mise en œuvre du SAGE,
- la troisième année de mise en œuvre du PTE 2020-2025,
- la troisième et dernière année de mise en œuvre du CT 2020-2022.

Le présent bilan technique et financier témoigne de la mise en œuvre du SAGE et du PTE de l'Ouest-Cornouaille pour l'année 2022.

Le bilan provisoire 2022 a été présenté :

- au comité de pilotage PTE/CT, lors de la séance du 3 octobre 2022,
- au comité syndical de OUESCO lors de la séance du 28 novembre 2022,
- à la CLE lors de la séance du 12 décembre 2022.

1 – LE TERRITOIRE HYDROGRAPHIQUE DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Le PTE et le CT portent sur le périmètre du SAGE Ouest-Cornouaille tel que défini dans l'arrêté préfectoral n° 2009-0100 du 26 janvier 2009. Adossé à la baie d'Audierne, ce territoire hydrographique est drainé par une multitude de petits fleuves côtiers dont le Goyen et la Rivière de Pont-l'Abbé.

Historiquement dispersé et structuré par un réseau de petits bourgs, l'habitat tend aujourd'hui à se densifier. L'urbanisation se développe principalement en bordure des estuaires et sur la frange littorale du Pays Bigouden Sud.

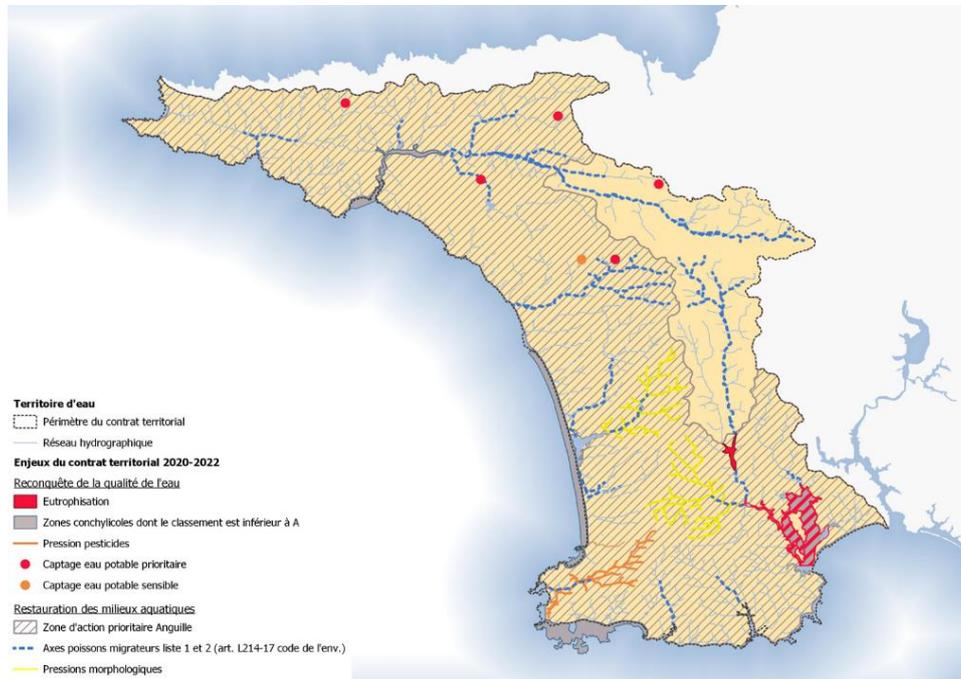
L'agriculture, la pêche et la conchyliculture restent des activités structurantes de l'Ouest-Cornouaille. Les espaces naturels sont nombreux et pour certains à forte valeur patrimoniale.

Le territoire en quelques chiffres :

- superficie : 550 km²
- linéaire de cours d'eau : 750 km
- surface de zone humide : 5000 ha dont le site naturel de la baie d'Audierne labellisé Ramsar.
- linéaire côtier : 130 km
- population : 71000 habitants
- organisation territoriale : 5 EPCI, 35 communes
- organisation de la compétence GEMAPI : transfert de la GEMA à OUESCO, à l'exclusion des sites Natura 2000 et des ENS
- système agricole dominant : polyculture élevage lait et porcs, bulbiculture sur le secteur de la Torche (450 exploitations agricoles pour une surface agricole utile de 28 000 ha)
- activités littorales : pêche artisanale, tourisme balnéaire, activités nautiques, conchyliculture, algoculture, pêche à pied
- activités industrielles : agro-alimentaire (transformation des produits de la mer et agricoles)

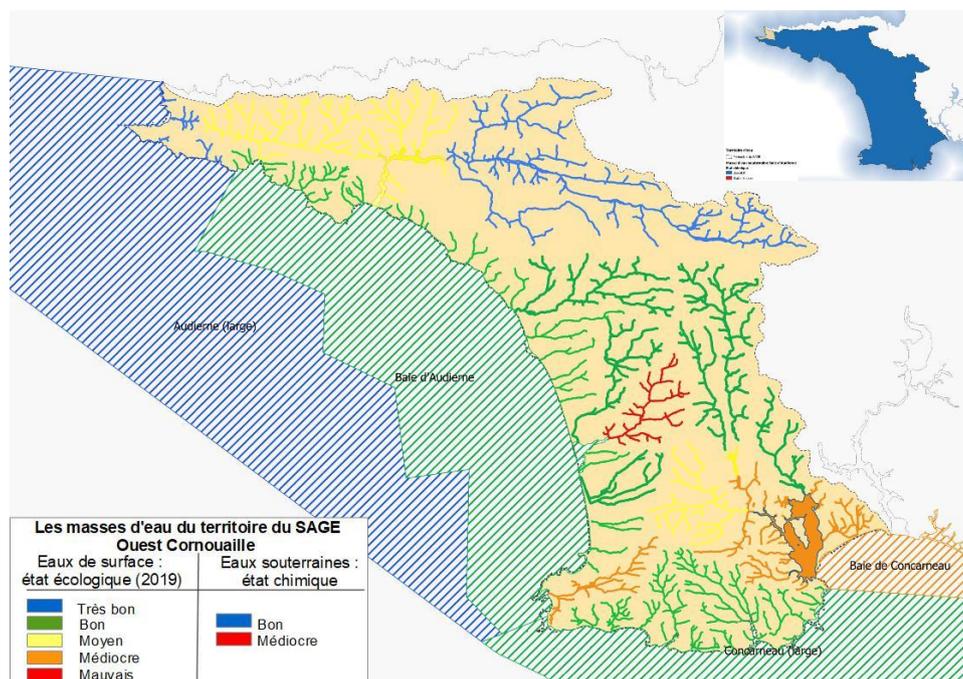
Les principaux enjeux du territoire sont les suivants :

- la reconquête de la qualité de de l'eau : nitrates, phosphore, pesticides, bactériologie.
- la restauration des milieux aquatiques : morphologie, continuité écologique, zones humides.
- la gestion quantitative de l'eau : amélioration de la connaissance.



L'état des lieux des masses d'eau est le suivant :

- 40% des masses d'eau en état moins que bon.
- 2 masses d'eau proches du bon état : le ruisseau de Saint-Jean et le ruisseau du Loc'h.
- 4 masses d'eau concernées par les objectifs moins stricts (atteinte partielle en 2027) : le plan d'eau du Moulin Neuf, l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, l'estuaire du Goyen et de la baie de Concarneau.



2 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) a pour objet la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques à l'échelle du périmètre du SAGE Ouest-Cornouaille.

Selon les principes de solidarité hydrographique, OUESCO assure :

- pour l'ensemble de ses membres :
 - la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE pour le compte de la CLE
 - le suivi de l'eau et des milieux aquatiques
 - la diffusion de données sur la ressource en eau et les milieux aquatiques
 - l'animation de programmes opérationnels de lutte contre les pollutions diffuses
 - l'animation d'opérations participant à la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols
 - pour les communautés de communes membres :
 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin
 - l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau*
 - la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques*
- * à l'exclusion des sites Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles.

OUESCO est constitué des EPCI suivants :

- la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS),
- la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB),
- la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz,
- le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen (SIEG),
- le Syndicat Mixte des Eaux du Nord Cap-Sizun,
- Quimper Bretagne Occidentale (QBO),
- Douarnenez Communauté.

Présidence et vice-présidences	
Éric JOUSSEAUME	Président
Michel BUREL	Vice-président en charge de la reconquête de la qualité de l'eau
Yves KERISIT	Vice-président en charge de la restauration des milieux aquatiques
Christian LOUSSOUARN	Vice-président en charge de la satisfaction des milieux littoraux

Equipe technique	
Thomas PICHERAL	Animateur du SAGE et coordinateur du PTE
Tifenn NEVEU	Technicienne SAGE et suivi de la qualité de l'eau
Fanny HELIAS	Technicienne en agro-environnement
Samuel GUICHARD	Technicien « milieux aquatiques »

3 – LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Le SAGE est un outil de planification visant à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'une unité hydrographique. Outil majeur

d'aménagement du territoire, il hiérarchise les enjeux locaux, définit les objectifs généraux et prescrit les mesures pour les atteindre.

Approuvé le 27 janvier 2016, le SAGE Ouest-Cornouaille identifie 6 enjeux déclinés en objectifs, en dispositions et en règlements.

- Organisation des maitrises d'ouvrage
- Satisfaction des usages littoraux
- Exposition aux risques naturels de submersion marine
- Qualité de l'eau
- Qualité des milieux
- Satisfaction des besoins en eau

4 – LE PTE OUEST-CORNOUAILLE 2020/2025

Le PTE est un outil opérationnel visant à répondre aux objectifs du SAGE et d'atteinte du bon état des masses d'eau. Il suppose de passer d'une logique de programme multithématique à une logique de projet intégré de gestion de l'eau.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Reconquérir la qualité de l'eau en développant les filières agricoles économes en intrants.
- Restaurer la qualité des milieux aquatiques en renaturant les cours d'eau les plus dégradés.
- Satisfaire les usages littoraux en réalisant les profils de vulnérabilité des zones conchylicoles.
- Renforcer la communication en multipliant les actions de sensibilisation auprès des habitants du territoire.
- Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en orientant le suivi vers l'évaluation des actions.

Le PTE de l'Ouest-Cornouaille est défini pour la période 2020-2025, il inclut le CT 2020-2022.

5 – LE BILAN TECHNIQUE 2022

5.1 LE BILAN TECHNIQUE DU SAGE

Les « fiches bilans », ici présentées, correspondent au bilan d'activité de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille pour l'année 2022.

L'année a notamment été marquée par :

- La modification de la composition CLE. En application de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille est passée de 40 à 26 membres.
- L'élection du Président de la CLE et du bureau.
- La première réunion de la commission littorale inter-SAGE Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille.

FICHE N°1 – SAGE Ouest Cornouaille

ANIMATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU SAGE



Disposition du SAGE

→ Ensemble des dispositions du SAGE

Bilan de l'action

→ Animation de la CLE :

L'année a été marquée par l'installation de la nouvelle CLE. En application de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, la CLE de l'Ouest-Cornouaille est passée de 40 à 26 membres. Compte tenu des enjeux du bassin de l'Ouest-Cornouaille, la cellule d'animation a défendu le maintien d'une voix délibérative pour le Comité Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Sud.

La CLE s'est réunie à 4 reprises (séance du 14 mars, du 12 septembre, du 10 octobre et du 12 décembre 2022).

Les débats ont porté sur :

- . l'architecture des politiques publiques de gestion de l'eau ,
- . la révision/modification des PLU du Guilvinec, de Plovan et de Plouhinec,
- . l'érosion des terres agricoles sur les bassins situés en amont de la retenue du Moulin Neuf (étude Phosphore),
- . la vulnérabilité des zones conchylicoles de la rivière de Pont-l'Abbé, du Goyen, de la baie d'Audierne et de la zone de Toul ar Ster,
- . les transferts de phosphore sur les bassins situés en amont de la retenue du Moulin Neuf,
- . l'impact du sédiment sur les proliférations d'algues vertes sur la vasière de la rivière de Pont-l'Abbé,
- . le contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille.

Date	Objet	Délibérations
12/09/2022	Elections	Président : Éric Jousseaume Vice-présidents : Michel Burel, Yves Kerisit, Christian Loussouarn, Bureau : Éric Jousseaume, Michel Burel, Yves Kerisit, Christian Loussouarn, Loïc Hénaff, Gilles Sergent, Patrick Tanguy, Bernard Trebern, Kevin Way, le représentant de la DDTM du Finistère et le représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne
12/09/2022	Modification des règles de fonctionnement	La CLE valide les évolutions suivantes : → Augmentation du nombre de vice-présidents, → Création d'une nouvelle commission thématique portant sur la « gestion quantitative de la

		ressource en eau », présidée par le président de la CLE
10/10/2022	Validation des profils de vulnérabilité conchylicole (PVC)	La CLE valide les PVC de la rivière de Pont-l'Abbé, du Goyen, de la baie d'Audierne et de la zone de Toul Ar Ster et s'engage à suivre la mise en œuvre des plans d'action. La CLE incite : → La CC Cap-Sizun à prendre la compétence « eau potable et assainissement » ainsi que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » → La CCPBS et la CCHPB à prendre la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Date	Objet	Avis
14/03/2022	Programme d'actions 2022 porté par OUESCO	La CLE émet les observations suivantes : → La préparation du contrat territorial 2023-2025 constitue une phase stratégique. → Le futur contrat territorial devra permettre la prise en compte des problématiques émergentes du territoire : la réduction des pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage, la lutte contre les algues vertes sur vasières, la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols en amont des plans d'eau sensibles à l'eutrophisation, la lutte contre les plantes invasives, ... → Pour mieux répondre aux enjeux, le futur contrat territorial pourra réunir plusieurs maîtres d'ouvrage (EPCI, associations, ...). et donne un avis favorable au programme d'actions 2022 porté par OUESCO sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille.
14/03/2022	Projet de PLU de la commune du Guilvinec	La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille décide de donner un avis favorable au projet de PLU de la commune du Guilvinec assorti des remarques suivantes : → Compte tenu des usages littoraux (baignade et conchyliculture), apporter une vigilance particulière au bon fonctionnement du réseau d'assainissement. → Améliorer la prise en compte des eaux pluviales dans la définition des projets d'aménagement en favorisant l'infiltration à la parcelle. → Apporter une vigilance renforcée sur la protection du linéaire bocager stratégique pour la protection de la qualité de l'eau (linéaire perpendiculaire à la pente et ceinture de bas fond).

		<p>→ Apporter une vigilance accrue à l'adéquation entre les volumes d'eau disponibles et la projection d'augmentation de la population en apportant, par exemple, des précisions sur les solutions à mettre en œuvre pour réaliser des économies d'eau.</p>
06/05/2022	Délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Kerstrat sur la commune de Pouldergat	<p>La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, consultée de façon dématérialisée sur la période comprise entre le 25 avril et le 6 mai 2022, décide de donner un avis favorable à la délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Kerstrat, assorti des remarques suivantes :</p> <p>→ Concernant la rédaction de l'arrêté préfectoral portant sur la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Kerstrat à Pouldergat, la CLE propose de remplacer la formulation « autour en dessous de 50 mg/l », jugée imprécise, par la valeur de la concentration moyenne en nitrates des cinq dernières années.</p> <p>→ La CLE encourage Douarnenez Communauté à réaliser, au cours de l'année 2022, le diagnostic des pressions en vue de mettre en place un plan d'action.</p> <p>→ La CLE encourage le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille et les structures gestionnaires des cinq captages prioritaires de l'Ouest-Cornouaille à étudier les partenariats à mettre en place dans le cadre du contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille.</p>
10/10/2022	Projet de PLU de la commune de Plovan	<p>La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille décide de donner un avis favorable au projet de PLU de la commune de Plovan assorti des éléments suivants :</p> <p>la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :</p> <p>→ Recommande de renforcer l'autorité du SPANC et la stratégie de mise aux normes des installations individuelles de traitement des eaux usées.</p> <p>→ Recommande d'adopter un règlement plus contraignant sur la gestion des eaux pluviales, ceci conformément aux règles générales du zonage pluvial.</p> <p>→ Demande la réécriture du règlement portant sur les zones humides, ceci conformément à la convention du 5 juin 2012 signée entre OUESCO et la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Supprimer la phrase suivante « <i>Afin d'assurer la conservation, la restauration, la mise en</i>

		<p>valeur ou la création de zones humides, les affouillements et exhaussements du sol liés à cet objectif (préservé les zones humides) sont autorisés ».</p> <p>Remplacer « Toute action ou tentative d'aménagement ou de gestion des sols susceptible de perturber leur conservation, est interdite, dont notamment : les remblaiements, affouillements, exhaussements de sols, dépôts de matériaux, assèchements et mises en eau. Dès lors que la mise en œuvre d'un projet conduit, sans alternative avérée, à la disparition de zones humides, des mesures compensatoires doivent s'appliquer. Une réserve à cette interdiction : présence d'autorisations ou de déclarations arrêtées pour les projets d'aménagement déclarés d'utilité publique ou d'intérêt général en application de la police de l'eau et des milieux aquatiques ou de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (dans ce cas des mesures compensatoires doivent être prises »,</p> <p>par « En zone humide, sont interdits : tous travaux relevant du domaine de l'urbanisme et affectant le fonctionnement et les caractéristiques de la zone humide : construction, remblaiement, exhaussement et affouillement, dépôt divers, création de plan d'eau, imperméabilisation.</p> <p>Peuvent être autorisés : les aménagements légers à condition que leur localisation et leur aspect ne portent pas atteinte à la préservation des milieux et que les aménagements soient conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel (ouverture au public), les installations et les ouvrages strictement nécessaires et liés à la sécurité, aux réseaux d'utilité publique lorsque leur localisation répond à une nécessité technique impérative d'intérêt général. »</p> <p>→ Prescrit l'intégration à la Trame Verte et Bleue des éléments naturels protégés au titre de l'article L.151-23 du Code l'urbanisme (le bocage, les boisements, les cours d'eau et les</p>
--	--	---

		<p>zones humides) ainsi que les zones naturelles et forestières (N, NI, Nm, Ns)</p> <p>→ Propose l'introduction de prescriptions sur les économies d'eau dans le cadre des préoccupations environnementales du règlement.</p>
10/10/2022	Projet de modification n°6 du PLU de la commune de Plouhinec	<p>La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille décide de donner un avis favorable au projet de modification simplifié du PLU de la commune de Plouhinec assorti des remarques suivantes :</p> <p>→ Compte tenu de la proximité des SDU avec la zone conchylicole du Goyen, apporter une vigilance particulière au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectifs et à la prise en compte des eaux pluviales dans la définition des projets d'aménagement en favorisant l'infiltration à la parcelle.</p> <p>→ Actualiser la représentation des zones humides dans les orientations d'aménagement conformément à l'inventaire des zones humides.</p>
12/12/2022	Projet de contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille	<p>La CLE émet les observations suivantes :</p> <p>→ Le contrat territorial 2023-2025 répond aux objectifs du SAGE</p> <p>→ Les actions programmées sont cohérentes avec l'état des masses d'eau du territoire.</p> <p>→ La prise en compte des enjeux liés à l'eutrophisation (algues vertes et cyanobactéries) et de reconquête de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation des captages prioritaires répond aux attentes de la CLE.</p> <p>→ La stratégie de renforcement de la territorialisation des actions et le développement des solutions fondées sur la nature (bocage, zones humides) sont cohérents avec les conclusions du bilan du premier contrat territorial.</p> <p>→ La CLE souhaite être associée au suivi de la mise en œuvre du contrat territorial et à la validation du plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et sensibles.</p>

		Compte-tenu de ces éléments et en soutien à la dynamique engagée sur la période 2020-2022, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille émet un avis favorable sur le contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille.
12/12/2022	Projet de modification n°7 du PLU de la commune de Plouhinec	La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille décide de donner un avis favorable au projet requalification du site de l'ancien lycée maritime Jean Moulin, sous réserve de la mise en comptabilité du projet avec les articles 2 et 3 du règlement du SAGE. La CLE préconise : → de rappeler l'article 2 du règlement du SAGE dans le règlement écrit applicable à la zone Uip : « Les rejets directs, dans les milieux aquatiques ou dans le réseau d'assainissement d'eaux pluviales, des effluents souillés issus des activités des chantiers navals et des ports à sec, sont interdits ». → de maintenir les fonctionnalités des zones humides existantes.

→ Animation du SAGE

Outils	Maitre d'ouvrage	Objet
PTE	OUESCO	Coordination des actions de reconquête de la qualité de l'eau, de restauration des milieux aquatiques, de satisfaction des usages littoraux, de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, de communication et de sensibilisation. CF point 3.2
Documents d'urbanisme	Communes	Suivi de la révision du PLU des communes de : Plovan et de Pouldreuzic. En application du SAGE une attention particulière a été portée : à la notion de capacité d'accueil, à la prise en compte du grand cycle de l'eau et à la protection des infrastructures écologiques (bocage, zones humides, cours d'eau).
Natura 2000	CCPBS	Participation aux réunions des comités de pilotage des sites suivants : rivière de Pont-l'Abbé, baie d'Audieme.
PAPI littoral sud Finistère	CCPBS	Participation à la réunion de présentation de l'avant projet détaillé l'étude de la digue de protection du polder urbanisé de Combrit Ile-Tudy. Une attention particulière a été portée à la préservation des zones humides.
Schéma directeur d'assainissement	Peumerit, Guilers sur Goyen et Peumerit	Participation aux réunions de restitution. L'animateur du SAGE est intervenu pour promouvoir les principes de la gestion intégrée des eaux pluviales.

des eaux pluviales		
PAOT	DDTM	Appui apporté à la DDTM pour définir les objectifs chiffrés du PAOT en concertation avec les EPCI de l'Ouest-Cornouaille.
Autres	/	<ul style="list-style-type: none"> → Participation à une réunion sur l'ensablement de l'estuaire du Ster (mairie de Plobannalec Lesconil) → Courrier aux communes, aux EPCI et au SIOCA pour associer la CLE à l'élaboration des documents d'urbanisme → Courrier aux notaires pour rappeler leur obligation d'informer les SPANC des ventes immobilières (date de vente, identification du bien, nom et adresse de l'acquéreur).

→ Mise en œuvre de la feuille de route inter SAGE Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille

Date	Objet	Commentaire
	Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires de Cornouaille	Décision de mutualiser l'étude à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille (réalisation en régie par un agent de OUESCO sur la période 2023-2024)
26/09/23	Réunion de la commission littorale inter SAGE Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille	Ordre du jour : algues vertes (plage et vasière), schéma de carénage, FEAMPA.

Annexes

- N°1. Compte-rendu des réunions de la CLE
- N°2. Avis rendu par la CLE
- N°3. Délibérations de la CLE
- N°4. Courriers du Président de la CLE

Réalisation des objectifs

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Réunion de CLE	3	4	Maintien de la dynamique de la CLE
Réunion de la commission littorale inter-SAGE	1	1	1 ^{ère} réunion

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation du SAGE	Animateur SAGE	0.9

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Animation du SAGE	60 911 €	0 €

Perspectives 2023

- Conforter l'autorité de la CLE et intégrer la politique de gestion de l'eau dans le cadre plus large de l'aménagement et du développement territorial.
- Porter à la connaissance de la CLE les projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE.
- Emettre un avis sur : le PAPI du littoral du Sud Finistère, les documents d'urbanisme, ...
- Définir une feuille de route portant sur « la gestion quantitative de la ressource en eau » de l'Ouest-Cornouaille.

FICHE N°2 – SAGE Ouest Cornouaille COMPTABILITE, RESSOURCES HUMAINES ET DIVERS ADMINISTRATIF



Disposition du SAGE

→ D3 . Rôle et missions de la cellule d'animation de la structure porteuse du SAGE

Bilan de l'action

OUESCO ne dispose pas d'agent en interne pour la réalisation des fonctions support. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le syndicat s'appuie sur les services support de la CCPBS dans le cadre d'une convention de prestation de services. Cette nouvelle organisation a permis de renforcer les services support (évolution de 0.3 ETP à 0.69 ETP). La convention inclut les missions suivantes :

- La gestion budgétaire et comptable
- La gestion des ressources humaines et la gestion de la paie
- Un appui à la rédaction et à la gestion des marchés publics
- Une assistance informatique
- Une assistance pour la communication
- Une assistance de direction.

Moyens humains

	Agent	ETP
Assistance administrative	Convention avec la CCPBS	0.3

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Assistance administrative	0 €	13 476 €

Perspectives 2023

→ Réviser la convention de prestation de service conclue avec CCPBS, pour mieux adapter les missions aux besoins.

FICHE N°3 – SAGE Ouest Cornouaille COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION



Disposition du SAGE

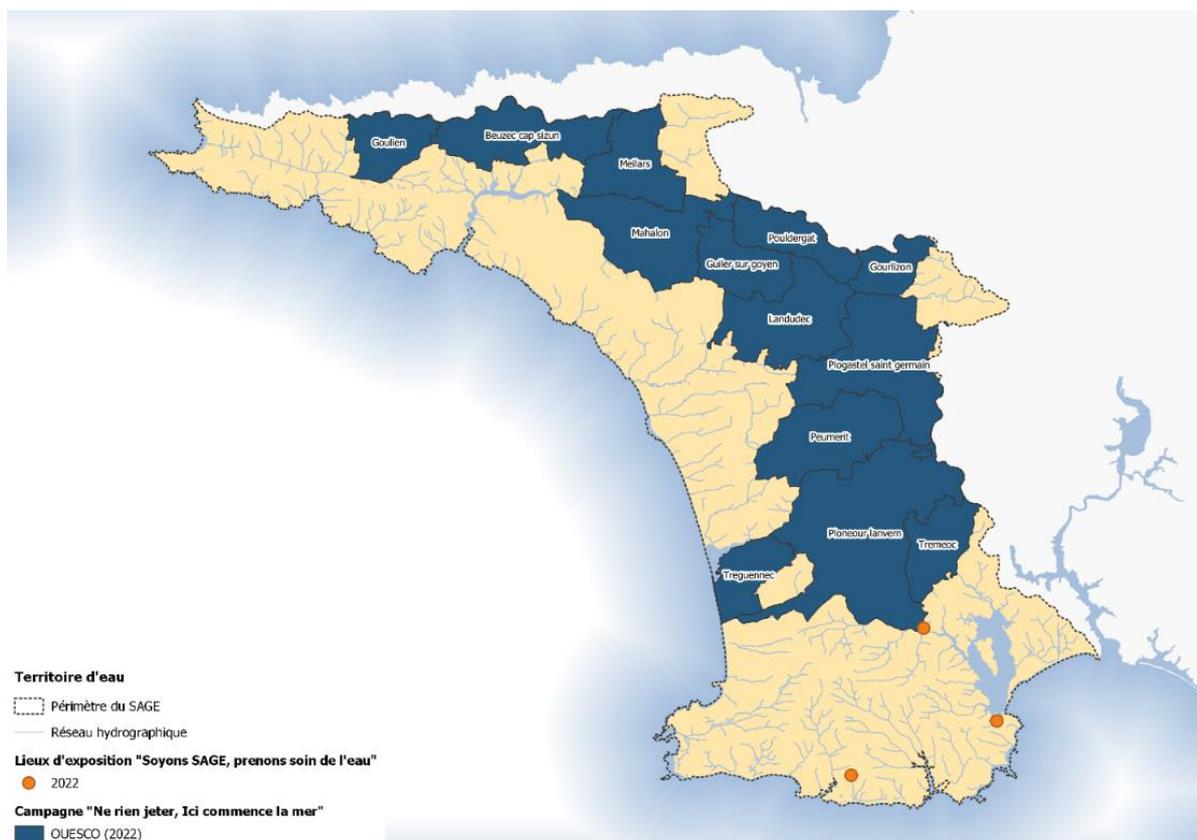
- D4 . Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation

Bilan de l'action

Au-delà des actions habituelles de mise à jour du site internet, d'animation de la page Facebook (558 abonnés) et d'organisation de conférences de presse, l'année a été marquée par :

- La réalisation d'une vidéo de 4 minutes intitulée « Ensemble, préservons la qualité des eaux littorales ». [Lien vidéo](#)
- 4 accrochages de l'exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau » :
 - . Lycée de Bréhoulou à Fouesnant du 24 février au 16 mars
 - . Commune de Treffiagat du 1^{er} avril au 2 mai
 - . CCHPB / CCPBS le 3 juin à l'occasion la cérémonie de labellisation Ramsar de la Baie d'Audierne
 - . Commune de Loctudy du 1 octobre au 7 novembre
- La poursuite du déploiement de l'opération « Ne rien jeter, Ici commence la mer » sur 13 communes : installation de 124 clous en partenariat avec les services techniques municipaux.
- Réalisation d'un oriflamme OUESCO.

Carte de synthèse



Annexes

- N°5. Exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau »
- N°6. Opération « Ne rien jeter, Ici commence la mer »

Réalisation des objectifs

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau »	5 accrochages	4 accrochages	Exposition transmise à la commune de Mahalon (juillet-août) – accrochage non réalisé par les services techniques
Opération « ne rien jeter, ici commence la mer »	13 communes	13 communes	
Rencontres CLE	1	0	Opération reportée à 2023

Moyens humains

	Agent	ETP
Communication du SAGE	Animateur SAGE	0.1
	Convention avec la CCPBS	0.045

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Communication du SAGE	6 768 €	16 787 € (14 766 €+2 021 €)

Perspectives 2023

- Poursuivre les accrochages de l'exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau ».
- Mandater l'exposition itinérante « la nouvelle maison des économies d'eau » développée par Eau et Rivières de Bretagne.
- Organiser des « rencontres CLE » sur le terrain avec des « acteurs de l'eau » de l'Ouest-Cornouaille pour renforcer l'acculturation des membres de la CLE sur la gestion de l'eau.

5.2 BILAN TECHNIQUE DU CONTRAT TERRITORIAL (CT)

Les « fiches bilans » ici présentées synthétisent les actions 2022 du CT.

L'année a notamment été marquée par :

- La rédaction du bilan du CT 2020-2022 et l'élaboration du CT 2023-2025
- L'élaboration et le dépôt du PAEC 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille
- L'émergence d'une démarche collective de lutte contre les pollutions diffuses sur les captages prioritaires de l'Ouest-Cornouaille
- L'essoufflement de la réalisation des diagnostics individuels d'exploitation (diagnostics-projets d'optimisation agronomique, pré-diagnostics de conversion à l'agriculture biologique, DPR2)
- La finalisation de l'étude phosphore sur les bassins situés en amont de la retenue du Moulin Neuf
- La réalisation de la phase 2 de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé
- L'effacement des ouvrages de l'ancienne pisciculture du Goyen
- La suppression de l'étang de Kerlever sur la Virgule.
- L'aménagement de la buse de Saint-Alour sur le Ster.
- La finalisation des profils de vulnérabilité conchylicole de la rivière de Pont-l'Abbé, du Goyen, de la baie d'Audierne et de la zone de Toul ar Ster.

Le comité de pilotage du PTE s'est réuni le 3 octobre 2022.

Annexes

- N°7. Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du PTE du 3 octobre 2022.

FICHE N°4 – CT Ouest Cornouaille FONCTIONS SUPPORT



Bilan de l'action

OUESCO ne dispose pas d'agent en interne pour la réalisation des fonctions support. Depuis le 1^{er} janvier 2022, OUESCO s'appuie sur les services support de la CCPBS dans le cadre d'une convention de prestation de services. Cette nouvelle organisation a permis de renforcer les services support (évolution de 0.3 ETP à 0.69 ETP). La convention inclut les missions suivantes :

- La gestion budgétaire et comptable
- La gestion des ressources humaines et la gestion de la paie
- Un appui à la rédaction et à la gestion des marchés publics
- Une assistance informatique
- Une assistance pour la communication
- Une assistance de direction.

La gestion du SIG du syndicat est assurée par le technicien « milieux aquatiques ».

Moyens humains

	Agent	ETP
Assistance administrative	Convention avec la CCPBS	0.3
SIG	Animateur milieux aquatiques	0.1

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Assistance administrative	0 €	13 476 €
SIG	4 773 €	0 €

Perspectives 2023

- Renouvellement et si nécessaire ajustement de la convention de prestation de service conclue avec la CCPBS.

FICHE N°5 – CT Ouest Cornouaille COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION



Disposition du SAGE

- D4 . Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation

Bilan de l'action

Au-delà des actions habituelles de mise à jour du site internet, d'animation de la page Facebook (558 abonnés) et d'organisation de conférences de presse, l'année a été marquée par :

- La réalisation d'une vidéo de 5 minutes intitulée « renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé ». [Lien vidéo](#)
- Installation de panneaux d'information pendant la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques.

Réalisation des objectifs

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Réalisation et diffusion de vidéo	1	1	

Moyens humains

	Agent	ETP
Communication CT	Convention avec la CCPBS	0.045
	Technicien milieux aquatiques	0.05

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Communication CT	2 387 €	5 732 € (3 711 €+2 021 €)

Perspectives 2023

- Renforcer la communication auprès des habitants du bassin de l'Ouest-Cornouaille.

FICHE N°6 – CT Ouest Cornouaille ANIMATION AGRO-ENVIRONNEMENTALE



Dispositions du SAGE

- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D42 . Améliorer les connaissances des pratiques agricoles sur les bassins présentant un risque par rapport aux pesticides
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Bilan de l'action

- Animation du groupe de travail agricole (GTA) :
Le GTA s'est réuni 5 fois, dont une fois à distance : séances du 14 janvier, du 21 mars, du 2 mai, du 25 août et du 8 décembre 2022. Les débats ont porté sur la refonte de l'action agro-environnementale 2023-2025 et l'élaboration du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille.
- Dépôt du PAEC 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille :
Deux dossiers ont été déposés : le premier, en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la DRAAF du 13 mai 2022 et le second en réponse à l'Appel A Projet (AAP) de la DRAAF du 30 septembre 2022.
Le projet prévoit une territorialisation des mesures en cohérence avec les enjeux identifiés sur les bassins versants.

Territoire / zone	Structure porteuse	Enjeu	Mesure	Système / localisée	Niveau(x)
Ensemble du territoire	OUESCO	Nitrates - masse d'eau souterraine en bon état chimique mais identifiée comme "à risques"	. Herbivores	Système	. 2 et 3
AAC+ captage sensible	OUESCO	. Nitrates : ensemble des 5 captages prioritaires (Lannourec, Lesaiff, Kerstrat, Breomuel et Kergamet) + sensible (Saint-Ronan) . Pesticides : ensemble des 5 captages prioritaires + sensible	. Herbivores	Système	. 1, 2 et 3
			. Eau "Fertilisation - pesticides"	Système	. 1
BV amont à l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé	OUESCO	Nitrates - Estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé soumis au développement d'algues vertes sur vasières (disposition 10A-2 du SDAGE)	. Herbivores	Système	. 2 et 3
			. Eau "Fertilisation - pesticides"	Système	. 1
Bassins versants du ruisseau de Penmarc'h et "Côtier 6"	OUESCO	Pesticides	. Eau "Réduction des pesticides"	Système	. 1, 2 et 3
			. Eau "Réduction des pesticides - gestion quantitative de l'eau"	Système	. 1, 2 et 3
Zones humides OUESCO + Natura 2000 Cap-Sizun	OUESCO CCCS		. Biodiversité - Préservation des milieux humides "Préservation des zones humides"	Localisée	-
			. Biodiversité - Préservation des milieux humides "Gestion du pâturage"	Localisée	-
			. Biodiversité - Préservation des milieux humides "Gestion des espèces exotiques envahissantes"	Localisée	-
			. Biodiversité "Création de prairies"	Localisée	-
Natura 2000 baie d'Audierne Natura 2000 Cap-Sizun	CCPBS CCCS	Biodiversité remarquable	. Biodiversité "Maintien de l'ouverture des milieux" . Biodiversité "Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage"	Localisée	-

- Initiation d'une démarche collective de lutte contre les pollutions diffuses sur les captages prioritaires de l'Ouest-Cornouaille :
Les réunions du 25 avril et du 13 juin ont permis :

- . de partager l'état des lieux de la qualité de l'eau,
 - . de dresser l'état d'avancement de la mise en œuvre de la démarche de renforcement de la protection des captages prioritaires
 - . d'engager la réalisation des diagnostics territoriaux des pressions au cours de l'année 2022
 - . de déléguer la rédaction et l'animation des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les AAC à OUESCO dans le cadre du CT 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille.
- Veille sur le développement des filières agricoles économes en intrants :
OUESCO a renouvelé ses propositions de partenariats auprès des services « économie » des communautés de communes et les porteurs de projets identifiés (société Hénaff et association ADAPOC). En octobre 2022, l'animatrice agricole a participé à une réunion de la commission « économie » de la CCPBS sur l'agriculture (chiffres clés du territoire et aide à l'installation).
- Elaboration de bulletins d'information agricoles :
2 bulletins agricoles ont permis d'informer les agriculteurs sur le PAEC de l'Ouest-Cornouaille et le PCAEA. La diffusion s'est faite par mail (420 destinataires : agriculteurs et conseillers agricoles).
- Amélioration de la connaissance des exploitations :
6 nouvelles exploitations ont été rencontrées. Depuis 2012 : 321 exploitations ont été rencontrées à l'échelle du territoire du SAGE (68% des exploitations), 261 (attention : chiffre inférieur à 2021) exploitations à l'échelle des bassins prioritaires (61% des exploitations).

Annexes

- N°8. Compte-rendu des groupes de travail agricoles
- N°9. Compte-rendu des réunions du COPIL AAC
- N°10. Bulletins d'information agricoles

Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Définition du projet agro-environnemental 2023-2025	1	1	
Animation du GTA	3 réunions	5 réunions	
Bulletins agricoles	3 numéros	2 numéros	420 destinataires : agriculteurs et conseillers

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation agricole	Animatrice agricole	0.3

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Animation agricole	12 585 €	0 €

Perspectives 2023

- Recomposition du GTA pour élargir la concertation aux associations environnementales, professionnels de la mer,
- Signature d'une convention avec la CC du Cap-Sizun, sur le même modèle de celle signée avec la CCHPB et la CCPBS conditionnant le versement de l'aide à l'installation et à un accompagnement agronomique.

FICHE N°7 – CT Ouest Cornouaille ACCOMPAGNEMENT AGRO- ENVIRONNEMENTAL DES AGRICULTEURS

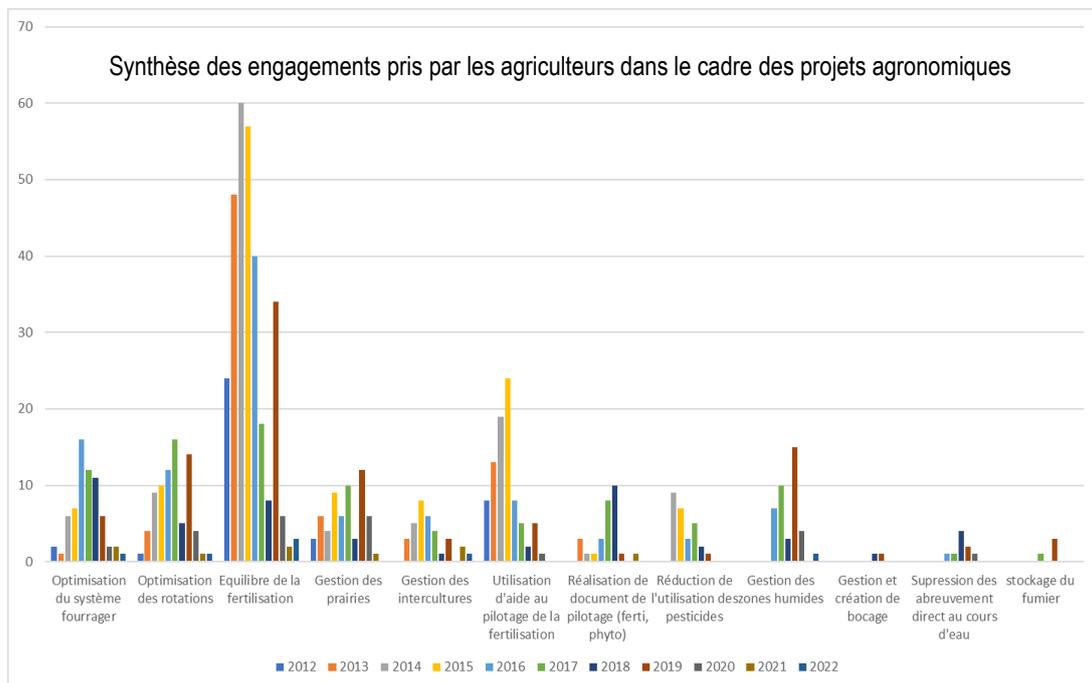


Dispositions du SAGE

- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D42 . Améliorer les connaissances des pratiques agricoles sur les bassins présentant un risque par rapport aux pesticides
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Bilan de l'action

- Réalisation de 6 diagnostics / projets d'optimisation agronomique avec l'appui de la Chambre d'agriculture, dont 4 dans le cadre des conventions signées avec la CCHPB et la CCPBS conditionnant le versement de l'aide à l'installation et à un accompagnement agronomique.

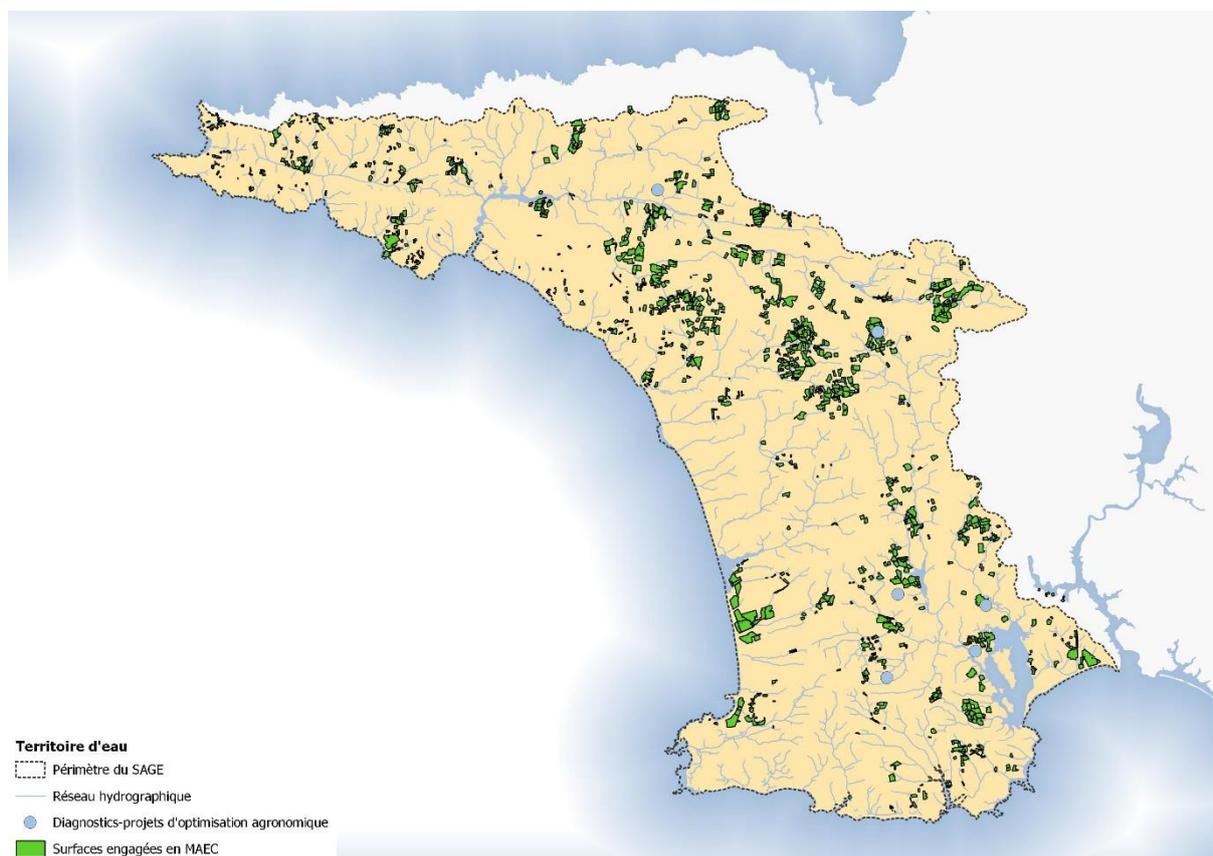


- Contractualisation de 70 MAEC : au-delà du montage du dossier de demande d'aide, les engagements MAEC ont préalablement donné lieu à la réalisation de diagnostics réalisés par l'animatrice agricole.

PAEC		Bilan 2022			
Code mesure	Montant € / ha	Nb contrats	Surface (ha)	Montant €	
				1 an	5 ans
SPE1	210,00 €	0		- €	- €
SPM1	180,00 €	26	1315,1	216 676,40 €	- €
SPE2	190,00 €	3	219,49	38 347,20 €	- €
SPM2	160,00 €	6	391,04	46 310,40 €	- €
SPE3	140,00 €	2	191,01	26 741,40 €	- €
SPM3	110,00 €	3	309,67	27 000,00 €	- €
SPE9	140,00 €	0		- €	- €
GC01	235,44 €	/		- €	- €
GC02	338,76 €	/		- €	- €
GC04	366,00 €	0		- €	- €
GC05	450,00 €	0		- €	- €
HE01	56,58 €	4	87,63	4 958,11 €	- €
HE02	222,86 €	6	31,46	7 011,18 €	- €
HE04	159,90 €	3	116,83	18 681,12 €	- €
HE05	326,18 €	10	53,48	17 444,11 €	- €
HE08	190,12 €	3	3,36	639,48 €	3 197,38 €
HE10	103,32 €	2	54,26	5 606,14 €	- €
HE12	122,40 €	2	53,86	18 499,54 €	- €

→ Dépôt d'un dossier PCAEA.

Carte de synthèse



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Diagnostics / projets d'optimisation agronomique	11	6	Essoufflement de la dynamique Mobilisation difficile
Pré-diagnostics de conversion à l'agriculture biologique	4	0	Conjoncture défavorable aux conversions en agriculture biologique
DPR2 (pesticides)	4	0	Outil non adapté aux spécificités topologiques et pédologiques de la ZAP pesticides
MAEC	/	70 contrats	
PCAEA	Répondre aux sollicitations	1 dossier	

Moyens humains

	Agent	ETP
Accompagnement agro-environnemental	Animatrice agricole	0.4

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Accompagnement agro-environnemental	16 780 €	8 838 €

Perspectives 2023

- Mise en œuvre du nouveau projet agro-environnemental dans le cadre du CT 2023-2025 : animation du nouveau PAEC et élaboration des plans de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages prioritaires.

FICHE N°8 – CT Ouest Cornouaille ETUDE POUR LA REDUCTION DU TRANSFERT DE PHOSPHORE



Disposition du SAGE

- D41 . Accompagnement des exploitants agricoles en vue de l'équilibre de la fertilisation phosphorée sur les bassins prioritaires

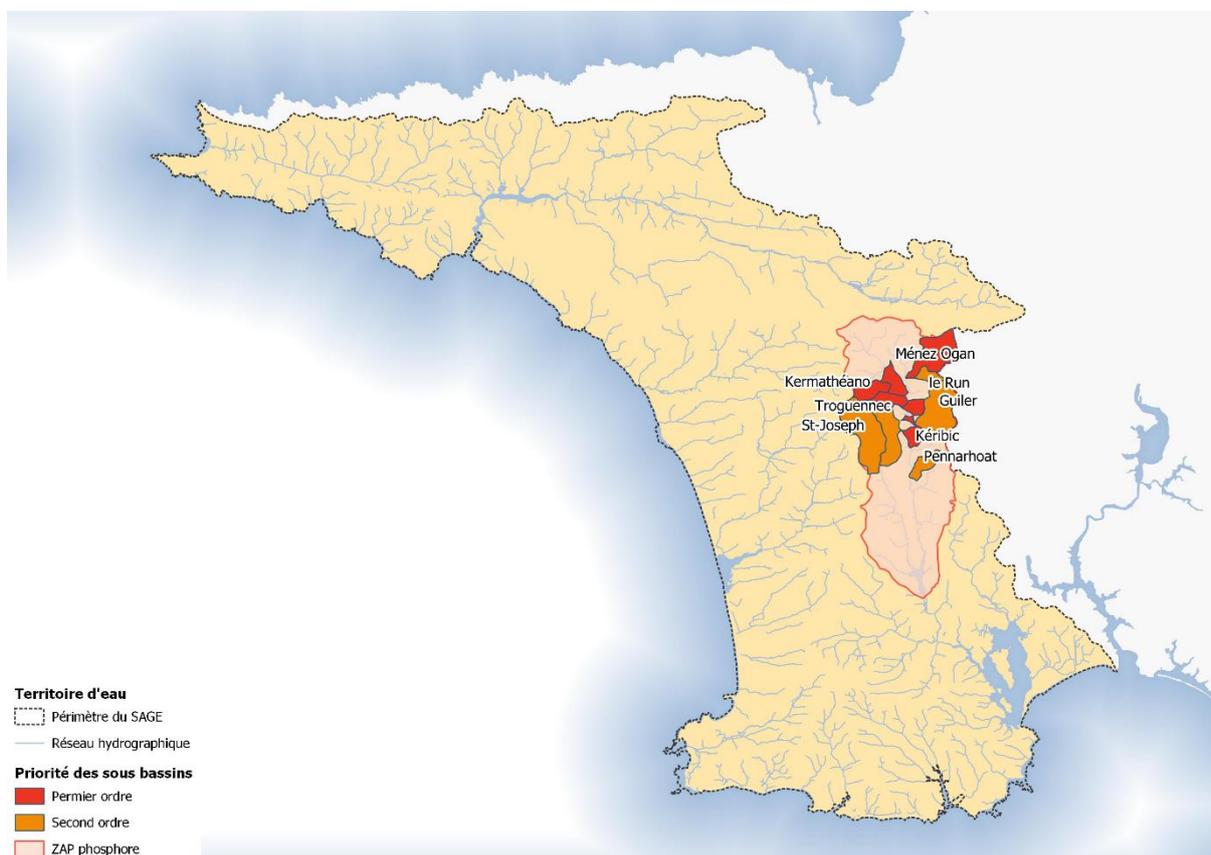
Bilan de l'action

Finalisation de l'étude « phosphore ». [Lien étude.](#)

Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Le flux de phosphore total arrivant dans le plan d'eau du Moulin Neuf est estimé à 2 000 kg/an.
- 90% des apports de phosphore sont d'origine agricole.
- 12 sous-bassins versants présentant un fort aléa érosif ont été identifiés (CF carte).

Carte de synthèse



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Phase 2	1	1	
Phase 3	1	1	

Moyens humains

	Agent	ETP
Etude Phosphore	Animatrice agricole	0.15

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Etude Phosphore	6 292 €	19 560 €

Perspectives 2023

→ Définition d'une stratégie bocagère (Breizh Bocage 3).

FICHE N°9 – CT Ouest Cornouaille EXPERIMENTATION POUR LA REDUCTION DE L'UTILISATION DES PESTICIDES



Disposition du SAGE

→ D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Bilan 2022 de l'action

→ Les expérimentations de paillage (miscanthus, paille de blé broyée, compost de déchets verts) sur les cultures de tulipes du bassin versant du ruisseau de Penmarch ont permis de démontrer que la paille de blé broyée permet un développement des bulbes, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, relativement proche de l'itinéraire technique « classique » de l'agriculteur (avec traitements chimiques), avec une perte de rendement de l'ordre de 16%. Avec la modalité de miscanthus, on observe une diminution du rendement de l'ordre de 24% et avec la modalité compost de déchets verts, la baisse de rendement est de l'ordre de 64%.

Concernant l'aspect économique, les itinéraires techniques avec miscanthus et compost de déchets verts induisent un résultat économique en deçà de la modalité paille de blé broyée (perte de chiffre d'affaires estimée à 6 000€ et surcoûts estimés entre 6 500€ et 7 200€). Cette dernière modalité demeure la seule alternative « relativement acceptable » avec, d'une part, un moindre impact sur le rendement commercialisable mais également sur l'aspect sanitaire, constaté au champ et à prendre en compte pour la bonne conservation des bulbes. Cependant, le paillage de 1 ha de bulbes avec de la paille de blé broyée nécessite une quarantaine d'hectares de blé.

→ La démonstration de désherbage mécanique sur le bassin versant du ruisseau de la Torche s'est déroulée le vendredi 17 juin 2022 et n'a mobilisé aucun agriculteur malgré la communication réalisée. Trois modalités ont ainsi été testées : une modalité avec désherbage chimique et binage, une modalité en binage uniquement et une modalité avec roto-étrille puis binage. La première modalité reste la plus efficace en termes de gestion des adventices et de coût (57 €/ha). Vient ensuite la modalité passage de roto-étrille puis binage (76€/ha), puis la modalité binage (2 passages – avec un taux de salissement plus important entre les rangs mais un coût identique à la précédente).

Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Bilan technico-économique des expérimentations	2	2	L'économie d'eau (irrigation) possible par paillage n'a pas été évaluée.

Moyens humains

	Agent	ETP
Expérimentation pesticides	Animatrice agricole	0.15

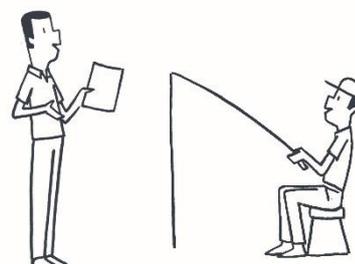
Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Expérimentation pesticides	6 292 € €	7 074 €

Perspectives 2023

- Réalisation d'une étude « pesticides » sur les bassins versant de Penmarch et/ou de la Torche pour mieux comprendre les mécanismes de transfert et évaluer la sensibilité du milieu.

FICHE N°10 – CT Ouest Cornouaille ANIMATION MILIEUX AQUATIQUES



Dispositions du SAGE

- D53 . Améliorer la connaissance sur la qualité physique et la continuité écologique des cours d'eau du territoire
- D54 . Déterminer et planifier les actions de restauration, renaturation et entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)
- D55 . Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique
- D58 . Disposer d'inventaires des zones humides sur l'ensemble du territoire
- D66 . Sensibiliser les particuliers aux risques engendrés par les espèces invasives

Bilan de l'action

→ Animation du groupe de travail milieux aquatiques (GTMA) : le GTMA s'est réuni deux fois : séance du 2 avril 2022 et du 19 septembre 2022. Les débats ont porté sur les travaux en milieux aquatiques en 2022 (effacement des ouvrages de l'ancienne pisciculture de Guiler-sur-Goyen, renaturation de la rivière de Pont l'Abbé - phase 2) et les opérations « milieux aquatiques » du CT 2023-2025.

→ Réalisation d'expertises « zones humides » :

Projet	Maitre d'ouvrage / demandeur	Expertise OUESCO
Aménagement zone d'activité Toul Car Bras	CCPBS	Modification de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique : retrait de 1 709 m ² ajout de 7 330 m ²
Aménagement zone d'activité Kerbénoen	CCPBS	Modification de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique : ajout de 7 097 m ²
Projet de permis d'aménager pour extension de l'urbanisation	Commune de Léchiagat	Modification de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique : ajout de 4 208 m ²
Projet de lotissement sur la commune de Penmarc'h	Propriétaire/ lotisseur	Modification de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique : retrait de 71 m ²
Aménagement zone d'activité	CCPBS / commune de Penmarc'h	Modification de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique : retrait de 173 m ² , ajout de 389 m ² .

Projet de réseau d'eau pluvial	Commune de Loctudy	Confirmation des limites de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique
Projet de réseau d'eau pluvial	Commune de Guiler-sur-Goyen	Rappel de la réglementation, du rôle et fonctionnement des milieux humides Informations et préconisations sur l'aménagement et la restauration de milieux humides
Projet de lotissement sur la commune de St Jean de Trolimon	Propriétaire / lotisseur	Modification de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique : Retrait de 103 m ² et ajout de 231 m ²
Demande d'information sur la gestion des milieux aquatiques (commune de Peumerit)	Propriétaire	Rappel de la réglementation, du rôle et fonctionnement des milieux humides Pas de modification de l'inventaire Pas d'intervention (évolution naturelle du milieu)
Projet de vélo route : voie du Youtar	CCCS-PR	Participation aux réunions pour limiter les impacts sur la zone humide
Transfert des effluents de la commune de Poullan sur Mer vers le réseau de collecte des eaux usées de la ville de Douarnenez	Douarnenez Communauté	Participation aux réunions sur le curage des anciennes lagunes
Projet de lotissement	Lotisseur / commune de Pont l'Abbé	Informations et préconisations pour limiter l'impact sur les zones humides
Suivi atteintes sur zones humides	DDTM 29	Echanges sur les dossiers en cours
Restauration et gestion de zones humides	Commune de Loctudy	Informations et préconisations sur l'aménagement, la gestion et la restauration de milieux humides
Dépôts sur zones humides	CCHPB	Hors zone humide
Animation dans le cadre de la labellisation RAMSAR	CCHPB / CCPBS /OUESCO	Visite sur le site de la suppression de l'étang de Kerlever

→ Réalisation d'expertises « cours d'eau » :

Projet	Maitre d'ouvrage / demandeur	Expertise OUESCO
Entretien cours d'eau	Commune de Peumerit	Rappel de la législation Préconisations d'entretien avec la DDTM
Restauration d'un moulin sur la commune de Pouldreuzic	Propriétaire	Rappel de la législation Pas de restauration du moulin
Renaturation du cordon de Galet à Lessunus sur la Virgule	CCHPB	Participation aux réunions en phase PRO
Restauration de la continuité écologique du barrage de moulin Neuf	CCPBS	Participation aux réunions en phase PRO

et alimentation du bief de Pen Enez		
Retrait de Jussie (moulin Neuf et cours d'eau renaturé)	CCPBS	Accompagnement technique
Refonte de la passe à poissons du barrage de moulin Neuf sur la rivière de Pont l'Abbé (étude PRO)	CCPBS (Étude AVP réalisée par OUESCO)	Participation aux réunions
Plan de gestion piscicole de la retenue de Moulin Neuf	FFPMA 29	Participation au suivi des juvéniles de brochet
Digue de Kerescant	Commune de Plobannalec-Lesconil	AMO sur les solutions techniques et financières
Déplacement récent d'un cours d'eau sur la commune de Plozévet	Propriétaire	Rappel de la législation Présentation des problématiques (continuité écologique et état écologique) Remise en état du site (courrier DDTM)
Restauration de la continuité écologique du moulin de Bondivy sur le Trunvel	Propriétaires	Signature d'une convention pour la réalisation d'une étude continuité écologique
Mise à jour de l'inventaire départemental des cours d'eau	CCPBS	Pré-diagnostic de l'écoulement Demande d'expertise à la DDTM Intégration à l'inventaire départemental
Journée transversale bassins versants	ATBVB / AELB / région	Organisation et participation sur le volet milieux aquatiques
Réfection de berges en contexte urbain sur la rivière de Pont l'Abbé	CCHPB	Information sur les préconisations techniques
Animation anguille à St Alour sur le Ster	OUESCO / FFPMA 29	Organisation d'une pêche électrique présence/absence auprès de scolaires et élus suite à l'aménagement réalisé en 2021
Indice abondance Anguille (Goyen, rivière de Pont l'Abbé)	FPPMA 29	Participation aux pêches électriques d'échantillonnage
Indice abondance SAT (Goyen)	FPPMA 29	Participation aux pêches électriques d'échantillonnage

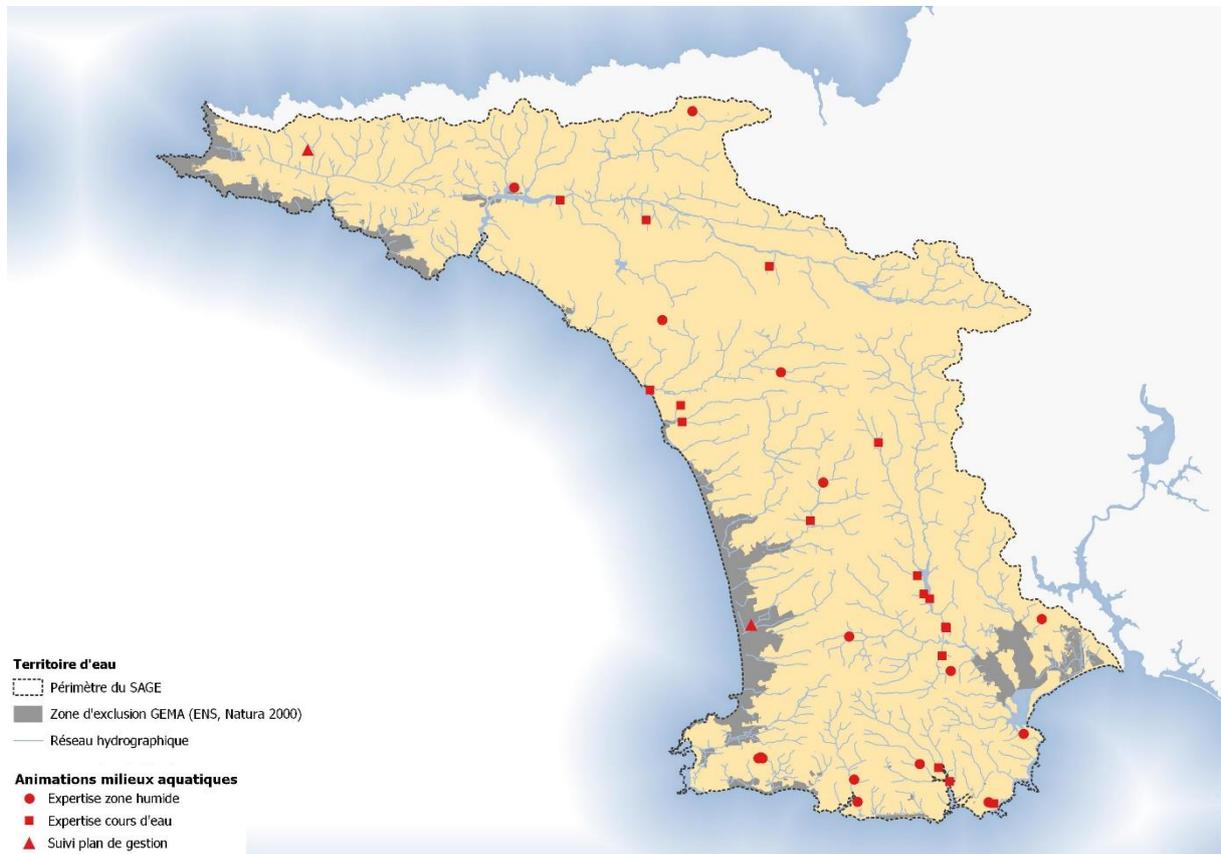
→ Suivi plan de gestion d'espace naturel :

Projet	Maitre d'ouvrage	Expertise OUESCO
DOCOB Natura 2000 Cap Sizun	CCCS-PR	Accompagnement technique (participation réunions)
COTECH Natura 2000 baie d'Audierne	CCPBS	Accompagnement technique (participation réunions)

→ Autre :

Projet	Maitres d'ouvrage	Expertise OUESCO
Réunion d'information sur l'entretien des cours d'eau	OUESCO Avec DDTM et OFB	A destination des AAPPMA et des membres de l'AARDEUR (association de riverains). → Rappel du contexte réglementaire → Information sur le fonctionnement des cours d'eau → Présentation des interactions ripisylve/ cours d'eau

Carte de synthèse



Annexes

→ N°11. Compte-rendu des groupes de travail milieux aquatiques

Réalisation des objectifs

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Définition du programme de travaux 2023-2025	1	1	
Animation GTMA	3 réunions	2 réunions	

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation milieux aquatiques	Animateur milieux aquatiques	0.3

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Animation milieux aquatiques	14 320 €	0 €

FICHE N°11 – CT Ouest Cornouaille TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES



Dispositions du SAGE

- D54 . Déterminer et planifier les actions de restauration, renaturation et entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)
- D55 . Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique

Bilan de l'action

- Effacement des ouvrages de l'ancienne pisciculture du Goyen sur la commune de Guiler-sur-Goyen : les travaux ont été réalisés par l'entreprise Le Roux TP entre le 12 septembre et le 16 octobre, conformément aux plans d'exécution fournis par le bureau d'étude.
 - . Préparation du chantier : retrait des végétaux sur l'emprise du chemin.
 - . Mise en place d'un filtre en granulat en aval de l'ouvrage.
 - . Fermeture du bief.
 - . Retrait et évacuation des éléments béton de la passe.
 - . Réfection du chemin et nettoyage des abords
 - . Suivi journalier de l'entreprise.
- Bilan : restauration complète de la continuité piscicole et sédimentaire, fermeture de 568 m de bief, renaturation passive du lit mineur à l'aval et à l'amont.



- Renaturation de la rivière de Pont l'Abbé - phase 2 : les travaux ont été réalisés par l'entreprise Le Roux TP entre le 29 août et le 15 septembre, conformément aux plans d'exécution fournis par le bureau d'étude.
- Sur le tronçon compris entre le barrage et le seuil de Pen Enez (320ml), apports de matériaux sur les têtes de radier pour compléter la granulométrie en place.
- Sur le tronçon compris entre le seuil de Pen Enez et la sortie du canal usinier, recharges granulométriques des radiers.

- Sur la partie située entre la station de jaugeage et les bassins d'exhaures, réalisation de 10 banquettes minérales.
- Sur la partie située à l'aval des bassins d'exhaures, création de 5 radiers
- Sur la partie située à l'arrière du Triskell, création d'épis en blocs.
- La reconnexion de l'ancien méandre (rive droite en amont de la station de jaugeage) a été reportée à 2024 lorsque la prise d'eau directe dans la retenue sera effective.

Bilan : en complément de la première phase réalisée en 2020, les travaux ont permis la renaturation de la rivière de Pont l'Abbé sur 2.5 km (diversification des habitats aquatiques et rivulaires, amélioration des capacités auto-épuratrices de la rivière et atténuation de l'impact thermique de la retenue)

→ Ouvrage d'alimentation du moulin de Pen Enez sur la rivière de Pont l'Abbé en aval du barrage de Moulin Neuf :

Faute d'accord entre les parties, l'ouvrage de répartition des débits n'a pas été réalisé. En partenariat avec OUESCO, la CCPBS a engagé une étude complémentaire pour permettre au moulin de Pen Enez de fonctionner indépendamment du Moulin Neuf en restant sur des parcelles communautaires. L'objectif de l'étude consiste à trouver le meilleur compromis entre : alimentation de la rivière renaturée, fonctionnement des moulins, protection contre les inondations et respect de la continuité écologique (dévalaison et montaison).

Carte de synthèse du PTE



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Ouvrage de répartition des débits sur la rivière de Pont l'Abbé	Réalisation	Non réalisé	Opération reportée à 2023
Renaturation de la rivière de Pont l'Abbé - phase 2	Réalisation	Réalisé	
Suppression de la passe à poissons et du bief de l'ancienne pisciculture du Goyen	Réalisation	Réalisé	

Moyens humains

	Agent	ETP
Travaux milieux aquatiques	Animateur milieux aquatiques	0.55

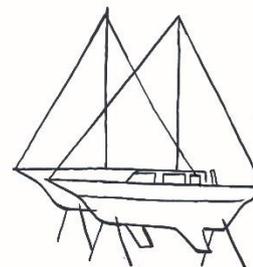
Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Renaturation de la rivière de Pont l'Abbé - phase 2	26 253 €	19 486 €
Suppression de la passe à poissons et du bief de l'ancienne pisciculture du Goyen		25 436 €

Perspectives 2023

- Réalisation l'ouvrage de répartition des débits de la rivière de Pont-l'Abbé.
- Réalisation de la phase 1 de la renaturation du ruisseau de Saint Jean

FICHE N°12 – CT Ouest Cornouaille ANIMATION LITTORALE



Dispositions du SAGE

- D5 . Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des eaux de baignade
- D6 . Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des zones conchylicoles

Bilan de l'action

- Animation du groupe de travail milieux littoraux (GTML). Le GTML s'est réuni à quatre reprises : séances du 17 janvier 2022, 21 février 2022, 12 avril 2022 et 28 juin 2022. Les débats ont porté sur les résultats des phases 1 et 2 du projet INPEC, les flux bactériens réalisés en 2021 dans le cadre des profils de vulnérabilité conchylicole, les orientations du volet littoral 2023-2025 et les plans d'action des profils de vulnérabilité conchylicole.
- Suivi de la qualité des eaux de baignade : suivi des alertes de l'ARS.

Période de fermeture	Zone	Type de contamination
01/06/2022 - 03/06/2022	Kerrest (Plozévet)	E.coli
31/08/2022 - 05/09/2022	Les sables blancs (Loctudy)	Enterocoques

- Suivi de la qualité des eaux conchylicoles : suivi des alertes REMI et REPHYTOX. Pas de fermeture de zones de production pour le suivi REMI.

Période de fermeture	Zone	Type de contamination	Coquillages concernés
05/05/2022 - 17/06/2022	Zone découpée Odet - Combrit	Dinophysis	Tous les coquillages sauf huitres et vernis
12/05/2022 - 30/06/2022	Baie d'Audierne estran, rivière du Goyen, Pays Bigouden Sud (partie ouest de la zone)	Dinophysis	Tous les coquillages
19/05/2022 - 19/06/2022	Rivière du Goyen	Dinophysis	Tous les coquillages sauf gastéropodes non filtreurs
19/05/2022 - 19/06/2022	Rivière de Pont-L'Abbé	Dinophysis	Tous les coquillages sauf gastéropodes non filtreurs
19/05/2022 - 12/09/2022	Odet Bénodet - large de Combrit	Dinophysis	Tous coquillages sauf huitres gastéropodes non filtreurs
12/09/2022 - 19/06/2022	Baie d'Audierne estran	Echouage d'un rorqual	Fermeture de tous les coquillages

- Initiation d'un échange sur la problématique de l'envasement de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé : organisation d'une réunion avec les acteurs du site (OUESCO, la CCPBS en tant qu'opérateur Natura 2000, les municipalités riveraines) pour confirmer le diagnostic et préciser les besoins en termes d'amélioration de la connaissance.

Annexes

→ N°12. Compte-rendu des groupes de travail milieux littoraux

Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Animation GTML	3 réunions	4 réunions	
Définition de la maîtrise d'ouvrage de l'étude hydro-sédimentaire de la ria de Pont-l'Abbé		Non réalisé	Une recherche des financements mobilisables facilitera le choix de la maîtrise d'ouvrage
Information des conchyliculteurs sur les pratiques agricoles	1 visite d'exploitation	0	

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation milieux littoraux	Animatrice milieux littoraux	0.2

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Animation milieux littoraux	9 204 €	0 €

Perspectives 2023

→ Poursuite de l'animation littorale dans le cadre de l'animation SAGE : suivi de la mise en œuvre des plans d'action des profils de vulnérabilité conchylicole, recherche de financement pour réaliser l'étude hydro-sédimentaire de la ria de Pont-l'Abbé, ...

FICHE N°13 – CT Ouest Cornouaille PROFILS DE VULNERABILITE DES ZONES CONCHYLICOLES



Disposition du SAGE

→ D6 . Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des zones conchylicoles

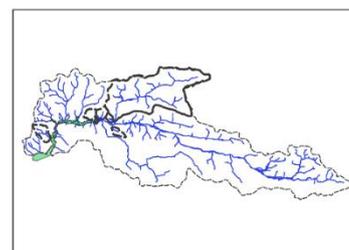
Nature de l'action

Finalisation des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles (PVC) de la rivière de Pont-l'Abbé, de l'estuaire du Goyen, de la baie d'Audierne et de la zone de Toul Ar Ster. [Lien étude](#).

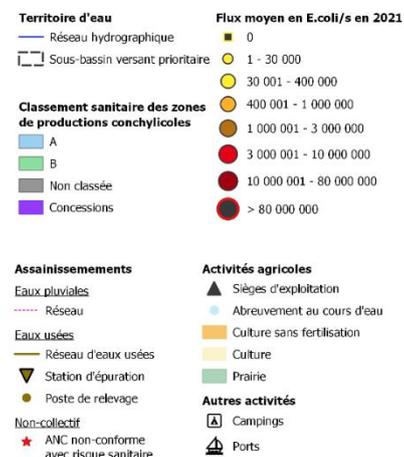
Les principales conclusions sont les suivantes :

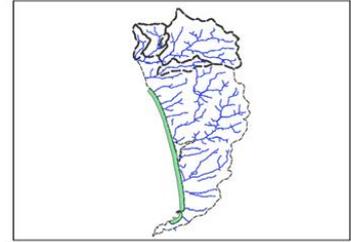
- Les principales sources de pollution bactériologiques sont issues principalement de l'assainissement collectif (débordements de postes de relèvement, réseau unitaire, inversions de branchements) pour les zones urbanisées (Audierne, Pont-Croix, Plomeur, Pont-L'Abbé).
- Plus diffus mais important, les assainissements non collectifs avec risques sanitaires ont un impact sur la qualité des eaux.

Cartes de synthèse

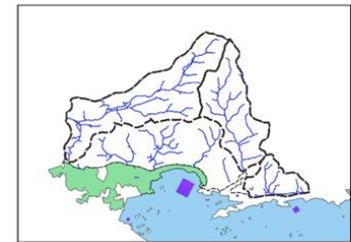
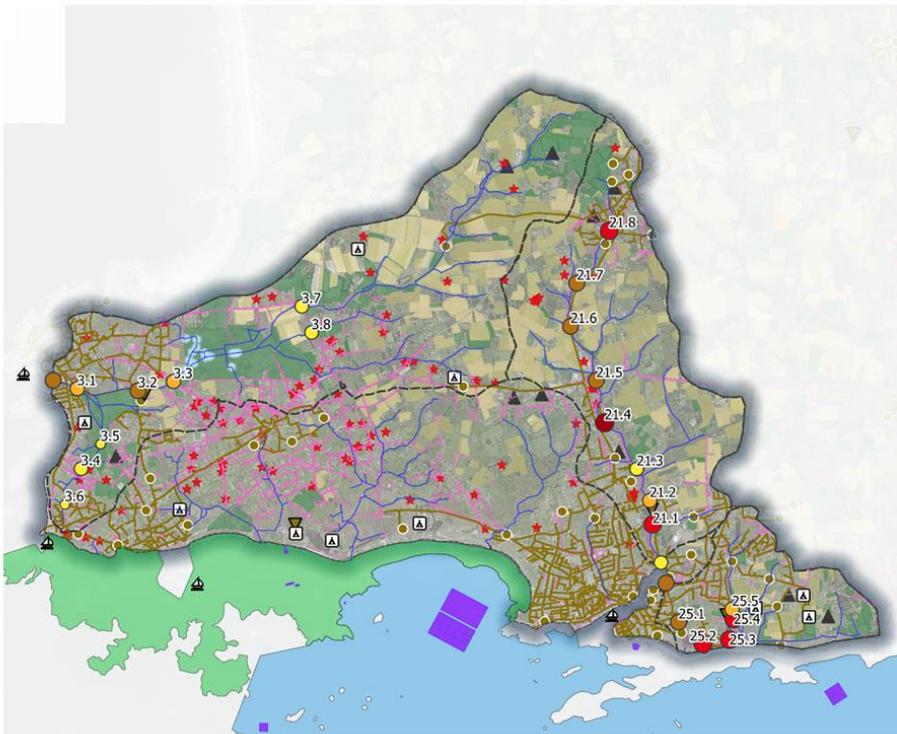
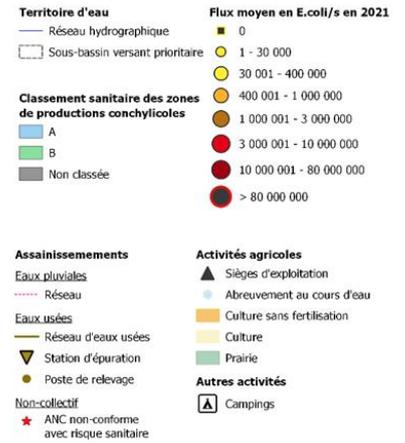


Profil de vulnérabilité conchylicole : diagnostic des sources de pollution potentielles



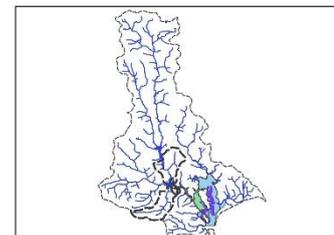


Profil de vulnérabilité conchylicole : diagnostic des sources de pollution potentielles

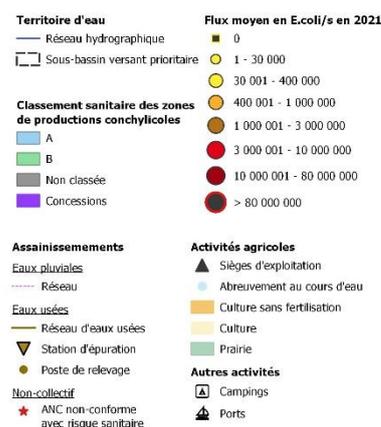


Profil de vulnérabilité conchylicole : diagnostic des sources de pollution potentielles





Profil de vulnérabilité conchylicole : diagnostic des sources de pollution potentielles



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Présentation des résultats de la qualité de l'eau aux acteurs des territoires		Les résultats ont été transmis et présentés à l'ensemble des acteurs concernés	
Finalisation des PVC	4 études avec plans d'action détaillés, chiffrés et hiérarchisés	4 études avec plans d'action détaillés, chiffrés et hiérarchisés	Les études et les plans d'action ont été transmis à l'ensemble des maîtres d'ouvrage identifiés.

Annexes

→ N°13. Compte-rendu des réunions de présentation des résultats PVC aux acteurs du territoire.

Moyens humains

	Agent	ETP
PVC	Animatrice milieux littoraux	0.3

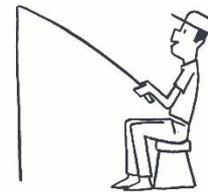
Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Animation milieux littoraux	13 807 €	0 €

Perspectives

→ Présentation annuelle d'un état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action en CLE.

FICHE N°14 – CT Ouest Cornouaille ETUDE INPEC



Nature de l'action

Poursuite de l'étude portant sur l'interprétation et la traduction opérationnelle des notes de l'indice poisson estuaire pour la gestion des petites fleuves côtiers (Goyen, Odet et Laïta). Réalisation des phases 1 (analyse des données de la note IPE), 2 (recensement des données locales), 3 (identification des données complémentaires à acquérir) et 4 (réalisation des analyses complémentaires). Les analyses complémentaires retenues sont : l'analyse de contaminants dans le biote (huîtres), l'analyse de contaminants dans les sédiments, le suivi piscicole (pêches à la senne de plage) et l'analyse d'ADN environnemental. Une sonde a également été installée pour mesurer l'oxygène et la température.

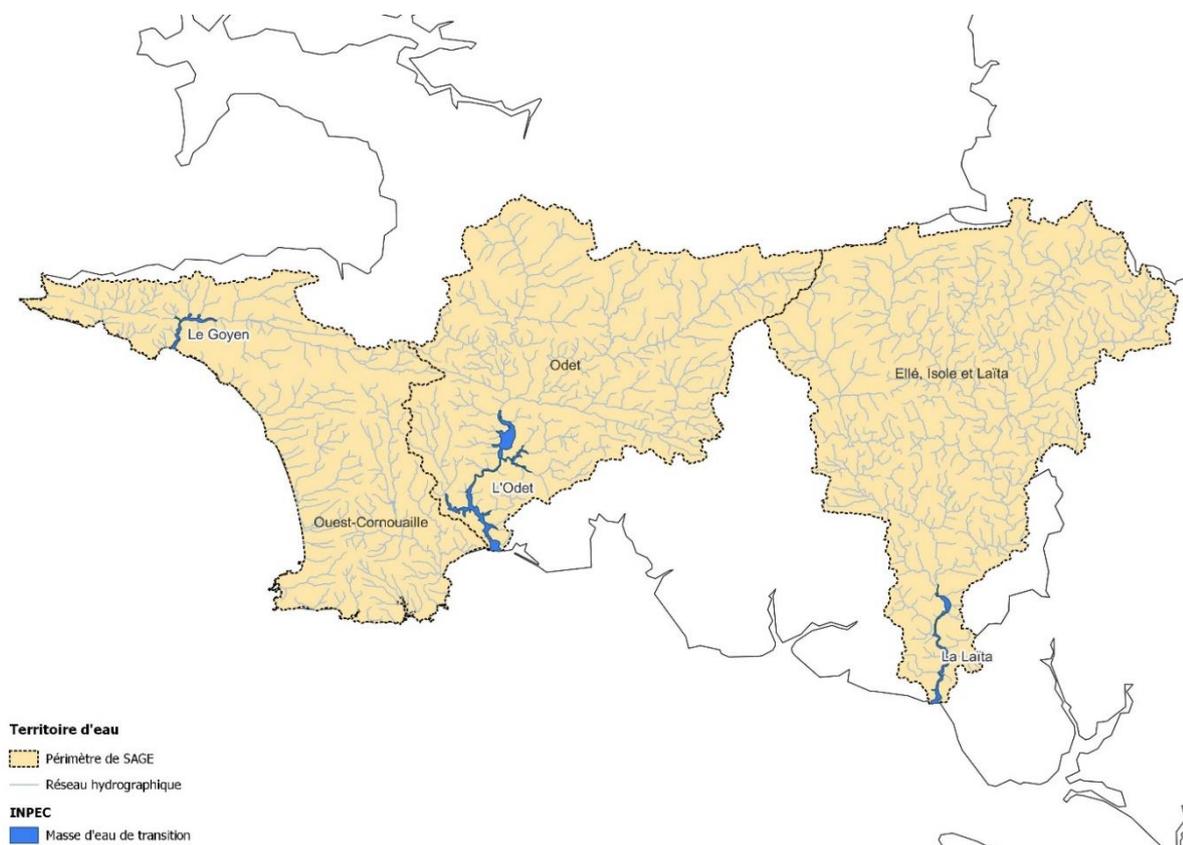
Pour le Goyen, les principales conclusions des phase 1, 2, 3 et 4 sont les suivantes :

- Phase 1 : Mise en évidence de limites sur la méthode d'échantillonnage de l'IPE (certaines espèces non échantillonnées).
- Phase 2 : Manque de stations en estuaire, données anciennes et éloignées, certaines zones non échantillonnées (amont de l'estuaire, anses, habitats latéraux).

Besoin général de précisions de localisation sur les pressions et les assemblages de poissons.

- Phase 3 : identification de données complémentaires à acquérir (senne de plage, suivi oxygène, contaminants dans le biote et les sédiments, ADN environnemental).

Carte de synthèse





Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Phase 3	Finalisation	Finalisation	
Phase 4	Lancement	Lancement	

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation milieux littoraux	Animatrice milieux littoraux	0.1

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Animation milieux littoraux	4 602 €	5 751 €

Perspectives

- Finalisation de la phase 4 (réalisation de campagnes d'analyses complémentaires) et lancement de la phase 5 (analyse croisée des pressions localement identifiées et interprétation des notes ELFI).

SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

Bilan de l'action

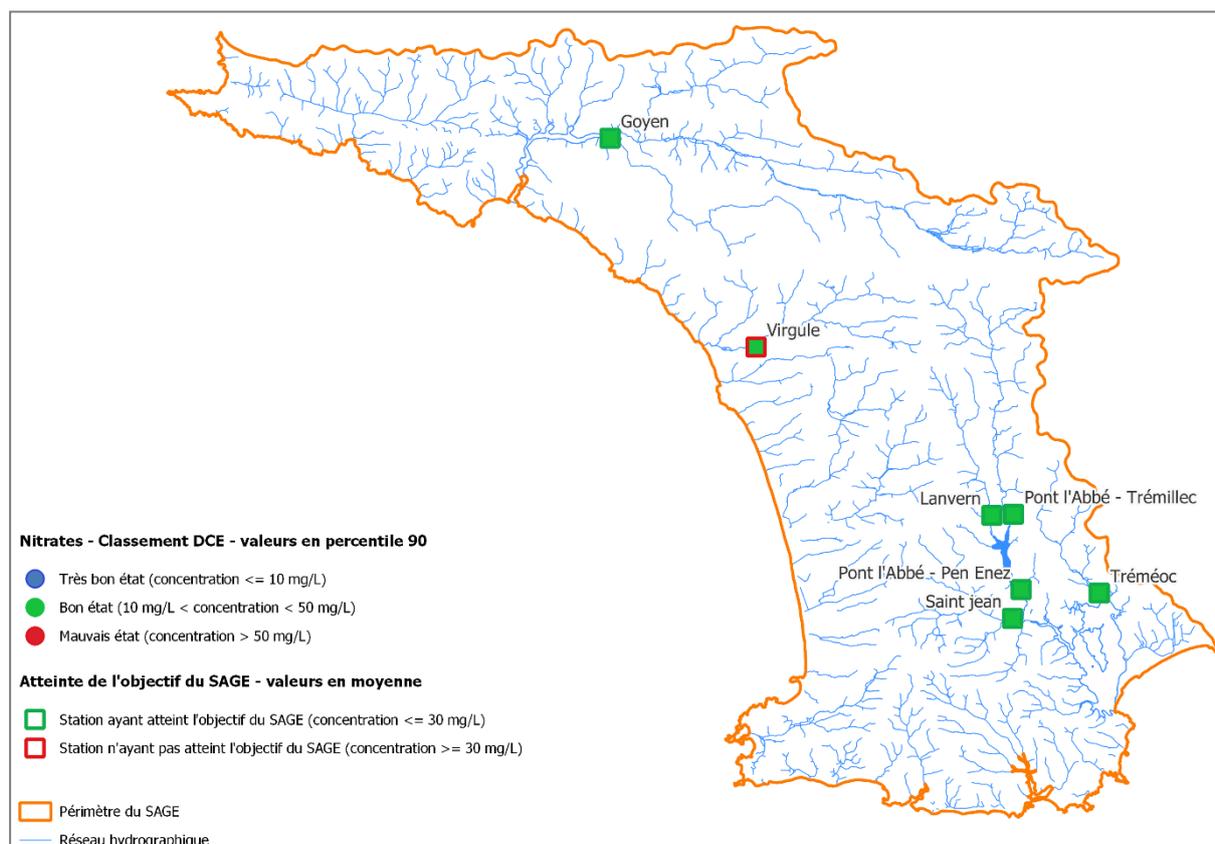
→ Réalisation des prélèvements et acheminement des échantillons au laboratoire d'analyse.

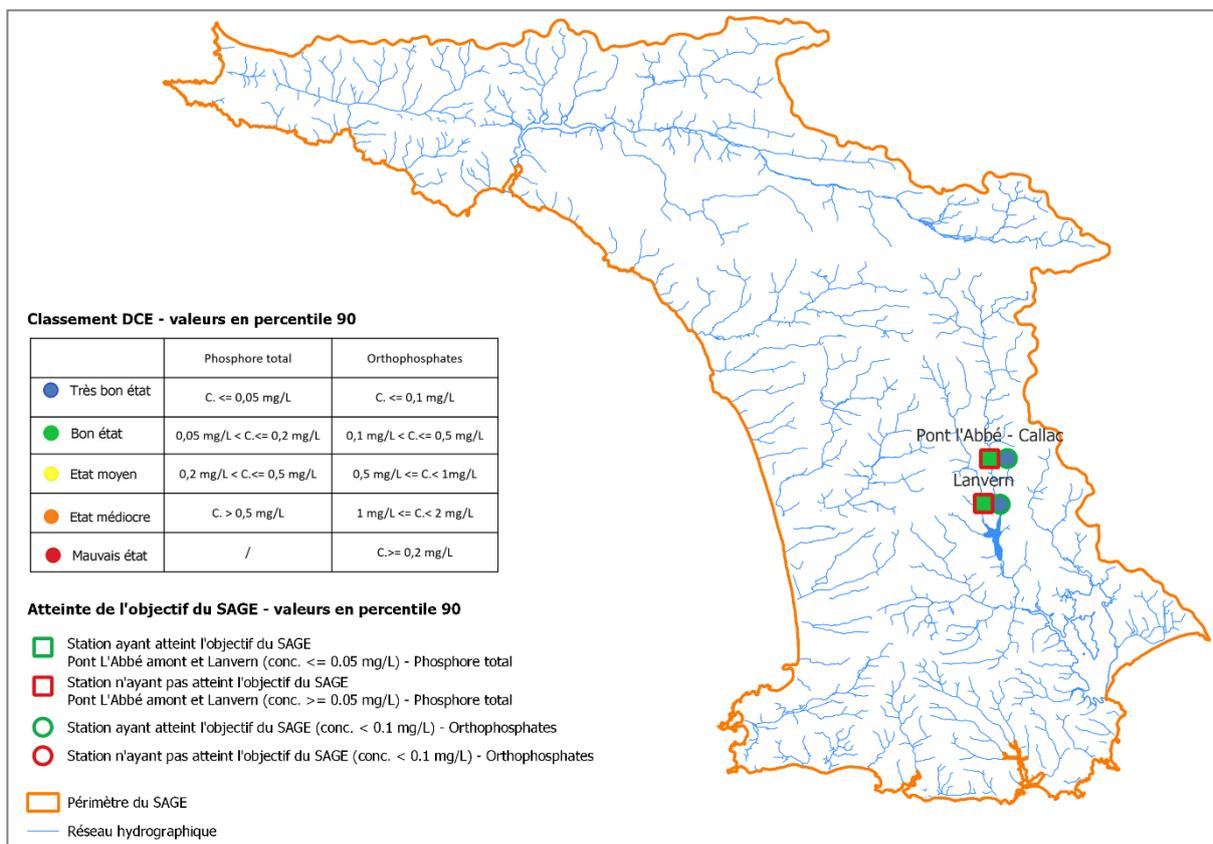
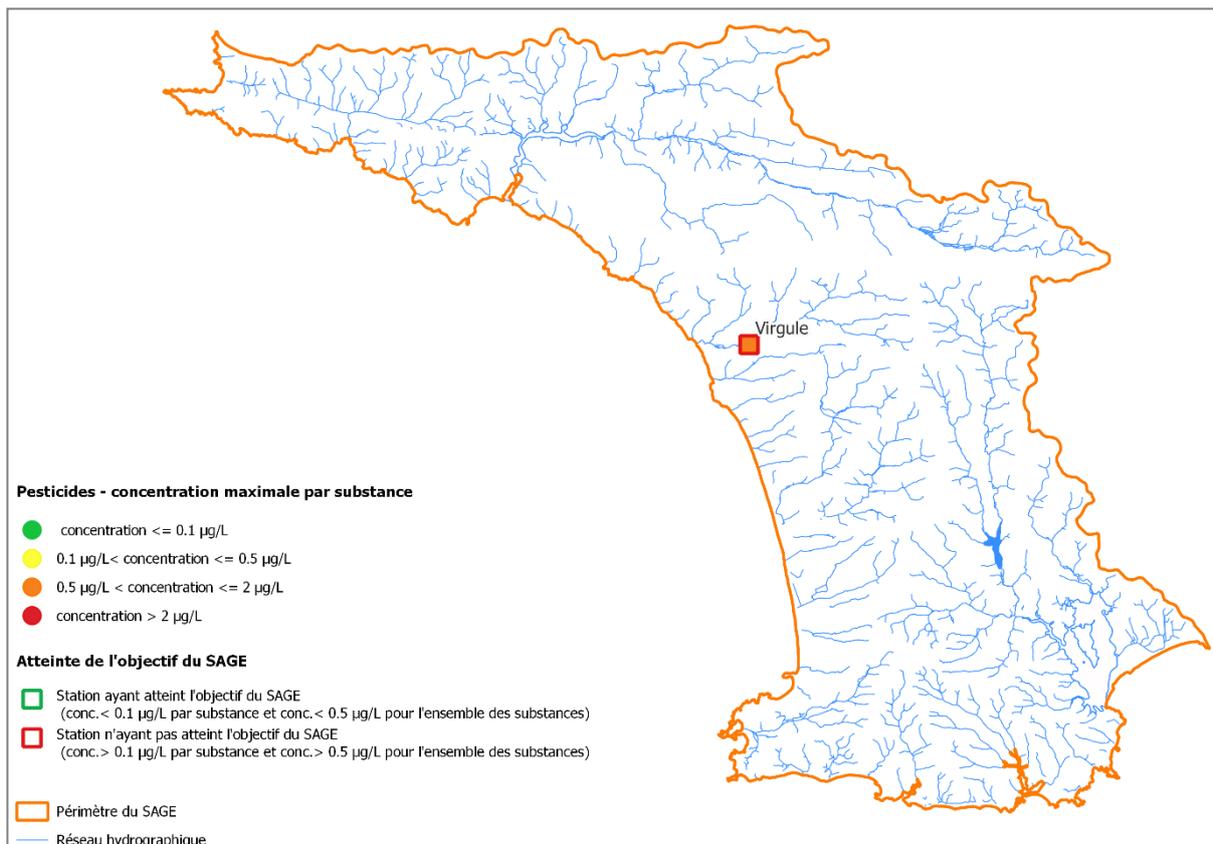
	Cours d'eau	Périodicité	Nb de prélèvements	Commentaire
Nitrates (2021-2022)	Goyen, Virgule Pont l'Abbé (Tremillec), Lanvern, Pont-l'Abbé (Pen Enez), Saint Jean Tréméoc	Mensuel calendaire	84	Les concentrations sur la rivière de Pont-l'Abbé et sur le Goyen sont légèrement en-dessous de l'objectif fixé par le SAGE (< 30 mg/L) et légèrement au-dessus sur la Virgule. Sur la période comprise entre l'année hydrologique 2014-2015 et l'année hydrologique 2021-2022, la variation des flux pondérés est inférieure aux objectifs fixés par le SAGE sur l'ensemble des cours d'eau.
Phosphore total	Pont-l'Abbé (Callac), Lanvern	Mensuel pluvieux	24	Les concentrations en phosphore total sur la rivière de Pont-l'Abbé amont et du ruisseau de Lanvern sont au-dessus de l'objectif fixé par le SAGE (< 0,05 mg/L). Tendance à la baisse sur la période 2012-2022.
Orthophosphates	Pont-l'Abbé (Callac) Lanvern	Mensuel pluvieux	24	Les concentrations moyennes annuelles en orthophosphates sur la rivière de Pont-l'Abbé amont et sur le ruisseau de Lanvern sont légèrement en-dessous de l'objectif fixé par le SAGE (< 0,1 mg/L).
Pesticides	Virgule	Mensuel pluvieux	9	5 substances actives dépassent l'objectif du SAGE (< 0,1 µg/L par substance) sur au moins un prélèvement : le métolachlore ESA (0,78 µg/L), le métazachlore ESA (0,15 µg/L), l'alachlore ESA (0,11 µg/L), l'ASDM (0,11 µg/L), le glyphosate (0,17 µg/L). Les détections en nombre de substances et en concentrations

				sur le ruisseau de la Virgule sont plus faibles que celles mesurées en 2018 et 2019, sur les ruisseaux de Penmarch et de la Torche (cf. Fiches INF'EAU pesticides 2018 et 2019).
--	--	--	--	--

- Traitement, bancarisation interprétation et mise en forme des données (rédaction de fiches inf'EAU).
- Collecte des données des autres réseaux de suivi.

Cartes de synthèse du PTE





Annexes

→ N°14. Fiches infEAU

Réalisation des objectifs

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Réalisation du suivi de la qualité de l'eau en lien avec les enjeux du territoire	Nitrates, phosphore total et orthophosphates, pesticides et microbiologie. Autres paramètres pollutions ponctuelles	Nitrates, phosphore total et orthophosphates, pesticides et microbiologie. Autres paramètres pollutions ponctuelles	

Moyens humains

	Agent	ETP
Suivi de la qualité de l'eau	Animatrice milieux littoraux	0.4

Moyens financiers

	Coût en régie	Coût en prestation
Suivi de la qualité de l'eau	18 316 €	8 724 €

Perspectives

→ Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau au regard des enjeux du territoire.

6 – BILAN FINANCIER

Nature des opérations		Détail des opérations	ETP	Projet de Territoire pour l'Eau 2020-2025										
				Contrat territorial 2020-2022										
				Programme 2022										
				Prévisionne l en €	Réalisation en €	% de réalisation	AELB		CRB		CD29		OUESCO	
			% de sub	montant sub	% de sub	montant sub	% de sub	montant sub	% de sub	montant				
SAGE	Animation	Indemnités et charges de fonctionnement des élus	/	14 875 €	13 399 €	90	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	13 399 €
		Animateur SAGE - charges salariales	1	52 000 €	56 741 €	109	64%	36 400 €	9%	5 200 €	0%	0 €	22%	12 385 €
		Animateur SAGE - frais de fonctionnement		18 000 €	10 938 €	61	115%	12 600 €	10%	1 094 €	0%	0 €	0%	0 €
		Fonctions support - prestation de services CCPBS	0,345	18 000 €	15 500 €	86	70%	10 800 €	10%	1 550 €	0%	0 €	20%	3 150 €
	Communication	Outils de communication	/	20 000 €	14 766 €	74	50%	7 383 €	30%	4 430 €	0%	0 €	20%	2 953 €
	Suivi du SAGE	Assistance tableau de bord du SAGE	/	15 000 €	0 €	0 €	50%	0 €	30%	0 €	0%	0 €	20%	0 €
TOTAL SAGE				123 000 €	97 945 €			67 183 €		12 274 €		0 €		18 488 €
PTE - CT	Animation	Indemnités et charges de fonctionnement des élus	/	14 875 €	13 399 €	90	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	13 399 €
		Fonctions support - prestation de services CCPBS	0,345	18 000 €	15 500 €	86	60%	9 300 €	20%	3 100 €	0%	0 €	20%	3 100 €
		Animatrice agricole - charges salariales	1	45 000 €	32 741 €	73	60%	19 645 €	20%	6 548 €	0%	0 €	20%	6 548 €
		Animatrice agricole - frais de fonctionnement		10 000 €	9 208 €	92	65%	6 000 €	20%	1 842 €	0%	0 €	15%	1 367 €
		Animateur milieux aquatiques - charges salariales	1	45 000 €	38 515 €	86	60%	23 109 €	0%	0 €	20%	7 703 €	20%	7 703 €
		Animateur milieux aquatiques - frais de fonctionnement		10 000 €	9 217 €	92	65%	6 000 €	0%	0 €	20%	1 843 €	15%	1 373 €
		Animatrice milieux littoraux (animation littorale) - charges salariales	0,6	27 000 €	22 072 €	82	60%	13 243 €	20%	4 414 €	0%	0 €	20%	4 414 €
		Animatrice milieux littoraux (animation littorale) - frais de fonctionnement		6 000 €	5 541 €	92	65%	3 600 €	20%	1 108 €	0%	0 €	15%	833 €
		Animatrice milieux littoraux (suivi de la qualité de l'eau) - charges salariales	0,4	18 000 €	14 715 €	82	60%	8 829 €	0%	0 €	20%	2 943 €	20%	2 943 €
	Animatrice milieux littoraux (suivi de la qualité de l'eau) - frais de fonctionnement		4 000 €	3 601 €	90	67%	2 400 €	0%	0 €	20%	720 €	13%	481 €	
	Communication	Outils de communication	/	5 000 €	3 711 €	74	60%	2 227 €	20%	742 €	0%	0 €	20%	742 €
	Suivi de la qualité de l'eau	Suivi nitrates (eau superficielle)	/	500 €	462 €	92	50%	231 €	0%	0 €	20%	92 €	30%	138 €
		Suivi phosphore	/	500 €	412 €	82	50%	206 €	0%	0 €	20%	82 €	30%	124 €
		Suivi pesticides	/	7 000 €	4 953 €	71	50%	2 477 €	0%	0 €	20%	991 €	30%	1 486 €
		Suivi pollutions ponctuelles	/	800 €	152 €	19	50%	76 €	0%	0 €	20%	30 €	30%	46 €
Suivi bactériologique		/	4 000 €	2 745 €	69	50%	1 373 €	0%	0 €	20%	549 €	30%	824 €	
Reconquête de la qualité de l'eau	Animation MAEC	/	1 000 €	0 €	0	50%	0 €	20%	0 €	0%	0 €	30%	0 €	
	Diagnostics / projets agri-environnementaux	/	20 000 €	8 838 €	44	60%	5 303 €	0%	0 €	0%	0 €	40%	3 535 €	
	Expérimentations "réduction pesticides" - paillage sur Tulipes à la Tor	/	6 000 €	4 575 €	76	50%	2 288 €	20%	915 €	0%	0 €	30%	1 373 €	
Restauration de la qualité des milieux aquatiques	Expérimentation "réduction pesticides" - désherbage mécanique sur m	/	2 500 €	2 499 €	100	50%	1 250 €	20%	500 €	0%	0 €	30%	750 €	
	Renaturation de cours d'eau - rivière de Pont-l'Abbé aval (Phase 2)	/	30 000 €	19 486 €	65	50%	9 743 €	30%	5 846 €	0%	0 €	20%	3 897 €	
	Création d'un ouvrage de répartition des débits - rivière de Pont-	/	47 000 €	0 €	0	0%	0 €	30%	0 €	10%	0 €	60%	0 €	
Satisfaction des usages	Plantation d'une ripisylve - rivière de Pont-l'Abbé aval	/	5 500 €	0 €	0	50%	0 €	30%	0 €	0%	0 €	20%	0 €	
	Effacement d'ouvrage - passe à poissons et bief de l'ancienne	/	12 500 €	25 436 €	203	70%	17 805 €	10%	2 544 €	0%	0 €	20%	5 087 €	
	Etudes INPEC	/	10 000 €	5 751 €	58	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	5 751 €	
TOTAL PTE / CT				335 300 €	243 530 €			135 103 €		27 559 €		14 954 €		65 914 €
TOTAL SAGE - PTE / CT				458 300 €	341 476 €			202 287 €		39 833 €		14 954 €		84 402 €

ANNEXES

- N°1. Compte rendu des réunions de la CLE
- N°2. Avis rendu par la CLE
- N°3. Délibérations de la CLE
- N°4. Courriers du Président de la CLE
- N°5. Exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau »
- N°6. Opération « Ne rien jeter, ICI commence la mer »
- N°7. Compte rendu de la réunion du comité de pilotage du PTE du 3 octobre 2022.
- N°8. Compte rendu des groupes de travail agricole
- N°9. Compte rendu des réunions du COPIL AAC
- N°10. Bulletins d'information agricole
- N°11. Compte rendu des groupes de travail milieux aquatiques
- N°12. Compte rendu des groupes de travail milieux littoraux
- N°13. Compte rendu des réunions de présentation des résultats PVC aux acteurs du territoire.
- N°14. Fiches inf'EAU

N°1. Compte rendu des réunions de la CLE



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte rendu – Séance du 3 avril 2023

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 3 avril 2023 (14h30)

Lieu : Salle Avel Dro de Plozévet

Participation : 14 membres dont 10 membres présents (P) et 4 membres représentés (R)

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF		Excusé	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)		M. Jean-Louis BUANNIC		Excusé
			M. Christian LOUSSOUARN	P	
			/		
			M. Michel BUREL	P	
			M. Philippe STEPHAN	P	
			M. Gilles SERGENT	R	
			M. Benoît LAURIOU	P	
			M. Ronan KERVAREC	R	
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)		M. Éric JOUSSEAUME	P	
		M. Yves KERISIT	P		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Patrick TANGUY	P		
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ	R		
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		Excusé	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P		
	Associations de consommateurs	/			
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		Excusé	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		Excusé	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X	
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		X	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			Excusé	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère		P		
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne			Excusée	
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé		R		

Pouvoirs :

- Gilles SERGENT à Éric JOUSSEAUME
- Ronan KERVAREC à Michel BUREL
- Pascal BELLOCQ à Patrick TANGUY
- Agence Régionale de Santé (Gaëlle LAGADEC) à Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Jérôme GUILLEMEOT)

Personnes invitées :

- Thomas PICHERAL (OUESCO)
- Florence CROM et Alice GOUT ROUE (SIOCA)
- Yannick LE MOIGNE, Enrique Perez et Florence MOSES (CCPBS)

Ordre du jour :

- Présentation du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du Finistère
- Présentation de la procédure et des enjeux de la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de l'Ouest-Cornouaille
- Présentation de la procédure et des enjeux de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) du Pays Bigouden Sud
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporamas de la réunion

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseaume, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- fait adopter le compte rendu de la séance du 12 décembre 2022,
- présente l'ordre du jour.

Thomas Picheral, animateur du SAGE Ouest-Cornouaille :

- procède à l'appel des membres de la CLE et précise que l'ordre du jour ne nécessite pas l'obtention du quorum.

PLAN D'ACTION OPERATIONNEL TERRITORIALISÉ 2023-2025 DU FINISTÈRE

Jérôme Guillemot, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, présente le diaporama joint.

- Le PAOT est un outil de reportage à l'Union Européenne permettant de répondre à chaque pression de classement des masses d'eau en état moins que bon.
- Le PAOT du Finistère définit trois niveaux de priorité :
 1. Les masses d'eau proches du bon état (pour l'Ouest-Cornouaille : le ruisseau du Loch et le ruisseau de Saint-Jean).
 2. Les masses d'eau continentales prioritaires localement (pour l'Ouest-Cornouaille : le ruisseau de Trunvel, le ruisseau de Penmarch, la retenue du Moulin Neuf).
 3. Les enjeux environnementaux prioritaires (pour l'Ouest-Cornouaille : les captages d'eau potable prioritaires, les ouvrages prioritaires faisant obstacle à la continuité écologique, les sites concernés par des enjeux aval (conchyliculture, baignade)).

→ Le PAOT du Finistère sera présenté devant la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature puis approuvé par arrêté préfectoral.

Observations des membres de la CLE :

1. *Philippe Stephan demande des précisions sur la localisation des systèmes d'assainissement non collectif, non conformes, identifiés sur le ruisseau de Saint-Jean.*
2. *Jérôme Guillemot indique que le contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille 2023-2025 répond aux attentes du PAOT du Finistère 2023-2025 et souligne l'ambition du projet de renaturation du ruisseau de Saint-Jean.*
3. *Christian Loussouarn observe un déficit d'entretien et un colmatage du lit mineur sur le ruisseau de Saint-Jean.*
4. *Philippe Stephan évoque un problème récurrent d'inondation de « la route de vent solaire » au niveau du passage de l'étang de Trunvel et s'interroge sur l'éligibilité des travaux aux aides octroyées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Bretagne dans le cadre du contrat territorial.*
5. *Éric Jousseaume explique que la réalisation des profils de vulnérabilité conchylicole de l'Ouest-Cornouaille ont permis de renforcer les stratégies de mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectif.*
6. *Michel Burel estime que l'Etat ne joue pas pleinement son rôle en matière de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage en eau potable. Michel Burel souligne les limites et le coût des actions déployées par les établissements publics locaux pour lutter contre les pesticides et demande l'interdiction des pesticides de synthèse sur les aires d'alimentation de captage.*
Éric Jousseaume regrette la demande, faite par le ministre de l'agriculture à l'ANSES, de réévaluation de la décision d'interdiction des principaux usages du S-métolachlore. Éric Jousseaume rappelle que l'ESA-métolachlore, métabolite du S-métolachlore, est à l'origine de non-conformité sur plusieurs captages en eau potable de l'Ouest-Cornouaille et propose de rédiger un courrier à l'attention des parlementaires du territoire, pour demander le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du S-métolachlore.
7. *Jean-Paul Cozien demande des précisions sur la notion de contrôle renforcé des assainissements non collectifs sur les aires d'alimentation de captage.*
Michel Burel rappelle que depuis l'arrêt des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne, la mise aux normes des assainissements non collectifs est plus difficile.
8. *Yannick Le Moigne souligne que l'usage répété d'acronymes nuit à la clarté des échanges.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Jérôme Guillemot indique que les 38 installations non conformes se situent sur les communes de Saint-Jean Trolimon et de Plonéour-Lanvern. Jérôme Guillemot souligne également l'absence d'assainissement collectif des eaux usées dans le bourg de Saint-Jean Trolimon.*
3. *Jérôme Guillemot rappelle que l'absence d'entretien ne constitue pas une pression au sens de la directive cadre sur l'eau.*
4. *Thomas Picheral indique que l'ouvrage n'est pas problématique au terme de continuité écologique. L'opération ne peut donc pas être incluse au contrat territorial.*
6. *Note : compte-tenu de la décision du jeudi 20 avril 2023, interdisant la vente de pesticides à base de S-métolachlore à partir du 20 octobre 2023 et leur utilisation à partir du 20 octobre 2024, le courrier n'a pas été transmis aux parlementaires de l'Ouest-Cornouaille.*
7. *Christine Marc, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, explique qu'à l'échelle des aires d'alimentation de captage, 100% des installations doivent être diagnostiquées et mises aux normes dans un délai raisonnable.*
Thomas Picheral précise que, dans certaines conditions, des aides de l'agence de l'eau restent mobilisables sur les aires d'alimentation de captage.

Sur proposition de M. Jousseaume, la CLE décide de suivre, annuellement, l'avancement de la mise en œuvre du PAOT à l'échelle des bassins de l'Ouest-Cornouaille.

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Florence Crom, Présidente du Syndicat Intercommunaire Ouest-Cornouaille Aménagement (SIOCA), présente le diaporama joint.

- Le périmètre administratif du SCoT Ouest-Cornouaille est proche du périmètre hydrographique du SAGE Ouest-Cornouaille.
- Le SCoT est un document-cadre de planification stratégique. Ses orientations et objectifs portent sur : l'aménagement et l'urbanisme, les mobilités et les transports, l'économie, l'environnement et la gestion des risques et des ressources.
- Le SCoT doit être compatible avec le SDAGE et le SAGE.
- Dans le cadre de la révision du document, les élus du SIOCA souhaitent :
 - . aller plus loin sur la question de la ressource en eau en travaillant sur la notion de capacité d'accueil du territoire,
 - . intégrer un volet maritime pour fixer des orientations de gestion des espaces maritimes et des espaces terrestres qui leur sont rattachés.
- L'approbation du nouveau SCoT de l'Ouest-Cornouaille est programmée pour le mois de septembre 2026.

Observations des membres de la CLE :

1. *Jérôme Guillemot rappelle les enjeux de la gestion intégrée des eaux pluviales.*
2. *Éric Jousseume indique qu'à l'occasion de la révision du SCoT, la CLE doit être écoutée pour mieux prendre en compte les enjeux de la gestion qualitative et quantitative de l'eau. Le Président de la CLE demande des précisions sur les modalités d'association de la CLE à la révision du SCoT.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Florence Crom confirme la nécessité de renforcer le partenariat entre le SIOCA et OUESCO et précise qu'une charte de gouvernance est en cours de rédaction.*

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PLAN LOCAL DE L'HABITAT DU PAYS BIGOUDEN

Yannick Le Moigne, vice-présidente de la CCPBS en charge de l'habitat et de l'urbanisme, présente le diaporama joint :

- La CCPBS dispose de la compétence « planification » depuis le 1er janvier 2022.
- Le PLUiH est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.
- Le PLUiH doit être compatible avec le SDAGE, le SAGE et le SCoT.
- L'état initial de l'environnement prévoit de quantifier les capacités d'accueil en lien avec la ressource en eau disponible et les capacités d'assainissement des eaux usées et pluviales. Cette analyse aidera le territoire à calibrer sa stratégie de développement.
- L'approbation du PLUiH est programmée pour le début de l'année 2026.

Observations des membres de la CLE :

1. *Jérôme Guillemot explique que la gestion de l'eau va conditionner le développement territorial.*
2. *Jérôme Guillemot indique que les documents d'urbanisme doivent renforcer leur ambition en matière de protection du bocage.*
3. *Sur la notion de capacité d'accueil, Éric Jousseume précise que dans un contexte de changement climatique, il s'agit de préserver les activités existantes, tout en poursuivant les objectifs : d'adaptation des prélèvements à la ressource en eau disponible, de traitement des eaux usées, de réduction du ruissellement, de préservation des milieux naturels et des besoins d'apport d'eau douce à la mer.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Thomas Picheral explique que les inventaires bocagers des PLU ne valent pas toujours diagnostic. Ils ne permettent généralement pas de hiérarchiser les linéaires en fonction de leur intérêt pour la gestion de l'eau.*

Yannick Le Moigne met en garde les membres de la CLE, le PLUiH du Pays Bigouden ne permettra pas d'augmenter la résolution spatiale de l'état des lieux environnemental et ne solutionnera pas toutes les difficultés observées dans les PLU.

QUESTIONS DIVERSES

Thomas Picheral porte à la connaissance des membres de la CLE les opérations soumises à déclaration en application du code de l'environnement et pouvant impacter les objectifs du SAGE :

- Réalisation du lotissement de « Briscoul » à Plogastel Saint Germain.
- Renaturation du cordon littoral de « Lessunus », à Plozévet.
- Réfection du mur de la chapelle de Notre-Dame de la Joie à Penmarch.
- Passage des concurrents d'un trail dans le Goyen sous la route départementale 143 à Pouldergat.
- Réalisation d'un lotissement, rue de la Gare à Pont-l'Abbé.

Observations des membres de la CLE :

1. *Christian Loussouarn explique que le retrait de l'ancien aqueduc de Lessunus sera défavorable à l'ouverture d'une brèche dans le cordon de galets en hiver et réduira la continuité écologique.*
2. *Benoit Lauriou s'étonne de l'accord délivré par les services de l'Etat aux organisateurs du trail de Pouldergat pour traverser le lit mineur du Goyen.*
Éric Jousseume précise que cette décision nécessite la vigilance de la CLE et propose de rédiger un courrier à la DDTM pour obtenir des précisions sur la position des services de l'Etat et éviter que la pratique ne se généralise.
3. *Philippe Stephan déplore une différence de traitement vis-à-vis de la préservation des zones humides entre l'accord donné au projet de lotissement rue de la Gare à Pont-l'Abbé et le refus transmis à la commune de Plogastel Saint Germain pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.*

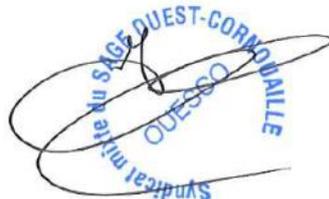
Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Michel Burel répond que le projet vise à renouer avec le fonctionnement naturel du site. Le projet est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, a fait l'objet d'une concertation locale et a été validé par les services de l'Etat.*
2. *À la suite de la réunion et après consultation du service instructeur, Jérôme Guillemot précise dans ce cas précis qu'un passage par la route ne permettait pas de garantir la sécurité des concurrents. L'accord délivré par la DDTM est conditionné aux exigences mentionnées ci-dessous :*
 - . *Passage délimité physiquement et limité en largeur à 1/5ème de la largeur du lit de la rivière,*
 - . *Passage localisé sur le radier du pont,*
 - . *Précision du règlement de course : « le passage d'un participant en dehors de la zone délimitée entraîne sa disqualification »,*
 - . *Pour les prochaines éditions : organisation d'une réunion en amont de l'évènement pour trouver une solution d'évitement en concertation avec la DDTM et OUESCO.*

La séance est levée par Monsieur le Président à 16h30.

Fait à Tréguennec,
le 17 mai 2023.

Éric JOUSSEAUME
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte rendu – Séance du 10 juillet 2023

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille
Date : 10 juillet 2023 (14h30)
Lieu : Mairie de Plozévet
Participation : 14 membres dont 11 membres présents (P) et 3 membres représentés (R)

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF	P		
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC		P	
		M. Christian LOUSSOUARN			Excusé
		M. Yves CANEVET			Excusé
		M. Michel BUREL		P	
		M. Philippe STEPHAN		P	
		M. Gilles SERGENT			Excusé
		M. Benoît LAURIOU		R	
		M. Henri SAVINA		P	
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN		R	
M. Éric JOUSSEAUME			P		
	M. Yves KERISIT		P		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Patrick TANGUY		Excusé	
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		Excusé	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN		Excusé	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX		P	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		Excusé	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		X	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		Excusé	
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		P	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			X	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère			P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne			P	
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé			R	

Pouvoirs :

- Benoit LAURIOU à Yves KERISIT
- Jean-Paul COZIEN à Éric JOUSSEAUME
- L'Agence Régionale de Santé (Gaëlle LAGADEC) à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Jérôme GUILLEMOT)

Personnes invitées :

- Guillaume ESTEVA-KERMEL et Benjamin BUISSON (CCPBS)
- Valentin SERBIELLE (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Delphine PAJOT et David Morin (Région Bretagne) – en visioconférence
- Thomas PICHERAL (OUESCO)

Ordre du jour :

- Examen du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet du « littoral Sud Finistère »
- Introduction aux enjeux de l'eau et du changement climatique
- Présentation du plan Breton de résilience pour l'eau
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporamas de la réunion
- Avis N°022023, portant sur le projet de programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet du « Littoral Sud Finistère » 2024 / 2030
- Formulaire de candidature pour participer aux groupes de travail du Plan breton de résilience sur l'eau

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseaume, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- souhaite la bienvenue à M. Yves Canevet (représentant de la CCPBS), à M. Henri Savina (représentant de Douarnenez Communauté) et à Mme. Virginie Hervieux représentante des consommateurs,
- procède à l'appel des membres de la CLE et précise que l'ordre du jour ne nécessite pas l'obtention du quorum,
- fait adopter le compte rendu de la séance du 3 AVRIL 2023,
- présente l'ordre du jour.

PAPI COMPLET « LITTORAL SUD FINISTERE »

Éric Jousseaume rappelle son mandat de 1^{er} vice-président de la CCPBS en charge de la prévention des risques d'inondations et présente le contexte :

- Le Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de « Quimper – Littoral Sud Finistère » est à la fois exposé au débordement des cours d'eau (Odet, Jet et Steïr) et aux submersions marines (littoral de Penmarch à Concarneau).
- L'élaboration de la sous-stratégie littorale a fait l'objet d'un co-portage entre la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

- Le PAPI d'intention du « Littoral Sud Finistère » 2019 / 2023, a permis de mener les études nécessaires à la construction des stratégies de protection face aux risques de submersion marine.
- Le PAPI complet 2024 / 2030 vise le lancement des travaux définis dans le PAPI d'intention. Le dossier de labellisation sera déposé à la fin du mois de juillet. Dans ce cadre, la CCPBS sollicite l'avis de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille sur le PAPI complet du « Littoral Sud Finistère » 2024 / 2030.

Guillaume Esteva-Kermel de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, présente le diaporama joint :

- Le PAPI correspond à un outil partenarial et financier entre l'Etat, le conseil Départemental et les EPCI partenaires.
- Le PAPI complet du « Littoral Sud Finistère » 2024 / 2030 comprend 60 actions réparties selon 7 axes :
 - . Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
 - . Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations
 - . Axe 3 – Alerte et gestion de crise
 - . Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
 - . Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
 - . Axe 6 – Ralentissement des écoulements
 - . Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Observations des membres de la CLE :

1. *Jérôme Guillemot (DDTM) précise que le plan intercommunal de sauvegarde devra être finalisé avant 2028.*
2. *Philippe Stephan demande des précisions sur l'action de suivi des actes d'urbanisme délivrés en zone de PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux).*
3. *Philippe Stephan demande combien d'habitations sont concernées par l'opération de recomposition spatiale du quartier de Léhan à Treffiagat? Henri Savina s'interroge sur la réaction des propriétaires ?*
4. *Concernant l'impact des travaux de protection du polder urbanisé de Combrit Ile-Tudy sur les zones humides, Jérôme Guillemot rappelle que la validité des mesures compensatoires est conditionnée à un argumentaire justifiant l'impossibilité d'éviter et de réduire la destruction de zones humides.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Benjamin Buisson (CCPBS) explique que les zones à risque de submersion marine sont réputées inconstructibles. Le suivi des actes d'urbanisme permet d'évaluer la réalisation des travaux de mise aux normes des bâtiments, prescrits dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité de l'habitat.*
3. *Guillaume Esteva-Kermel indique que l'opération concerne environ 15 maisons. Éric Jousseau explique que la situation est forcément compliquée et douloureuse pour la majorité des propriétaires concernés. Benjamin Buisson précise qu'il n'y aura pas d'expropriation. Jérôme Guillemot indique que les habitations du quartier de Léhan seront de plus en plus difficiles à assurer.*

Thomas Picheral présente le projet d'avis de la CLE.

La CLE :

- Propose qu'un représentant de la structure porteuse du SAGE soit intégré au COPIL du PAPI.
- Encourage le maître d'ouvrage à associer la structure porteuse du SAGE aux études techniques de conception et d'implantation des aménagements.
- Rappelle que les écosystèmes côtiers constituent des espaces de dissipation de l'énergie marine et contribuent à limiter l'impact de l'érosion côtière sur les activités et les biens.
- Encourage, autant que faire se peut, pour lutter contre les submersions marine, le recours aux solutions fondées sur la nature : réestuarisation, restauration de zones humides, effacement des obstacles à la circulation du transit sédimentaire ...

- Rappelle la responsabilité que porte notre territoire dans la préservation de la population d'Anguille et invite le maître d'ouvrage à aménager les ouvrages hydrauliques de lutte contre la submersion marine pour assurer la montaison des Anguilles.

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille adopte l'avis N°022023 tel que présenté et donne un avis favorable au PAPI complet du « Littoral Sud Finistère » 2024 / 2030, sous réserve que, pour les projets d'aménagement impactant les zones humides, le maître d'ouvrage apporte des précisions détaillées sur la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».

INTRODUCTION AUX ENJEUX DE L'EAU ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Éric Jousseaume présente :

- le contexte hydrologique de l'Ouest-Cornouaille. La baisse estivale des niveaux d'eau combinée à l'augmentation de la population peut engendrer des restrictions d'usages et donner lieu à des autorisations de dérogation au respect du débit réservé des rivières.
- les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne portant sur la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et évoque l'analyse « Hydrologie, Milieux, Usages, Climats » (HMUC).
- Les dispositions du SAGE Ouest-Cornouaille portant sur la satisfaction des besoins en eau, en insistant sur les économies d'eau et l'équilibre entre le potentiel de développement et le volume en eau potable disponible.

Éric Jousseaume propose de s'appuyer sur les travaux du groupe de travail « gestion quantitative de l'eau » pour valider en CLE, en décembre 2023, une feuille de route sur la gestion quantitative de l'eau.

Valentin Serbielle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, présente le diaporama joint :

- La Bretagne bénéficie d'un réseau hydrographique très dense. Cette spécificité est liée à la géologie. Les roches dures favorisent le ruissellement des eaux. La relation nappe/rivière demeure cependant importante. Dans l'Ouest-Cornouaille la contribution des eaux souterraines à l'alimentation des rivières est qualifiée « d'assez bonne ».
- L'eau constitue un des principaux marqueurs du changement climatique. A l'avenir les sécheresses seront plus longues et plus intenses. Les précipitations extrêmes seront plus fréquentes et plus intenses. A l'horizon 2070, les débits moyens des cours d'eau devraient diminuer de 10 à 40% et la recharge des nappes devrait baisser de 20 à 40%.
- L'analyse HMUC constitue une étude complexe visant à définir les volumes d'eau mobilisables en considération du fonctionnement hydrologique du territoire, des besoins des écosystèmes aquatiques et du changement climatique. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour mieux gérer les prélèvements et atteindre les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau. Ce travail nécessite des données fiables ainsi qu'une approche globale, intégrée et partenariale.

Observations des membres de la CLE :

1. *Thomas Picheral souligne que sur la carte de réseau hydrographique de Bretagne, la ligne de partage des eaux n'est pas cohérente avec le périmètre du SAGE Ouest-Cornouaille.*
2. *Philippe Stephan indique que les modélisations climatiques confirment ce que les agriculteurs observent ; une pluviométrie moyenne stable mais mal répartie.*
3. *Jean-Louis Buannic indique que Philippe Davy (Directeur de recherche au CNRS) explique que les roches fracturées type granite stockent aussi de l'eau.*

4. *Michel Burel explique que sans analyses HMUC, sur la base des connaissances actuelles, la CLE peut dès aujourd'hui rendre un certain nombre d'arbitrages sur les prélèvements d'eau.*
5. *Jérôme Guillemot demande si le bassin de l'Ouest-Cornouaille est concerné par la disposition 7B-5 du SDAGE « axes réalimentés par soutien d'étiage ».*
6. *Henri Savina pose la question de la capacité d'accueil de l'Ouest- Cornouaille vis-à-vis de la ressource en eau.*
7. *Virginie Herveux s'interroge sur la reconnaissance des études HMUC par les services de l'Etat et évoque la situation du bassin de Clain.*
8. *Henri Savina souligne l'intérêt des démarches inter-SAGE et formule la proposition d'une étude HMUC à l'échelle du Sud Finistère.*
9. *Éric Jousseau s'interroge sur les modalités de financement des études HMUC.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

3. *Virginie Herveux explique que pour garantir une gestion équilibrée de la ressource, il est nécessaire d'évaluer le temps de renouvellement de ces eaux souterraines.*
5. *Thomas Picheral indique que le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille n'est pas concerné par la disposition 7B-5 du SDAGE, mais rappelle l'existence d'une nappe réservée en priorité à l'alimentation en eau potable sur la commune de Ploneïs (disposition 6E-1 du SDAGE).*
6. *Thomas Picheral rappelle que la question de l'adéquation entre le potentiel de développement démographique des collectivités et les volumes en eau potable disponibles est identifié dans le SAGE (disposition 70). La notion de capacité d'accueil est interrogée dans le cadre de l'élaboration du PLUih du Pays Bigouden Sud et de la révision du SCoT de l'Ouest-Cornouaille. Valentin Serbielle explique que dans certains territoires en tension, les autorités ont limité les permis de construire. Jean-Louis Buannic indique que la tarification progressive de l'eau ne permet pas de réduire significativement les consommations d'eau.*
7. *Valentin Serbielle indique que les études tiennent leur légitimité de la concertation mise en place.*
8. *Valentin Serbielle rappelle que l'analyse HMUC nécessite des connaissances fines. Il précise que certains modules (exemple « Climat ») sont plus facilement mutualisables.*
9. *Maina Prigent explique que l'Agence de l'eau Loire Bretagne peut potentiellement apporter une aide financière de 70%. En cas de lancement d'une étude HMUC, la décision de l'Agence de l'eau sera discutée avec le maître d'ouvrage sur la base d'un projet détaillé.*

PLAN BRETON DE RESILIENCE POUR L'EAU

Delphine Pajot, Cheffe de service de l'eau à la Région et Loic Hénaff, présentent le diaporama joint :

- *Le plan Breton de résilience pour l'eau a été proposé par l'Assemblée Bretonne de l'Eau le 11 octobre 2022. Articulé avec le plan national eau et le plan de résilience Loire Bretagne, ce plan régional est structuré en 6 axes : « Encourager la sobriété dans tous les usages de l'eau », « Mieux gérer les ressources disponibles et explorer la possibilité de mobiliser de nouvelles ressources », « Restaurer la fonctionnalité des sols et des milieux aquatiques dans le but de favoriser l'infiltration de l'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau dans les sols », « Activer le levier du financement », « Anticiper l'apparition de conflits d'usages au travers de la solidarité et de l'aménagement du territoire », « Poursuivre le partage de connaissances ». Auxquels s'ajoute un axe complémentaire : « Améliorer la gestion de crise ».*
- *Des groupes de travail ont été identifiés pour déployer des actions concrètes : Axe 1 « partage d'expérience économies d'eau », Axe 2 « expérimentation REUT », Axe 3 « infiltration de l'eau dans les sols », Axe 4 « partage d'expérience tarification », Axe 5 « boîte à outils pour les SCoT » et Axe 6 – « plateforme connaissances ». Les membres de la CLE souhaitant intégrer les groupes de travail peuvent retourner le formulaire joint, sur la boîte mail du secrétariat de l'Assemblée bretonne de l'eau : abe@bretagne.bzh*

Observations des membres de la CLE :

1. *Jean-Louis Buannic indique qu'il aurait été pertinent d'ajouter l'agriculture dans la liste des usages prioritaires de l'eau. Il précise que dans sa demande de dérogation au respect du débit réservé de la rivière de Pont-l'Abbé de 2022, la CCPBS a fondé son argumentation sur l'usage domestique et agricole de l'eau potable.*
2. *Thomas Picheral demande des précisions sur le calendrier de l'élaboration de la boîte à outils pour les SCoT.*
3. *Loïc Hénaff informe que le service tourisme de la Région Bretagne ne communique plus sur les îles et le littoral Breton.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Jérôme Guillemot rappelle les trois usages prioritaires de l'eau : l'alimentation en eau potable, la sécurité civile et les milieux aquatiques.*
2. *Delphine Pajot explique que le travail prendra au minimum une année, mais que des échanges sont engagés avec les territoires pour lesquels les SCoT sont actuellement en révision.*

QUESTIONS DIVERSES

Thomas Picheral porte à la connaissance des membres de la CLE les projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE :

- Mise en demeure de l'EARL Kaandorp de régulariser (avant le 31 mai 2023) le prélèvement d'eau dans l'étang de Saint Vio, à Tréguennec.
- Remplacement d'une conduite d'assainissement sur le domaine de Larvor, à Loctudy
- Remplacement d'une conduite d'assainissement au lieu-dit Penfond Kreiz, à Plomeur.
- Franchissement temporaire du ruisseau de la Torche dans le cadre des travaux de renaturation de la décharge de la Torche, à Plomeur.
- Remplacement de buses existantes cassées par des buses d'une section plus grande pour un meilleur écoulement d'un ruisseau afin d'éviter l'inondation des berges au lieu-dit Méjou Roz, à Plonéour-Lanvern.
- Déploiement de l'opération « pour protéger l'eau, ne balance pas ton mégot ».

Observations des membres de la CLE :

1. *Jérôme Guillemot explique que l'entreprise Kandoorp n'a pas régularisé sa situation et est aujourd'hui en infraction.*
2. *Jérôme Guillemot indique que la décharge de la Torche sera la première à bénéficier du plan national de résorption des décharges littorales.*
3. *Jean Louis Buannic indique que la dégradation des eaux de baignade est principalement liée à la présence des chiens sur la plage.*

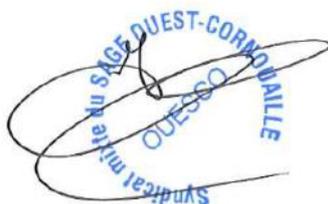
Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

3. *Thomas Picheral explique que le problème est identifié dans les plans de vulnérabilité conchylicole. L'accès des chevaux et des chiens aux plages du département du Finistère est interdit du 1er juin au 30 septembre. La réglementation de la future réserve naturelle régionale des dunes et paluds Bigoudènes pourrait venir renforcer cette interdiction.*

La séance est levée par Monsieur le Président à 17h25.

Fait à Tréguennec,
le 25 juillet 2023.

Éric JOUSSEAUME
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte rendu – Séance du 7 décembre 2023

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 7 décembre 2023 (10h00)

Lieu : Mairie de Plozévet

Participation : 10 membres dont 8 membres présents (P) et 2 membres représentés (R)

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF		X	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC		R	
		M. Christian LOUSSOUARN		P	
		M. Yves CANEVET			Excusé
		M. Michel BUREL		P	
		M. Philippe STEPHAN		P	
		M. Gilles SERGENT		P	
		M. Benoît LAURIOU			X
		M. Henri SAVINA			X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN			X
M. Éric JOUSSEAUME			P		
	M. Yves KERISIT			Excusé	
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Romain MARC'H		Excusé	
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN		P	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX		P	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN			X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA			X
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY			X
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC			X	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			X	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère			P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne				X
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé			R	

Pouvoirs :

- Jean-Louis BUANNIC à Éric JOUSSEAUME
- L'Agence Régionale de Santé (Gaëlle LAGADEC) à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Jérôme GUILLEMOT)

Personnes invitées :

- Delphine ALEXANDRE et Arthur GEFFRAY (Région Bretagne)
- Vincent LE TALOUR (Chambre d'agriculture de Bretagne)
- Franck OLLIVIER (Office Français de la Biodiversité)
- Thomas PICHERAL et Tifenn NEVEU (OUESCO)

Ordre du jour :

- Élection partielle du bureau de la CLE
- Gestion quantitative de la ressource en eau :
 - Intervention de Delphine Alexandre (vice-présidente de la Région Bretagne) sur le plan Breton de résilience pour l'eau
 - Information sur le projet de réforme des SAGE faisant suite au plan d'actions gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau,
 - Examen de la feuille de route de l'Ouest-Cornouaille
- Examen de l'avenant n°1 au contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille
- Examen de l'état d'avancement des plans d'actions des profils de vulnérabilité conchylicole
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporamas de la réunion
- Délibération n°0123 relative à l'élection partielle du bureau de la CLE
- Délibération n°0223 portant sur l'état d'avancement 2023 des plans d'actions des profils de vulnérabilité conchylicole

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseaume, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- souhaite la bienvenue à M. Romain Marc'h (représentant de la chambre d'agriculture du Finistère),
- procède à l'appel des membres de la CLE et précise que l'ordre du jour ne nécessite pas l'obtention du quorum,
- fait adopter le compte rendu de la séance du 10 juillet 2023,
- présente l'ordre du jour.

ELECTION PARTIELLE DU BUREAU DE LA CLE

Éric Jousseaume rappelle que le bureau de la CLE est chargé d'assister le Président pour la préparation des dossiers et des réunions de la CLE.

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le bureau est composé de 11 membres : 6 membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (dont le Président et les vice-présidents), 3 membres du collège des représentants des usagers (dont un représentant du monde économique et un représentant du monde associatif) et 2 membres du collège des représentants de l'Etat et des établissements publics d'Etat désignés par le Préfet du Finistère.

Considérant la démission de Patrick Tanguy (représentant de la chambre d'agriculture du Finistère), Éric Jousseaume propose de désigner un nouveau représentant du collège des usagers au sein du bureau et procède à l'appel des candidatures.

Il est indiqué que M. Romain Marc'h (nouveau représentant de la chambre d'agriculture et éleveur laitier de Douarnenez) est candidat. Aucun autre membre du collège des usagers ne fait acte de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, Éric Jousseaume indique que seul les membres du collège des usagers sont appelés à voter. Aucun participant ne sollicite le vote à bulletin secret.

A l'unanimité des membres du collège des usagers, Romain Marc'h est élu membre du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

La Commission Locale de l'Eau arrête la composition du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille comme suit : Éric Jousseaume, Michel Burel, Yves Kerisit, Christian Loussouarn, Loïc Hénaff, Gilles Sergent, Romain Marc'h, Bernard Trebern, Kevin Way, le représentant de la DDTM du Finistère et le représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Dans la continuité des échanges de la séance du 10 juillet 2023, Éric Jousseaume rappelle qu'en Bretagne, les politiques publiques de gestion de l'eau se sont longtemps focalisées sur les enjeux de « qualité ». Il est précisé que sur nos petits bassins versants côtiers, dans un contexte de crise climatique et de renforcement des pressions de prélèvement, les enjeux de « quantité » sont de plus en plus prégnants. Cette situation nouvelle nous oblige à compléter les outils de planification de l'eau.

PRESENTATION DU PLAN BRETON DE RESILIENCE POUR L'EAU

Delphine Alexandre (vice-présidente de la Région Bretagne en charge de la santé, de l'eau et la biodiversité) :

- rappelle son attachement au fonctionnement des CLE et souligne le dynamisme de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille,
- présente le fonctionnement de l'Assemblée Bretonne de l'Eau (ABE) et précise que l'ambition consiste à donner un « poids politique » à l'eau.
- détaille chacun des axes du plan Breton de résilience pour l'eau ainsi que les engagements de la Région pour l'eau en lien avec les compétences qu'elle exerce,
- présente le calendrier et les perspectives de travail 2024 et invite les membres de la CLE à participer aux réflexions de l'ABE dans le cadre des différents groupes de travail,
- conclut en rappelant que l'enjeu de l'eau est crucial. La qualité et la disponibilité de l'eau déterminent notre avenir commun et nécessitent : de la cohérence dans les politiques publiques, une anticipation forte des décideurs et la mobilisation de tous.

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseume confirme la nécessité d'anticipation, en particulier au niveau des documents d'urbanisme. OUESCO travaille déjà sur un certain nombre des axes du plan Breton de résilience pour l'eau et continuera à faire sa part dans les années à venir.*
2. *Jérôme Guillemont (DDTM du Finistère) demande des précisions sur l'amélioration de la connaissance des débits des cours d'eau.*
3. *Virginie Hervieux demande si les réunions des groupes de travail du plan Breton de résilience peuvent être suivies en visioconférence.*
4. *Michel Burel constate que la participation des Finistériens aux réunions de l'ABE est limitée.*
5. *Philippe Stephan souligne la nécessaire solidarité entre l'amont (zone rurale de production d'eau potable) et l'aval (zone urbaine et ou touristique de consommation de l'eau) des bassins versants.*
6. *Thomas Picheral indique que le SCoT de l'Ouest-Cornouaille est en cours de révision et demande des précisions sur le calendrier de la boîte à outils visant à accompagner les acteurs de l'aménagement dans la traduction de la règle 2-5 du SRADDET (cartes des flux d'eau, méthodologies prospectives,...).*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Delphine Alexandre explique que cette acquisition de connaissance se fera à l'échelle locale dans le cadre des études HMUC portées par les CLE et à l'échelle Régionale dans le cadre d'une étude portant sur les volumes prélevés et les volumes prélevables. La Bretagne compte une multitude de petits ouvrages de prélèvement. Un des enjeux consiste à mieux évaluer les prélèvements non comptabilisés, échappant à la redevance de l'agence de l'eau.
Thomas Picheral précise que le bassin de l'Ouest-Cornouaille est équipé de 4 stations de jaugeage : Kernaria sur le Goyen, Trémillec et Pen Enez sur la rivière de Pont-l'Abbé et Ty Poes sur le ruisseau de Lanvern. Il y a un enjeu fort à mieux connaître les régimes hydrologiques des autres petits fleuves côtiers.*
3. *Delphine Alexandre explique que la participation aux réunions est possible en présentiel et en distanciel.*
4. *Delphine Alexandre indique que certains EPCI participent assidûment aux travaux de l'ABE, mais observe la faible mobilisation du Département du Finistère.*
5. *Delphine Alexandre confirme les inégalités amont/aval et défend l'idée d'une meilleure péréquation. La Région Bretagne travaille sur la réalisation d'une carte pour mieux équilibrer les dotations.*
6. *Delphine Alexandre indique que le groupe de travail « aménagement » se réunira à partir de mars 2024. La boîte à outils portant sur la traduction de la règle 2-5 SRADDET devrait être finalisée pour la fin de l'année 2024.*

PROJET DE REFORME DES SAGE

Éric Jousseume indique que la mesure n°34 du plan gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau prévoit une réforme des SAGE.

Thomas Picheral détaille le projet de décret modifiant le code de l'environnement et le code de l'urbanisme. Les principales évolutions concernent :

- la modernisation du fonctionnement des CLE,
- la création d'une procédure de révision partielle des SAGE,
- l'obligation, à l'occasion des révisions de SAGE, de définir des objectifs chiffrés de réduction de prélèvement d'eau,
- l'amélioration de l'articulation entre les SAGE et les documents d'urbanisme.

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseume constate l'érosion de la participation aux réunions de la CLE et estime que les propositions de modernisation faciliteront la mobilisation des membres. Compte tenu de l'absence répétée du représentant de l'ARS, la commission locale de l'eau évoque la possibilité de saisir le Préfet pour proposer à l'OFB de siéger avec*

voix délibérative. Le directeur de l'unité départementale de l'agence régionale de l'ARS ou son représentant serait, dans ce cas, invité à siéger avec voix consultative en fonction de l'ordre du jour.

2. *Virginie Hervieux s'interroge sur la notion de « zones humides prioritaires faisant l'objet d'une interdiction de destruction » en précisant que toutes les zones humides sont à protéger.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Philippe Stéphan indique que la diminution de la participation aux réunions n'est pas spécifique à la CLE et précise que la multiplication des réunions et la période de mi-mandat expliquent en partie cette situation.*
2. *Thomas Picheral explique que toutes les communes de l'Ouest-Cornouaille sont couvertes par un inventaire des zones humides. La donnée est suffisamment précise (zones humides effectives avec une résolution de 5 m) pour être intégrée dans les documents d'urbanisme. Dans le cadre de l'élaboration des PLUi, OUESCO propose d'affiner la résolution des inventaires à 1 m sur les zones U et AU.*

FEUILLE DE ROUTE « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU » DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Éric Jousseaume rappelle qu'un groupe de travail « gestion quantitative de la ressource en eau » (GTGQ) a été créé. Cette assemblée technique, située à l'interface de la CLE et du COPIL du Projet de Territoire pour l'Eau, s'est réunie pour la première fois le 24 novembre 2023.

Thomas PICHERAL présente un projet de feuille de route :

- Poursuite des actions « sans regrets » déjà mises en œuvre : renaturation de milieux aquatiques, densification du maillage bocager, sensibilisation auprès des habitants.
- 2024 : élaboration d'un tableau de bord commun avec les SAGE Odet et Sud-Cornouaille afin de suivre l'évolution de la ressource en eau et des prélèvements d'eau sur le territoire.
- 2025 : réalisation d'une pré-étude HMUC (en régie : 0.5 ETP).
- 2026 : définition du débit minimum biologique du Goyen (dans l'hypothèse du maintien de la station de pompage de Kermaria)
- 2027-2029 : si nécessaire réalisation d'une étude HMUC (régie et prestation).

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseaume indique que la réalisation de la pré-étude HMUC apportera une réelle plus-value pour la suite des travaux. Le plan de charge des agents de OUESCO ne permet cependant pas de lancer la pré-étude dès 2024.*
2. *Michel Burel s'interroge sur le coût et le financement d'une étude HMUC.*
3. *Jérôme Guillemot insiste sur la nécessité d'améliorer la connaissance pour permettre à la CLE d'objectiver la situation.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Virginie Hervieux précise que, pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Finistère ne représente pas un territoire prioritaire.*

La Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité la feuille de route « gestion quantitative de la ressource en eau » de l'Ouest-Cornouaille. Ce document pourra évoluer au cours de sa mise en œuvre.

AVENANT N°1 AU CONTRAT TERRITORIAL 2023-2025 DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Éric Jousseaume rappelle que le second Contrat Territorial (CT) de l'Ouest-Cornouaille, signé le 5 mai 2023, traduit l'accord intervenu entre : le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO), l'Agence de l'eau Loire Bretagne,

la Région Bretagne, le Conservatoire du Littoral, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB), la Communauté de Communes du Cap-Sizun – Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen (SIEG), le Syndicat mixte des eaux du Nord Cap-Sizun, l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques du Goyen et vise à :

- reconquérir la qualité de l'eau,
- restaurer les milieux aquatiques,
- suivre la qualité de l'eau et des milieux,
- favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par les habitants.

Éric Jousseaume porte à la connaissance de la CLE la nature et le coût des opérations faisant l'objet de l'avenant :

- acquisition de 28.6 ha par le SIEG dans le cadre du plan de lutte contre les pollutions diffuses de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Bromuel (210 000€).
- renforcement des actions de sensibilisation sur l'eau (grand cycle et petit cycle) sous les maîtrises d'ouvrage de la CCPBS et de la CCHPB (29 368 €).

Observations des membres de la CLE :

1. *Gilles Sergent pose la question de la gestion des terres rachetées par le SIEG. Sur le périmètre de protection de captage les plantations d'arbres se sont révélées peu efficaces pour réduire les taux de nitrates et le défaut d'entretien a contribué au salissement des terres cultivées situées en bordure.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Thomas Picheral précise que le projet prévoit de maintenir une activité agricole compatible avec les enjeux de production d'eau potable dans le cadre de baux ruraux à clauses environnementales.*
Virginie Hervieux explique que les feuilles des arbres ne sont pas responsables des fortes concentrations en nitrates observées dans les eaux brutes du captage.
Michel Burel indique que la prise de compétence « eau potable » permettrait à la Communauté de Communes du Cap-Sizun de définir les modalités de gestion des terres situées sur les aires d'alimentation de captage de son territoire.

ETAT D'AVANCEMENT DES PLANS D' ACTIONS DES PROFILS DE VULNERABILITE CONCHYLICOLE

Éric Jousseaume rappelle qu'en application de la disposition 6 du SAGE Ouest-Cornouaille portant sur l'amélioration de la connaissance des altérations de la qualité des eaux des zones conchylicoles, OUESCO a réalisé les profils de vulnérabilité des zones conchylicoles de la rivière de Pont-l'Abbé, du Goyen, de la baie d'Audierne, de Toul Ar Ster au cours de la période 2020-2022.

Ces études ont été validées par la CLE le 10 octobre 2022. A cette occasion, la CLE s'est engagée à suivre la mise en œuvre des plans d'actions.

GOYEN

Tifenn Neveu rappelle le diagnostic des sources de pollutions bactériologiques et présente l'avancement N+1 du plan d'action. Tifenn Neveu souligne les investissements réalisés par le SIVOM de la baie d'Audierne sur le réseau d'assainissement collectif et félicite la mise en place d'une stratégie de mise en conformité des assainissements non collectifs (ANC) par la Communauté de Communes du Cap-Sizun.

Observations des membres de la CLE :

1. *Michel Burel s'étonne du délai de 6 mois laissé aux propriétaires d'ouvrages à risque sanitaire pour se mettre en conformité.*

BAIE D'AUDIERNE

Tifenn Neveu rappelle le diagnostic des sources de pollutions bactériologiques et présente l'avancement N+1 du plan d'action. Tifenn Neveu propose les axes d'améliorations suivants :

- *mettre en place une stratégie de mise en conformité des ANC à risque sanitaire,*
- *transmettre les données chiffrées des ANC.*

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseau confirme la cohérence technique de la prise de compétence « eau pluviale » par les intercommunalités mais indique que le sujet inquiète sur le plan budgétaire.*
2. *La DDTM regrette l'absence d'harmonisation dans les référentiels des SPANC.*
3. *Michel Burel regrette l'érosion des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la mise aux normes des ANC.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

3. *Éric Jousseau rappelle que l'Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne (APPCB) a manifesté son souhait de maintenir des aides ciblées sur les zones à enjeux (baignade et conchyliculture).*

ZONE DE TOUL AR STER

Tifenn Neveu rappelle le diagnostic des sources de pollutions bactériologiques et présente l'avancement N+1 du plan d'action. Tifenn Neveu propose les axes d'amélioration suivants :

- *associer OUESCO au schéma directeur d'assainissement des eaux usées,*
- *transmettre les données chiffrées en ANC,*
- *réaliser des contrôles de branchements également en domaine privé,*
- *inciter la commune de Penmarch à entretenir et à suivre la station d'épuration de Toul Ar Ster ou encourager la CCPBS à étendre le réseau d'assainissement collectif.*

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseau propose de profiter de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour clarifier la situation et définir une solution durable.*

RIVIERE DE PONT-L'ABBE

Tifenn Neveu rappelle le diagnostic des sources de pollution bactériologique et présente l'avancement N+1 du plan d'action. Tifenn Neveu propose les axes d'amélioration suivants :

- *associer OUESCO au schéma directeur d'assainissement des eaux usées,*
- *transmettre les données chiffrées en ANC,*
- *réaliser des contrôles de branchements également en domaine privé.*

Observations des membres de la CLE :

1. *Thomas Picheral insiste sur la nécessité de réaliser des contrôles de branchements également en domaine privé.*
2. *Christian Loussouam évoque le risque sanitaire généré par le stationnement des caravanes des gens du voyage.*

QUESTIONS DIVERSES

1. *Thomas Picheral porte à la connaissance des membres de la CLE les projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE :*

- *Implantation d'une canalisation d'eaux usées en bordure de zones humides, à Pont-Croix*
 - *Arrêté préfectoral complémentaire du 12 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 juin 2020 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau de l'Ouest-Comouaille sur la période 2020-2024*
2. *En lien avec l'avis de la CLE N°022023 portant sur le PAPI complet du « Littoral Sud Finistère » Virginie Hervieux alerte sur la mise en vente d'une maison dans le secteur de Léhan à Treffiagat.*

La séance est levée par Monsieur le Président à 12h15.

Fait à Tréguennec,
le 5 janvier 2024.

Éric JOUSSEAUME
Président de la CLE du SAGE Ouest-Comouaille



N°2. Avis rendu par la CLE

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°012023

relatif au projet de révision de l'arrêté préfectoral portant sur la réglementation des usages de l'eau dans le Finistère

CONTEXTE

Le département du Finistère dispose d'un arrêté cadre sécheresse depuis le 15 février 2022. Cet arrêté fait aujourd'hui l'objet d'une démarche de révision portant sur :

- Le libellé des mesures de limitation ou interdiction temporaire des usages de l'eau pour une harmonisation régionale,
- Une précision des modalités de dérogation à l'arrêté.

En amont de la consultation publique, le Préfet du Finistère sollicite l'avis des Commissions Locales de l'Eau sur le projet de révision de l'arrêté cadre sécheresse du département.

AVIS DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Compte tenu des délais impartis :

- Réception du projet d'arrêté en date du 19 avril 2023,
- Avis attendu pour le 4 mai 2023,

le Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille n'a pas été en mesure de réunir ni la CLE, ni le bureau de la CLE.

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, consultée de façon dématérialisée sur la période comprise entre le 26 avril et le 3 mai 2023, **décide de donner un avis favorable au projet de révision de l'arrêté cadre sécheresse du Finistère**, assorti des propositions suivantes :

- Article 9 - alimentation eau potable :
 - . Informer les CLE sur les dérogations au débit réservé octroyées.
 - . Renforcer la conditionnalité des dérogations (projet de sécurisation de la ressource, renfort des restrictions d'usage, définition des capacités d'accueil dans les documents d'urbanisme, ...)
- Annexe 5 – composition du comité de gestion de la ressource en eau :
 - . Ajouter : le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille, le syndicat intercommunal des eaux du Goyen et le syndicat mixte des eaux du nord du Cap-Sizun)

Éric Jousseume

Président, CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°022023

Portant sur le projet de programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet du « Littoral Sud Finistère » 2024 / 2030

CONTEXTE

La spécificité du territoire à risque important d'inondation (TRI) de « Quimper – Littoral Sud Finistère » est d'être à la fois exposé au débordement des cours d'eau (Odet, Jet et Steïr) et aux submersions marines (littoral de Penmarch à Concarneau).

L'élaboration de la sous-stratégie littorale a fait l'objet d'un co-portage entre la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA). Dans ce cadre, la CCPF a été désignée maître d'ouvrage pour organiser la réflexion sur l'élaboration de la stratégie locale. Six grands enjeux ont été retenus pour réduire les conséquences potentielles des submersions marines :

- Améliorer les connaissances sur le risque.
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.
- Renforcer la fiabilité des systèmes de protection et les intégrer dans une approche globale.
- Améliorer la préparation à la gestion de crise et de retour à la normale.
- Aider les maîtrises d'ouvrages à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation et dans le contexte de la GEMAPI.

Labellisé le 4 octobre 2018 par le comité de bassin Loire-Bretagne, le PAPI d'intention du « Littoral Sud Finistère » 2019 / 2023 a permis aux EPCI partenaires de mener les études préalables nécessaires à la construction de leur stratégie de protection face au risque de submersion marine.

Le dossier de candidature pour la labellisation du PAPI complet est en cours de finalisation. Le dépôt du document auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental du Finistère est repoussé à la fin du mois de juillet 2023.

Le PAPI complet vise à :

- consolider les actions de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance amorcées dans le PAPI d'intention,
- poursuivre l'investissement des collectivités dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité des enjeux aux risques de submersion marine,
- poursuivre la dynamique de prévention engagée par les collectivités en y intégrant pleinement les impacts du changement climatique et de la montée du niveau des océans,
- mettre en œuvre les stratégies de protection et d'adaptation des territoires aux risques de submersion marine.

Conjointement à la procédure de labélisation, la CCPBS sollicite l'avis de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille sur le PAPI complet du « Littoral Sud Finistère » 2024 / 2030.

Pour émettre un avis, les membres de la CLE disposent du dossier de candidature pour la labellisation du PAPI complet du « Littoral Sud Finistère » 2024 / 2030 (version provisoire du 26 juin 2023).

SITUATION DU TERRITOIRE DU PAPI « Littoral Sud Finistère » COMPRIS DANS LE PERIMETRE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

- Bassins versants : rivière de Pont-l'Abbé, côtiers 8, Ster, côtiers 7, Ruisseau de Penmarch et côtiers 6.
- Linéaire de cours d'eau : 257 km (100% zone d'action prioritaire pour l'Anguille, 10% en liste 1 et 3% en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement)
- Surface de zones humides : 1 730 ha

Etat des masses d'eau											
Masse d'eau		Etat écologique			Etat chimique			Etat quantitatif		Etat global	
Code	Nom	Etat	Risque	Objectif	Etat	Risque	Objectif	Etat	Objectif	Etat	Objectif
FRGG003	Souterraine Baie d'Audierne				Bon	Nitrate	2021	Bon	2015	Bon	2021
FRGR1214	Ruisseau de Penmarch	Médiocre	Morphologie Pesticides	2027 (OMS)	Très bon	/	2021			Médiocre	2027
FRGT14	Estuaire rivière de Pont-l'Abbe	Médiocre	Eutrophisation (algues vertes)	2027 (OMS)	Très bon	/	2021			Médiocre	2027
FRGC29	Baie de Concarneau	Médiocre	Eutrophisation (algues vertes)	2027 (OMS)	Mauvais	Hexachlorocyclohexane	2027 (OMS)			Mauvais	2027
FRGC28	Baie de Concarneau (large)	Bon	/	2015	Mauvais (Bon)	/	2015			Bon	2015
FRGC26	Baie d'Audierne	Bon	/	2015	Mauvais (Bon)	/	2015			Bon	2015

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Observation générale :

- Les enjeux, listés au chapitre 3.4.4 portant sur les outils de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ne correspondent pas aux enjeux du SAGE Ouest-Cornouaille. Les enjeux du SAGE Ouest-Cornouaille, détaillés dans le plan d'aménagement et de gestion durable, sont les suivants : « Organisation des maitrises d'ouvrages », « Satisfaction des usages littoraux », « Exposition aux risques naturels de submersion marine », « Qualité des eaux », « Qualité des milieux » et « Satisfaction des besoins en eau ».
- La rédaction du chapitre 9.2 portant sur l'analyse environnementale des travaux projetés sur le territoire de la CCPBS n'est pas finalisée.

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
Exposition aux risques naturels de submersion marine	D.33 – Améliorer l'information de la population (CCPBS en partenariat avec OUESCO)	/	<p>Les actions d'information / sensibilisation à la problématique de submersion marine, à destination des habitants des zones à risque, sont nombreuses et variées.</p> <p>Action. 1.4.1 - Mise en place d'un suivi participatif d'observation des plages et dunes du Pays Bigouden Sud (amélioration de la connaissance et sensibilisation des citoyens)</p> <p>Action.1.6 – Accompagnement des communes pour assurer l'information préventive de la population (réunions publiques réglementaires)</p> <p>Action.1.9 – Sensibilisation du grand public (festival « si la mer monte » et « échappée »)</p> <p>Action.1.10 – Sensibilisation du public scolaire (intervention d'un animateur spécialisé dans les écoles élémentaires et les collèges)</p> <p>A.1.11 – Sensibilisation à l'attention des acteurs économiques implantés en zone submersible ou à proximité (réunions d'information)</p> <p>A.1.12 – Création de supports d'information et de sensibilisation aux risques littoraux (expositions itinérantes)</p> <p>A.1.13 – Acquisition d'outils de sensibilisation du grand public aux risques littoraux (casques de réalité</p>	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>La structure porteuse du SAGE se tient à la disposition de la CCPBS pour développer des partenariats portant sur l'information des risques liés à la submersion marine.</p>

			virtuelle, bac à sable interactif) A.1.14 – Création d'une maquette de sensibilisation aux risques littoraux A.1.15 – Homogénéisation des informations disponibles sur les risques littoraux depuis les supports numériques des collectivités	
	D.34 – Développer et entretenir les repères de crues (CCPBS)	/	L'action 1.18 – « Capitalisation et valorisation des observations de submersion marine », précise que le territoire « littoral Sud-Finistère » n'a pas subi de submersion d'ampleur suffisamment récente et documenté pour pouvoir apposer des repères de submersion.	Compatible avec le SAGE.
	D.35 – Développer une démarche collective pour coordonner les politiques sur les risques de submersion marine (OUESCO)	/	Le co-portage du PAPI entre la CCPBS, la CCPF et CCA réduit la pertinence de la disposition 35 du SAGE Ouest-Cornouaille.	Compatible avec le SAGE. Compte tenu des enjeux de préservation des milieux aquatiques, la CLE propose qu'un représentant de la structure porteuse du SAGE soit intégré au COPIL du PAPI.
Qualité des milieux	D.55 – Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique (OUESCO). Note : L'intervention sur les ouvrages est étudiée selon une logique aval/amont. Les ouvrages situés sur les estuaires de la zone d'action prioritaire pour l'Anguille sont prioritaires.	/	L'action 7.2 – « Travaux de maintien et de renforcement des cordons dunaires », prévoit des opérations régulières de confortement dunaire sur la dune du Ster (Penmarch), la dune de Léhan (Tréffiagat), la dune des Sables Blancs (Loctudy) et la dune du Treustel (Combrit).	Compatible avec le SAGE. Considérant le rôle des fleuves dans les apports des matériaux sédimentaires constitutifs des cordons dunaires, la CLE, afin de cibler les aménagements à entreprendre pour renforcer la résilience des cordons dunaires, préconise la réalisation d'une étude pour évaluer l'impact des ouvrages situés sur les cours d'eau et dans les estuaires sur le fonctionnement hydrosédimentaire

				côtier du Pays Bigouden Sud. <u>Note :</u> Préconisation en lien avec la disposition 28 du SAGE « Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé et du Goyen ».
			<p>Le projet d'amélioration de la performance de protection du système d'endiguement de Combrit Ile-Tudy fait l'objet de plusieurs actions dont :</p> <p>→ l'action 7.7.1 – « Etude nécessaire à l'autorisation environnementale » et</p> <p>→ l'action 7.2 – « Travaux ».</p> <p>Parallèlement la CCPBS a engagé une étude technique détaillée de conception et d'implantation des ouvrages intitulée « étude de la protection du polder urbanisé de Combrit Ile-Tudy contre les submersions marines ».</p> <p>Au stade de l'Avant-Projet Définitif, l'étude ne décrit pas précisément les dispositifs envisagés pour garantir la continuité piscicole du ruisseau au niveau de la digue de Kermor.</p> <p><u>Note :</u> L'ouvrage correspond à l'exutoire du ruisseau du polder et est situé en zone d'action prioritaire pour l'Anguille.</p>	<p>Les éléments présentés ne permettent pas d'évaluer la cohérence technique des aménagements projetés pour garantir la continuité écologique du ruisseau.</p> <p>La CLE rendra un avis sur la base du dossier d'autorisation environnementale. OUESCO portera une vigilance particulière à la conception de l'ouvrage hydraulique de la digue de Kermor.</p> <p><u>Note :</u> l'aménagement de l'ouvrage hydraulique de la digue de Kermor est inscrit au plan d'action du contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille et bénéficiera de l'appui technique de OUESCO.</p>
			L'action 7.10 – « Optimisation des conditions d'évacuation de l'exutoire	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>La CLE encourage la CCPBS à</p>

			<p>du marais de la Joie », prévoit, sur la base d'une modélisation des débits entrant et d'un diagnostic structurel de l'ouvrage, de proposer des préconisations de travaux/entretien du système de vidange et des clapets.</p> <p><u>Notes :</u> L'ouvrage correspond à l'exutoire du ruisseau de Penmarch et est situé en zone d'action prioritaire pour l'Anguille. En application des préconisations techniques de OUESCO, les clapets actuels ont été aménagés afin de permettre la montaison des Anguilles.</p>	<p>associer la structure porteuse du SAGE à l'étude technique. OUESCO portera une vigilance particulière aux modifications proposées à cet ouvrage stratégique.</p> <p>De manière plus générale, considérant la dégradation morphologique du ruisseau de Penmarch et la capacité des zones humides à constituer des espaces de dissipation de l'énergie marine, la CLE encourage la CCPBS à évaluer le potentiel de renaturation de la section aval du ruisseau de Penmarch ainsi que du marais de la Joie.</p> <p>La CLE rendra un avis complémentaire sur la base du dossier d'autorisation environnementale.</p>
			<p>L'action 7.11 – « Etude nécessaire à l'autorisation environnementale d'amélioration de la performance de protection du système d'endiguement du Ster Kerdour », prévoit la réhausse de la digue du Ster Kerdour. La description de l'action ne fait mention ni du fonctionnement de l'ouvrage hydraulique actuelle, ni des contraintes liées à la continuité écologique du cours d'eau.</p> <p><u>Note :</u></p>	<p>Considérant le potentiel écologique du secteur et la capacité de dissipation de l'énergie marine des écosystèmes estuariens, la CLE demande des précisions sur l'analyse coûts / bénéfices ayant conduit au choix du scénario de maintien / renforcement de la digue du Ster Kerdour.</p> <p>La CLE encourage la CCPBS à aménager l'ouvrage hydraulique de la digue pour permettre la montaison des Anguilles.</p>

			<p>L'ouvrage correspond à l'exutoire du ruisseau du Ster Kerdour et est situé en zone d'action prioritaire pour l'Anguille.</p> <p>L'ouvrage est aujourd'hui équipé d'un clapet infranchissable pour les Anguilles.</p>	<p>La CLE rendra un avis sur la base du dossier d'autorisation environnementale.</p>
	<p>D.60 – Prendre en compte les zones humides dans les projets d'aménagement.</p>	<p>R.3 – Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides.</p> <p>« La destruction même partielle de zones humides, telles que définies aux articles L211-1 et R211-108 du code de l'environnement, lorsqu'elle est soumise à déclaration ou à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-3 du même code, est interdite sur l'ensemble des zones humides du bassin versant, sauf : (...) si le nouveau projet entraînant une destruction de zones humides présente des enjeux liés à la sécurité ou à la salubrité publique ; (...)</p> <p>Dans ces cas d'exception à la règle, le pétitionnaire doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. chercher à éviter le dommage causé aux zones humides (mesures d'évitement) ; 2. chercher à réduire l'impact sur les zones humides, leurs fonctionnalités et leurs services rendus (mesures réductrices) ; 3. s'il subsiste des impacts résiduels, compenser le dommage résiduel identifié. <p>Dès lors que la mise en oeuvre d'un projet conduit, sans alternative avérée, à la disparition de zones humides, les mesures compensatoires telles que prévues par la disposition 8B-1 du SDAGE Loire-Bretagne respectent les conditions suivantes :</p> <p>→ la restauration de zones humides fortement dégradées est prioritairement envisagée : la recréation n'est envisagée que lorsqu'aucune zone humide à restaurer n'a pu être identifiée et faire l'objet de la mesure compensatoire,</p> <p>→ la mesure compensatoire s'applique sur une surface au moins égale à la surface de zone</p>	<p>Le projet d'amélioration de la performance de protection du système d'endiguement de Léhan prévoit la création d'une digue retro-littoral. Cette opération fait l'objet de plusieurs actions dont :</p> <p>→ l'action 7.3.1 – « Etude nécessaire à l'autorisation environnementale » et</p> <p>→ l'action 7.4 – « Travaux ».</p> <p>Le tracé provisoire de la digue est présenté au chapitre 9.2 portant sur l'analyse environnementale des travaux projetés sur le territoire de la CCPBS. A ce stade d'avancement du projet, l'analyse environnementale ne présente pas la démarche « Eviter, Réduire, Compenser » et ne précise pas la surface de zones humides impactée.</p> <p><u>Note :</u> Cet aménagement est associé à la relocalisation du quartier des Léhan (action 7.5.1) et à une étude de désenrochement du trait de côte de Treffiagat (action 7.6).</p>	<p>Le projet global de création d'une digue rétro littorale de protection des zones urbaines, combinée à une opération de recomposition spatiale et à une étude de désenrochement du trait de côte est compatible avec le SAGE.</p> <p>Cependant en l'absence d'Avant Projet Détaillé, la CLE ne dispose pas des éléments nécessaires pour rendre un avis sur la prise en compte des zones humides dans le projet d'aménagement.</p> <p>La CLE encourage la CCPBS à associer la structure porteuse du SAGE à l'étude technique détaillée de conception et d'implantation des aménagements. Dans ce cadre le maître d'ouvrage devra respecter la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».</p> <p>La CLE rendra un avis complémentaire sur la base du dossier d'autorisation environnementale.</p>

		<p>humide impactée/détruite et en priorité sur une zone humide située dans le même bassin versant et équivalente sur le plan fonctionnel et en biodiversité. A défaut, la compensation porte sur une surface égale à au moins 200 % de la surface supprimée.</p> <p>→ la gestion et l'entretien de la zone humide restaurée/recréée sont prévus sur le long terme et les modalités sont précisées par le pétitionnaire dans son dossier réglementaire. Ce projet de gestion des zones humides comprend un projet de restauration et de suivi établi pour au minimum 5 ans accompagné d'un calendrier de mise en œuvre ; les gestionnaires doivent y être clairement identifiés.</p>	<p>Le projet d'amélioration de la performance de protection du système d'endigement de Combrit Ile-Tudy fait l'objet de plusieurs actions dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> → l'action 7.7.1 – « Etude nécessaire à l'autorisation environnementale » et → l'action 7.2 – « Travaux ». <p>Parallèlement la CCPBS a engagé une étude technique détaillée de conception et d'implantation des ouvrages intitulée « étude de la protection du polder urbanisé de Combrit Ile-Tudy contre les submersions marines ». Le projet prévoit une double protection : maintien du cordon dunaire existant et création d'une digue rétro-littorale.</p> <p>Le tracé de la digue arrière est présenté au chapitre 9.2 portant sur l'analyse environnementale des travaux projetés sur le territoire de la CCPBS. L'Avant Projet Détaillé précise que la surface de zones humides impactée par le projet est de 17 905 m².</p>	<p>Le projet de création d'une digue rétro littorale de protection des zones urbaines est compatible avec le SAGE, sous réserve que le maître d'ouvrage apporte des précisions détaillées sur la séquence « Eviter, Réduire ».</p> <p>Pour évaluer les fonctions hydrologiques, géochimiques et biologiques des zones humides et sécuriser la complétude de la compensation, la CLE recommande au maître d'ouvrage de suivre la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides</p> <p>La CLE rendra un avis complémentaire sur la base du dossier d'autorisation environnementale. La CLE portera une attention particulière sur la justification de l'implantation du tronçon n°2 (digue Sud-Nord), de la partie Est du tronçon n°3 (digue Est-Ouest), du tronçon 5 (hameau de Pendiry), des cheminements ainsi que sur le déplacement du cours au niveau du hameau de Pendiry.</p>
--	--	---	---	---

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, réunie le 10 juillet 2023, décide de donner un avis favorable au programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet du « Littoral Sud Finistère », sous réserve que, pour les projets d'aménagement impactant les zones humides, le maître d'ouvrage apporte des précisions détaillées sur la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».

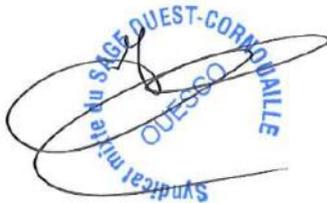
En outre la CLE :

- Propose qu'un représentant de la structure porteuse du SAGE soit intégré au COPIL du PAPI.
- Encourage le maître d'ouvrage à associer la structure porteuse du SAGE aux études techniques de conception et d'implantation des aménagements.
- Rappelle que les écosystèmes côtiers constituent des espaces de dissipation de l'énergie marine et contribuent à limiter l'impact de l'érosion côtière sur les activités et les biens.
- Encourage, autant que faire se peut, pour lutter contre les submersions marine, le recours aux solutions fondées sur la nature : ré-estuarisation, restauration de zones humides, effacement des obstacles à la circulation du transit sédimentaire ...
- Rappelle la responsabilité que porte notre territoire dans la préservation de la population d'Anguille et invite le maître d'ouvrage à aménager les ouvrages hydrauliques de lutte contre la submersion marine pour assurer la montaison des Anguilles.

Au stade de l'autorisation environnementale, la CLE rendra un avis complémentaire sur chacun des travaux pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE Ouest-Cornouaille.

Éric Jousseume

Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



N°3. Délibérations de la CLE

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU
SAGE OUEST-CORNOUAILLE**



**DELIBERATION 0123 :
ELECTION PARTIELLE DU BUREAU DE LA CLE**



Séance du 7 décembre 2023 – Mairie de Plozévet



Date de la convocation : 9 novembre 2023
Membres en exercice : 26, Membres présents : 8, Pouvoirs : 2, Voix délibératives : 10

Collège	Membre	Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF	X	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC	X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	R	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
		M. Yves CANEVET		Excusé
		M. Michel BUREL	P	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Gilles SERGENT	P	
		M. Benoît LAURIOU		X
		M. Henri SAVINA		X
	M. Jean-Paul COZIEN		X	
Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Éric JOUSSEAUME	P		
	M. Yves KERISIT		Excusé	
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Romain MARC'H	Excusé	
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ	X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER	X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	P	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILLEN	X	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA	X	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY	X	
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC	X	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		X	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère	P		
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne		X	
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé	R		

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Delphine ALEXANDRE et Arthur GEFFRAY (Région Bretagne)
- Vincent LE TALOUR (Chambre d'agriculture de Bretagne)
- Franck OLLIVIER (Office Français de la Biodiversité)
- Thomas PICHERAL et Tifenn NEVEU (OUESCO)



Vu, les règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille,

Considérant, la démission de Patrick Tanguy, représentant de la chambre d'agriculture du Finistère au sein de la CLE et membre du bureau,

il convient de désigner un nouveau représentant du collège des usagers au sein du bureau de la CLE.

Composé de 11 membres : 6 membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (dont le Président et les vice-présidents), 3 membres du collège des représentants des usagers (dont un représentant du monde économique et un représentant du monde associatif) et 2 membres du collège des représentants de l'Etat et des établissements publics d'Etat désignés par le Préfet du Finistère, le bureau de la CLE est chargé d'assister le Président pour la préparation des dossiers et des réunions de la CLE.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

M. Romain Marc'h, éleveur laitier de Douarnenez et nouveau représentant de la chambre d'agriculture en CLE, est candidat. Aucun autre membre du collège des usagers ne fait acte de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote. Aucun participant ne sollicite le vote à bulletin secret.

A l'unanimité des membres du collège des usagers, Romain Marc'h est élu membre du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

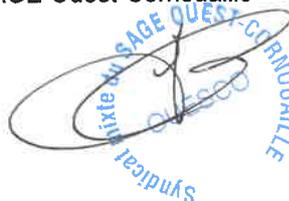
La Commission Locale de l'Eau,

arrête la composition du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille comme suit : Éric Jousseume, Michel Burel, Yves Kerisit, Christian Loussouarn, Loïc Hénaff, Gilles Sergent, Romain Marc'h, Bernard Trebern, Kevin Way, le représentant de la DDTM du Finistère et le représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

<i>Pour : 2</i>
<i>Abstention : 0</i>
<i>Contre : 0</i>

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME
Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU
SAGE OUEST-CORNOUAILLE**



**DELIBERATION 0223 :
VALIDATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES PLANS D' ACTIONS DES
PROFILS DE VULNERABILITE CONCHYLICOLE DE L' OUEST-CORNOUAILLE**



Séance du 7 décembre 2023 – Mairie de Plozévet



Date de la convocation : 9 novembre 2023
Membres en exercice : 26, Membres présents : 8, Pouvoirs : 2, Voix délibératives : 10

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF		X	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	R		
		M. Christian LOUSSOUARN	P		
		M. Yves CANEVET			Excusé
		M. Michel BUREL	P		
		M. Philippe STEPHAN	P		
		M. Gilles SERGENT	P		
		M. Benoît LAURIOU			X
		M. Henri SAVINA			X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Éric JOUSSEAUME	P		
M. Yves KERISIT				Excusé	
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Romain MARC'H		Excusé	
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P		
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	P		
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		X	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X	
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		X	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			X	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère		P		
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne			X	
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé		R		

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Delphine ALEXANDRE et Arthur GEFFRAY (Région Bretagne)
- Vincent LE TALOUR (Chambre d'agriculture de Bretagne)
- Franck OLLIVIER (Office Français de la Biodiversité)
- Thomas PICHERAL et Tifenn NEVEU (OUESCO)



Vu, la disposition 10 D-1 du le-Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne portant sur la restauration et/ou la protection de la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle.

Vu, la disposition 6 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ouest-Cornouaille portant sur l'amélioration de la connaissance des altérations de la qualité des eaux des zones conchylicoles.

Vu, la délibération de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille n°0422 portant sur la validation des profils de vulnérabilité conchylicole de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, de l'estuaire du Goyen, de la baie d'Audierne et de la zone de Toul Ar Ster.

Monsieur le président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille rappelle que les profils de vulnérabilité des zones conchylicole de la rivière de Pont-l'Abbé, du Goyen, de la baie d'Audierne, de Toul Ar Ster ont été réalisés par OUESCO au cours de la période 2020-2022 et précise que la mise en œuvre des plans d'actions doit faire l'objet d'un suivi annuel en CLE.

Les tableaux d'avancement de la mise en œuvre des plans d'actions sont présentés aux membres de la CLE.

Après avoir délibéré,

la Commission Locale de l'Eau,

acte l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'actions des profils de vulnérabilité conchylicole de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, de l'estuaire du Goyen, de la baie d'Audierne et de la zone de Toul Ar Ster.

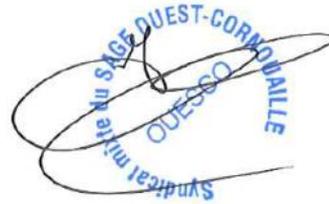
La CLE invite :

- la CCHPB et la CCPBS à transmettre annuellement à OUESCO les données chiffrées de l'état des lieux et de mise en conformité des Assainissements Non Collectifs (ANC),
- la CCHPB à mettre en place une stratégie de mise en conformité des ANC à risque sanitaire,
- la commune de Penmarch à régulariser l'entretien et le suivi de la station d'épuration de Toul Ar Ster.

Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME
Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



N°4. Courriers du Président de la CLE

Madame la Présidente
Syndicat Intercommunautaire Ouest-Cornouaille Aménagement

Tréguennec, le 24 janvier 2022

Objet : Elaboration des documents d'urbanisme

Affaire suivie par Thomas PICHERAL - Tél : 02 98 58 01 02 - Mail : ouesco2@gmail.com

Madame la Présidente,

Instance désormais intégrée dans le paysage administratif, la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Ouest-Cornouaille constitue un acteur important du développement territorial permettant de faire avancer des projets complexes.

Le renforcement de la cohérence des politiques publiques et l'intégration des enjeux de la gestion de l'eau dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire passent par l'association de la CLE à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Dans la perspective de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ouest-Cornouaille, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille souhaite être associée aux réunions de travail et émettre un avis motivé sur le projet.

Comptant sur votre engagement à prendre en compte les enjeux d'une gestion équilibrée et concertée de l'eau, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Éric JOUSSEAUME,

Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Tréguennec, le 16 mai 2022

Objet : préservation de la qualité des eaux littorales

Affaire suivie par Tifenn Neveu - Tél : 02 56 04 17 48 - Mail : tifenn.neveu@ouesco.fr

Copie à :

- M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
- Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
- M. le Président de la Communauté de Communes Cap Sizun - pointe du Raz
- M. le Président de Douarnenez Communauté
- Mme la Présidente de Quimper Bretagne Occidentale

Madame, Monsieur,

La qualité bactériologique des eaux conditionne le bon fonctionnement des usages littoraux (baignade, conchyliculture, pêches à pied...) et constitue un enjeu majeur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Ouest-Cornouaille.

A l'échelle de l'Ouest-Cornouaille, les profils de vulnérabilité des zones conchylicoles sont en cours de réalisation sur l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, l'estuaire du Goyen, la baie d'Audierne et la zone de Toul Ar Ster. Les premiers résultats confirment, clairement, l'impact des systèmes d'assainissement sur la qualité des eaux littorales.

Fort de ce constat, il convient aujourd'hui de tout mettre en œuvre pour que la qualité de ces eaux soit améliorée. La connaissance des transactions immobilières constitue une étape essentielle de la stratégie de mises aux normes des systèmes d'assainissement non collectif non conformes.

Aussi, je vous rappelle que l'article 63 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique modifiant l'article L1331-11-1 du code de la santé publique stipule :

« Au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente de tout ou partie d'un immeuble, le notaire rédacteur adresse à titre de simple information par tous moyens, y compris par voie dématérialisée, au SPANC une attestation contenant la date de la vente, les informations nécessaires à l'identification du bien vendu ainsi que le nom et adresse de l'acquéreur de ce bien »

Depuis la promulgation de la loi, plusieurs communautés de communes m'ont informé qu'elles ne recevaient qu'une faible partie de ces informations. Par conséquent, pour les raisons développées ci-dessus, je souhaite vous rappeler l'importance de les communiquer systématiquement, et ce, dans le délai prévu par la loi.

Vous trouverez en annexe, la liste des destinataires à contacter en fonction de la communauté de commune du bien immobilier vendu.

Comptant sur votre engagement à nos côtés pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

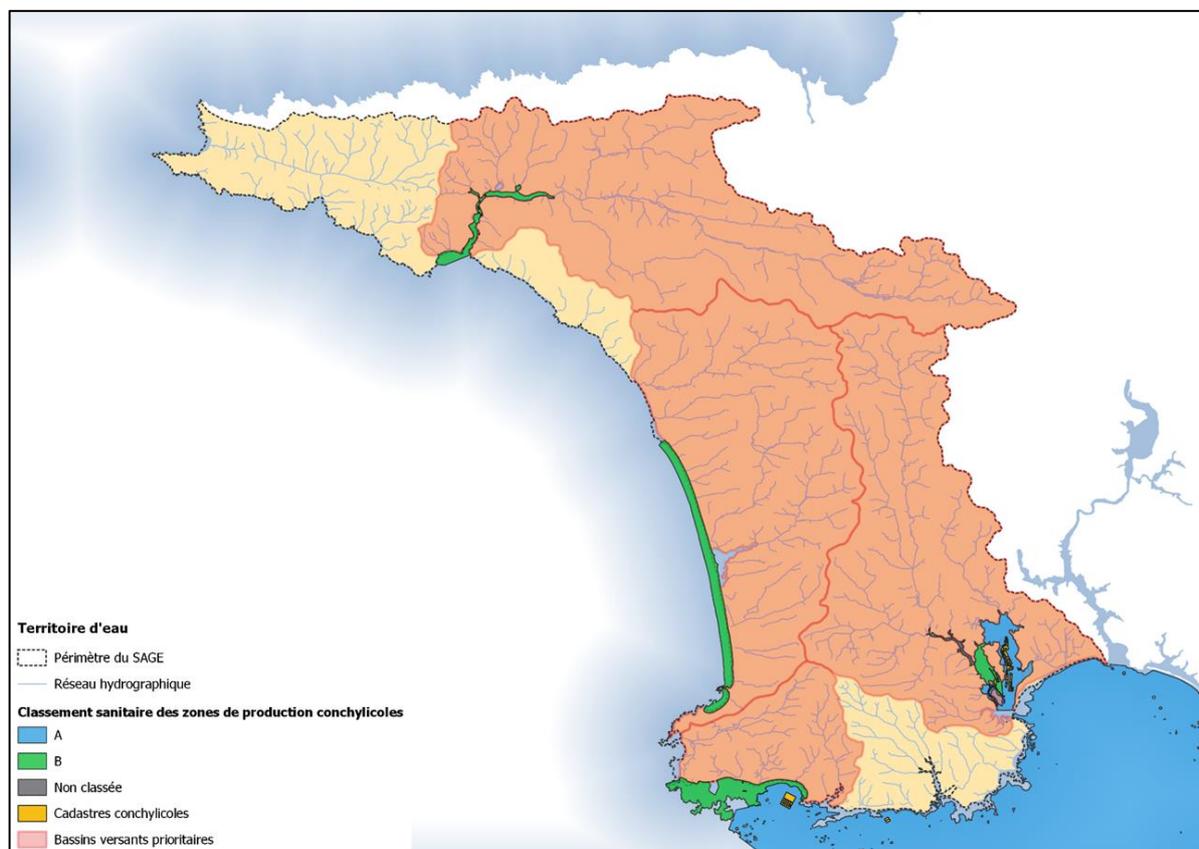
Éric JOUSSEAUME,

Président,
Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke.

ANNEXE :

1 - Carte du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille et des zones de production conchylicoles



2 - Destinataires des données par communautés de communes

Communauté de communes	Nom du destinataire	Adresse postale	Mail
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	Anthony RICORDEL	17 Rue Raymonde Folgoas Guillou, 29120 Pont-l'Abbé	a.ricordel@ccpbs.fr
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	Olivier KERSUAL	2A, rue de la Mer, 29 710 Pouldreuzic	olivier.kersual@cchpb.com
Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz	Lauriane DURAND	Rue Renoir – BP50, 29770 Audierne	anc@cap-sizun.fr

Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille
Maison de la Baie d'Audierne, St Vio - 29720 Tréguennec
Tel : 02 98 58 01 02 – mail : contact@ouesco.fr

N°5. Exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau »

Affiche



Introduction



Portrait 1



Portrait 6



Portrait 2



Portrait 7



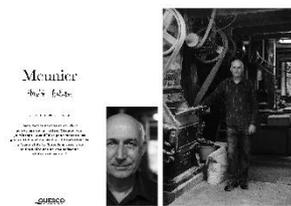
Portrait 3



Portrait 8



Portrait 4



Portrait 9



Portrait 5



Portrait 10



N°6. Opération « Ne rien jeter, ICI commence la mer »

NE RIEN
JETER
ICI



ICI

COMMENCE
LA MER

N°7. Compte rendu de la réunion du comité de pilotage du PTE du 3 octobre
2022.

Comité de pilotage du Projet de Territoire pour l'Eau de l'Ouest-Cornouaille

Compte rendu – séance du 3 octobre 2022

Date : 3 octobre (14h30) Lieu : Salle Avel Dro - Plozévet Participation : 18 personnes

	Nom	Structure	Présent	Absent
Collectivités territoriales et établissements publics locaux	Monsieur Eric Jousseaume	OUESCO	P	
	Monsieur Michel Burel		P	
	Monsieur Yves Kerisit			X
	Monsieur Christian Loussouam		P	
	Monsieur Thomas Picheral		P	
	Monsieur Samuel Guichard		P	
	Madame Fanny Helias		P	
	Madame Tiénn Neveu		P	
	Monsieur Stéphane Le Doaré	CCPBS		X
	Monsieur Amaud Dubourg		P	
	Madame Karine Fauconnier		P	
	Monsieur Benjamin Buisson			X
	Madame Josiane Kerlorch	CCHPB		X
	Monsieur Gael Le Bec		P	
	Monsieur Gilles Sergent	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	P	
	Madame Lauriane Durand			X
	Monsieur Erwan Stricot			X
	Monsieur Emmanuel Oger	QBO		X
	Madame Anne-Laure Le Gourrierec	Douamenez Communauté		Excusée
	Monsieur Henri Goardon	Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun	P	
	Monsieur Gervan Kerloc'h	SIVOM baie d'Audieme		X
	Monsieur Xavier Rasseneur	SMPPPC		X
	Madame Alice Gout-Roué	SIOCA	P	
	Madame Delphine Pajot	Conseil Régional de Bretagne		X
	Madame Maelig Le Beguec			X
	Monsieur Vincent Ducros	Conseil Départemental du Finistère		Excusé
	Madame Sandrine Alary			Excusée
	Madame Anne-Sophie Blanchard		SIVALODET	
Madame Mélanie Branellec	CCA		X	
Madame Alida Boishus	EPAB		Excusée	
Services de l'Etat et établissements publics d'Etat	Monsieur Guillaume Hoefler	DDTM - MISEN		X
	Monsieur Jerome Guillemenot			X
	Madame Christine Marc	DDTM - SEB-UMISEN	P	
	Madame Sandra Mordelet	DDTM - SEB Pole pollutions diffuses		X
	Madame Zaig Le Pape	DDTM - service littoral		X
	Monsieur Johann Lescoat	DDTM - SEB pole police de l'eau		X
	Monsieur Frank Ollivier	Office Français de la Biodiversité		Excusé
	Madame Gaelle Lagadec	ARS		Excusée
	Madame Marie-Claude Nihoul	Agence de l'eau Loire-Bretagne	P	
	Madame Severine Dunet			Excusée
	Jean-Côme Piquet	Ifremer		X
	Madame Stéphanie Allarioux	Conservatoire du littoral		X
Usagers	Monsieur Patrick Tanguy	Chambre d'Agriculture du Finistère		X
	Monsieur Vincent Le Talour		Représenté	
	Monsieur Jerome Le Pape	GAB		X
	Madame Sophie Patté	CIVAM		X
	Monsieur Pascal Bellocq	Chambre de commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne Ouest		X
	Monsieur Kevin Way	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud		X
	Madame sophie Lecerf	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne		X
	Monsieur Lenny Gouedeic			X
	Monsieur Nicolas Chaleat	APPMA du Pays Bigouden		X
	Monsieur Alain Treguer	AAPPMA du Goyen		X
	Madame Laëtita Le Gurum	Bretagne Grands Migrateurs		X
	Monsieur Tanguy Kemoa	AARDEUR	P	
	Madame Elizabeth Kerloc'h Colin	Eau et Rivières de Bretagne		X
	Monsieur Bernard Trebern	Bretagne Vivante		X
	Yves Teurtroy	RIA	Représenté	

Etaient représentés :

- Vincent LE TALOUR par Sophie BOURHIS
- Yves TEURTROY par Alain GLIMOIS

Ordre du jour :

- Bilan du contrat territorial 2020-2022
- Présentation du projet de contrat territorial 2023-2025
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporama de la réunion

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseau, Président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO), présente l'ordre du jour de la réunion et rappelle les éléments suivants :

- Le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) de l'Ouest-Cornouaille est un programme opérationnel, fondé sur la concertation des acteurs, visant le bon état des masses d'eau et l'atteinte des objectifs du SAGE.
- Le PTE 2020-2025 inclut deux contrats territoriaux (CT) : le CT 2020-2022, en cours jusqu'au 31/12/22 et le CT 2023-2025, en cours d'élaboration.
- L'élaboration du CT 2023-2025 repose sur les orientations techniques formulées par les groupes de travail et permet de réorienter la stratégie et les actions du PTE.

1 - BILAN DU CONTRAT TERRITORIAL 2020-2022

Le contrat territorial identifie 4 enjeux :

- La reconquête de la qualité de l'eau
- La restauration des milieux aquatiques
- La satisfaction des usages littoraux
- Le suivi de la qualité de l'eau

1.1 - RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU

Fanny Hélias présente le bilan de l'action agro-environnementale. Le contrat territorial 2020-2022 a été marqué par :

- Un essoufflement de la mobilisation des agriculteurs et des membres du groupe de travail agricole.
- La caractérisation de l'origine du flux de phosphore arrivant dans la retenue du Moulin neuf (90% du phosphore est d'origine agricole) et l'identification de 12 sous-bassins versants prioritaires.
- La réalisation d'essais de paillage sur culture de tulipes.
- Une forte contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et le dépôt d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique pour la période 2023-2027.
- L'émergence d'une démarche collective de lutte contre les pollutions diffuses sur les captages prioritaires et sensibles de l'Ouest-Cornouaille.

Observations des membres du comité de pilotage :

1. *Sur le bassin du ruisseau de Penmarch et de la Torche, Marie-Claude Nihoul préconise de travailler sur les changements de systèmes pour réduire l'usage des pesticides.*
2. *Marie-Claude Nihoul observe que l'essoufflement de la dynamique agricole n'est pas spécifique à l'Ouest-Cornouaille. La remobilisation constitue un des enjeux de la réorientation des actions.*

1.2 – RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Samuel Guichard présente le bilan de l'action de restauration des milieux aquatiques. Le contrat territorial 2020-2022 a été marqué par :

- La meilleure prise en compte des milieux aquatiques dans l'élaboration des projets d'aménagement et la meilleure prise en compte des enjeux de continuité écologique des cours d'eau dans les plans de gestion des espaces naturels.
- La labélisation Ramsar du site naturel de la baie d'Audierne.
- La réalisation de 8 opérations de restauration des milieux aquatiques : 4 réalisées sous maîtrise d'ouvrage de OUESCO comme la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé ou la suppression de l'étang de Kerlever sur la Virgule et 4 opérations réalisées avec une assistance à maîtrise d'ouvrage de OUESCO.
- Un retard sur la refonte de la passe à poissons du Moulin Neuf, la construction de l'ouvrage d'alimentation du bief de Pen-Enez, la reconnexion de l'ancien méandre de Pen-Enez et la suppression des bassins d'exhaure de Bringall. Les négociations difficiles avec les propriétaires riverains et de la réalisation d'études complémentaires sur la structure du barrage font partie des éléments explicatifs des reports de délais.
- Une incertitude sur l'opération d'effacement de l'ouvrage du Moulin du Pouldon en raison d'une succession immobilière.

Observations des membres du comité de pilotage :

1. *Marie-Claude Nihoul souligne l'importance du travail accompli en faveur des milieux aquatiques aux cours de la période 2020-2022 et rappelle que ces opérations nécessitent un gros travail de négociation avec les propriétaires riverains.*
2. *En lien avec le travail de OUESCO et la labélisation Ramsar du site de la baie d'Audierne, Éric Jousseume constate que les aménageurs ont pris conscience de l'intérêt de la préservation des zones humides et des solutions basées sur la nature.*
3. *Christian Loussouarn décrit la complexité de la situation sur le site du Moulin du Pouldon et regrette l'appropriation d'une ancienne voie communale.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

3. *Éric Jousseume explique que OUESCO et la mairie de Combrit poursuivront leur partenariat pour aboutir sur ce dossier.*

1.3 – SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX

Tifenn Neveu présente le bilan de l'action de restauration des milieux littoraux. Le contrat territorial 2020-2022 a été marqué par :

- La réalisation des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles de la rivière de Pont-L'Abbé, du Goyen, de la baie d'Audierne et de Toul Ar Ster. Action structurante du CT 2020-2022, ce travail a permis d'identifier les principales sources de pollutions microbiologiques et d'engager un dialogue constructif entre les services de OUESCO et les services en charge de l'assainissement. Les profils de vulnérabilité conchylicole seront présentés en CLE lors de la séance du 10 octobre 2022.
- Le lancement de l'étude INPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers) sur le Goyen, l'Odet et la Laïta. Les recommandations de gestions seront présentées en 2024.

1.4 – SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

Tifenn Neveu présente le bilan des suivis qualité de l'eau. Retenons les éléments suivants :

- Les concentrations moyennes annuelles en nitrates des bassins prioritaires ont tendance à stagner autour de 30 mg/l, c'est-à-dire autour de l'objectif fixé par le SAGE. Sur le Goyen, les flux d'azote ont diminué de 15% en référence à l'année hydrologique 2014/2015 et sont aujourd'hui de l'ordre de 400 T/an. Les flux d'azote arrivant dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé sont estimés à 290 T/an.
- Les concentrations en phosphore total de la rivière de Pont-L'Abbé et du ruisseau de Lanvern restent supérieurs aux objectifs du SAGE (0.5 mg/l).
- Les concentrations cumulées de pesticides sur les ruisseaux de Tronoën, de Saint-Jean et de la Virgule sont supérieures aux objectifs du SAGE (0.5 µg/l). Le nombre de molécules détectées et les concentrations sont cependant nettement inférieures à ceux observés sur les ruisseaux de Penmarch et de la Torche en 2018 et 2019.

Observations des membres du comité de pilotage :

1. *Marie-Claude Nihoul rappelle que le diuron (herbicide interdit depuis 2008) rentre dans la composition de certains enduits de façades.*

1.5 – COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Thomas Picheral présente le bilan des actions de communication et de sensibilisation. Au-delà des actions habituelles (réalisation de points presse, mise à jour du site internet et actualisation de la page Facebook), le contrat territorial 2020-2022 a été marqué par :

- La réalisation de vidéos sur la suppression de l'étang de Kerlever, la renaturation de la rivière de Pont-L'Abbé et la restauration de la qualité bactériologique des eaux littorales.
- L'installation de panneaux d'information sur les sites des travaux de restauration des milieux aquatiques ainsi que sur les parcelles d'expérimentations agricoles.

Observations des membres du comité de pilotage :

1. *Marie-Claude Nihoul explique que les actions de communication sont importantes et doivent être placées au centre de la stratégie territoriale.*
2. *En lien avec les travaux de renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé et la refonte de la passe à poissons du barrage du Moulin Neuf, Christian Loussouarn propose des actions de communication sur l'Anguille.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral indique que les actions de communication se sont densifiées et ont gagné en qualité. Dans le cadre de la préparation du CT 2023-2025, OUESCO souhaite renforcer les actions de sensibilisation en s'appuyant sur les compétences de ses partenaires (EPCI, association, ...). Un appel à projets a été lancé en ce sens.*

2 – CONTRAT TERRITORIAL 2023-2025 – ELABORATION DU PROJET

Thomas Picheral présente la méthodologie de construction du contrat territorial. Le projet repose sur les orientations techniques définies par les groupes de travail. Le CT 2023-2025 devra être validé par la CLE et les assemblées délibérantes des structures signataires avant le 31/12/2022.

Thomas Picheral présente l'état des lieux des masses d'eau et précise que :

- 40% des masses d'eau de l'Ouest-Cornouaille ne sont pas conformes au bon état,
- l'Indice Poisson Rivière (IPR), utilisé dans l'évaluation biologique des masses d'eau n'est pas adapté au ruisseau de Penmarch. Ce petit fleuve côtier, constitués de marais rétro-littoraux, joue un rôle important pour la

préservation de l'Anguille, mais n'est pas favorable à l'accueil des salmonidés. Dans le cadre d'une concertation technique réalisée en avril 2022 :

- . l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a confirmé que pour cette masse d'eau, l'état des lieux 2025, ne retiendra pas la « morphologie » comme paramètre déclassant.
 - . la Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) a acté que le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) ne retiendra pas d'actions de restauration morphologique pour le ruisseau de Penmarch.
- Sur le ruisseau du Loc'h, l'indice invertébré multimétriques (I2M2) utilisé dans l'évaluation biologique des masses d'eau présente des limites méthodologiques. Au cours de la même concertation technique, la MISEN, en accord avec l'Agence de l'eau a indiqué que le PAOT ne retiendra pas d'actions de restauration morphologique pour le ruisseau du Loch.

Thomas Picheral présente le projet 2023-2025 :

- La stratégie de reconquête de la qualité de l'eau repose sur la territorialisation des actions. Dans un souci d'efficience, les moyens humains et financiers seront ciblés à l'échelle de sous bassins versants ou d'aires d'alimentations prioritaires communément définies. Le projet agro-environnemental propose :
 - . Le déploiement du programme Breizh bocage 2023-2027 (élaboration de la stratégie bocagère en 2023 et réalisation des travaux à partir de 2024).
 - . L'animation du PAEC de l'Ouest-Cornouaille 2023-2027.
 - . L'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche collective de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et sensibles.
 - . La réalisation de diagnostics bactériologiques sur les exploitations agricoles des sous bassins versants identifiés par les profils de vulnérabilité conchylicole.
 - . La poursuite des expérimentations agricoles sur les bassins versants de Penmarch et de la Torche.
- Cadrées par la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) 2020-2024, les opérations de restauration des milieux aquatiques sont conformes au PTE. Une demande de prolongation de 1 an de la DIG sera cependant déposée auprès des services de l'Etat afin de pouvoir reprogrammer les opérations n'ayant pas pu être réalisées sur la période 2020-2022. Le projet prévoit :
 - . La refonte de la passe à poissons du Moulin Neuf
 - . La réalisation des dernières opérations liées à la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé : la réalisation de l'ouvrage d'alimentation du bief de Pen-Enez, la reconnexion de l'ancien méandre de Pen Enez, la suppression des bassins d'exhaure de l'usine de Bringall.
 - . La renaturation du ruisseau de Saint-Jean (section aval du parc Raphalen et section comprise entre Quelordan et le bourg de Saint-Jean Trolimon)
 - . Une étude pour la restauration de la continuité écologique du cours d'eau de Trunvel au niveau du moulin de Bondivy
 - . La restauration de la continuité écologique du ruisseau du Loch (ouvrage de Penn Ar Roz et Moulin de Kerham)
 - . L'effacement ou aménagement de l'ouvrage du Moulin du Pouldon
 - . Une étude pour la restauration de la continuité écologique de la Virgule au niveau des Moulins de Créméneec et de Tregonguen
- Le suivi de la qualité de l'eau reste conforme au PTE.
 - . Le suivi des eaux superficielles est inchangé. Le suivi des pesticides portera sur le ruisseau de Penmarch, le ruisseau de la Torche et le ruisseau de Tronoën
 - . Le suivi de la masse d'eau souterraine sur le paramètre nitrates sera réalisé en 2025.
 - . Sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, en lien avec l'enjeu des algues vertes et suite aux conclusions de l'étude régionale sur l'Impact du sédiment sur la PROlifération des macroalgues sur vasière (IMPRO), il est proposé de mettre en place un suivi de l'azote à haute résolution spatiale. Réalisé en deux temps, ce travail visera à cibler les actions de réduction des flux d'azote afin de les rendre plus efficaces.
- Les actions de restauration des milieux littoraux seront réalisées dans le cadre de l'animation du SAGE Ouest-Cornouaille . Les actions porteront sur :
 - . La réalisation d'un schéma de carénage à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille

- . La réalisation d'un profil de vulnérabilité sur la zone de pêche à pied de loisir de Kervilzic
- . La poursuite de l'étude INPEC sur l'estuaire du Goyen, de l'Odet et de la Laïta.

Observations des membres du comité de pilotage :

1. *Marie Claude Nihoul évoque les enjeux de la gestion quantitative de l'eau et rappelle le rôle essentiel des zones humides et du bocage.*
2. *Marie Claude Nihoul demande si le Conservatoire du littoral a été associé aux réflexions.*
3. *Marie-Claude Nihoul juge le programme d'actions cohérent avec les enjeux. Le plan prévisionnel doit maintenant être discuté avec les différents financeurs.*

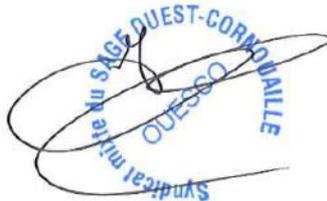
Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Éric Jousseume souhaite que les questions de la disponibilité et du partage de la ressource en eau fassent partie des priorités des travaux de la CLE. Sur ce sujet, comme pour les enjeux littoraux, l'opportunité d'une coopération inter-SAGE devra être étudiée.*
Henri Goardon émet des réserves sur l'intérêt d'une animation technique sur le sujet du bocage et indique que les agriculteurs savent comment et où recréer des linéaires bocagers.
2. *Thomas Picheral rappelle que le Conservatoire était signataire du contrat 2020-2022 et explique qu'une réunion d'échange est programmée le 20 octobre avec le conservatoire du littoral et le gestionnaire des terrains. Les échanges porteront entre autres sur la gestion des marais de Lescors et de la Joie (ruisseau de Penmarch).*

La séance est levée par Monsieur le Président à 16h20.

Fait à Tréguennec,
Le 21 octobre 2022.

Éric JOUSSEAUME
Président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



N°8. Compte rendu des groupes de travail agricole

Compte rendu du GTA n° 25 dématérialisé

Objet : Réunion n°25 du groupe de travail agricole de l'Ouest-Cornouaille

Date : janvier 2022

Lieu : consultation dématérialisée, envoi des documents par courriel le 14 janvier 2022

Participation : -

Ordre du jour :

1. **Présentation du bilan de la qualité de l'eau 2020**
2. **Présentation du programme des actions agro-environnementales 2022**
3. **Questions diverses**

Documents joints :

Bilan suivi qualité de l'eau 2020 : fiches Inf'eau nitrates, phosphore et pesticides.

Programme agro-environnemental 2022 (extrait du Programme 2022 du Projet de Territoire pour l'Eau de l'Ouest-Cornouaille).

Objet des discussions :

1. Présentation du bilan de la qualité de l'eau 2020 :

➤ **Paramètre nitrates**

Karine Fauconier (CCPBS) et Marie-Claude Nihoul (AELB) font remarquer (par courriel, les 17 et 28 janvier) que les commentaires de la fiche Inf'eau nitrates 2020 comportent une erreur : les concentrations sur la Virgule ne sont pas en-dessous des objectifs du SAGE mais au-dessus.

Une version corrigée du document a été transmise par courriel à l'ensemble des membres du GTA le 17 janvier.

➤ **Paramètres phosphore total et orthophosphates**

Marie-Claude Nihoul fait remarquer (par courriel du 28 janvier) que les commentaires parlent de moyenne, alors que les graphiques indiquent des percentiles.

➤ **Paramètre pesticides**

Marie-Claude Nihoul constate que le graphique apparaît comme tassé et propose de modifier l'échelle des ordonnées. Elle demande de préciser la raison pour laquelle un seul suivi annuel est réalisé sur ce paramètre.

Les remarques concernant l'erreur et la mise en forme des graphiques ont été transmises à la technicienne chargée du suivi de la qualité de l'eau et seront prises en compte lors de l'élaboration des prochains bilans.

Concernant le suivi pesticides, les analyses étant très coûteuses, le PTE prévoit de ne suivre qu'une station par an, de manière « tournante » (c'est-à-dire que tous les ans le suivi se fait sur un cours d'eau différent, le but étant de revenir sur le même cours d'eau au bout de 4 à 5 ans), ce qui permettra de constater les évolutions et l'efficacité des actions menées.

En 2022, le suivi sera réalisé sur la Virgule.

2. Présentation du programme des actions agro-environnementales 2022

Aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les membres du groupe de travail.

3. Questions diverses :

Aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les membres du groupe de travail.

Michel Burel,

Vice-Président de OUESCO



Compte rendu de la réunion du GTA n° 26 du lundi 21 mars 2022

Objet : Réunion n°26 du groupe de travail agricole de l'Ouest-Cornouaille

Date : 21 mars 2022

Lieu : Salle Pierre Jakez Hélias - Pouldreuzic

Participation : 12 participants

***Présents :** Michel BUREL (Vice-Président de OUESCO), Pascal CALLOC'H (Pouldreuzic), Benoît LE LAY (Plomeur), Gaël LE BEC (CCHPB), Jean-Pierre LE CORRE (Pouldergat), Pascal QUEMENER (Plozévet), Philippe KEROUEDAN (Beuzec-cap-Sizun), Sophie BOURHIS (Chambre d'agriculture), Ard KAANDORP (Plomeur), Karine FAUCONIER (CCPBS), Jean MAZEAS (Confort-Meilars), Fanny HELIAS (OUESCO).*

***Excusés :** Éric JOUSSEAUME (Président de OUESCO), Patrick TANGUY (St-Jean-Trolimon), Christelle STEPHAN (Altéor Environnement), Marie-Claude NIHOUL (AELB), Vincent DUCROS (CD 29), Serge CABON (Porc Armor Evolution), Ronan KERVAREC (élu Comité Syndical OUESCO), Gwenaël CADOUR (Evel'Up), Denis HEMON (St-Jean-Trolimon), Thierry LE BARS (Gourlizon), David KERVEILLANT (Plogastel-Saint-Germain), Pierre LE BRIS DU REST (Pont-Croix).*

Ordre du jour :

1. Le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) de l'Ouest-Cornouaille 2020-2025
2. Présentation des enjeux du territoire
3. Les outils mobilisables
4. La co-construction du projet agro-environnemental du contrat territorial (CT)
5. Questions diverses

Documents joints :

Diaporama

Fiches Inf'Eau 2021 nitrates, phosphore et pesticides

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Michel Burel présente la liste des personnes excusées et rappelle à l'ensemble du groupe de travail les enjeux de cette année 2022 : il s'agit de la 3^{ème} et dernière année de mise en œuvre du 1^{er} CT du PTE et cette année sera consacrée à la construction du prochain CT ; ce sera ainsi l'occasion de mener une réflexion sur les actions à porter car on constate un essoufflement de celles qui sont actuellement menées. Il passe ensuite la parole à Fanny Hélias, qui détaille l'ordre du jour.

1. Le PTE de l'Ouest-Cornouaille 2020-2025 [Diapos 2 à 3] :

Fanny Hélias rappelle aux membres qu'il s'agit d'une année charnière : il s'agit de la 7^{ème} année de mise en œuvre du SAGE, de la 3^{ème} année de mise en œuvre du PTE, la 3^{ème} et dernière année de mise en œuvre du 1^{er} CT, et l'année de co-construction du prochain CT.

Elle insiste sur l'importance et le rôle central qu'occupent les groupes techniques (dont le GTA) dans la co-construction du CT.

2. Présentation des enjeux du territoire [diapos 4 à 8]

Information relative à la mise à jour de l'état chimique de la masse d'eau souterraine

L'état des lieux des masses d'eau 2019, présenté lors de la réunion, prenait en compte les données de 2012 à 2017.

Une mise à jour de cet état des lieux 2019 a été réalisée depuis la réunion, avec la prise en compte des données de deux années supplémentaires, 2018 et 2019.

*Il apparaît désormais que la masse d'eau souterraine Baie d'Audierne est aujourd'hui classée en **bon état chimique** vis-à-vis des nitrates : les concentrations sont désormais inférieures à 50 mg/L. Cependant, la **masse d'eau est considérée comme « à risques » pour les nitrates**, ce qui nécessite la mise en œuvre d'actions.*

Fanny Hélias rappelle la territorialisation et détaille les enjeux du PTE avec la définition de 3 zones d'actions prioritaires (ZAP), permettant de renforcer les actions : la ZAP nitrates, la ZAP pesticides et la ZAP phosphore.

- Enjeux liés au phosphore : la retenue du Moulin Neuf est identifiée dans la disposition 3B-1 du SDAGE Loire-Bretagne. Cette retenue constitue l'unique ressource en eau du Pays bigouden Sud, elle est sensible à l'eutrophisation et est particulièrement exposée au stockage de phosphore particulaire. Le second volet de l'étude, permettant de caractériser les flux de phosphore et d'identifier les sous-bassins prioritaires a démarré en novembre 2021 pour se terminer en mai 2022. Les premiers résultats, validés en comité de pilotage, font état de flux arrivant à la retenue majoritairement d'origine agricole (à 90 %). Le comité de pilotage oriente désormais le travail d'identification des sous bassins prioritaires vers la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols via une analyse spatiale (sous logiciel SIG).
Sophie Bourhis demande quelle est la méthodologie employée pour déterminer l'origine des flux.
Michel Burel et Fanny Hélias répondent que c'est en soustrayant les données liées à l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif aux données issues des suivis réalisés par OUESCO sur tous les affluents de la retenue entre 2020 et 2021 que l'on obtient la part de phosphore d'origine agricole.
Michel Burel déplore le manque de mobilisation des représentants agricoles aux réunions du comité de pilotage, les décisions étant validées en concertation avec l'ensemble des membres.

3. Les outils mobilisables [Diapos 9 et 10] :

Fanny Hélias détaille la liste d'outils existants, pouvant être mobilisés dans le cadre du CT.

Jean-Pierre Le Corre constate que, dans le cadre du conflit en Ukraine et du fait de la conjoncture du lait AB, il alerte les membres du groupe sur le fait qu'il y a un risque que certains agriculteurs arrêtent leur production laitière pour cultiver des céréales.

Fanny Hélias indique que la liste comprend tous les outils actuellement existants et qui sont mobilisables. Elle ajoute que l'objet des réunions GTA du 1^{er} semestre 2022 est de discuter et valider quels seront les outils les mieux adaptés et les plus pertinents pour les agriculteurs et permettant l'atteinte des objectifs, à proposer au copil PTE, en vue d'être inscrits au prochain CT.

Suite à la réunion, OUESCO étudie la possibilité de mettre en place un diagnostic permettant de développer l'autonomie alimentaire dans les systèmes d'élevages d'herbivores et de monogastriques.

4. Co-construction du projet agro-environnemental du CT [Diapos 11 et 12] :

Fanny Hélias présente le calendrier des réunions du groupe de travail au premier semestre. Elle constate que les délais sont très serrés, les propositions des orientations techniques du GTA devant être remontées en copil PTE en fin d'été.

Elle ajoute que, dans le cadre de la future programmation MAEC 2023-2027, un appel à projets (AAP) PAEC sera lancé par la DRAAF en juin, auquel OUESCO devra répondre pour poursuivre l'animation et l'accompagnement des agriculteurs souhaitant s'engager dans les futures mesures. Elle indique qu'une étape supplémentaire, précédant l'AAP PAEC, vient d'être ajoutée : un appel à manifestation d'intérêts (AMI) PAEC, qui devrait être lancé en avril et auquel OUESCO devra également répondre, avec un délai d'un mois. Les réponses à l'AMI ainsi qu'à l'AAP seront validées en GTA, comme cela avait été le cas lors de la programmation précédente.

5. Questions diverses [Diapos 13 à 15] :

Fanny Hélias informe les membres du groupe qu'une mise à jour des objectifs du SAGE concernant la diminution des flux de nitrates a été validée en CLE en novembre 2021.

En effet, le SAGE prévoyait, pour les bassins prioritaires (le Pont-l'Abbé, le Lanvern, le St-Jean, le Tréméoc, le Goyen et la Virgule), une réduction des flux de 30 %, sans année de référence. Il a donc été proposé à la CLE du SAGE de prendre pour référence l'année hydrologique 2014/2015, année précédant la construction du SAGE ainsi que les flux pondérés par l'hydraulicité, qui permettent de comparer les années entre elles, en corrigeant la valeur des flux de l'effet de la variabilité climatique.

A la demande de Philippe Kerouédan, le graphique de la fiche Inf'Eau pesticides, transmise dans la matinée précédant la réunion, est affiché à l'écran [diapo 15].

L'ensemble des analyses réalisées dépassent les objectifs du SAGE (<0.5 µg/L pour l'ensemble des substances actives) et 6 substances actives dépassent l'objectif du SAGE (<0.1 µg/L par substance active).

Les membres du groupe de travail sont surpris de voir que de l'antraquinone (molécule mère, interdit en 2009) a été détectée à trois reprises et pensent qu'il s'agit d'un usage industriel. Les concentrations d'antraquinone retrouvées sont relativement faibles : de 0.005 à 0.01 µg/L.

Michel Burel indique que le diuron est présent dans certains enduits de façades. Cette molécule a été détectée une fois, en faible concentration.

Michel Burel,

Vice-Président de OUESCO



Compte rendu de la réunion du GTA n° 27 du lundi 2 mai 2022

Objet : Réunion n°27 du groupe de travail agricole de l'Ouest-Cornouaille

Date : 2 mai 2022

Lieu : Salle du Conseil Communautaire - CCHPB - Pouldreuzic

Participation : 7 participants

Présents : Michel BUREL (Vice-Président de OUESCO), Thomas PICHERAL (OUESCO), Patrick TANGUY (St-Jean-Trolimon), Karine FAUCONIER (CCPBS), Gaël LE BEC (CCHPB), Jean-Pierre LE CORRE (Pouldergat), Sophie BOURHIS (Chambre d'Agriculture), Fanny HELIAS (OUESCO).

Excusés : Marie-Claude NIHOUL (AELB), Vincent DUCROS (CD 29), Sabrina KEREBEL (CER France), Erwan STRICOT (CCCS), Jérôme GUILLEMOT (MISEN), Benjamin BUISSON (CCPBS), Aurélie ROUSSEL (CCHPB), Benoît LE LAY (Plomeur), Pascal QUEMENER (Plozévet), Thierry LE BARS (Gourlizon), Philippe KEROUEDAN (Beuzec-Cap-Sizun), Ard KAANDORP (Plomeur).

Ordre du jour :

1. Le PAEC de l'Ouest-Cornouaille 2023-2027
2. Les MAEC 2023-2027
3. Questions diverses

Documents joints :

Diaporama

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Michel Burel présente la liste des personnes excusées puis donne la parole à Fanny Hélias, qui détaille l'ordre du jour.

1. Le PAEC de l'Ouest-Cornouaille 2023-2027 [Diapos 2 à 7] :

Fanny Hélias informe les participants que le futur PAEC est construit dans le cadre de la nouvelle programmation PAC et que les aides surfaciques du 2^{ème} pilier sont revenues sous autorité de gestion de l'Etat. A noter une baisse de financements des aides MAEC : lors de la programmation précédente, sous autorité de gestion de la Région, le budget prévu était de 30 millions d'€/an (Bretagne) et que pour la future programmation, 24 millions d'€/an sont prévus, dont au moins 3,1 millions d'€/an devront être consacrés à la MAEC déployée dans les territoires algues vertes. Par ailleurs, les aides au maintien de l'AB (MAB) disparaissent.

Thomas Picheral rappelle aux participants que le PAEC constitue l'un des outils du contrat territorial (CT) et que l'année 2022 représente également l'année de construction du futur CT.

Le calendrier prévisionnel de construction du dispositif est présenté. Retenons que :

- l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est ouvert du 13 avril au 13 mai,
- une Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) sera organisée fin juin pour valider les mesures qui seront ouvertes en Bretagne,

- un Appel A Projet (AAP) sera ouvert de début juillet à fin septembre. Les PAEC déposeront leur dossier afin de demander l'ouverture des mesures sélectionnées en fonction des enjeux des territoires,
- les dossiers PAEC seront instruits puis présentés en CRAEC et les résultats communiqués aux PAEC durant l'automne,
- la signature des conventions entre l'Etat et les PAEC est prévue en fin d'année 2022.

Fanny Hélias propose aux membres du GTA de garder le même périmètre que celui de la précédente programmation, à savoir le périmètre du CT.

Les membres du GTA valident la proposition de conserver ce périmètre.

La nouvelle programmation permettra de renforcer le rôle des opérateurs territoriaux (porteurs de PAEC). Fanny Hélias indique aux participants que certains éléments de cadrage des cahiers des charges des mesures n'ont pas encore été validés. L'AMI sera l'occasion de faire des propositions à l'autorité de gestion.

2. Les MAEC 2023-2027 [Diapos 8 à 31] :

Fanny Hélias indique aux participants que la nouvelle programmation prévoit :

- une thématisation des mesures : les mesures seront classées en fonction des enjeux (mesures à enjeu eau, mesures à enjeu biodiversité et mesures « herbivores »),
- mais également une hiérarchisation des territoires (territoires algues vertes, territoires à enjeu eau (signataires d'un CT et/ou ayant un (ou plusieurs) captage(s) prioritaire(s) ainsi que les « autres territoires » (non signataires d'un plan de lutte contre les algues vertes ou d'un contrat territorial).

Le tableau [diapo 9] extrait d'un diaporama de la DRAAF indique les mesures qui devraient être ouvertes, en fonction de l'importance des enjeux du territoire (territoire algues vertes, territoire à enjeu eau (bénéficiant d'un contrat territorial) et les autres territoires).

Les membres du groupe de travail déplorent cette hiérarchisation ainsi que le cloisonnement des mesures.

Le tableau présenté en Annexe 1 du compte-rendu résume les propositions d'ouverture des mesures pour le PAEC de l'Ouest-Cornouaille validées en réunion et figurant dans la déclaration d'intention de l'AMI PAEC.

Les cahiers des charges des mesures ainsi qu'une territorialisation de leur ouverture, en fonction des enjeux rencontrés sur le territoire, sont présentés et proposés aux membres du groupe de travail (cf. diaporama).

Il est indiqué que, peu importe la mesure souscrite lors de la future programmation, la réalisation d'un diagnostic agro-écologique de l'exploitation (pour les mesures système) ou des parcelles engagées (pour les mesures biodiversité) constitue une obligation du cahier des charges.

Le premier niveau de la mesure « herbivores » ne sera ouvert qu'en territoire algues vertes. Cependant, au vu des enjeux des aires d'alimentation des captages (AAC), du périmètre de protection du captage sensible de Saint-Ronan et des bassins versants situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé (soumis au développement d'algues vertes sur vasières, identifiés dans la disposition 10A-2 du SDAGE), la demande de l'ouverture du 1^{er} niveau de la mesure « herbivores » (le moins contraignant) apparaît comme indispensable.

Sur les bassins versants prioritaires pour les pesticides, il est proposé de demander l'ouverture des mesures « Eau » suivantes : réduction des pesticides, réduction des pesticides – gestion quantitative de l'eau et couverture – réduction des pesticides.

Les membres du groupe de travail sont interrogés sur la pertinence de demander l'ouverture de la dernière mesure.

Patrick Tanguy fait remarquer que les agriculteurs souscrivant à cette dernière mesure devront irriguer les parcelles pour que les couverts puissent lever.

Au vu de l'enjeu « quantité d'eau », le Groupe de travail agricole considère qu'il n'est pas pertinent de demander l'ouverture de la mesure Eau « couverture – réduction des pesticides » sur les BV prioritaires pour les pesticides.

Concernant les zones Natura 2000, Fanny Hélias précise que, les agendas étant très chargés et les délais restreints, le travail est en cours avec les chargés de mission N2000 et la demande d'ouverture de mesures sera faite lors du dépôt de la candidature lors de l'appel à projet.

Le GTA valide les demandes d'ouverture des mesures telles que présentées en annexe 1.

3. Questions diverses [Diapo 32] :

Michel Burel,

Vice-Président de OUESCO

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned below the printed name and title.

Annexe 1

Territoire / zone	Enjeu	Mesure	Système / localisée	Niveau(x)
Ensemble du territoire	Nitrates - masse d'eau souterraine en bon état chimique mais identifiée comme "à risques"	Herbivores	Système	. 2 et 3
AAC + captage sensible	. Nitrates : ensemble des 5 captages prioritaires (Lannourec, Lesaff, Kerstrat, Breomuel et Kergamet) + sensible (Saint-Ronan) . Pesticides : ensemble des 5 captages prioritaires + sensible	Herbivores . Eau "Fertilisation" . Eau "Fertilisation - pesticides"	Système Système Système Système	. 1, 2 et 3 . 1 et 2 . 1
BV amont à l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé	Nitrates - Estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé soumis au développement d'algues vertes sur vasières (identifié dans la disposition 10A-2 du SDAGE)	Herbivores . Eau "Fertilisation"	Système Système	. 1, 2 et 3 . 1 et 2
Bassins versants des ruisseaux de Penmarc'h et de la Torche	Pesticides	. Eau "Réduction des pesticides"	Système	. 1, 2 et 3
Zones humides (≥ 50% de la surface de la parcelle en ZH)		. Eau "Réduction des pesticides - gestion quantitative de l'eau" . Biodiversité - Préservation des milieux humides "Préservation des zones humides"	Système Localisée	. 1, 2 et 3 -
Natura 2000		. Biodiversité - Préservation des milieux humides "Gestion du pâturage"	Localisée	-
		. Biodiversité - Préservation des milieux humides "Gestion des espèces exotiques envahissantes"	Localisée	-
		. Biodiversité "Création de prairies"	Localisée	-
PAEC en cours de construction avec les partenaires gestionnaires des zones N2000.				

Compte rendu de la réunion du GTA n°28 du jeudi 25 août 2022

Objet : Réunion n°28 du groupe de travail agricole de l'Ouest-Cornouaille

Date : 25/08/2022

Lieu : Salle du Conseil Communautaire - CCHPB - Pouldreuzic

Participation : 9 participants

Présents : *Éric JOUSSEAUME (Président de OUESCO), Michel BUREL (Vice-Président de OUESCO), Thomas PICHERAL (OUESCO), Patrick TANGUY (St-Jean-Trolimon), Benjamin BUISSON (CCPBS), Catherine LE RUDULIER (CCHPB), Karine FAUCONIER (CCPBS), Gaël LE BEC (CCHPB), Fanny HELIAS (OUESCO).*

Excusés : *Marie-Claude NIHOUL (AELB), Vincent DUCROS (CD 29), Christelle STEPHAN (Alteor Environnement), Sabrina KEREBEL (CER France), Erwan STRICOT (CCCS), Jérôme GUILLEMOT (MISEN), Serge CABON (Porcs Armor Evolution), Gwenaël CADOUR (Evel'Up), Pierrick COIGNARD (Innoval), Jérôme LE PAPE (GAB29), Thierry LE BARS (Gourlizon), Ard KAANDORP (Plomeur), Jean-Pierre LE CORRE (Pouldergat), Ronan KERVAREC (Elu comité Syndical).*

Ordre du jour :

1. Le PAEC de l'Ouest-Cornouaille 2023-2027
2. Les MAEC 2023-2027
3. Questions diverses

Documents joints :

Diaporama

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Michel Burel présente la liste des personnes excusées. Les membres présents constatent l'affaiblissement de la mobilisation des agriculteurs et s'interrogent sur la pertinence de conserver la liste des membres actuelle, certains étant démobilisés depuis quelques années.

Afin d'apporter du dynamisme, il est proposé d'élargir le GTA à d'autres structures : services de l'Etat, associations, etc., sur le même modèle que les groupes de travail « milieux littoraux » et « milieux aquatiques ».

1. Les MAEC 2023-2027 [Diapos 2 à 17] :

Pour cette future programmation PAC 2023-2027, les aides surfaciques du 2nd pilier de la PAC reviennent à l'Etat. De plus, les aides au Maintien à l'Agriculture Biologique (MAB) disparaîtront.

Les financements du dispositif diminueront pour la Bretagne :

- Programmation 2015/2020 : 30 millions d'€/an
- Programmation 2023-2027 : 24 millions d'€/an, dont 3 M€/an devront être consacrés aux baies algues vertes.

Le tableau [diapo 5] fait état des ouvertures de mesures prévues par territoire (priorité 1 : bassins versants algues vertes, priorité 2 : territoires ayant un contrat territorial, priorité 3 : territoires hors contrat territorial). Le PAEC de l'Ouest Cornouaille se trouve en priorité 2.

Pour rappel, OUESCO a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la DRAAF en avril 2022. Cet AMI permettait à l'autorité de gestion de connaître quelles structures projetaient l'ouverture d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur leur territoire, quelles mesures étaient envisagées (cf. tableau ci-dessous) et quelles étaient les attentes des futurs opérateurs (territoires).

Les remarques et questions soulevées lors du GTA du 2 mai 2022 ont été retranscrites dans la réponse à l'AMI.

Suite aux réponses à l'AMI, la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC), réunie le 6 juillet 2022 a décidé de ne pas ouvrir la mesure Eau « Fertilisation » en Bretagne. La mesure « Herbivores – niveau 1 » (mesure la moins exigeante) sera uniquement proposée, en 2023, dans les bassins versants algues vertes. La mesure Eau « Pesticides – gestion quantitative » pourra faire l'objet d'une ouverture sur le PAEC de l'Ouest-Cornouaille, sur justification.

Fanny Hélias liste les mesures Biodiversité – Zones humides -les cahiers des charges avaient été présentés lors du dernier GTA- dont l'ouverture sera demandée dans le périmètre du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, en zone humide ainsi qu'en zone Natura 2000 – Cap-Sizun, sous réserve de la validation du DOCOB Natura 2000 Cap-Sizun, en octobre.

Benjamin Buisson présente les cahiers des charges des mesures Biodiversité – Ouverture de milieux qui seront ouvertes dans le périmètre Natura 2000 – Baie d'Audierne.

Fanny Hélias liste la suite des mesures qui seront ouvertes sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, en fonction des enjeux (ensemble du territoire, aires d'alimentation des captages prioritaires et sensible, bassins versants situés en amont des vasières de la rivière de Pont-l'Abbé, bassins versants prioritaires pour les pesticides) [diapo 14].

Les membres du GTA sont interrogés sur le fait de réitérer ou non la demande d'ouverture du 1^{er} niveau de la mesure « Herbivores » sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et sensible et/ou sur les bassins versants situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé (algues vertes sur vasières), sachant que ce niveau de la mesure sera uniquement ouvert dans les bassins versants algues vertes en 2023.

Le GTA confirme la nécessité de demander l'ouverture du 1^{er} niveau de la mesure « Herbivores » uniquement sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et sensible dans la réponse à l'AAP PAEC.

Concernant la « territorialisation » des mesures au sein du PAEC, les membres du GTA sont interrogés sur la l'éligibilité des exploitations à contractualiser :

- les cahiers des charges des mesures de la future programmation précisent que l'agriculteur doit exploiter au moins une parcelle dans le PAEC pour être éligible.
- Historiquement, c'est notamment le cas dans les bassins versants algues vertes, les agriculteurs sont éligibles à un dispositif ouvert sur un territoire donné à partir du moment où ils exploitent au moins 3 ha dans le périmètre.

Le GTA valide l'éligibilité de l'exploitant à l'exploitation d'au moins une parcelle dans la zone définie, afin de garder une cohérence dans la future programmation.

[Diapo 15] Validation des paramétrages

Fanny Hélias présente les différents paramètres des cahiers des charges. Certains ont déjà été arbitrés par la DRAAF (il est malgré tout possible de faire d'autres propositions, motivées, à l'autorité de gestion), d'autres sont à déterminer par les opérateurs.

Concernant les paramètres suivants :

- Les IAE comportent au min W points de % de haies à partir de la 4^{ème} année d'engagement,
- La cible REH à atteindre, fixée à l'échelle territoriale, en moyenne sur l'exploitation dès la 2^{ème} année d'engagement,

Fanny Hélias indique que ces paramètres sont assez difficiles à déterminer car les cartes, notamment pour les haies dans les IAE, seulement les deux bassins versants historiques (Goyen et Pont-l'Abbé) sont pris en compte et que la densité bocagère

n'est pas la même dans les bassins versants côtiers. Concernant la cible REH, seules les baies algues vertes en réalisent et les résultats sont assez difficiles à interpréter ; beaucoup de paramètres sont à prendre en compte.

Pour la MAEC Biodiversité – « Création de prairie », il est proposé de conserver la liste de couverts autorisés de la mesure de l'actuelle programmation « GC04 – Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne ».

Patrick Tanguy indique que les bromes peuvent devenir envahissants et propose de les retirer.

Les autres paramètres proposés sont validés tels quels.

Le GTA indique ne pas avoir suffisamment d'éléments techniques ni les compétences pour fixer la cible REH. Concernant le paramètre « W% de haie dans les IAE », le GTA propose de se concerter avec les autres territoires.

Le GTA valide les autres paramètres et propose de cibler les espèces exotiques envahissantes suivantes pour la MAEC dédiée : renouée du Japon, herbes de la pampa et baccharis.

Les maquettes financières sont présentées aux membres du groupe de travail, il reste le nombre d'agriculteurs ciblés à renseigner pour les zones Natura 2000.

Le GTA valide les maquettes financières.

Informations complémentaires, relatives à la réponse à l'AAP PAEC :

- Paramètre « W% de haie dans les IAE » : le calcul doit être réalisé sur la base de la carte présentée lors de la réunion. Le paramètre est donc fixé à 6.7%
- En complément des mesures relatives aux zones humides, la CCCS demande l'ouverture des deux mesures « Maintien de l'ouverture de milieu » en zone N2000 Cap Sizun
- OUESCO a été auditionné le 6 octobre 2022. Une présentation des PAEC bretons sera réalisée lors de la prochaine Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique (CRAEC) qui se tiendra le 10 novembre prochain. L'ouverture des PAEC sera connue à l'issue de la CRAEC.

2. Les actions agro-environnementales 2023-2025 [Diapos 18 à 25] :

Fanny Hélias présente les propositions d'actions envisagées pour le prochain contrat territorial 2023-2025 :

- Aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires (Lannourec, Lesaff, Bromuel, Kergamet et Kerstrat) et sensible (Saint-Ronan) : rédaction et animation du plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les AAC, en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrages et les agriculteurs concernés.
Elle ajoute que les diagnostics de pressions sont en cours ou démarrent et que, par conséquent, la rédaction du plan d'action ne démarrera qu'en 2023.
- Bassins versants situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé : suite à la conclusion de l'étude IMPRO (Impact du sédiment sur la PROlifération des microalgues sur vasières) qui a conclu que les BV amont à l'estuaire de la rivière de PAB contribuent à alimenter la vasière en nutriments en période hivernale. Durant la période estivale, la vasière relargue des nutriments (les actions ne pourront porter que sur les flux provenant des bassins versants, il est compliqué de n'agir que sur la vasière) dans le but de renforcer les actions fortes sur ces bassins versants, il sera nécessaire de réaliser un suivi de l'azote à haute résolution spatiale en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-L'Abbé. Ce suivi consistera à réaliser des mesures directement dans les cours d'eau, en remontant de l'aval vers l'amont (en remontant le courant), à chaque affluent afin d'identifier les secteurs les plus contributeurs et les arrivées ponctuelles de flux d'azote (drains, ruissellements).
Thomas Picheral indique que, ramené au flux spécifique (soit à l'hectare), le Saint-Jean est le moins contributeur.
- Bassins versants prioritaires phosphore : déploiement du dispositif Breizh Bocage 3 sur l'ensemble des bassins versants, avec un renforcement de l'animation sur les sous-bassins identifiés comme prioritaires dans l'étude.

Thomas Picheral ajoute que les moyens vont être renforcés pour le bocage ; il faudra compter a minima 0.4 ETP dès 2023 afin d'écrire la stratégie bocagère, pour un démarrage des travaux durant l'hiver 2023-2024.

- Enjeux bactériologiques : des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles ont été réalisés depuis 2020 Tifenn Neveu, technicienne milieux littoraux, sur des zones de production de coquillages ayant une qualité de l'eau dégradée. 4 zones ont été définies (le Goyen, la baie d'Audieme, Toul Ar Ster et la rivière de Pont-L'Abbé) afin de comprendre d'où peuvent venir les pollutions bactériologiques. Le principe étant d'écarter, au fur et à mesure, les sous bassins versants les moins contributeurs. Ces diagnostics ont permis de mettre en évidence des sous bassins versants où la problématique relève majoritairement des assainissements et d'autres où la bactériologie est d'origine animale (bovins, caprins, ovins, porcins, ...). Au total, ce sont 4 sous bassins versants où il y aura des actions agricoles à mener, via notamment la réalisation de diagnostics bactériologiques (au total, 19 exploitations agricoles sont concernées) qui permettent de suivre le chemin de l'eau sur l'ensemble de l'exploitation (parcours des animaux, abreuvements éventuels au cours d'eau, ...) et de proposer des solutions aux agriculteurs.
- Enjeu pesticides : il est proposé aux membres du groupe de travail de continuer à poursuivre les expérimentations chez les agriculteurs (impact des zones tampons en sortie de réseau de fossés dans une parcelle de bulbes, actions permettant de limiter l'irrigation, mise en place de cultures économes en intrants (silphie, chanve, ...). Patrick Tanguy indique que la silphie n'a pas une valeur nutritionnelle intéressante pour l'alimentation animale mais qu'elle est le plus souvent utilisée pour alimenter les méthaniseurs.

Fanny Hélias présente la maquette financière relative aux actions de reconquête de la qualité de l'eau du prochain contrat territorial.

La lutte contre les pollutions diffuses au sein des aires d'alimentation de captage prioritaires et sensible constituera la moitié du poste d'animateur agricole. Les diagnostics de pressions étant actuellement en cours, les plans d'actions ne seront rédigés qu'à partir de 2023.

La CCHPB propose à OUESCO de démarrer la rédaction et mise en œuvre du plan d'actions sur l'AAC de Kergamet dès 2023, ce qui permettrait d'en faire un site pilote étant donné que le diagnostic des pressions est bien avancé et sera probablement terminé en fin d'année. Les diagnostics des pressions n'ont pas encore démarré sur les autres AAC.

L'animation du PAEC de l'Ouest-Cornouaille représentera 0.4 ETP, au vu de la complexité des cahiers des charges. Le détail des coûts liés à l'animation, aux diagnostics et aux formations ont été présentés plus tôt.

Les expérimentations et les diagnostics bactériologique seront réalisés en prestation et le suivi de l'azote à haute résolution spatiale sera réalisé par le technicien suivi de la qualité de l'eau.

Le GTA valide le programme d'actions agro-environnementales pour la période 2023-2025.

3. Questions diverses [Diapo 26]

Michel Burel,

Vice-Président de OUESCO



Annexe 1

Répartition des mesures en fonction des enjeux (GTA du 25/08/2022, réponse Appel A Projet)

Territoire / zone	Structure porteuse	Enjeu	Mesure	Système / localisée	Niveau(x)
Ensemble du territoire	OUESCO	Nitrates - masse d'eau souterraine en bon état chimique mais identifiée comme "à risques"	. Herbivores	Système	. 2 et 3
AAC + captage sensible	OUESCO	. Nitrates : ensemble des 5 captages prioritaires (Lannourec, Lesaff, Kerstrat, Breomuel et Kergamet) + sensible (Saint-Ronan) . Pesticides : ensemble des 5 captages prioritaires + sensible	. Herbivores	Système	. 1, 2 et 3
BV amont à l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé	OUESCO	Nitrates - Estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé soumis au développement d'algues vertes sur vasières (disposition 10A2 du SDAGE)	. Eau "Fertilisation - pesticides"	Système	. 1
Bassins versants du ruisseau de Penmarc'h et "Côtier 6"	OUESCO	Pesticides	. Eau "Réduction des pesticides"	Système	. 1, 2 et 3
Zones humides OUESCO + Natura 2000 Cap-Sizun	OUESCO CCCS		. Eau "Réduction des pesticides - gestion quantitative de l'eau" . Biodiversité - Préservation des milieux humides "Préservation des zones humides"	Système Localisée	. 1, 2 et 3 -
Natura 2000 baie d'Audierne	CCPBS		. Biodiversité - Préservation des milieux humides "Gestion du pâturage"	Localisée	-
Natura 2000 Cap-Sizun	CCCS	Biodiversité remarquable	. Biodiversité - Préservation des milieux humides "Gestion des espèces exotiques envahissantes" . Biodiversité "Création de prairies"	Localisée Localisée	- -
			. Biodiversité "Maintien de l'ouverture des milieux"		
			. Biodiversité "Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage"	Localisée	-

Compte rendu de la réunion du GTA n°29 du jeudi 8 décembre 2022

Objet : Réunion n°29 du groupe de travail agricole de l'Ouest-Cornouaille

Date : 08/11/2022

Lieu : Salle de réunion – Maison de la baie d'Audierne - Tréguennec

Participation : 8 participants

Présents : Michel BUREL (Vice-Président de OUESCO), Patrick TANGUY (St-Jean-Trolimon), Jean-Pierre LE CORRE (Pouldergat), Ard KAANDORP (Plomeur), Sophie BOURHIS (CRAB), Lauriane DURAND (CCCS-PR), Tifenn NEVEU (OUESCO), Fanny HELIAS (OUESCO).

Excusés : Marie-Claude NIHOUL (AELB), Vincent DUCROS (CD 29), Christelle STEPHAN (Alteor Environnement), Gaël LE BEC (CCHPB) Sabrina KEREBEL (CER France), Ronan KERVAREC (Elu comité Syndical OUESCO), Denis HEMON (St-Jean-Trolimon), Pierre LE BRIS DU REST (Pont-Croix), Philippe KEROUEDAN (Beuzec-cap-Sizun).

Ordre du jour :

1. Présentation des profils de vulnérabilité conchylicole
2. Validation du programme 2023
3. Questions diverses

Documents joints :

Diaporama

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Michel Burel présente la liste des personnes excusées. Les membres présents constatent une nouvelle fois le manque de mobilisation.

Michel Burel présente l'ordre du jour et donne la parole à Tifenn Neveu, animatrice milieux littoraux à OUESCO.

1. Présentation des profils de vulnérabilité conchylicole [Diapos 2 à 19] :

Tifenn Neveu présente la méthodologie des profils de vulnérabilité ainsi que les plans d'action qui en découlent, zone par zone.

Patrick Tanguy demande comment ont été réalisées les discriminations.

Tifenn Neveu explique qu'elle est retournée faire des prélèvements là où il y avait des doutes quant à l'origine des pollutions bactériologique, en demandant au laboratoire de réaliser des marqueurs, qui permettent d'identifier de quel animal sont issues les bactéries retrouvées. Certains échantillons contenaient davantage de marqueurs bovins, d'autres contenaient davantage de marqueurs porcins, etc.

Les membres du groupe de travail s'interrogent quant au plan d'action de la zone de Toul Ar Ster.

Tifenn Neveu indique que dans ce cas, les parcelles sont propriété du Conservatoire du Littoral. Le souci actuel est qu'il n'existe actuellement pas de plan de gestion des marais.

Jean-Pierre Le Corre ne comprend pas comment les éleveurs laissent leurs bêtes s'abreuver directement dans les cours d'eau, l'eau n'y étant pas potable.

Le groupe de travail prend connaissance de la vidéo réalisée dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action des zones conchyliques, accessible via le lien ci-dessous :

<https://www.youtube.com/watch?v=LhH30INLKTE>

Patrick Tanguy affirme que la vidéo est intéressante, elle montre bien les bonnes pratiques.

2. Validation du programme agro-environnemental 2023 [Diapos 18 à 25] :

Fanny Hélias présente les actions envisagées pour l'année 2023 :

- Aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires (Lannourec, Lesaff, Bromuel, Kergamet et Kerstrat) et sensible (Saint-Ronan) : rédaction et animation du plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les AAC dès que les diagnostics des pressions seront terminés. Le démarrage est prévu au 2^{ème} trimestre 2023.
- Bassins versants situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé : dans le but de renforcer les actions sur ces bassins versants, il sera nécessaire de réaliser un suivi de l'azote à haute résolution spatiale en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-L'Abbé. Ce suivi consistera à réaliser des mesures directement dans les cours d'eau, en remontant de l'aval vers l'amont, à chaque affluent afin d'identifier les secteurs les plus contributeurs et les arrivées ponctuelles de flux d'azote (drains, ruissellements).

Sophie Bourhis demande quels sont les bassins versants concernés.

Fanny Hélias répond qu'il s'agit du Lanvern, du Pont-L'Abbé, du Tréméoc et du Saint-Jean.

- Bassins versants prioritaires phosphore : déploiement du dispositif Breizh Bocage 3 sur l'ensemble des bassins versants, avec un renforcement de l'animation sur les sous-bassins identifiés prioritaires dans l'étude.
- Enjeux bactériologiques : les profils de vulnérabilité des zones conchyliques, réalisés depuis 2020 par Tifenn Neveu, technicienne milieux littoraux, dont la présentation a été réalisée ci-avant, Les profils ont permis de mettre en évidence 4 sous bassins versants prioritaires avec enjeu bactériologique d'origine agricole, ciblant 19 exploitations où seront réalisés des diagnostics bactériologiques d'exploitations. 18 exploitations agricoles sont concernées. Les diagnostics consistent à analyser le chemin de l'eau sur l'ensemble de l'exploitation (parcours des animaux, abreuvements éventuels au cours d'eau, ...) et de proposer des solutions aux agriculteurs.
- Enjeu pesticides : il est proposé aux membres du groupe de travail de lancer une étude qui pourra permettre de comprendre précisément le fonctionnement hydrogéologique et les mécanismes de transfert des molécules des sous bassins versants des ruisseaux de Penmarc'h et/ou la Torche. Ceci permettra, d'une part de connaître la sensibilité du milieu et d'autre part l'impact de l'agriculture sur le milieu et donc de cibler les actions à mettre en œuvre.
- Animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'Ouest-Comouaille 2023-2027 (PAEC) : des réunions d'informations, à destination des agriculteurs et de leur environnement de conseil seront organisées au cours du 1^{er} trimestre 2023 afin de les informer des possibilités de contractualisations. Les diagnostics agro-écologiques, obligatoires pour tout engagement en MAEC, seront réalisés en régie.

Les membres du Groupe de Travail Agricole valident le programme d'actions agro-environnementales pour la période 2023.

3. Questions diverses [Diapo 22 à 25]

Evolution du GTA

Face au manque de mobilisation des membres du groupe de travail, Michel Burel propose d'élargir et présente la liste des membres, sur le même modèle que les deux autres groupes de travail que compte OUESCO en y intégrant notamment des associations environnementales (Bretagne Vivante, Eaux et rivières de Bretagne), les professionnels de la conchyliculture, de la pêche, ...

La question relative à la qualité de l'eau ne concernant pas uniquement le monde agricole, y intégrer de nouveaux membres permettra de redynamiser le groupe.

Ard Kaandorp indique que, sur la base de cette liste, il souhaite se retirer du groupe de travail. Il ajoute qu'il connaît très bien les associations environnementales proposées et que le dialogue est impossible.

Fanny Hélias déplore cette décision car elle pense que justement cela permettra de renouer le dialogue entre les agriculteurs et les associations environnementales. Elle ajoute qu'il est bien dommage de tout arrêter et que, bien au contraire, ce sera l'occasion de démontrer aux associations la volonté de la profession agricole d'avancer sur ces questions relatives à la qualité de l'eau, en travaillant avec OUESCO. Il serait regrettable de ne pas mettre en valeur toutes les actions qui ont pu être réalisées jusqu'à maintenant. Elle ajoute que le groupe de travail est un espace d'échanges constructifs et que tout manque de respect ne sera pas toléré.

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de l'Ouest-Cornouaille 2023-2027 :

Fanny Hélias informe les membres que le PAEC de l'Ouest-Cornouaille vient d'être validé par les services de l'Etat.

Elle présente le tableau des mesures demandées par OUESCO. Seule l'ouverture du niveau 1 (niveau le moins contraignant) de la mesure système a été refusée.

Résultats expérimentations sur les bassins versants prioritaires pour les pesticides :

- Paillages sur bulbes : Fanny Hélias présente un résumé comparatif de l'expérimentation menée chez Ard Kaandorp, sur une parcelle de tulipes.

3 modalités de paillages ont ainsi pu être testées : le mulch de miscanthus, le compost de déchets verts et la paille de blé broyée. Elle propose à Ard Kaandorp de faire un retour sur l'expérimentation.

Ard Kaandorp pense qu'il faudrait broyer la paille avant la levée des bulbes en janvier. Il ajoute que la modalité avec le miscanthus était intéressante mais l'épaisseur était trop importante. Concernant le compost de déchets verts, il informe que beaucoup de vesce a poussé lorsque le sol a été retravaillé.

- Démonstration de désherbage du maïs : Fanny Hélias rappelle que la démonstration a eu lieu le 17 juin et n'a mobilisé aucun agriculteur. L'expérimentation a été réalisée sur une parcelle de Benoît Le Lay, à Plomeur. Elle propose à Sophie Bourhis de faire un retour sur l'expérimentation.

Sophie Bourhis rappelle les différentes modalités testées : 1 passage de roto-étrille puis 1 passage de binage, un passage en chimique puis un passage en binage et enfin 2 passages en binage. Elle indique que c'est la première modalité qui la le mieux fonctionné (1 passage avec rote-étrille puis 1 passage en binage).

Informations complémentaires :

- Le Président de OUESCO propose de rebaptiser le Groupe de Travail Agricole (GTA) en Groupe de Travail Qualité de l'Eau (GTQE).

Michel Burel,

Vice-Président de OUESCO



N°9. Compte rendu des réunions du COPIL AAC

Lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captages de l'Ouest-Cornouaille

Compte rendu – réunion du 25 avril 2022

Objet : Lutte contre les pollutions diffuses sur les AAC

Date : 25 avril (10h00)

Lieu : Mairie de Pont-Croix

Participation : 17 personnes

Structure	Représentant	Présent	Absent
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille	M. Éric JOUSSEAUME	P	
	M. Thomas PICHERAL	P	
	Mme Fanny HELIAS	P	
Conseil Départemental du Finistère	M. Yvan GUENNIC	P	
	Mme Maelle LE MOIGNO	P	
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Mme Christine MARC	R	
	M. Jérôme GUILLEMOT	P	
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Mme Marie-Claude NIHOUL	P	
Agence Régionale de Santé	Mme Gaëlle LAGADEC		Excusée
Conseil Régional de Bretagne	Mme Delphine PAJOT		X
Douarnenez Communauté	M. Hugues TUPIN		X
	M. Christian GRIJOL	P	
	M. Emmanuel TRARIEUX	P	
	Mme Anne-Laure LE GOURRIEC	P	
	M. Baptiste LE GUILLOU	P	
Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden	M. Michel BUREL	P	
	Mme LE RUDULIER	P	
	M. Gaël LE BEC	P	
Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen	M. Yves KERISIT	P	
Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Cap-Sizun	M. Henri GOARDON	P	

Ordre du jour :

- Etat des lieux des enjeux et de l'avancement de la mise en œuvre de la politique de protection des captages prioritaires,
- Examen des actions mobilisables et recherche de partenariats,
- Evaluation des financements mobilisables.

Pièces jointes :

- Le diaporama de OUESCO
- Le diaporama de Douarnenez Communauté
- Le diaporama de la CCHPB

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants et remercié la mairie de Pont-Croix pour son accueil, Monsieur Éric Jousseume, président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) propose de réaliser un tour de table et rappelle les éléments suivants :

- La lutte contre les pollutions diffuses (nitrates et pesticides) constitue un enjeu majeur du SAGE Ouest-Cornouaille.
- Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation de la population, il est essentiel de maintenir toutes les ressources en eau en renouant avec la qualité dans les meilleurs délais.
- Dans le cadre de la préparation du contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille, OUESCO a souhaité réunir les maîtres d'ouvrages concernés, les services de l'Etat, le Conseil Départemental et le Conseil Régional afin d'échanger sur les partenariats à mettre en place pour :
 - . *satisfaire les exigences de la démarche de renforcement de la protection des captages prioritaires et accélérer la mise en place d'actions préventives de lutte contre les pollutions diffuses,*
 - . *reconquérir la qualité de l'eau à l'horizon 2027,*
 - . *éviter l'instauration de Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE).*

1- LES CAPTAGES PRIORITAIRES DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Thomas Picheral présente :

- l'état des lieux de la masse d'eau souterraine « baie d'Audierne »,
- les captages prioritaires de l'Ouest-Cornouaille.

Retenons que :

- La masse d'eau souterraine « baie d'Audierne » est récemment passée en bon état mais reste « à risque » pour les nitrates.
- OUESCO réalise un suivi de la masse d'eau souterraine. En 2019 la concentration moyenne en nitrate de la masse d'eau souterraine baie d'Audierne était de 45 mg/l.
- Sur cette masse d'eau, le SAGE Ouest-Cornouaille vise une concentration moyenne en nitrates inférieure 35 mg/l à l'horizon 2041.
- A l'échelle de l'Ouest-Cornouaille, le SDAGE Loire-Bretagne identifie 5 captages prioritaires pour les nitrates (Lannourec, et Lesaff gérés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Cap-Sizun, Kerstrat géré par Douarnenez Communauté, Bromuel géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen et Kergamet géré par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden) et 1 captage prioritaire pour les pesticides (Lesaff).

- Les captages sont classés prioritaires pour les nitrates lorsque les concentrations observées sont supérieures à 40 mg/l.
- Les captages sont classés prioritaires pour les pesticides lorsque les concentrations cumulées des molécules détectées sont supérieures à 0.4 µg/l.
- En application de de l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 décembre 2020, les métabolites de pesticides jugés pertinents sont soumis à des limites de qualité dans l'eau distribuée : 0.1 µg/l par molécule et 0.5 µg/l pour la somme des molécules mises en évidence. A l'échelle de l'Ouest-Cornouaille, la détection de deux molécules (l'ESA métolachlore métabolite du S-métolachlore et l'ASDM métabolite du nicosulfuron) donnent lieu à des non-conformités de l'eau.

Observations des participants :

1. *Henri Goardon indique que sur les captages gérés par le SIENCS, les concentrations en nitrates sont actuellement inférieures à 40 mg/l.*
2. *Henri Goardon fait part de son étonnement du classement de captage de Lesaff en captage prioritaire pour les pesticides.*

Eléments de réponse :

1. *Christine Marc rappelle que, pour le paramètre nitrates, le retour à la qualité correspond à une concentration stabilisée en dessous des 40 mg/l.*
2. *Thomas Picheral indique qu'en considérant les métabolites, l'ensemble des captages de l'Ouest-Cornouaille est concernés par la problématique des pesticides.*

2- LA DEMARCHE DE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES

Thomas Picheral présente les étapes du renforcement de la protection des captages prioritaires définies par l'instruction gouvernementale du 5 février 2020 et précisé par la stratégie régionale de mise en œuvre de la politique « captages prioritaires » de la région Bretagne.

Éric Jousseume dresse l'état d'avancement de mise en œuvre de la démarche à l'échelle du territoire du SAGE et observe des disparités entre maîtres d'ouvrage.

Christine Marc présente le rétroplanning. Elle précise que cette démarche est basée sur le volontariat et la contractualisation. En cas de non atteinte des objectifs ou de retard de mise en œuvre, il est prévu de mettre en place une ZSCE.

Éric Jousseume propose aux maîtres d'ouvrage de présenter la situation sur les captages dont ils sont gestionnaires :

Pour le SIENCS, Henri Goardon indique :

- Que les concentrations en nitrates des captages de Lannourec et Lesaff oscillent entre 35 et 40 mg/L.
- Que les concentrations en ESA-Metolachlore sont de l'ordre de 0,2 µg/L pour Lannourec et de 1,70 µg/L pour Lesaff.
- Qu'en absence d'historique il est difficile dévaluer l'évolution de la pollution par les métabolites.
- Que les aires d'alimentation des captages de Lannourec et de Lesaff ont été délimitées en 2020. Sur ces deux sites l'AAC correspond au PPC.
- Que la consultation des entreprises portant sur la réalisation du diagnostic des pressions est en cours. La remise des offres est fixée au 13 mai 2022

Pour le SIEG, Yves Kerisit indique que :

- Que les concentrations moyennes en nitrates du captage de Bromuel sont de 45 mg/l.

- Que pour l'ESA-Metolachlore 100% des analyses sont non conformes
- Que pour l'ASDM 70% des analyses sont non conformes
- Que l'étude de délimitation de l'AAC est en cours.

Pour Douarnenez Communauté, Anne-Laure le Gourrierec présente le diaporama ci-joint et indique :

- Que le périmètre de protection rapproché du captage de Kerstrat est intégralement boisé.
- Que les concentrations en nitrates du captage de Kerstrat ont diminués sur la période comprise entre les années 1990 (70 à 80 mg/l) et les années 2010 (50 mg/l). Depuis 2015 les valeurs stagnent autour des 47 mg/l.
- Que les concentrations en ESA-Metolachlore oscillent entre 0,6 à 0,7 µg/L
- Que les concentrations en ASDM dépassent régulièrement 0,1 µg/L. Pour cette raison, en absence de filière de traitement, la production d'eau du captage de Kerstrat a été suspendue en avril 2021.
- Que le dossier de délimitation de l'AAC (124 ha) est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat.
- Que la consultation des entreprises portant sur la réalisation di diagnostic des pressions interviendra en mai 2022. Le captage de Kergaouledan (territoire du SAGE baie de Douarnenez) sera inclus à l'étude.
- Qu'un comité de suivi est programmé pour le 8 juin 2022.

Pour la CCHPB, Gael Le Bec présente le diaporama ci-joint et indique :

- Que les concentrations en nitrates se stabilisent en dessous des 40 mg/l à Kergamet et sont légèrement supérieures à 40 mg/l à St-Ronan (captage sensible).
- Que les concentrations en ESA-Metolachlore sont de l'ordre de 0.5 µg/l à Kergamet (eau brute mélangée) et de 0,8 µg/l à St Ronan.
- Que les concentrations en ASDM sont de l'ordre de 0.1 µg/l à Kergamet et à St Ronan.
- Que la filière de traitement au charbon actif mise en place est très coûteuse compte tenu des concentrations en ESA-Metolachlore.
- Qu'un accompagnement des agriculteurs est assuré par la chambre d'agriculture sur le PPC de St-Ronan. Depuis 2020 cet accompagnement est ciblé sur le S-Metolachlore et le Nicosulfuron.
- Que le diagnostic des pressions a été lancé en mars 2022 sur l'AAC de Kergamet. Cette étude inclus la rédaction du plan d'action.

Observations des participants :

1. *Marie Claude Nihoul demande au SIEG si, compte tenu du calendrier contraint, il n'est envisageable pas de lancer le diagnostic des pressions parallèlement la définition de l'AAC.*
2. *Christine Marc souhaite être destinataire des premières conclusions de l'étude de délimitation de l'AAC de Bromuel.*
3. *Yvan Le Guenic demande aux SIENCS, au SIEG et à la CCHPB si l'installation d'un comité de suivi est prévue pour associer les agriculteurs.*
4. *Henri Goardon demande si le boisement a un impact sur les concentrations en nitrates.*
5. *Michel Burel constate que les services de l'Etat ne prennent pas leurs responsabilités en interdisant l'utilisation des substances actives problématiques à l'échelle des PPC.*
6. *Michel Burel explique que le transfert de la compétence « eau potable at assainissement » à la communauté de communes facilite la gestion du petit cycle de l'eau.*

Eléments de réponse :

2. *Yves Kerisit s'engage à transmettre le rapport d'étude.*
3. *Henri Goardon précise qu'une réunion avec les agriculteurs a été organisé et pour les prochaines réunions s'engage à associer OUESCO.*

4. *Marie-Claude Nihoul indique que le boisement, à la condition qu'il soit correctement géré, permet d'abaisser les concentrations en nitrates.
Emmanuel Trarieux explique qu'à la sortie du bois du Nevet (commune du Juch) les concentrations en nitrates sont de l'ordre de 4 mg/L.*
5. *Marie-Claude Nihoul indique que le travail doit être mené de manière globale au niveau des pratiques agronomiques pour réduire l'utilisation pesticides et éviter les phénomènes de substitution de molécules. Elle ajoute qu'une action foncière peut également s'avérer opportune.
Thomas Picheral précise que la détection de l'ASDM au-delà du seuil des 0.1 µg/l correspond à une spécificité de l'Ouest-Cornouaille.*

3- LE CONTRAT TERRITORIAL 2023-2025 DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Thomas Picheral rappelle l'architecture de l'action opérationnelle de OUESCO.

- Le projet de territoire pour l'eau (PTE) de l'Ouest-Cornouaille inclut deux contrats territoriaux (CT).
- Le CT correspond à l'outil d'intervention de l'agence de l'eau pour la mise en œuvre des actions « agricoles ».
- Le CT en cours prend fin au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de la préparation du contrat territorial 2023-2025, Éric Jousseume propose que, sur la base des diagnostics de pressions réalisés par les maitres d'ouvrage en 2022, OUESCO prenne en charge, avec l'appui financier de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Régionale de Bretagne, la rédaction (2023) et l'animation (2024-2025) du plan d'action de lutte contre les pollutions diffuses des 5 captages prioritaires de l'Ouest-Cornouaille.

Observations des participants :

1. *Marie Claude Nihoul précise que la protection de la ressource en eau sur les aires d'alimentation des captages prioritaires devra constituer une priorité du nouveau contrat territorial.*
2. *Considérant que les enjeux sont plus importants sur le captage de St-Ronan que sur le captage de Kergamet, Michel Burel demande d'étendre la réflexion à l'ensemble des captages de l'Ouest-Cornouaille.*
3. *Christine Marc rappelle que le diagnostic des pressions comprend la réalisation d'analyses de reliquats d'azote post-absorption (RPA) et précise que ces analyses se font au mois de septembre / octobre.*
4. *Compte tenu du calendrier, Thomas Picheral demande si ne serait pas envisageable que Douarnenez Communauté et le SIEG organisent une consultation commune portant sur la réalisation du diagnostic des pressions.*

Éléments de réponse :

2. *Marie-Claude Nihoul indique que le programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire Bretagne ne permet pas d'accompagner financièrement la démarche sur l'ensemble des captages. Au-delà des captages prioritaires, l'aide financière peut cependant être étendue aux captages sensibles.*
4. *Anne-Laure Le Gourriec et Yves Kerisit donnent leur accord de principe à la réalisation d'une consultation commune.*

La CCHPB, Douarnenez Communauté, le SIEG et le SIENCS :

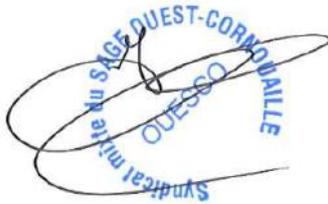
- ***s'engagent à réaliser le diagnostic des pressions sous leur maîtrise d'ouvrage en 2022.***
- ***valident la création d'un partenariat avec OUESCO pour définir et animer un plan d'action de lutte contre les pollutions diffuses sur les captages prioritaires (Lannourec, Lesaff, Kerstrat, Bromuel, Kergamet) et sensible (St-Ronan) du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, dans le cadre du contrat territorial 2023-2025.***

OUESCO :

- ***s'engage à prendre en charge, en collaboration avec les maitres d'ouvrage, la rédaction et l'animation un plan d'action de lutte contre les pollutions diffuses sur les captages prioritaires (Lannourec, Lesaff, Kerstrat, Bromuel, Kergamet) et sensible (St-Ronan) du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, dans le cadre du contrat territorial 2023-2025.***

Éric Jousseume propose une nouvelle réunion au cours du mois de juin et lève la séance à 12h15.

Éric JOUSSEAUME
Président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



Lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captages de l'Ouest-Cornouaille

Compte rendu – réunion du 13 juin 2022

Objet : Lutte contre les pollutions diffuses sur les AAC

Date : 13 juin (14h30)

Lieu : Mairie de Pont-Croix

Participation : 12 personnes

Structure	Représentant	Présent	Absent
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille	M. Éric JOUSSEAUME	P	
	M. Thomas PICHERAL	P	
	Mme Fanny HELIAS		Excusée
Conseil Départemental du Finistère	M. Yvan GUENNIC	P	
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Mme Christine MARC	P	
Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Mme. Sophie GUGUEN	P	
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Mme Marie-Claude NIHOUL		Excusée
Agence Régionale de Santé	Mme Gaëlle LAGADEC		Excusée
Conseil Régional de Bretagne	Mme Delphine PAJOT		X
Douarnenez Communauté	M. Hughes TUPIN	P	
	Mme Anne-Laure LE GOURRIEREC	P	
	M. Baptiste LE GUILLOU	P	
Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden	M. Michel BUREL	P	
	M. Gaël LE BEC	P	
Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen	M. Yves KERISIT	P	
Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Cap-Sizun ²	M. Henri GOARDON	P	

Ordre du jour :

- Définition du calendrier prévisionnel.
- Validation des maitrises d'ouvrage.

Pièces jointes :

- Le diaporama de la réunion
- Modèle de délibération

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseaume, président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) :

- Propose un tour de table.
- Fait adopter le compte rendu de la séance du 25 avril 2022.
- Précise les objectifs de la réunion :
 - . Actualiser l'état d'avancement de la démarche de renforcement de la protection des captages prioritaires et sensibles.
 - . Valider le calendrier et les maîtrises d'ouvrage.
 - . Définir les moyens humains et financiers à inscrire au contrat territorial 2023-2025.

1- Etat d'avancement de la démarche à l'échelle de l'Ouest-Cornouaille

Thomas Picheral rappelle les phases de la démarche et présente la carte actualisée de l'avancement du renforcement de la protection des captages prioritaires et sensibles à l'échelle de l'Ouest-Cornouaille. Il est noté qu'une dynamique est engagée et que la situation a avancé depuis la réunion du 25 avril 2022.

- Pour le SIENCS : les AAC de Lesaff et Lannourec sont délimitées depuis 2020, le marché portant sur la réalisation du diagnostic territorial des pressions des deux captages sera attribué le 24 juin 2022.
- Pour le SIEG : l'arrêté préfectoral de délimitation de l'ACC du captage de Bromuel est en cours d'instruction, la consultation des entreprises pour la réalisation du diagnostic territorial des pressions est en cours.
- Pour Douarnenez Communauté : l'arrêté préfectoral de délimitation de l'ACC du captage de Kerstrat est en cours d'instruction, la consultation des entreprises pour la réalisation du diagnostic territorial des pressions sera lancée dans les prochains jours. Douarnenez Communauté a réuni le comité de suivi du captage le 8 juin 2022.
- Pour la CCHPB, le diagnostic territorial des pressions est en cours sur les captages de Kergamet et Saint Ronan. L'étude a été confiée à Anthéa groupe (lot non agricole) et SCE environnement (lot agricole).

Thomas Picheral liste les subventions mobilisables pour la réalisation du diagnostic territorial des pressions :

- 50% par l'agence de l'eau Loire Bretagne
- 20% par le Conseil Départemental du Finistère

Il est précisé que, pour bénéficier des subventions, les marchés ne peuvent être notifiés qu'après réception de l'autorisation de démarrage des travaux.

Éric Jousseaume invite les EPCI à réunir le comité de suivi des captages dont ils ont la charge en amont de la réalisation des diagnostics territoriaux des pressions.

Observations des participants :

1. *Henri Goardon précise que le SIENCS n'a reçu qu'une seule offre (bureau d'étude Aqua Sol) pour la réalisation du diagnostic territorial des pressions et précise que, compte tenu des décisions prises lors de la réunion du 25 avril, la prestation n'intégrera pas la rédaction du plan d'actions.*
2. *Yves Kerisit explique que l'aire d'alimentation du captage de Bromuel s'étend sur 171 ha (soit 45 ha de plus que le périmètre de protection de captage). Concernant le diagnostic territorial des pressions, il précise que le SIEG consultera directement les entreprises.*
3. Douarnenez communauté prend acte de la position du SIEG et annonce le lancement de la consultation des entreprises avant la fin du mois de juin. Anne-Laure Le Gourriec explique que la réunion du comité de suivi du captage de Kerstrat a permis de présenter les enjeux et la démarche du renforcement de la protection aux agriculteurs et aux habitants. Hugues Tupin regrette que, sur le sujet des métabolites, les producteurs d'eau ne soient pas plus accompagnés par les services de l'Etat.

4. Gael Le Bec explique que sur les AAC de Kergamet et de Saint Ronan, le dialogue avec les agriculteurs est parfois difficile : la réunion de lancement de l'étude des pressions n'a pas largement mobilisé. Sur le terrain le bureau d'étude se heurte à certains refus.
Michel Burel rappelle que la prestation confiée à SCE environnement inclut la rédaction du plan d'action. Les propositions du bureau d'étude permettront d'alimenter la réflexion pour établir un plan d'actions à l'échelle des 6 captages prioritaires et sensibles de l'Ouest-Cornouaille.
5. Pour chacun des captages, Sophie Guguen demande le nom de l'animateur de captage.
6. Yvan Le Guennic explique que, compte tenu de l'importance de l'enjeu (reconquête de la qualité de l'eau, satisfaction des besoins en eau dans un contexte de changement climatique) et des faibles surfaces concernées, une stratégie de « sanctuarisation » des AAC pourrait être étudiée.

Eléments de réponse :

3. Yvan Le Guennic insiste sur la nécessité de réunir le comité de suivi en amont de la démarche pour créer les conditions d'un dialogue apaisé.
5. *Un tour de table est opéré pour permettre à chaque producteur d'eau de communiquer le nom de l'agent en charge du dossier. Il est décidé d'associer également Fanny Hélias (OUESCO)*
6. *Henri Goardon s'interroge sur la signification du mot de « sanctuarisation ».*

2- Validation du calendrier et des maitrises d'ouvrage

Thomas Picheral présente le calendrier et la répartition des maitrises d'ouvrage :

- 2020 / 2022, sous maîtrise d'ouvrage des producteurs d'eau : délimitation des AAC et réalisation des diagnostics des pressions.
- 2023 / 2025, sous maîtrise d'ouvrage de OUESCO : rédaction et animation du plan d'actions.

Les EPCI animeront le comité de suivi de leur captage. OUESCO animera un comité de pilotage à l'échelle des 6 captages.

3- Préparation du contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille

Thomas Picheral présente la carte des AAC de l'Ouest-Cornouaille.

- Surface totale : 856 ha
- Nombre d'exploitations agricoles : 65
- Surface Agricole Utile : 404 ha

Dans le cadre du contrat territorial 2023-2025, Éric Jousseume propose de flécher 0.5 ETP du poste d'animation agricole de OUESCO pour la réalisation et l'animation du plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les AAC de l'Ouest-Cornouaille. Éric Jousseume précise que, selon le principe de la solidarité hydrographique, il sera proposé à l'ensemble des membres du syndicat mixte de contribuer au financement des dépenses liées à ce plan et ce en application de la clé de répartition habituelle.

Thomas Picheral précise que le reste à charge des dépenses en régie ou en prestation oscillera entre 20 et 30%.

Éric Jousseume propose aux conseils communautaires et aux comités syndicaux des EPCI concernés de délibérer :

- *Dès cet été, pour déléguer la rédaction et l'animation du plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les AAC au syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille.*
- *D'ici la fin de l'année, pour autoriser le Président à signer le contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille.*

Observations des participants :

1. *Anne-Laure Le Gourrierc demande s'il est possible d'obtenir un modèle de délibération.*

2. *Thomas Picheral fait observer bien que majoritairement situées sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, les AAC de Lannourec et de Lesaff, concernent également le périmètre du SAGE de la baie de Douarnenez.*
3. *Sophie Guguen s'interroge sur la filière de traitement des boues et des charbons actifs issues des usines de production d'eau potable.*

Eléments de réponse :

1. *Thomas Picheral indique qu'un modèle de délibération sera proposé au début du mois de juillet.*
2. *Anne-Laure Le Guerriercq détaille la filière d'incinération.*

Les représentants de la CCHPB, de Douarnenez Communauté, du SIEG et du SIENCS :

- **Valident le calendrier proposé.**
- **Valident la répartition des maitrises d'ouvrage proposée.**
- **Actent les moyens humains proposés par OUESCO.**
- **S'engagent à délibérer dans les meilleurs délais et avant la fin de l'année 2022 pour déléguer à OUESCO la rédaction et de l'animation du plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les AAC.**

Éric Jousseume lève la séance à 15h45.

Éric JOUSSEAUME
Président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



N°10. Bulletins d'information agricole

BULLETIN AGRICOLE – FEVRIER 2022

Prenons soin de l'eau

01 | ACCOMPAGNEMENTS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX

02 | AIDES AUX INVESTISSEMENTS EN MATERIELS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX – PCAEA 411A

03 | AIDES AUX INVESTISSEMENTS EN MATERIELS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX – ETA ET CUMA

04 | AIDES A L'ACQUISITION D'AGRO-EQUIPEMENTS « DE SUBSTITUTION AU TRAITEMENT CHIMIQUE »



Accompagnements agro-environnementaux

Pour en bénéficier, **contactez**

Fanny HELIAS

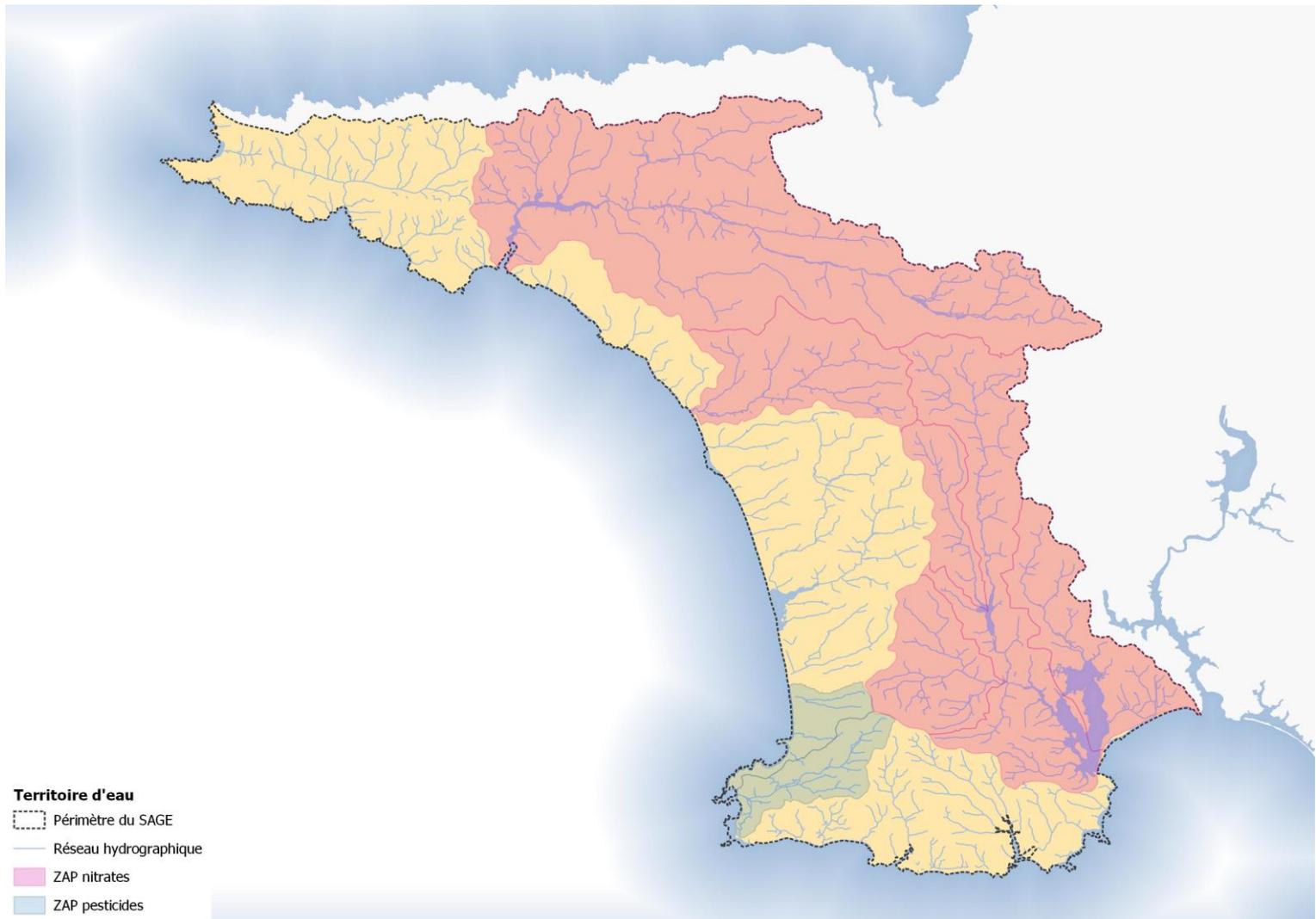
OUESCO – Maison de la baie d'Audierne

29720 TREGUENNEC

ouesco.helias@gmail.com

02 98 59 46 96 – 06 75 41 16 75

Que vous soyez situé sur la **ZAP nitrates** ou la **ZAP pesticides** (siège et/ou plus de 3 ha), vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement** agro-environnemental **pris en charge à 100 % par OUESCO.**



- **Le diagnostic-projet d'optimisation agronomique (ZAP nitrates) :**

Le diagnostic consiste à réaliser un état des lieux des pratiques sur l'exploitation (approche système), d'identifier les marges d'optimisation agronomique (fertilisation, rotations, gestion et valorisation des zones humides, gestion de l'herbe, etc.) et de co-construire un projet agronomique avec l'exploitant.

- **Le pré-diagnostic de conversion à l'agriculture bio (ZAP nitrates) :**

Il s'agit de réaliser un état des lieux des pratiques sur l'exploitation (approche système), d'identifier les marges de manœuvre (environnementale, économique, ...) dans le cadre d'une conversion à l'AB.

- **Le diagnostic de parcelles à risques de transfert phytosanitaire (ZAP pesticides) :**

Cet accompagnement consiste à faire le tour de l'ensemble des parcelles de l'exploitation et de procéder à un classement de ces dernières en fonction du risque de transfert de pesticides au milieu et de proposer des aménagements afin de limiter les risques.

Aides aux investissements en matériels agro-environnementaux

Vous avez des questions ?

Contactez-nous

02 98 59 46 96 / 06 75 41 16 75

Cette année il est possible de déposer deux dossiers pour les demandes d'aides : un concernant la liste fermée des investissements en matériels de désherbage mécanique (financement Agence de l'Eau) et un autre « classique », pour tous les autres investissements.

Dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA) programmé pour la période 2015-2020, le dispositif 411A prévoit des aides pour l'acquisition de matériels agro-environnementaux.

Le taux de subvention minimal est établi à 25%, auquel peuvent s'ajouter des bonifications (JA, GIEE, ferme DEPHY, signataire de MAEC (SPE 1 et 3, AB, ...), pouvant aller jusqu'à un taux maximal de 40%.

Le montant minimal des dépenses éligibles est fixé à 6 000 € HT et le montant maximal est de 50 000 € HT en individuel ou en société.



Pour connaître les listes précises des investissements éligibles en fonction de votre situation ainsi que le montant plafond de chaque investissement, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre sur le site de la Région Bretagne en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://europe.bzh/aides/fiches/investissements-en-materiel-agro-environnemental/>

L'appel à projet est ouvert du 24 janvier 2022 au 5 avril 2022, sans délai supplémentaire pour la complétude des dossiers.



Aides aux investissements en matériels agro-environnementaux – ETA et CUMA

La Région lance deux autres appels à projets (AAP) cette année, destinés à accompagner la modernisation des matériels agricoles ou matériels agro-environnementaux pour :

- les **ETA**,
- les **CUMA**.

AAP pour les ETA :

Le taux de subvention est de 20% et est cumulable avec une autre aide publique, dans la limite d'un taux maximal de 40% sur les dépenses éligibles HT.

Le montant minimal des dépenses éligibles est fixé à 6 000 € HT et le montant maximal est de 100 000 € HT.

Vous avez des questions ?

Contactez-nous

02 98 59 46 96 / 06 75 41 16 75

AAP pour les CUMA :

Le taux de subvention est de 40% des dépenses éligibles et n'est pas cumulable avec une autre aide publique.

Le montant minimal des dépenses éligibles est fixé à 6 000 € HT et le montant maximal est de 100 000 € HT.

Pour connaître les listes précises des investissements éligibles en fonction de votre situation ainsi que le montant plafond de chaque investissement, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre sur le site de la Région Bretagne en cliquant sur les liens ci-dessous :

- **Pour les ETA :** <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/investissements-materiels-agro-environnementaux-eta/>
- **Pour les CUMA :** <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/investissements-materiels-agro-environnementaux-cuma/>

Les appels à projets sont ouverts du 17 janvier 2022 au 12 juin 2022.

En complément des aides du dispositif régional PCAEA 411A, le Conseil Départemental du Finistère a également mis en place un dispositif d'aide pour l'acquisition de matériels de substitution au traitement chimique.

Le taux de subvention minimal est établi à 40%, auquel peut s'ajouter une bonification de 10% pour les JA.

Le montant de l'investissement subventionnable est plafonné à 4 000 € HT par dossier.

Les demandes seront étudiées et financées au cas par cas.

Aide à l'acquisition d'agro-équipements « de substitution au traitement chimique »

Vous avez des questions ?

Contactez-nous

02 98 59 46 96 / 06 75 41 16 75



Liste du matériel éligible :

- Matériel de lutte mécanique contre les adventices (bineuse, broyeur pour fanes de pommes de terre, système de guidage automatisé pour bineuses, désherbineuse, herse étrille, matériel spécifique de binage inter-rang (ex. houe rotative),
- Matériel de lutte thermique (échauffement létal) type bineuse à gaz, traitement vapeur,
- Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique : filets tissés anti-insectes, filets « insect proof » et matériel associé,
- Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'interculture,

N'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre sur le site du Conseil Départemental du Finistère en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.finistere.fr/A-votre-service/Economie-International/Agriculture-et-alimentation/Agriculture-Services-aux-professionnels-et-collectivites/Aide-a-l-acquisition-d-agro-equipements-de-substitution-au-traitement-chimique-reduction-de-la-pollution-par-les-produits-phytosanitaires>

Retrouvez-nous sur internet



<https://ouesco.fr/>



<https://www.facebook.com/Ouesco-206840756585390/>

Avec le soutien financier de :



BULLETIN AGRICOLE – MARS 2022

Prenons soin de l'eau

01 | LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

02 | CATALOGUE DES MESURES OUVERTES EN 2022

03 | JE SOUHAITE M'ENGAGER DANS UNE MAEC



Basées sur le volontariat, les MAEC correspondent à un engagement à maintenir et/ou développer des pratiques vertueuses pour l'environnement (enjeux eau et biodiversité).

La contractualisation de MAEC donne lieu au versement d'une aide financière visant à indemniser les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant des engagements pris.

Les mesures agro-environnementales et climatiques



Toutes les exploitants ayant leur siège et/ou au moins 50 % de leurs parcelles sur le périmètre du Projet Agro-Environnemental et Climatiques de l'Ouest-Cornouaille (PAEC)* sont susceptibles d'être éligibles aux MAEC.

**Dans l'Ouest-Cornouaille le périmètre du PAEC Ouest-Cornouaille correspond au territoire du SAGE.*

Catalogue des mesures ouvertes en 2022

- Les mesures « **système polyculture-élevage** » **évolution** sont ouvertes à la contractualisation pour 5 ans (SPE1, SPE2, SPE3 pour les herbivores et SPE9 pour les monogastriques).
- Les mesures « **système polyculture-élevage** » **maintien** sont ouvertes à la contractualisation pour 1 an (SPM1, SPM2, SPM3). Les mesures **SPM2** et **SPM3** sont ouvertes **uniquement aux engagements historiques**. La **prolongation** en mesure **SPM3** ne sera possible qu'aux exploitations ayant au moins 3 ha en **bassin versant algues vertes**. Le principe de **non régression environnementale** s'applique à **toutes les MAEC système** pour les exploitations **déjà engagées dans ces mesures en 2017 ou 2021**. Les mesures régionales CAB « **Conversion à l'Agriculture Biologique** », PRM « **Protection des Races Menacées** » et API « **Apiculture** » sont ouvertes à la contractualisation.
- Les exploitants éligibles à la mesure MAB « **Maintien à l'Agriculture Biologique** » pourront souscrire un nouveau contrat d'1 an.
- Les **mesures localisées** sont **contractualisables soit pour 1 an, soit pour 5 ans**.
- Il est **possible de prolonger d'1 an certains engagements échus en mai 2022** (engagements 2017 ou 2021), **sauf** pour les mesures **SPE9, GC04, GC05 ou HE08**.

Mesures système

Mesure	Montant / ha	Cahier des charges spécifique	Cahier des charges commun	Durée d'engagement	
				5 ans	1 an
SPE1	210 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 70 %	Maintien de 10 UGB Interdiction de retourner les prairies permanentes		
SPM1	180 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 12 %			
SPE2	190 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 65 %	Limitation des achats en concentrés (800 kg/UGB bovine) Limitation de l'usage des pesticides (respect des % de réduction vis-à-vis des IFT du territoire) Interdiction de l'utilisation des régulateurs de croissance		
SPM2	160 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 18 %			
SPE3	140 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 55 %	Réalisation de l'appui technique à la gestion de l'azote		
SPM3	110 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 28 %			BVAV
SPE9	140 €	Diversification de l'assolement (culture majoritaire < 60 % en année 2, < 50 % en année 3, nombre de cultures minimum, % de légumineuses, ...) Limitation de l'usage des pesticides (respect des % de réduction vis-à-vis des IFT du territoire) Interdiction de l'utilisation des régulateurs de croissance Réalisation de l'appui technique à la gestion de l'azote			

Pour les **mesures système « évolution » (SPE)**, certains points du cahier des charges sont à respecter **à partir de la 3^{ème} année d'engagement** (part minimale de surface en herbe, part maximale de surface en maïs consommé, les achats de concentrés).

Pour les **mesures système « maintien » (SPM)**, ces mêmes critères doivent impérativement être respectés **l'année de l'engagement**.

Mesures localisées

Mesure	Montant (€ / ha)	Accès	Durée d'engagement	
			5 ans	1 an
Mise en place d'un couvert herbacé pérenne (Code mesure BR_OCEA_GC04)	366	Tout le territoire Nouveaux contrats seulement		
Mise en herbe et absence de fertilisation (Code mesure BR_OCBD_GC05)	450	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats seulement		
Gestion de l'herbe par pâturage limité (Code mesure BR_OCEA_HE01)	56,58	Tout le territoire Nouveaux contrats et prolongations		
Gestion de l'herbe par retard de fauche (Code mesure BR_OCEA_HE02)	222,86	Tout le territoire Nouveaux contrats et prolongations		
Absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage (Code mesure BR_OCBD_HE04)	159,90	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats et prolongations		
Absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche (Code mesure BR_OCBD_HE05)	326,18	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats et prolongations		
Ouverture de milieu (Code mesure BR_OCBD_HE08)	190,32	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats seulement		
Absence de fertilisation (Code mesure BR_OCBD_HE10)	103,32	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats et prolongations		
Maintien de l'ouverture et absence de fertilisation (Code mesure BR_OCBD_HE12)	122,40	Communes concernées par la ZAP biodiversité Nouveaux contrats et prolongations		

Les MAEC localisées peuvent être mises en place à l'échelle d'une parcelle ou de plusieurs parcelles pour répondre à un enjeu environnemental : la gestion des milieux remarquables, notamment les zones humides et la reconquête de la qualité de l'eau et des sols.

La souscription de mesure localisée est soumise à un **plafond de 5000 €**.

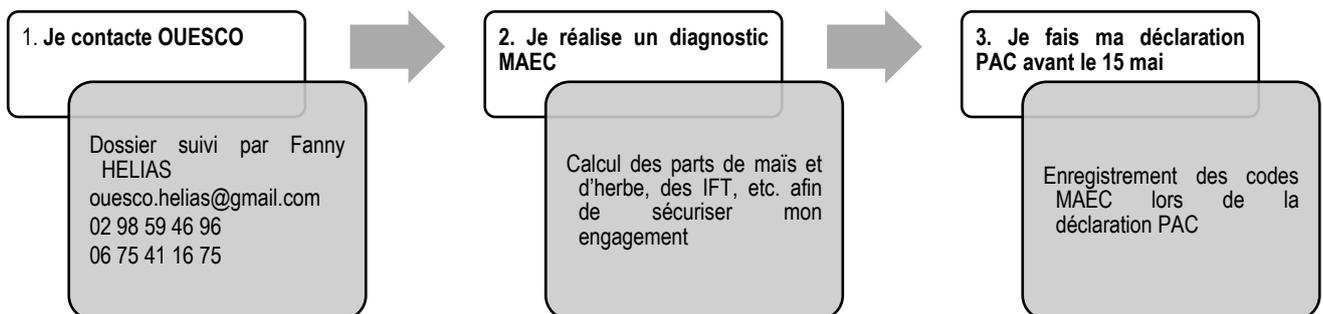
Pour toute souscription à une mesure localisée, une **attestation d'éligibilité délivrée par OUESCO** devra **obligatoirement** être jointe à la demande d'aide.

Mesures régionales

Mesure	Montant	Critères de sélection	Cahier des charges	Durée d'engagement	
				5 ans	1 an
CAB	Variable en fonction des couverts engagés (ha) et du type d'orientation (CAB ou MAB)	Exploitants dont les surfaces sont en 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de conversion en AB	Respect du cahier des charges AB sur l'ensemble des parcelles engagées		
MAB		Exploitants dont les surfaces sont certifiées en AB			

- Les exploitants éligibles à la mesure MAB « **Maintien à l'Agriculture Biologique** » pourront souscrire un nouveau contrat d'1 an.
- Les mesures régionales PRM « **Protection des Races Menacées** » et API « **Apiculture** » sont ouvertes à la contractualisation pour 1 an.

Je souhaite m'engager dans une MAEC



N°11. Compte rendu des groupes de travail milieux aquatiques

Participants :

Présents : Yves Kerisit (OUESCO), Elizabeth Kerloc'h (Eaux et Rivières de Bretagne), Le Gurun Laëtitia (BGM), Karine Fauconier (CCPBS), Gaël Le Bec (CCHPB), Erwan Stricot (CCCS-PR), Johann Lescoat (DDTM 29), Samuel Guichard (OUESCO)

En Visio : Frank Ollivier (OFB), Aurélie Roussel (CCHPB), Bourré Nicolas (Fédération de pêche du Finistère), Séverine Dunet (AELB), Sandrine Alary (CD29).

Excusés : Stéphanie Allanioux (Conservatoire du littoral), Francis Rousselet (AARDEUR/riverains)

I. travaux 2022

Effacement de l'ancienne pisciculture du Goyen

Après avoir exposé les éléments de contexte, Samuel Guichard a présenté l'opération d'effacement de l'ancienne passe à bassin. Une visite doit être organisée sur site avec les pêcheurs et les agents de la DDTM et de l'OFB pour confirmer la suppression du bief.

Frank Ollivier a insisté sur l'importance de supprimer le bief qui n'a plus d'usage aujourd'hui.

Renaturation de la rivière de Pont l'Abbé, phase 2

Les aménagements présentés sur les tronçons PAB aval 1 avaient été validés lors du groupe de travail du 29 juin 2021, ceux de PAB aval 2 et 3 lors de la réunion du 20 septembre 2021.

Samuel Guichard explique qu'une visite, avec des membres de l'AAPPMA et de l'OFB, ont permis de définir les travaux sur le tronçon PAB Aval 4. Il s'agit principalement d'aménagements de diversification des habitats avec la création de banquettes minérales en quinconce sur deux secteurs : entre le pont de la rocade et les bassins d'exhaures et à l'aval immédiat de ceux-ci. Un secteur, situé plus en aval, dans une zone soumise aux marées. Plusieurs épis rocheux seront aménagés.

Karine Fauconnier explique que les bassins d'exhaures vont être supprimés, le cours d'eau et la zone humide restaurée. Nicolas Bourré, propose d'expérimenter, sur la partie la plus en aval, la fixation de bois en berge à la place d'apport granulométrique de taille importante. Il précise que les blocs qui peuvent être visibles à l'amont immédiat de cette section n'ont rien de naturel et soulignent le caractère artificiel de ce type d'aménagement.

Samuel Guichard indique que ce sont des modes de restauration possibles avec des retours d'expériences positives. Il évoque plusieurs films courts qui présentent ce type d'opération sur des milieux différents :

- [Restauration de l'habitat piscicole avec des arbres morts](#)
- [Pourquoi et comment remettre des embâcles dans les rivières?](#)
- [Le bois mort immergé, un outil pour restaurer les rivières navigables aux Pays Bas.](#)

Plusieurs membres du groupe de travail s'accordent sur l'efficacité de cette méthode sur des cours d'eau de tête de bassin versant. Ils émettent, cependant, des réserves sur la pertinence de mettre en œuvre cette technique sur une partie du cours d'eau soumis aux marées.

Samuel Guichard propose que cette méthode soit expérimentée en rive droite et sera proposée aux propriétaires.

Laëtitia Le Gurun indique qu'elle n'a pas connaissance de travaux de renaturation d'une telle ampleur en Bretagne. Elle demande la nature des suivis qui seront mis en place. Samuel Guichard répond que l'opération sera évaluée selon des suivis de l'évolution hydromorphologique du cours d'eau (cartographie d'habitats, photographiques) et des indicateurs biologiques (IPR, I2M2, IBD). Ces résultats seront présentés en groupe de travail.

Les membres du groupe de travail valident les opérations exposées.

Etude environnementale parcelle ZI 42

Karine Fauconnier a présenté aux participants les résultats de l'étude naturaliste et paysagère sur la parcelle où le cours d'eau a été remis dans le talweg. Elle présente ensuite la cartographie des habitats ainsi que les espèces recensées.

La vallée est constituée d'une importante mosaïque d'habitats humides, avec des coteaux boisés. Les relevés naturalistes révèlent cette richesse de milieux, avec des espèces inféodées aux rivières rapides ou aux milieux lenticules et l'importance de leurs connexions.

Erwan Stricot demande si les espèces listées étaient déjà présentes avant les travaux de 2020. Karine Fauconnier lui

répond que c'est la première fois que ces inventaires naturalistes sont réalisés. Cette étude correspond à un état 0.

Concernant les préconisations de gestion, les membres du groupe de travail valident les propositions à l'exception de :

- L'aménagement de nouvelles dépressions humides temporaires : la création de nouvelles dépressions ne paraît pas utile dans le contexte actuel. Le maintien des ouvertures présentes sur le fossé humide est plus adapté.
- La plantation d'une ripisylve le long du bief : Les membres du groupe de travail remarquent que ce tronçon déconnecté profite d'un ombrage important, la priorité est d'apporter de l'ombrage au cours renaturé.

Séverine Dunet informe les membres du groupe de travail que l'agence de l'eau Loire Bretagne relancera un appel à projets pour l'accompagnement des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées. Le règlement de l'appel à projet terminé le 15 février 2022 est joint au compte rendu.

Plantation d'une ripisylve

Sandrine Alary a présenté le projet porté par le département de planter 500 000 arbres. Il s'agit d'un accompagnement technique et financier. Cet accompagnement technique inclut les études préalables, l'achat et la plantation ainsi que le suivi sur une période de 6 ans. L'opération d'implantation d'une ripisylve sur la rivière de Pont l'Abbé est éligible.

En termes d'accompagnement technique, une liste d'espèces est en cours de validation auprès du comité scientifique.

Samuel Guichard présente en exemple des tableaux et une carte sur le projet de plantation sur la rivière de Pont l'Abbé Frank Olivier explique l'importance de privilégier les secteurs de fin de radier afin d'avoir un effet stabilisateur des plantations sur les berges.

Karine Fauconnier souligne l'effet positif de l'ombrage sur l'objectif de baisse de la température des eaux en provenance du barrage. Elle propose d'intégrer les deux parcelles propriétés de la CCPBS situées en aval.

Erwan Stricot insiste sur la nécessité de maintenir des zones ouvertes favorables au campagnol amphibie et à l'agrion de mercure.

Un plan de localisation des plantations et un schéma de composition des massifs seront présentés lors du prochain groupe de travail.

II. Stratégie milieux aquatiques 2023/2025

Après avoir présenté la carte de l'état des masses d'eau et les échéances de bon état, un focus a été effectué sur les cours d'eau dont l'état est moins que bon en mettant en parallèle les opérations prévues dans la DIG et les diagnostics REH.

Les encadrés font état de l'échange effectué avec l'agence de l'eau Loire Bretagne, après le groupe de travail, le vendredi 8 avril 2022.

Ruisseau de St Jean.

Ce cours d'eau, en état moyen, est proche du bon état. Le paramètre déclassant est le carbone organique dissous (COD). Il présente un risque morphologique, macro polluants et pesticides. Ce cours d'eau a également des cycles hydrologiques assez perturbés, à savoir des à-coups hydrauliques en hautes eaux et des étiages relativement sévères.

Samuel Guichard rappelle que les membres du groupe de travail s'étaient déplacés sur place. Cette visite avait permis de présenter et d'ajuster les travaux à prévoir.

Pour les membres du groupe de travail, les travaux envisagés permettent de tendre vers le bon état de la masse d'eau.

Le Loc'h ou ruisseau de Primelin

Ce cours d'eau, en état moyen, est proche du bon état. Le paramètre déclassant est l'I2M2, un indicateur biologique sur les invertébrés aquatiques. Les autres indicateurs sont bons à très bons. Il présente un risque morphologique.

Après avoir présenté le diagnostic REH, Samuel Guichard note que les travaux de restauration de la continuité écologique, prévus, ne permettront pas d'améliorer le peuplement en invertébré. Il interroge les membres du groupe de travail sur les leviers pour améliorer le paramètre invertébré.

Nicolas Bourré explique qu'une station du réseau de suivi de recrutement en truitelle est localisée plus en amont de la station invertébré. Il constate que la truite est bien implantée, qu'il y a beaucoup d'anguilles ainsi que l'ensemble des espèces d'accompagnement. Ces éléments montrent que ce cours d'eau fonctionne correctement. Il note également la présence positive de bois dans le cours d'eau.

Frank Ollivier s'interroge sur la représentativité du point de prélèvement.

Samuel Guichard ajoute que le point retenu est relativement à l'aval, dans une zone peu courante et relativement colmatée. La situation est différente quelques centaines de mètres en amont. L'amélioration du lit mineur, au niveau de

la station, par apport granulométrique par exemple, est jugé artificielle par les membres du groupe de travail.

Précisions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

- L'AELB partage le point de vue des membres du groupe de travail.
- Le Loc'h fait partie de ces cas problématiques où juste l'I2M2 décroche : discussion sur ces points avec la DREAL et l'OFB dans le cadre de la prochaine évaluation (été 2022).

Proposition :

- **Déplacement du point en amont de sa position actuelle**
- **Pas de travaux de restauration hydromorphologique**
- **Maintien des actions continuités.**

Ruisseau de Penmarc'h

Ce cours d'eau est classé en état médiocre. Les paramètres déclassants sont l'IPR, l'I2M2 et le COD. Les autres indicateurs sont bons à très bons. Il présente un risque morphologique et pesticide.

Samuel Guichard fait le bilan des connaissances sur cette masse d'eau et du contexte. Il précise qu'une visite avait été organisée lors de la journée annuelle de la CAMAB.

Pour Frank Ollivier, le milieu est très particulier et le cours d'eau fortement modifié : rectifié, approfondi, peu d'ombrage, plans d'eau sur son cours, étiages très marqués... D'après sa connaissance, peu d'espèces piscicoles y sont recensées : l'anguille et l'épinoche. Samuel Guichard indique que des travaux de maintien d'une ouverture au niveau des clapets a permis d'améliorer le recrutement en anguille.

Nicolas Bourre ajoute que du fait de la faiblesse des débits et de l'absence de pente, le cours d'eau manque de puissance pour qu'il travaille correctement. Il ajoute que ce cours d'eau n'a, sans doute, jamais été colonisé par des truites.

Samuel Guichard précise qu'une partie des marais était occupé par des étangs rétro-littoraux qui ont été poldérisés. Le retour à l'origine est impossible du fait de l'urbanisation.

Précisions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

- L'AELB estime que les indicateurs biologiques montrent leurs limites dans ces milieux. A titre d'exemple, l'IPR va rechercher l'espèce truite fario : absente sur ce bassin versant, l'IPR est en limite de référence.
- La restauration de ce cours d'eau, du fait de l'urbanisation, est compliquée

Proposition :

- **Ne pas tenir compte de ces indicateurs lors de la prochaine évaluation, avec correction de l'état écologique dans 1.5 ans.**
- **Pas de travaux de restauration hydromorphologique.**
- **Pas de réalisation d'étude.**
- **Maintien d'une action pesticides**

Ruisseau de Trunvel

Ce cours d'eau est classé en état mauvais, c'est le seul du Finistère. Les paramètres déclassants sont l'IPR et les paramètres liés à l'oxygène dissous. Les autres indicateurs sont bons à très bons. Il présente un risque morphologique et continuité.

Samuel Guichard précise que la station poissons se trouve en aval de la départementale.

Frank Ollivier ajoute que la départementale marque une limite entre un contexte piscicole de première catégorie en amont et de seconde catégorie en aval. Il précise que la partie aval est sous l'influence de l'étang et du moulin de Bondivy ainsi que de l'étang de Trunvel.

OUESCO va accompagner les propriétaires dans la réalisation d'une étude pour restaurer la continuité écologique en 2023.

Gaël Le Bec fait part de l'attachement des propriétaires du moulin, qu'il est fondé en titre et qu'il paraît difficile de supprimer le plan d'eau, même en l'absence d'usage de l'énergie hydraulique.

Précisions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

- L'AELB indique qu'un autre IPR a été réalisé en 2019 pour des résultats similaires.
- Au vu de géométrie des cours d'eau et de la présence du plan d'eau, le déplacement de la station ne paraît pas pertinent.
- Le Trunvel fait partie de ces cas problématique où une concertation avec la DREAL et l'OFB sera nécessaire dans le cadre de la prochaine évaluation (été 2022).

Proposition :

- **Intégration des possibilités de restauration du lit entre Bondivy et l'étang de Trunvel à l'étude continuité écologique.**

Autres maitrises d'ouvrage

L'objectif du contrat territorial est de regrouper les actions milieux aquatiques pouvant être portées par d'autres maîtres d'ouvrages : Conservatoire du Littoral, communes... Samuel Guichard informe les membres du groupe de travail de l'intention d'envoyer un courrier aux communes et communautés de Communes.

Gaël Le Bec précise que ces travaux sont de la compétence de OUESCO. Il évoque la nécessité de cibler des secteurs prioritaires.

Avant de transmettre une information, un arbitrage du comité syndical est nécessaire.

III. Moulin de Pennahan

Quelques membres du groupe de travail ont été rejoints par M. Lauriou, représentant de l'association « Cap sur les moulins » pour se rendre au niveau de l'ouvrage de Pennahan. Les travaux se sont poursuivis en 2021 : l'ensemble de l'ouvrage a été remodelé, l'échancrure réalisé.



Les travaux vont se poursuivre en 2022 avec la mise en place du système de vannage et la finalisation des pré-bassins.

Yves Kerisit

Vice-président de OUESCO en charge des milieux aquatiques



Participants :

Présents : Yves Kerisit (OUESCO), Alain Treguer (AAPPMA du Goyen), Elizabeth Kerloc'h (Eaux et Rivières de Bretagne), Bernard Trebern (Bretagne vivante), Karine Fauconier (CCPBS), Gaël Le Bec (CCHPB), Frank Ollivier (OFB), Séverine Dunet (AELB), Samuel Guichard (OUESCO)

En Visio : Aurélie Roussel (CCHPB)

Excusés : Le Gurun Laëtitia (BGM), Erwan Stricot (CCCS-PR), Johann Lescoat (DDTM 29), Aurélie Roussel (CCHPB), Bourré Nicolas (Fédération de pêche du Finistère)

I. Contrat territorial 2022-2025

Sur la base de l'état écologique des masses d'eau du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, Samuel Guichard fait part des échanges avec l'Agence de l'eau effectués suite au dernier groupe de travail.

Les principaux changements à apporter au prochain contrat territorial concernent :

- Le ruisseau du Loc'h : La station de réalisation de l'indice biologique I2M2 sera déplacée à l'amont pour la prochaine campagne d'évaluation de l'état écologique, dans l'attente il n'y aura pas d'actions sur le lit mineur, les opérations de restauration de la continuité écologique sont maintenues.
Frank Ollivier remarque que les débits étaient particulièrement faibles au début du mois de juillet, ces étiages marqués peuvent être une piste pour expliquer les déséquilibres dans les populations d'invertébrés.

- Le ruisseau de Penmarc'h : pas de réalisation d'une étude avec la CCPBS, compétente sur la partie marais.
Bernard Trebern regrette qu'aucune action ne soit prévue, notamment de reconnexion des zones humides. Il ajoute que les milieux ouverts que l'on trouve dans ces marais sont ceux qui tendent le plus à disparaître en baie d'Audierne.

Frank Ollivier explique que, concernant la réalisation d'une étude, la multiplication des facteurs à prendre en compte (urbanisation, modification du lit mineur, ...) complique les opérations de renaturation à grande échelle. Il ajoute que les indicateurs biologiques, principalement, l'indice poissons rivière n'est pas adapté au contexte de marais.

Samuel Guichard indique que :

- une action, portée par OUESCO, visant la réduction des pesticides est maintenue,
- la partie marais du bassin versant relève de la compétence de la CCPBS. Lors de la réalisation du plan de gestion, des actions de restauration pourront être mises en place,
- les abreuvements directs entraînant le piétinement des berges, une des causes de colmatage des marais, est interdit réglementairement,
- l'entrée hydromorphologique n'est pas la plus adaptée au contexte.

Les diapositives suivantes ont permis de localiser les travaux et de présenter les années de réalisation ainsi que le budget prévisionnel. Samuel Guichard indique que le contexte économique inflationniste a un impact sur le coût des travaux et que les chiffres présentés sont issus de l'actualisation des coûts définis dans l'étude préalable réalisée en 2020.

Cette tendance à la hausse est confirmée par Séverine Dunet, au niveau de la Bretagne, elle ajoute que c'est la raison pour laquelle les demandes d'aides sont réalisées sur la base de devis.

Ruisseau de St Jean :

La renaturation du ruisseau de St Jean est une action importante de ce contrat territorial. Les travaux de restauration vont s'étaler sur les deux premières années du CT 2. Samuel Guichard propose que les travaux de reméandrage de l'affluent de Plonéour Lanvern, au niveau de l'espace Raphalen soient réalisés en 2023 afin de servir d'exemple. La commune propriétaire, principale propriétaire du site, a accueilli favorablement le projet.

Séverine Dunet s'interroge sur l'opportunité d'associer, au vu du contexte urbain, des éléments de communication (panneaux explicatifs, animations scolaires...). Samuel Guichard répond que la mise en place de panneaux permanent est envisagée et que l'idée de faire découvrir le site restauré, par le biais d'animations à destination du public et des scolaires sera proposé aux élus pour validation.

Ruisseau de Trunvel

Une étude visant la restauration de la continuité écologique du moulin de Bondivy sera effectuée en 2023, elle sera complétée par un volet sur les possibilités de restauration hydromorphologique sur la partie aval, précise Samuel Guichard. L'ensemble des solutions permettant la restauration de la continuité écologique seront étudiées.

Frank Ollivier ajoute que, dans sous l'influence de deux étangs, la solution la plus ambitieuse, permettant d'avoir un effet sur le peuplement piscicole, consiste à effacer le barrage et supprimer l'étang. Au regard les faibles pentes, les possibilités de restauration du lit entre les deux étangs paraissent compliquées.

Samuel Guichard répond que des possibilités d'amélioration des habitats piscicoles, notamment pour les truites, sont possibles notamment en lien avec l'affluent situé au nord de la commune de Plonéour Lanvern. Il ajoute que les propriétaires sont très attachés à leur étang. Une bathymétrie sera intégrée à l'étude pour évaluer le colmatage, selon les résultats obtenus, l'avis des propriétaires pourrait évoluer.

Continuité écologique

Les actions de restauration de la continuité écologique seront réalisées en 2025. Samuel Guichard précise qu'une demande de prolongation la DIG sera nécessaire, l'autorisation en cours est valide sur la période 2020/2024.

Les opérations visent la libre circulation piscicole sur le Loc'h.

Deux études seront menées pour deux moulins sur la Virgule.

Frank Ollivier explique que les moulins de Trégonguen et de Crémeneç ont des configurations similaires de ces sites (hauteur de chute importante, faible emprise foncière) limitent les possibilités techniques de restauration de la continuité.

Gaël Le Bec précise que les travaux d'effacement de l'aqueduc de Lessunus seront réalisés en 2023.

Report contrat territorial 2020/2022

Samuel Guichard explique que les opérations qui n'ont pas pu être réalisées dans le CT1 seront reportées dans le prochain contrat territorial.

Sont concernés :

- La restauration de la continuité écologique du moulin de Pouldon sur le ruisseau de Tréméoc, report en 2025 : Du fait du contexte sanitaire le propriétaire résidant en Egypte n'a pas pu être contacté.
- Ouvrage d'alimentation du moulin de Pen Enez, report en 2023 : Ces travaux sont à réaliser dans le même temps que la refonte de la passe à poissons (maitrise d'ouvrage CCPBS).

Karine Fauconnier indique que le dossier réglementaire concernant la passe à poisson a été déposé en février 2022. Deux compléments d'informations ont été demandés : sur le fonctionnement de la future passe à poissons et vis-à-vis de la sécurité du barrage avec ce nouvel aménagement. Elle explique que ces compléments et les difficultés d'acceptation du projet par le propriétaire riverain ont nécessité des études complémentaires. Concernant le calendrier, sous réserve de disposer de l'ensemble des éléments de génie civil, le commencement des travaux est prévu pour le printemps 2023.

- La reconnexion d'un ancien méandre sur la rivière de Pont l'Abbé, prévu en 2022, report en 2024 : ces travaux, situés une centaine de mètres en amont de la prise d'eau de Pen Enez, peuvent entraîner un départ important de MES organiques. Pour limiter les risques, Il a été convenu d'attendre la mise en œuvre du pompage direct de la retenue.

Séverine Dunet propose de solder les dossiers relatifs au premier contrat et de réintégrer les travaux n'ayant pas été réalisés dans le futur contrat. Elle ajoute que la suppression des bassins d'exhaures est aussi dans cette situation. La refonte de la passe à poissons de moulin Neuf, études comprises, étant sur des financements « continuité écologique » peut être hors contrat.

II. Plantation d'une ripisylve

Après avoir rappelé les éléments de contexte : enjeux naturalistes, croisement des espèces présentes avec les préconisations départementales, les zones de plantations ont été présentées aux membres du groupe de travail. Ce zonage tient compte des enjeux environnementaux et des objectifs de la plantation. L'accès au cours d'eau pour les pêcheurs sera privilégié par la rive gauche via un cheminement le long de long du bief menant aux accès à plusieurs postes. Karine Fauconnier indique que ce fonctionnement a été mis en place sur le plan d'eau du barrage.

Gaël Le bec réagit à la présentation du schéma de plantation qui lui paraît difficile à mettre en place et trop serré pour permettre un suivi et un entretien annuel.

Il est proposé aux membres du groupe, de leur présenter un schéma plus simple. Les membres du groupe de travail seront consultés par mail.

III. Travaux 2022

Samuel Guichard a ensuite présenté les travaux réalisés sur la rivière de Pont l'Abbé et le Goyen.

Les membres du groupe de travail se sont déplacés sur le site de l'effacement des ouvrages de l'ancienne pisciculture du Goyen.

Yves Kerisit

Vice-président de OUESCO en charge des milieux aquatiques



N°12. Compte rendu des groupes de travail milieux littoraux

Compte rendu de la réunion du GTML du 17 janvier 2022

Objet : Réunion n°7 du groupe de travail milieux littoraux

Date : 17 janvier 2022

Lieu : Visioconférence

Participation : 12

Personnes présentes : Christian LOUSSOUARN, Thomas PICHERAL, Tifenn NEVEU (OUESCO), Olivier KERSUAL (CCHPB), André BERTHOU (CRPMEM), Marie-Claude NIHOUL, Anne COLMAR (AELB), Damien NICOLAS, Erwan STRICOT, Lauriane DURAND (CCCS), Karine FAUCONNIER (CCPBS), Rébecca BAUCHET (SEANEO).

Personnes excusées : Vincent DUCROS (CD 29), Olivier KERSUAL (CCHPB), Arnaud DUBOURG (CCPBS), Solenne LE GUENNEC, Virginie LA GARDE (CDPMEM du Finistère), Emmanuel FLOC'H (DDTM), Anne-Sophie POIROT (SMPPPC), Frank OLLIVIER (OFB), Carole ESCARAVAGE (QCD).

Ordre du jour :

- Présentation des phases 1 et 2 du projet INPEC
- Présentation et discussion sur les protocoles de suivis complémentaires (phase 3)
- Questions diverses.

Objet des discussions :

Le groupe de travail milieux littoraux se réunit pour faire le point sur l'avancement du projet INPEC : Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers -à l'échelle des territoires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Elle-Isole-Laïta.

01 : Phase 1 : Analyse des données utilisées pour la note IPE (métriques et pressions)

Rébecca BAUCHET indique que les contaminants identifiés en fonction des données à Penhors (1999-2000) et Suguenso (2012-2020) ne sont pas les mêmes. Les données de pressions ont été utiles lors de la calibration de l'indicateur IPE à l'échelle nationale mais ne permettent pas d'affiner le diagnostic à l'échelle des estuaires. Rébecca BAUCHET explique que le travail d'intercalibration européenne a montré que l'IPE répondait aussi à des pressions d'ordres hydro-morphologiques : les pressions sélectionnées agissent comme proxy d'autres types de pressions (occupation du sol, pressions hydromorphologiques). Ces pressions ne sont pas recalculées chaque année.

Le classement des masses d'eau estuariennes est calculé sur un cycle de pêche de 3 années. Sur l'estuaire du Goyen, les suivis de 2015, 2016 et 2017 indiquent une dégradation des métriques de densités de poissons migrateurs, de juvéniles marins et de poissons estuariens

Thomas PICHERAL s'interroge sur les limites des protocoles de pêche DCE qui ne paraissent pas adaptés à la morphologie de l'estuaire et dépendant des saisonnalités (périodes de migrations des espèces). Rébecca BAUCHET précise que les périodes de suivis DCE sont identifiés à l'échelle des estuaires métropolitains (mi-avril à mi-juin et mi-septembre début octobre) ce qui a permis

de borner l'indicateur en fonction des saisons. Christian LOUSSOUARN ajoute qu'il existe des données de la fédération de pêche concernant la remontée des civelles dans la passe à poissons de Pont-L'Abbé et qu'il serait intéressant de les prendre en compte. Le bureau d'étude reviendra vers OUESCO pour les récupérer.

André BERTHOU demande la possibilité d'intégrer des inventaires piscicoles réalisés dans les cours d'eau qui sont bons. Anne COLMAR répond que l'indicateur a été basé sur une inter-calibration internationale mettant en avant d'autres techniques de pêche et que le but de cette étude est d'approfondir les manques. Aussi, dans le cadre du suivi IPE, le Goyen sera suivi sur les 3 prochaines années ainsi qu'un nouveau suivi sur les invertébrés benthique (le MIB).

André BERTHOU demande quel est l'état initial de référence sur lequel se cale les suivis IPE. Rébecca BAUCHE complète qu'il y a eu des pêches et une calibration des jeux de données sur environ 35 estuaires permettant de moyenniser la calibration mais qu'il n'y a pas d'état initial sur chaque estuaire. Il est prévu des échanges de SEANEO et de l'AELB prochainement entre SEANEO avec Mario LE PAGE.

02 : Phase 3 : identification de données complémentaires à acquérir

Suivis piscicoles : senne de plage

Karine FAUCONNIER demande si la technique de la senne de plage est aussi destructrice que le chalut. Rébecca BAUCHET confirme que c'est moins invasif et qu'il n'y a pas de chaîne ni de patin. Erwan STRICOT ajoute que cette méthode de pêche a été utilisées dans le parcs marins d'Iroise sur estran sableux et qu'elle apporte une connaissance intéressante sur les juvéniles.

Thomas PICHERAL informe

que l'Anse de Kermaléro a fait l'objet d'un avis de OUESCO concernant l'ouvrage de clapet et qu'il serait intéressant de pouvoir faire un suivi piscicole en amont. Rébecca BAUCHET précise qu'à marée descendante, l'ouvrage présente un seuil et que l'amont est très envasé avec des difficultés d'accès. Aussi, Thomas PICHERAL indique que les conclusions de l'étude pourront permettre des recommandations de gestion dans cette anse. Le point sera approfondi.

André BERTHOU est favorable à la senne de plage qui permet d'apporter de bons résultats et des compléments aux données de chalut.

Suivi biote : poches d'huîtres

Thomas PICHERAL demande s'il n'est pas préférable de remonter le point aval plus en amont car il semble très éloigné soumis principalement à la masse d'eau côtière. Erwan STRICOT propose d'installer une poche ou une cage au niveau de Poulgoazec. Rébecca indique qu'il est nécessaire d'avoir des apports intégrateurs des bassin versants. Une proposition sera faite pour le COPIL.

ADN environnemental :

Les membres du groupe de travail souhaitent avoir d'avantages d'informations sur les coûts et les besoins. Rébecca BAUCHET attend encore des devis et doit échanger avec Mario le PAGE afin de chiffrer et de proposer un protocole précis. Erwan STRICOT précise que ce type d'analyse a été réalisé dans l'étang du Laoual permettant d'identifier des espèces critiques. Tifenn NEVEU ajoute que ce suivi est encore expérimental mais permettrait d'avoir un complément d'informations sur les espèces non pêchées mais présentes.

Les membres du groupe de travail valide l'ensemble des suivis proposés et le budget.

Compte rendu de la réunion du GTML du 21 février 2022

Objet : Réunion n°8 du groupe de travail milieux littoraux

Date : 21 février 2022

Lieu : Visioconférence – salle CCPBS

Participation : 16

Personnes présentes : *Éric JOUSSEAUME, Christian LOUSSOUARN, Thomas PICHERAL, Tifenn NEVEU (OUESCO), Arnaud DUBOURG, Anthony RICORDEL, Karine FAUCONNIER (CCPBS), Gael LE BEC (CCHPB), Lauriane DURAND (CCCS PDR), Anne-Laure LE GOURRIEREC (Douarnenez Communauté), Bernard TREBERN (Bretagne Vivante), Sandy ARRIGNON (CRC Bretagne Sud), Marie-Claude NIHOUL (AELB), Anne-Sophie BLANCHARD (SIVALODET), Frank OLLIVIER (OFB), Sylviane BOULBEN (Ifremer).*

Personnes excusées : *Vincent DUCROS (CD 29), Yoann GEIGER (ARS), Yves TEURTROY (Association RIA), Kévin WAY (syndicat des conchyliculteurs), Florent SPINEC (Institut Agro), Jean-Côme PIQUET (Ifremer), Carole ESCARAVAGE (QCD), Olivier KERSUAL (CCHPB), André BERTHOU (CRPMEM).*

Ordre du jour : Profils de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied professionnelle

- Contexte et méthodologie des suivis 2020 - 2021 et planning 2022.
- Présentation de la hiérarchisation des flux 2021 par secteur.
- Propositions et validation du format des fiches actions.
- Questions diverses.

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Christian LOUSSOUARN, élu référent du volet littoral et vice-président de OUESCO, rappelle que le Projet de Territoire pour l'Eau (2020-2025) du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille prévoit dans son programme « satisfaction des usages littoraux », un volet : amélioration de la qualité microbiologique des eaux des zones conchylicoles.

Dans le cadre de l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole (PVC), OUESCO mène depuis 2020 des suivis bactériologiques dans les cours d'eaux et les exutoires. La réunion a pour objectif de présenter les derniers résultats des suivis 2021 et de discuter sur les origines des pollutions avec les membres du GTML.

1. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Tifenn NEVEU présente le contexte réglementaire et les objectifs d'un PVC qui sont d'identifier, de hiérarchiser les sources de pollutions bactériologiques et d'élaborer un programme d'actions visant à améliorer la qualité des eaux conchylicoles.

Les profils sont réalisés sur les 4 secteurs suivants : l'estuaire du Goyen, le bassin-versant de la baie d'Audierne (élargie au nord de la zone de production conchylicole), la zone de Toul Ar Ster (élargie à Penmarch et à l'arrière port du Guilvinec) et le bassin-versant de la rivière de Pont-L'Abbé. En 2020, 4 campagnes de prélèvements (analyses E.coli et mesure des débits) ont permis de calculer et de hiérarchiser les flux bactériens du plus contributeurs au moins contributeurs afin d'orienter les suivis 2021.

Il a été mis en évidence que les bassins-versants les plus contributeurs sont majoritairement situés en zones urbaines (bourg d'Audierne, bourg de Pont-Croix, Plozévet et Pouldreuzic, Penmarch, Le Guilvinec/Treffiagat/Plomeur et le centre de Pont-L'Abbé). En 2021, les suivis ont été faits sur ces bassins versants. Plusieurs points ont été échantillonnés de l'aval vers l'amont permettant une analyse plus fine des sources de pollutions pour un plan d'actions précis. En complément, des analyses de marqueurs ont été faites permettant de discriminer les origines des pollutions fécales (origine humaine ou animale) en temps de pluie.

Tifenn NEVEU explique la notion de flux bactérien (exprimé E. coli/seconde). En fonction des valeurs, le flux sera plus ou moins impactant (de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres). Plus le flux sera fort plus la zone impactée sera grande (en fonction des conditions environnementales : courammentologie, distance au littoral...).

Tifenn NEVEU poursuit sur le planning de l'année 2022 qui sera marqué par :

- La présentation des résultats et les discussions sur l'origine des pollutions **avec les gestionnaires** par secteur d'étude (réunions prévues en mars).
- La rédaction des 4 plans d'action **en concertation avec les gestionnaires** (de mars à juin).

Le GTML sera également sollicité durant cette période pour la co-construction des actions du volet littoral du prochain contrat territorial 2023-2025 (prochain GTML courant avril).

2. RÉSULTATS DES SUIVIS 2021

Estuaire du Goyen :

Point 4 : exutoire du cours d'eau et des réseaux d'eaux pluviales (EP) d'Audierne se jetant dans le port. L'analyse de marqueur met en évidence un apport d'origine humaine (assainissement) et animale, ici porcine (ruissellement de parcelles après épandage).

Point 14 : exutoire EP de Pont-Croix et tout petit cours d'eau. Écoulement permanent et très contributeur drainant un grand réseau d'eau pluviale avec des parcelles agricoles au nord. L'analyse de marqueur indique des contaminations d'origines humaine (assainissement), porcine (ruissellement parcelles) et canine (ruissellement de voirie).

Point 162 : exutoire principal du réseau d'eau pluviale du bourg de Pont-Croix. Flux élevés en temps de pluie avec des contaminations d'origine humaine (assainissement).

Point 16 : bief du Goyen : exutoire d'EP.

Point 18.1 : sous-bassin versant à l'est de Pont-Croix. Marqueur humain (assainissement, poste de refoulement qui déborde souvent).

Point 18.5 : ruisseau du Yun soumis à des apports plutôt d'origine agricole (faible urbanisation, ruissellement des parcelles après épandage).

Bassin versant de la Baie d'Audierne :

Point 1 : exutoire du cours d'eau en aval de la STEP de Plozévet. L'analyse de marqueur confirme une pollution d'origine humaine (assainissement). En été, le débit du cours d'eau est très faible et proche du débit du rejet de la station. Le 26/05/2021, les concentrations en E.coli dans l'eau de baignade de la plage ont dépassées les seuils (suivi ARS).

Le point 2.2 : suspicion de contamination liés aux bovins confirmé par une analyse de marqueur (abreuvement, ruissellement sièges d'exploitation...). Peu d'assainissement sur ce sous-bv.

Le point 3.5 : cours d'eau chargé avec suspicions liées aux activités en amont du point. L'analyse de marqueurs met en évidence l'apport de contaminant d'origine humaine (assainissement).

Le point 4 : cours d'eau du sous-bassin versant présentant des ANC non-conformes avec rejet et de l'agriculture. Le marqueur indique une pollution d'origine humaine (assainissement).

Zone de Toul Ar Ster :

Le point 3 : exutoire du ruisseau de Penmarch. Les flux sont importants en temps sec (période estivale) et en temps de pluie. L'analyse des marqueurs montre des contaminations d'origine humaine (assainissement) et animale (ruminants). Des abreuvements directs au cours d'eau ont été identifiés dans les marais de Lescors pouvant contribuer à ces contaminations (plus ruissellement de parcelles après épandage ?).

Le point 3.4 : affluent du ruisseau de Penmarch, flux importants en temps de pluie sur le secteur de la joie avec la présence du marqueur humain (assainissement).

Le point **21.1** : exutoires de réseau EP et du cours d'eau de Plomeur. Analyse de marqueur mettant en évidence la présence de contamination d'origine humaine (assainissement).

Le point **21.8** : exutoire du réseau EP du bourg de Plomeur. Analyse de marqueur mettant en évidence la présence de contamination d'origine humaine (assainissement).

Le point **25** : exutoire d'eau pluvial et des marais de Léhan. Flux important en aval de la STEP de Treffiagat, poste de relevage et réseaux d'eaux pluvial sur ce bassin versant (assainissement).

Rivière de Pont-L'Abbé :

Les points **8** et **9** : exutoires d'EP de Pont-L'Abbé, présence de marqueur humain (assainissement).

Le point **11** : exutoire du ruisseau des Camélias. Présence de marqueurs humain (assainissement) et porcin (ruissellement des parcelles après épandage, siège d'exploitation ?).

Le point **12** : ruisseau de Pont-L'Abbé en aval de moulin neuf. Présence de marqueur animal (ruminants – présence de bétails sur parcelles, ruissellement suite à un épandage ?).

Le point **15** : exutoire d'EP qui draine un bassin-versant relativement important. Les marqueurs d'origine humaine et animale sont avérés sur ce point (assainissement, siège d'exploitation, ruissellement de parcelle après épandage).

3. MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION ET FICHE ACTION

Tifenn NEVEU explique la méthode qui sera utilisée pour élaborer les plans d'actions.

- 1) Hiérarchisation des risques : pour chaque domaine, l'objectif est d'inventorier les risques et les défauts relevés sur la zone d'étude en les évaluant (risque avéré, potentiel ou faible).
- 2) Construction du plan d'action se basant sur la précédente hiérarchisation des risques et en y associant des actions de remédiation avec ajout d'autres actions (ex : volet communication, sensibilisation...).
- 3) Elaboration de fiches actions synthétiques en priorisant les actions.

4. ÉCHANGES :

Marie-Claude NIHOUL félicite le travail et précise l'importance du volet communication qui est souvent négligé et sur lequel il est nécessaire de se donner les moyens pour une bonne mise en œuvre des actions. Le plan d'action doit faire figurer les actions que les maîtres d'ouvrage ont à mener par ordre de priorité.

Thomas PICHERAL précise que dans certains cas, les marqueurs peuvent-être difficiles à expliquer (référence au point 15 du secteur de Pont-L'Abbé).

Éric JOUSSEAUME félicite le travail et précise que OUESCO est le plus transparent possible pour porter à connaissance le travail mené par le syndicat. La communication doit être omniprésente (journaux, site internet, réseaux sociaux) afin d'expliquer la nature des actions notamment sur les travaux qui ne se voient pas mais qui ont toute leur importance pour une bonne qualité de l'eau.

Thomas PICHERAL précise que des actions de communication sur le volet littoral sont ciblées au budget 2022 et qu'une réflexion sera faite quant aux bons outils à mettre en place (informations dans les bulletins municipaux, réalisation d'affiches, vidéo..).

Tifenn NEVEU appuie ces propos par la diffusion d'une vidéo réalisée par l'EPTB Rance Frémur Baie de Beaussais sur les contaminations microbiologiques : <https://www.cote-emeraude.fr/actualites/protéger-les-eaux-du-littoral-nous-avons-tous-a-y-gagner/>

Sandy ARIGNON demande que les documents préparatoires pour le GTML de restitution des plans d'actions qui aura lieu en septembre soient envoyés au préalable. Tifenn NEVEU répond qu'après accord et validation des collectivités, ces documents seront communiqués en amont de la réunion.

Christian LOUSSOUARN,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte rendu de la réunion du GTML du 12 avril 2022

Objet : Réunion n°9 du groupe de travail milieux littoraux

Date : 12 avril 2022

Lieu : Salle de Croas Ver – Combrit

Participation : 16

Personnes présentes : Christian LOUSSOUARN, Danielle BOURHIS, Tifenn NEVEU (OUESCO), Anthony DUBOURG, Karine FAUCONNIER (CCPBS), Anne-Laure LE GOURRIEREC (Douarnenez Communauté), Erwan STRICOT (CCCS PDR), Gael LE BEC (CCHPB), Yves TEURTROY (Association RIA), Kévin WAY (syndicat des conchyliculteurs),

En visioconférence : Sandy ARRIGNON (CRC Bretagne Sud), Marie-Claude NIHOUL (AELB),

Personnes excusées : Vincent DUCROS (CD 29), Thomas PICHERAL (OUESCO), Lauriane DURAND (CCCS PDR), Jean-Côme PIQUET, Sylviane BOULBEN (Ifremer), Carole ESCARAVAGE (QCD), Olivier KERSUAL (CCHPB), Frank OLLIVIER (OFB), Anne-Sophie POIROT (SMPPPC), Sophie LE CERF (N2000), Emmanuel LE FLO'CH (DDTM / DML), Elizabeth Kerloc'h (Eau et rivière de Bretagne).

Ordre du jour : Programme volet littoral 2023-2025

- Le Projet de Territoire pour l'Eau (2020-2025) et planning des échéances de programme littoral 2022-2025
- État des lieux des masses d'eaux littorales et de transitions
- SAGE Ouest-Cornouaille : satisfaction des usages littoraux
- Les orientations du volet littoral 2023-2025
- Questions diverses.

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Christian LOUSSOUARN, élu référent du volet littoral et vice-président de OUESCO, présente le contexte de la réunion :

- Le PTE (projet de territoire pour l'eau) 2020-2025 est composé de deux CT (contrats territoriaux) permettant de répondre aux objectifs du SAGE. L'année 2022 est la 3^{ème} et dernière année de mise en œuvre du CT 2020-2022.
- Présentation des orientations du programme littoral 2023-2025 dans l'animation SAGE pour 0.6 ETP.

1. LE PTE 2020-2025

Tifenn NEVEU rappelle que le Projet de Territoire pour l'Eau porté par OUESCO permet de répondre aux objectifs du SAGE et d'atteindre le bon état des masses d'eaux. Le PTE est signé avec l'ensemble des EPCI (CCPBS, le CCHPB, la CCCSPR), le Conservatoire du littoral, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et la Région Bretagne. Chaque année, un COPIL PTE a lieu pour présenter et suivre l'avancée des actions ainsi que leurs orientations.

L'année 2022 est la 3^{ème} et dernière année de mise en œuvre du Contrat Territorial 2020-2022 et l'année de préparation du prochain CT 2023-2025.

Le groupe de travail milieux littoraux se réunira fin juin pour valider les orientations du programme littoral 2023-2025. Ensuite, ces planifications d'actions seront validées en CLE et en comité syndical en fin d'année 2022.

2. ÉTAT DES LIEUX DES MASSES D'EAUX LITTORALES

État écologiques des masses d'eau :

Tifenn NEVEU rappelle que l'état écologique prend en compte l'état biologique, l'état hydromorphologique et l'état physico-chimique. Sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, il y a 4 masses d'eaux côtières en très bon et bon état à l'exception de la masse d'eau « Baie de Concarneau » qui est en état médiocre à cause de la présence de macroalgues opportunistes. Sur le territoire, on dénombre deux masses d'eaux de transitions : « Le Goyen » en état moyen déclassé sur le paramètre IPE (indice poisson estuaire) et la « Rivière de Pont-L'Abbé » en état médiocre déclassée sur le paramètre des macroalgues opportunistes (développement d'algues vertes sur vasières).

État chimique des masses d'eau :

L'état chimique est globalement bon sur les différentes masses d'eaux côtières et de transition à l'exception de la masse d'eau « Baie de Concarneau » qui est en état mauvais suite à la présence d'hexachlorocyclohexane (HCH) ou lindane (insecticide) dans le biote (moule). La masse d'eau présente aussi un dépassement pour le tributylétain (TBT) dans le biote tout comme « Le Goyen ». Dans le cadre de la DCE, cette substance est considérée comme substance persistante, bioaccumulable, toxique et ubiquiste (PBT ubiquiste). Dans l'Atlas, l'état chimique présenté est celui sans les PBT ubiquistes. Cette substance n'est donc pas considérée comme déclassante pour cet état chimique.

Marie-Claude NIHOUL ajoute que le lindane est retrouvé sur d'autres territoire et précise qu'il est plus aisé de travailler sur l'usage de ces molécules et leurs interdictions.

Solenne LE GUENNEC demande pourquoi la masse d'eau « Baie d'Audieme » n'a pas d'état chimique. Tifenn NEVEU répond qu'il n'y pas de suivis dans cette zone. L'Ifremer en charge de ces suivis pour l'AELB a été questionné.

Échéance du bon état :

Les masses d'eaux « Le Goyen », « Rivière de Pont-L'Abbé » et « Baie de Concarneau » disposent d'un objectif d'état moins strict (OMS) avec des atteintes partielles de bon état à l'horizon 2027 pour cause de faisabilité technique (FT). Marie-Claude NIHOUL insiste sur le fait de poursuivre la mise en place des actions afin de progresser d'une classe de qualité. Le temps de réaction et les bénéfices des actions peuvent-être longs à observer sur le paramètre biologique ce qui explique ce report de délai.

3. SAGE OUEST-CORNOUAILLE : SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX

Tifenn NEVEU présente les sous-enjeux et les objectifs attendus dans le PTE en lien avec les dispositions du SAGE (cf. tableau page 10).

Les dispositions 31 et 32 du SAGE répondent au sous-enjeu « Macrodéchets sur les plages » (enjeu réel, pour lequel la plus-value du SAGE est limitée). L'AELB précise qu'il y a un AAP (appel à projet de l'AELB) sur cette thématique à destination des collectivités locales. Christian LOUSSOUARN indique que des cendriers de plages ont été réalisés dans les écoles permettant de sensibiliser les plus jeunes tout en sensibilisant les plus grands. L'association RIA a créé un aire marine éducative et est déjà intervenue dans les écoles pour expliquer le cycle de l'eau et son cheminement jusqu'à l'exutoire. Des projets de cendriers de plages sont en cours.

Une grande majorité des communes littorales ont installées des bacs à marée aux entrées des plages mais de nombreux déchets ménagers y sont jetés. Danielle BOURHIS suggère d'installer des panneaux d'explication afin de limiter les mauvaises pratiques. Solenne LE GUENNEC ajoute qu'il n'y a plus de poubelles aux abords des sites de promenade, l'exemple de Penmarch est cité. Arnaud DUBOURG et Erwan STRICOT indique qu'il s'agit de décisions communales et que sur certains sites d'ENS, la présence de poubelles doit-être limitées afin d'éviter les débordements.

Kévin WAY ajoute que les nouvelles générations de conchyliculteurs dans l'estuaire de Pont-L'Abbé sont sensibles à la gestion des déchets (métal, fer à béton). Un gros travail a été réalisé avec la DDTM sur la problématique des parcs abandonnés avec des mises en demeure. L'utilisation de poches recyclées et biodégradables ainsi que de filets moins polluants sont en cours de réflexions mais ce travail est long.

Globalement, on constate une évolution des pratiques ces dernières années, le besoin de communiquer et de sensibiliser doit-être poursuivie. Tifenn NEVEU précise que OUESCO n'a pas vocation à réaliser ces missions en direct mais, un partenariat avec des « structures relais » telles que les associations peut se faire dans le cadre de la signature du prochain CT.

4. LES ORIENTATIONS DU VOLET LITTORAL 2023-2025

Tifenn NEVEU rappelle que 0.6 ETP sont dédiés au volet littoral et 0.4 ETP au suivi de la qualité de l'eau. Le CT 2020-2022 a priorisé le travail sur l'amélioration de la qualité microbiologique des eaux des zones conchylicoles :

- Réalisation des 4 profils de vulnérabilité conchylicoles
 - Lancement de l'étude INPEC
 - Accompagnement des communes dans la révision de leur profil de baignade
- La programmation littorale 2023-2025 ne fera plus partie du CT mais sera intégrée à l'animation du SAGE.

Sous-enjeux microbiologie

Animation des 4 plans d'actions des profils de vulnérabilité conchylicole :

- Accompagnements et suivi de la mise en œuvre des actions et travaux identifiés dans les plans d'actions en lien avec les maîtres d'ouvrages

- Réalisation et suivis des diagnostics bactériologiques d'exploitations

Gaël LE BEC s'interroge sur l'objectif d'un diagnostic bactériologique ? Tifenn NEVEU répond qu'il s'agit de diagnostics sur parcelles et sièges d'exploitation permettant de repérer les zones de circulation des animaux, les abreuvements au cours d'eau, le circuit des évacuations des eaux de pluie, leur transfert vers les fossés, ainsi que les sites de stockage des déjections. Marie-Claude NIHOUL complète sur la mise en place d'actions concrètes comme la mise en place d'obstacles à l'érosion et/ou réduction du chargement sur parcelles en bord de cours d'eau (pâturage). L'AELB précise que le volet agricole est secondaire dans le cadre des actions des profils de vulnérabilité conchylicole menés par OUESCO mais qu'un gros travail est à réaliser sur le volet assainissement.

- Analyses bactériologiques après mises en place des actions - 2025 ?

Le délai de 2025 est trop tôt. Anne-Laure LE GOURRIEREC et Sandy ARRIGNON affirment qu'il est indispensable de pouvoir refaire des suivis de qualité après les travaux afin de juger de leur efficacité et demande quels sont les calendriers ? Tifenn NEVEU répond que le GTML et les élus n'ont pas souhaités préciser de délais de réalisation mais d'indiquer des priorités de mise en œuvre. Marie-Claude NIHOUL ajoute que ce nouveau suivi d'eaux sera pertinent que lorsque les actions seront menées. Une petite enveloppe pourra éventuellement être proposée lorsqu'une partie des travaux sera faite ou pour un suivi complémentaire sur un site.

Kevin WAY indique que des rencontres entre les usagers et les professionnels seraient intéressants. Tifenn NEVEU répond qu'une rencontre sur un siège d'exploitation entre les professionnels sera prévue en 2022.

Réalisation d'un profil de vulnérabilité de zone de pêche à pied de loisir sur le site de Kervilzic - diagnostic sur l'ensemble du BV "Côtier 8". Le site de pêche de Kervilzic est ciblé à enjeux littoraux par l'AELB et il est demandé qu'un travail de diagnostic soit réalisé. OUESCO propose ce travail sur la base du même protocole que pour les profils de vulnérabilité conchylicole. Karine FAUCONNIER demande si les actions préconisées seront finançables par l'AELB ? Marie-Claude NIHOUL questionne Virginie PAROT sur le sujet.

Sous-enjeux qualité chimique

Mise à jour du schéma de carénage :

- Etat des lieux et diagnostic des équipements et pratiques (ports et chantiers navals)

- Evaluation des besoins

- Proposition d'équipements et alternatives aux produits antifouling

Marie-Claude NIHOUL propose ce travail à l'échelle des 3 SAGE : SIVALODET, Sud-Cornouaille et Ouest-Cornouaille pour répondre à la feuille de route demandés par l'AELB.

Gaël LE BEC et Solenne LE GUENNEC s'interrogent sur le portage qui devrait être faite par le SMPPPC. Tifenn NEVEU répond que ce travail sera réalisé à l'échelle de tous les ports de pêches et de plaisances qui ne sont pas tous gérés par le SMPPPC. La disposition 20 – « Réalisation d'un schéma de carénage » demande que la structure porteuse du SAGE réalise un schéma de carénage prenant en compte les possibles mutualisations d'investissements sur le territoire ... ». Aussi, ce travail en collaboration avec les gestionnaires, usagers et professionnels répond aux dispositions 20 à 27 du SAGE Ouest-Cornouaille.

Travail sur la gestion des ouvrages portuaires (biocides)

Envasement des estuaires

Une réunion d'échanges sera prévue courant du premier semestre en collaboration avec le gestionnaire N2000 de la rivière de Pont-L'Abbé afin de définir les besoins de l'étude, identifier les financements mobilisables et valider la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude hydro-sédimentaire sur la rivière de Pont-L'Abbé

Algues vertes / phytoplancton toxique

Travail mené dans le cadre du groupe de travail agricole. Solenne LE GUENNEC souhaite que le CDPMEM soit associé. Tifenn NEVEU fait remonter la demande en interne.

Autres

Poursuite et finalisation de l'étude INPEC

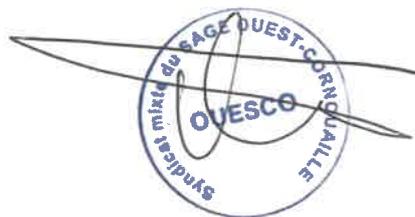
5. DIVERSES

Anne-Laure LE GOURRIEREC explique la stratégie mise en place par Douarnenez Communauté pour inciter à la mise en conformité des ANC polluants non-conformes sur leur territoire (55 sur un total de 1836 installations actives soient 3%). Depuis 2020, 100 % des usages raccordables non raccordés et 100 % des usagers dont le raccordement au réseau d'assainissement collectif est non conforme reçoivent un courrier de relance à 6 mois (après constat de la non-conformité) pour travaux non réalisés et les informant de la majoration de 100% de la taxe assainissement à la facturation suivante. Le choix d'appliquer les pénalités ANC d'un montant de 260 € en 2022 est engagé depuis 2020 par la collectivité.

Au total, les recettes des pénalités ANC appliquées sont de l'ordre de 27 000 € pour 2020 et 13 000€ pour 2021. La volonté politique est d'améliorer ce dispositif en reversant une partie de l'argent collecté par les pénalités aux foyers les plus modestes afin de les aider à se mettre en conformité tout en leur faisant bénéficier des aides de l'agence de l'eau si c'est possible. Les critères d'éligibilité de ce dispositif sont en train d'être calculées à partir de cas concrets (suivant la situation géographique, suivant le revenu imposable).

Amaud DUBOURG complète que 120 € d'amende par an à l'époque n'était pas dissuasif. Aujourd'hui, l'amende a été augmenté de 400%. Le travail de la CCPBS s'axe sur les ANC polluants avérés et la mise en conformité après lors ventes (délai de 1 an pour réaliser les travaux).

Christian LOUSSOUARN,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



Groupe de travail milieux littoraux Compte rendu du 26 juin 2022

Objet : Réunion n°10 du GTML

Date : 26 juin 2022 (9h30)

Lieu : Salle de Croas Ver – Combrit

Participation : 19

Personnes présentes :

Christian LOUSSOUARN, Danielle BOURHIS, Thomas PICHERAL, Tifenn NEVEU (OUESCO), Arnaud DUBOURG, Xavier HEUZE (CCPBS), André BERTHOU (CRPMEM), Emmanuel COLLET (ARS), Michel ANSQUER (Mairie d'Audierne), Ronan LE CORRE (CRC et pêcheur à pied professionnel), Pierre-Yves ROUSSEL (CRC), Erwan STRICOT (CCCS-PR), Marie-Claude NIHOUL (AELB), Emmanuel LE FLOC'H (DDTM), Yves TEURTROY (Association RIA), Solenne LE GUENNEC (CDPMEM 29), Gael LE BEC, Olivier KERSUAL (CCHPB), Nathalie BARRAIS (CD 29 - SEA).

Personnes excusées :

Vincent DUCROS (CD 29), Lauriane DURAND, Gilles SERGENT (CCCS - PR), Gervan KERLOC'H (SIVOM de la Baie d'Audierne), Anne-Laure LE GOURRIEREC (Douarnenez Communauté), Frank OLLIVER (OFB), Bernard TREBERN (Bretagne Vivante), Kevin WAY (Syndicat des conchyliculteurs), Carole ESCARAVAGE (QCD), Pierre-Yves LE MARC (DDTM), Sophie LE CERF (CRPMEM, Natura 2000).

Ordre du jour : Profils de vulnérabilité conchylicole

- Identification des bassins versants prioritaires à enjeu agricole
- Présentation et discussion des quatre plans d'actions
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporama de la réunion

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Christian LOUSSOUARN, élu référent littoral et vice-président de OUESCO :

- Rappelle, qu'en application de la disposition 6 du SAGE, OUESCO élabore quatre profils de vulnérabilité conchylicole (PVC),
- Explique que l'objectif est de présenter et de discuter des quatre plans d'actions.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Tifenn NEVEU présente le contexte et les objectifs d'un PVC qui sont l'atteinte d'un classement sanitaire A pour les zones de productions conchylicoles et de pêche à pied.

Retenons que :

- 4 zones d'études sont classées B : l'estuaire du Goyen, la baie d'Audierne, la zone de Toul Ar Ster et l'estuaire de la rivière de Pont-L'Abbé,
- En 2020 : suivis aux exutoires avec hiérarchisation des flux bactériens et identification des BV prioritaires,
- En 2021 : suivis en amont des BV prioritaires avec discrimination des pollutions fécales par l'analyse de marqueurs (humain et animal),
- Présentation de la carte des SAP à enjeux littoraux. Éligibilité des gestionnaires aux subventions de l'AELB à des taux majorés pour la réalisation d'études et de travaux d'assainissement (basé sur le déclassement de la qualité microbiologique des usages littoraux).

Observations des participants :

1. Solenne LE GUENNEC demande la raison pour laquelle les deux autres secteurs d'étude ne figurent pas sur la carte.
2. Solenne LE GUENNEC regrette que la problématique des microalgues toxiques ne soit pas prise en compte pour le classement DCE. Ronan LE CORRE ajoute que la pêche est fermée depuis 2 mois à cause de dinophysis.
3. Solenne LE GUENNEC souhaite que le Groupe de Travail Agricole soit ouvert aux professionnels de la mer sur cette thématique.

Éléments de réponses :

1. Tifenn NEVEU répond que l'AELB se base sur les données Ifremer (classement vers un B⁻ ou tendance à se dégrader). Plus d'information dans le rapport : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00700/81213/>.
2. Thomas PICHERAL précise que la problématique est fléchée dans le SAGE et qu'il y a des actions de réduction des nitrates sur les bassins versants prioritaires (Goyen, Virgule et Rivière de Pont-L'Abbé).
3. Thomas PICHERAL demande qu'un courrier soit adressé, en ce sens, au président de OUESCO.

Les plans d'actions ont été envoyés en préparation de la réunion aux membres du groupe de travail.

Nathalie BARRAIS précise que le Conseil Départemental finance les études d'aide à la décision à hauteur de 20%.

PRESENTATION DES QUATRE PLANS D' ACTIONS

Tifenn NEVEU présente les plans d'actions et le nombre d'ANC non-conformes avec risques sanitaires. Le GTML demande que la formulation « inciter à la mise en conformité » soit remplacée par « mettre en conformité ».

Des diagnostics bactériologiques sur exploitations agricoles basés sur le volontariat, sont également préconisés. Pour les grands BV, la stratégie a été de choisir une distance d'un kilomètre du point de prélèvement pour définir le nombre d'exploitations à diagnostiquer.

Estuaire du Goyen

Observations des participants :

1. Les professionnels souhaitent que les ANC non-conformes avec risques sanitaires soient mis en conformité.

Thomas PICHERAL rappelle que l'assainissement peut être bloquant pour le développement territorial.

2. Gael LE BEC demande si les contrôles réalisés sur les exploitations agricoles par la DDTM ou la DDPP ont été récupérés.
3. Tifenn NEVEU précise que des marqueurs porcins sont retrouvés en temps sec et en temps de pluie sur le sous-bassin versant du Lochrist.

Eléments de réponses :

1. Michel ANSQUER répond que le travail est compliqué avec la problématique des résidences secondaires.
Arnaud DUBOURG explique qu'il est difficile d'obliger les usagers à faire les travaux de mise aux normes. Depuis 2021, la réglementation autorise une majoration de 400 % du montant des amendes. Le travail de la CCPBS s'axe en priorité, sur les ANC polluants avérés et la mise en conformité après les ventes.
Thomas PICHERAL rappelle que le président de OUESCO a rédigé un courrier aux notaires pour qu'ils informent les collectivités lors des ventes.
Pierre-Yves ROUSSEL fait référence aux articles de lois qui peuvent venir appuyer les démarches : l'article 40 du code de procédure pénale et les articles L216-6 et L218-73 du code de l'environnement.
2. Thomas PICHERAL répond que ces contrôles ne sont pas ciblés « bactériologie » donc incomplets et confidentiels. OUESCO n'y a pas accès.
3. Pierre-Yves ROUSSEL répond que ces résultats peuvent être liés à la présence de sangliers.

Baie d'Audierne

Observations des participants :

1. Olivier KERSUAL et Nathalie BARRAIS précisent qu'une étude préalable est nécessaire avant de mettre en place un traitement tertiaire sur la station d'épuration de Plozévet. Olivier KERSUAL ajoute que dans l'étude d'acceptabilité de 2013 il a été mis en évidence que le rejet de la STEP permet au cours d'eau d'avoir un débit minimum en période d'étiage.
2. Olivier KERSUAL et Nathalie BARRAIS confirment qu'il n'y a pas d'intérêt à réaliser un SDA sur le territoire de la CCHPB car les ouvrages et réseaux sont bien connus et ne présentent pas de problématiques. Le service assainissement de la CCHPB est structuré depuis une vingtaine d'année ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble du territoire. Olivier KERSUAL ajoute que des travaux de réaménagement du bourg de Plozévet vont débuter d'ici la fin de l'année et qu'une reprise des branchements y sera faite.
3. Arnaud DUBOURG et Xavier HEUZE confirment que des difficultés d'intervention et de mise aux normes des ANC sont rencontrées en domaine privé (accessibilité, implantation, perméabilités du sol). Dans le cadre du SDA porté par la CCPBS, une réflexion est en cours sur le secteur de Saint-Jean Trolimon.
4. Yves TEURTROY demande si les toilettes sèches sont une filière autorisée.

Eléments de réponses :

1. Christian LOUSSOUARN répond que le débit de rejet de station d'épuration ne doit pas faire le débit du cours d'eau.
OUESCO propose la mise en place par la CCHPB d'un autocontrôle de suivi bactériologique dans le cours d'eau.
2. Christian LOUSSOUARN rappelle que le SDA est une pièce constitutive d'un PLUi.
3. Marie-Claude NIHOUL demande à prendre connaissance d'un dossier jugé irréalisable et rappelle que les enjeux sont importants et que des résultats sont attendus. Marie-Claude NIHOUL ajoute qu'un portage politique est maintenant nécessaire.
Thomas PICHERAL demande que OUESCO soit associé au SDA.

4. Tifenn NEVEU répond qu'il existe des toilettes sèches agréées. Marie-Claude NIHOUL ajoute que ces équipements nécessitent une bonne gestion pour ne pas être impactants.

Zone de Toul Ar Ster

Observations des participants :

1. Danielle BOURRHIS s'interroge sur les résultats du sous-bassin versant 25 (Treffiogat-Léchiogat) notamment à l'aval de la station d'épuration de Treffiogat.
2. Pierre-Yves ROUSSEL dit que le suivi de coquillages en poche au large des rejets permettrait de quantifier la bactériologie.
3. Tifenn NEVEU préconise un suivi et une vigilance de la STEP communale de Toul Ar Ster en Penmarc'h notamment en période estivale.

Eléments de réponses

1. Arnaud DUBOURG confirme que la station d'épuration de Tréffiogat-Léchiogat sera arrêtée à moyen terme car elle se situe en zone de submersion marine. Arnaud DUBOURG précise que le travail des PVC permet de sectoriser et de flécher les secteurs prioritaires. La CCPBS travaille actuellement sur les secteurs de la Joie en Penmarc'h et à Pen Ar Prat en Treffiogat. Tous les postes de refoulement sur Treffiogat sont équipés de débitmètres. Xavier HEUZE ajoute que des travaux d'assainissement à l'Intermarché de Pendreff ont été réalisés.
2. Thomas PICHERAL répond que ce sujet avait été proposé en 2019 avant le lancement des études.
3. Arnaud DUBOURG confirme que cet ouvrage est privé et géré par la commune.

Estuaire de la rivière de Pont-L'Abbé

Observations des participants :

1. Xavier HEUZE précise que de nombreux travaux d'assainissement en domaine public ont été réalisés au niveau des rues citées dans le plan d'actions.
2. Tifenn NEVEU préconise la mise en place de pompes eaux-noires et eaux grises au niveau du port de Loctudy. Pierre-Yves ROUSSEL précise que dans l'Aven, le mouillage pourrait être interdit aux bateaux n'ayant pas de cuves de récupération.
3. Yves TEURTROY demande si la présence des gens du voyage a été prise en compte.

Eléments de réponses

1. Tifenn NEVEU précise qu'il s'agit de réaliser des contrôles en domaines privés et publics pour s'assurer que les eaux usées sont bien raccordées au réseau d'eaux usées collectif et qu'elles ne partent pas au pluvial. Les concentrations en bactéries d'origine humaine dans les réseaux d'eau pluviale sont importantes.
2. En réponse à Pierre-Yves ROUSSEL, Yves TEURTROY dit qu'il faut faire attention à l'élitisme de la plaisance et ne pas pénaliser les plaisanciers à plus faibles moyens car la majorité des bateaux ne sont pas équipés de cuves. Thomas PICHERAL précise qu'une analyse des règlements portuaires sera faite.
3. Tifenn NEVEU et Thomas PICHERAL répondent que cette thématique a été identifiée mais sans pouvoir être solutionnée.

Christian LOUSSOUARN,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

N°13. Compte rendu des réunions de présentation des résultats PVC aux
acteurs du territoire.

Compte rendu de la réunion du 3 mars 2022

Objet : Présentation et discussions du profil de vulnérabilité conchylicole de l'estuaire du Goyen

Date : 03 mars 2022

Lieu : Espace culture Louis Bolloré à Pont-Croix

Participation : 8

Personnes présentes : Christian LOUSSOUARN, Tifenn NEVEU (OUESCO), Lauriane DURAND, Anne LE CORRE (SIVOM et CCCS), Benoît LAURIOU, Yves KERISIT (Mairie de Pont-Croix), Ludovic GOURRET (Mairie de Plouhinec), David INSLER (Véolia).

Personnes excusées : Thomas PICHERAL (OUESCO), Virginie PAROT (AELB), Patrick LE DRÉAU (Mairie de Confort-Meilars), Gurban KERLOC'H (Mairie d'Audieme et Président du SIVOM).

Ordre du jour : Profils de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied professionnelle

- Profil de vulnérabilité de la zone conchylicole de l'estuaire du Goyen : contexte, objectifs et protocole.
- Présentation des résultats des suivis.
- Discussion sur l'origine des sources de pollutions bactériennes.
- Questions diverses

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Christian LOUSSOUARN, élu référent du volet littoral et vice-président de OUESCO, rappelle que le Projet de Territoire pour l'Eau (2020-2025) du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille prévoit dans son programme « satisfaction des usages littoraux », un volet : amélioration de la qualité microbiologique des eaux des zones conchylicoles.

Dans le cadre de l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole (PVC), OUESCO mène depuis 2020 des suivis bactériologiques dans les cours d'eaux et les exutoires. La réunion a pour objectif de présenter les résultats des suivis et de discuter sur les origines des pollutions avec les gestionnaires.

1. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Tifenn NEVEU présente le contexte réglementaire et les objectifs d'un PVC qui sont d'identifier, de hiérarchiser les sources de pollutions bactériologiques et d'élaborer un programme d'actions visant à améliorer la qualité des eaux conchylicoles.

Le profil de vulnérabilité conchylicole est réalisé sur l'estuaire du Goyen. En 2020, 4 campagnes de prélèvements (analyses E.coli et mesure des débits) ont permis de calculer et de hiérarchiser les flux bactériens du plus contributeurs au moins contributeurs afin d'orienter les suivis 2021. Il a été mis en évidence que les bassins-versants les plus contributeurs sont majoritairement situés en zones urbaines : bourg d'Audieme et bourg de Pont-Croix.

En 2021, les suivis ont été fait sur ces bassins versants. Plusieurs points ont été échantillonnés de l'aval vers l'amont permettant une analyse plus fine des sources de pollutions pour un plan d'actions précis. En complément, des analyses de marqueurs ont été faites permettant de discriminer les origines des pollutions fécales (origine humaine ou animale) en temps de pluie.

Tifenn NEVEU explique la notion de flux bactérien (exprimé E. coli/seconde). En fonction des valeurs, le flux sera plus ou moins impactant (de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres). Plus le flux sera fort plus la zone impactée sera grande (en fonction des conditions environnementales : courantologie, distance au littoral...).

Tifenn NEVEU poursuit sur le planning de l'année 2022 qui sera marqué par :

- La présentation des résultats et les discussions sur l'origine des pollutions **avec les gestionnaires** par secteur d'étude (1^{ère} réunion le 3 mars).
- La rédaction des 4 plans d'action **en concertation avec les gestionnaires** (de mars à juin).

2. RÉSULTATS DES SUIVIS ET DISCUSSION SUR L'ORIGINE DES POLLUTIONS

Tifenn NEVEU présente la carte de synthèse des suivis 2020 ainsi que les sous-bassin versants les plus contributeurs qui ont été suivis en 2021.

- Sous-bassin versant 4 :

Exutoire du cours d'eau et des réseaux d'eaux pluviales (EP) d'Audiernie se jetant dans le port. L'analyse de marqueur met en évidence un apport d'origine humaine (assainissement) et animale, ici porcine (ruissellement de parcelles après épandage).

Objet des échanges :

4 : Problème de branchements quai Anatole France. Yves KERISIT précise que la présence de marqueur porcine s'explique par des ruissellements de parcelles après épandage. Il s'agit des parcelles au nord.

4.1 (eaux pluviales) : Tifenn NEVEU préconise de prioriser les contrôles de branchement dans les rues Danton, Emile Combes et Waldeck Rousseau. Aussi, le schéma directeur des EU identifie sur le réseau des défauts (fissures, perte d'étanchéité...) pouvant expliquer ces contaminations.

4.2 (eaux pluviales) : David INSLER indique que la moitié du réseau d'eaux usées d'Audiernie a été contrôlé mais qu'il y a des points noirs. Il demeure des réseaux unitaires au niveau des rues du musée Maritime.

Certains contrôles ont été réalisés par IRH dans la rue du 14 juillet. Benoît LAURIOU précise qu'à cause des problèmes d'assainissement, ce secteur est confronté à des blocages au niveau de l'urbanisme.

4.3 (eaux pluviales) : Préconisation de contrôles de branchements rue Marcelin Berthelot.

En ce qui concerne la gestion des bateaux au ponton, Tifenn NEVEU fera le point avec le SMPPPC.

- Sous-bassin versant 14 :

Exutoire EP de Pont-Croix et tout petit cours d'eau. Écoulement permanent et très contributeur drainant un grand réseau d'eau pluviale avec des parcelles agricoles au nord. L'analyse de marqueur indique des contaminations d'origines humaine (assainissement), porcine (ruissellement parcelles) et canine (ruissellement de voirie).

Objet des échanges :

Ce sous-bassin versant relativement étendu draine un réseau d'EP important.

David INSLER indique que le réseau de refoulement est en bon état. En temps de pluie, le PR du Quai peut déborder et son trop plein va directement dans le Goyen.

Benoît LAURIOU et Yves KERISIT indique que la rue Emile Zola est neuve. Tifenn NEVEU préconise des contrôles de branchements dans les rues de la Liberté, du Finistère, D2 et rues adjacentes. D'après les élus, le secteur du Légot (lotissement de Lanneon) est récent et ne présente pas de dysfonctionnements. Tifenn NEVEU ajoute que dans le SDEU, des ITV ont été faites sur le secteur PR Quai des Marronniers et que des défauts étaient relevés (déformations, fissures, effondrements).

L'apport de marqueur porcine provient des parcelles situées au nord du BV. La présence de marqueur canine n'est pas étonnante sur ce secteur qui est un lieu de balade fréquentée. Tifenn NEVEU indique la nécessité de communiquer sur ce volet (affiches, zone d'information) et de mettre à disposition des sacs à déjections canines par la mairie.

- Sous-bassin versant 162 :

Exutoire principal du réseau d'eau pluviale du bourg de Pont-Croix. Flux élevés en temps de pluie avec des contamination d'origine humaine (assainissement).

Objet des échanges :

David INSLER indique qu'un nouveau réseau et un nouveau poste de refoulement ont été construits au niveau de l'allée de Pen ar C'han et que toutes les habitations y seront raccordées (travaux en cours). Tifenn NEVEU ajoute qu'il y a quelques ANC identifiées avec rejet. Lauriane DURAND précise qu'il faudra réaliser un nouveau contrôle après leur raccordement à l'AC.

Tifenn NEVEU préconise des contrôles sur les rues du Goyen et les rues Chère et grande rue Chère. Benoît LAURIOU et Yves KERISIT indiquent que la rue Chère a été refaite à neuf. La rue du Goyen et de Rosmadec présentent des dysfonctionnements. Le schéma directeur des eaux pluviales permettra d'identifier les zones sensibles et de préconiser la gestion des eaux de pluie (favoriser l'infiltration).

- Sous-bassin versant 18 :

Point 18.1 : sous-bassin versant à l'est de Pont-Croix. Marqueur humain (assainissement, poste de refoulement qui déborde souvent).

Objet des échanges :

Les gestionnaires précisent que l'état du réseau gravitaire est inconnu puisqu'il se situe en domaine privé dans la zone humide. La bactériologie en aval est importante. Benoît LAURIOU ajoute que la rue de la Fontaine est en cours de travaux. En amont du point 18.2, les gestionnaires souhaiteraient séparer les réseaux EP et EU (car problème d'unitaire ? de dysfonctionnements ... ?).

Point 18.5 : le ruisseau du Lochrist est soumis à des apports plutôt d'origine agricole (faible urbanisation, ruissellement des parcelles après épandage).

Objet des échanges :

Les sièges d'exploitation sont très éloignés du point de prélèvements et la source de la contamination porcine provient très certainement du ruissellement de parcelles après épandage à proximité confirment Yves KERISIT et Tifenn NEVEU.

Tifenn NEVEU précise que la chambre d'agriculture était invitée pour échanger sur les pollutions diffuses. Lauriane DURAND demande ce qu'il sera prévu sur ce volet ?

Tifenn NEVEU répond qu'en période hivernale, les épandages sont autorisés et qu'il sera préconisé dans le plan d'action des diagnostics bactériologiques sur ces secteurs.

3. PRESENTATION DE LA CARTE DE L'AELB

Tifenn NEVEU présente la carte fournis par l'AELB indiquant que le SAP de Pont-Croix est bien fléché. De nombreuses questions sont posées sur les subventions. Tifenn NEVEU projette le diaporama fournit par l'agence afin d'apporter des éléments de réponses et encourage les gestionnaires à contacter directement l'AELB. Une prochaine réunion pourra se tenir entre les maîtres d'ouvrage et l'AELB sur ces questions.

Tifenn NEVEU informe que la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) peut également être sollicitées pour des dossiers en lien avec l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux. Ce dispositif est déjà connu des gestionnaires. Le département peut également participer via le PACTE Finistère 2030.

QUESTIONS DIVERSES

L'ensemble de la zone d'étude a été passée en revue, voici les retours sur les principaux échanges.

Lauriane DURAND demande si toutes les ANC avec rejet seront accompagnées dans le cadre des financements de l'AELB. Tifenn NEVEU répond que les ANC sur la zone d'étude avec rejet seront ciblées dans le plan d'action car elles contribuent à l'apport de bactériologie au milieu.

La question des rejets de la STEP de Lespoul est posée. David INSLER précise que la station possède un traitement tertiaire naturel (lagune de finition).

Tifenn NEVEU questionne David INSLER et Ludovic GOURRET sur la gestion des pompes eaux grises et eaux noires et le devenir des eaux souillées sur le site de Poulgoazec. Tifenn NEVEU se rapprochera du SMPPPC pour avoir des éléments de réponse.

Pour illustrer le profil et les échanges, Tifenn NEVEU diffuse une vidéo réalisée par l'EPTB Rance Frémur Baie de Beausais sur les contaminations microbiologiques : <https://www.cote-meraude.fr/actualites/protger-les-eaux-du-littoral-nous-avons-tous-a-y-gagner/>

Tifenn NEVEU précise aux gestionnaires qu'un prochain contact sera fait afin d'affiner et de confirmer les plans d'actions sur les zones ciblées. En conclusion, les principales actions de volets assainissement seront fléchées sur des contrôles et de la réhabilitation de l'existant ainsi que la connaissance des ouvrages afin de limiter les eaux parasites et donc les dysfonctionnements et les débordements et favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

Christian LOUSSOUARN,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille





Compte rendu de la réunion du 8 mars 2022

Objet : Présentation et discussions du profil de vulnérabilité conchylicole de la baie d'Audierne

Date : 08 mars 2022

Lieu : Salle du conseil communautaire du Haut Pays Bigouden

Participation : 8

Personnes présentes : Christian LOUSSOUARN, Tifenn NEVEU (OUESCO), Michel BUREL, Catherine LE RUDULIER, Olivier KERSUAL, Gaël LE BEC (CCHPB), Mikaël LE COZ (Mairie de Pouldreuzic), Dominique HUIBAN (Mairie de Landudec).

Personnes excusées : Thomas PICHERAL (OUESCO), Virginie PAROT (AELB).

Ordre du jour : Profils de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied professionnelle

- Profil de vulnérabilité de la zone conchylicole de la baie d'Audierne : contexte, objectifs et protocole.
- Présentation des résultats des suivis.
- Discussion sur l'origine des sources de pollutions bactériennes.
- Questions diverses

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Christian LOUSSOUARN, élu référent du volet littoral et vice-président de OUESCO, rappelle que le Projet de Territoire pour l'Eau (2020-2025) du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille prévoit dans son programme « satisfaction des usages littoraux », un volet : amélioration de la qualité microbiologique des eaux des zones conchylicoles.

Dans le cadre de l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole (PVC), OUESCO mène depuis 2020 des suivis bactériologiques dans les cours d'eaux et les exutoires. La réunion a pour objectif de présenter les résultats des suivis et de discuter sur les origines des pollutions avec les gestionnaires.

1. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Tifenn NEVEU présente le contexte réglementaire et les objectifs d'un PVC qui sont d'identifier, de hiérarchiser les sources de pollutions bactériologiques et d'élaborer un programme d'actions visant à améliorer la qualité des eaux conchylicoles.

Le profil de vulnérabilité conchylicole est réalisé sur le bassin versant de la baie d'Audierne. En 2020, 3 campagnes de prélèvements (analyses E.coli et mesure des débits) ont permis de calculer et de hiérarchiser les flux bactériens du plus contributeurs au moins contributeurs afin d'orienter les suivis 2021. Il a été mis en évidence que les bassins-versants les plus contributeurs sont situés au nord de la zone d'étude : bourg de Plozévet et Pouldreuzic. La partie plus au sud du bassin versant possède des étangs rétro-littoraux, des cours d'eau intermittents et des dunes qui jouent un rôle d'autoépuration naturelle de la bactérie fécale. Les suivis de 2020 ont tout de mêmes montrés que les flux sont minimales en amont de ces zones tampons.

En 2021, les suivis se sont donc concentrés sur 4 bassins versants du nord. Plusieurs points ont été échantillonnés de l'aval vers l'amont permettant une analyse plus fine des sources de pollutions pour un plan d'actions précis. En complément, des analyses de marqueurs ont été faites permettant de discriminer les origines des pollutions fécales (origine humaine ou animale) en temps de pluie.

Tifenn NEVEU explique la notion de flux bactérien (exprimé en E. coli/seconde). En fonction des valeurs, le flux sera plus ou moins impactant (de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres). Plus le flux sera fort plus la zone impactée sera grande (en fonction des conditions environnementales : courantologie, distance au littoral...).

Tifenn NEVEU poursuit sur le planning de l'année 2022 qui sera marqué par :

- La présentation des résultats et les discussions sur l'origine des pollutions **avec les gestionnaires** par secteur d'étude.
- La rédaction des 4 plans d'action **en concertation avec les gestionnaires** (de mars à juin).

2. RÉSULTATS DES SUIVIS ET DISCUSSION SUR L'ORIGINE DES POLLUTIONS

Tifenn NEVEU présente la carte de synthèse des suivis 2020 ainsi que les sous-bassin versants les plus contributeurs qui ont été suivis en 2021.

- Sous-bassin versant 1 :

Exutoire du cours d'eau de Kerfildro se jetant sur la plage de Kerrest (Plozévet). L'analyse de marqueur met en évidence un apport d'origine humaine (assainissement).

Objet des échanges :

0.1, 1, 1.1 et 1.2 : Les flux en aval du rejet de la station d'épuration de Plozévet sont élevés.

Olivier KERSUAL précise que la station est conforme et que l'arrêté datant de 2013 est respecté. D'après l'étude d'impact d'Artelia, le débit de rejet de la station permet de maintenir une vie aquatique en été car le débit du cours d'eau est très faible à cette saison. Olivier KERSUAL ajoute que l'eau de baignade est en qualité excellente. Michel BUREL rappelle que 70% des rejets qui sont traités à la station de Plozévet sont des rejets provenant de Captain Cook. Leur autorisation de rejet va être revue.

Tifenn NEVEU précise qu'en tête de bassin versant, il y a des exutoires d'eau pluviale du bourg de Plozévet qui se jettent dans le cours d'eau. Olivier KERSUAL indique qu'il y a quelques mauvais branchements d'assainissement dans le bourg. Michel BUREL ajoute que le réseau d'eau pluviale du bourg sera revu dans le cadre d'un projet d'aménagement réalisé par la commune (en cours / à venir).

Tifenn NEVEU préconise au vu des résultats de flux, un traitement tertiaire sur la STEP de Plozévet. L'arrêté préfectoral ne mentionne pas de valeurs réductrices et ne prend pas en compte les résultats des suivis bactériologiques réalisés dans le cadre du suivi milieu récepteur de la station. Olivier KERSUAL doit envoyer les résultats des suivis 2021 à OUESCO.

Après vérification voici quelques éléments de réponses :

Résultats 2020 des suivis amont/aval de la STEP de Plozévet dans le milieu récepteur. Données de la CCHPB communiquées à OUESCO dans le cadre des profils de vulnérabilité conchylicoles.

Step Kerfildro Commune PLOZEVET

	Paramètre	M1 - Amont	M2 - Aval
28/01/2020	Escherichia coli (E coli)	119	229950
26/03/2020	Escherichia coli (E coli)	19	38
27/07/2020	Escherichia coli (E coli)	706	4600
11/08/2020	Escherichia coli (E coli)	402	28050
14/10/2020	Escherichia coli (E coli)	78	820670

Tableau des seuils de qualité dans un cours d'eau :

Paramètre	Unités	Seuils				
		Très bon	Bon Moyen	Moyen	Médiocre	Mauvais
	NPP/100m	≤ 20	≤ 200	≤ 2000	≤ 20 000	≤ 20 000

Fermeture de la plage de Kerrest (à l'exutoire du Kerfidro) en 2021 pour cause de contamination bactériologique :

Commune	Plages	Date du prélèvement	Résultats		Date du recontrôle	Résultats recontrôle		AP interdiction	Levée interdiction
			E.coli / 100 MI	Enterocoques		E.coli / 100 MI	Enterocoques		
Plözévet	Kerrest	26/05/2021	2715	<15	27/05/2021	647	<15	26/05/2021	31/05/2021

Tableau des seuils de qualité dans une eau de baignade :

Type d'eau/Qualité	EC : Escherichia coli (en UFC/100 ml)			EI : Entérocoques intestinaux (en UFC/100 ml)		
	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Bonne	Moyenne	Mauvaise
Baignades en mer	EC ≤ 100	100 < EC ≤ 1000	EC > 1000	EI ≤ 100	100 < EI ≤ 370	EI > 370

Les résultats des suivi en aval confirment bien un impact de la bactériologie sur le cours d'eau (ex : 14/10/2020, plus de 820 000 E.coli).

Aussi, le 26/05/2021, la plage de Kerrest a été fermée quelque jour avant le début de la saison pour cause d'E.coli dans l'eau de baignade.

En période estivale, la présence de sanitaire et de camping-car sur la plage sont aussi des sources potentielles de pollutions. Un volet communication sera préconisé.

- Sous-bassin versant 2 :

Affluent nord du cours d'eau de la Virgule. Sous-bassin versant à dominance agricole. Une analyse de marqueur au point 2.2 confirme des contaminations d'origine animale (ruminant).

Objet des échanges :

Tifenn NEVEU indique qu'il y a des ANC avec rejet sur ce secteur et demande si le camping de la source est conforme. Olivier KERSUAL reviendra vers OUESCO pour apporter des compléments d'informations.

Tifenn NEVEU préconise un diagnostic bactériologique sur l'exploitation située à Lestrouguy.

- Sous-bassin versant 3 :

Cours d'eau principal de la Virgule.

Objet des échanges :

Tifenn NEVEU indique qu'il y a des ANC avec rejet proches des cours d'eau sur ce secteur.

La présence de point abreuvement au cours d'eau sont une des sources potentielles de pollution, des contrôles seront préconisés.

Le point 3.5 confirme un apport de bactéries d'origine humaine. Tifenn NEVEU demande si le camping du domaine de Bel Air est conforme car le flux en été et en temps sec est très élevé. Olivier KERSUAL répond qu'une partie va à la STEP de Landudec et une autre partie est en ANC. La conformité est également posée pour le camping des peupliers et le camping du Logan. Olivier KERSUAL reviendra vers OUESCO pour apporter des compléments. Si les contrôles n'ont pas eu lieu, ils seront à faire.

Le rejet de la station d'épuration d'Hénaff se fait de novembre à avril proche du point 3.1. Un seul prélèvement a pu être fait en décembre 2021, au moment de son écoulement car ce rejet est ponctuel. OUESCO se rapproche de l'industriel pour avoir des éléments.

- Sous-bassin versant 4 :

Sous-bassin versant de Pouldreuzic, lieu-dit de Lababan. Présence de marqueur humain sur le point 4.

Objet des échanges :

Tifenn NEVEU indique qu'il y a beaucoup d'ANC avec rejet et proches du cours d'eau pouvant expliquer la présence de contamination d'origine humaine. Il sera préconisé dans le plan d'action leur mise en conformité.

- Sous-bassin versant **6** : non prioritaires mais avec des enjeux

Problématique de bactériologie dans l'étang en aval de la lagune de Pouldreuzic provenant des habitations non-conforme avec rejet jouxtant l'étang. Des travaux de mise en conformité sont prévus au niveau de la crêperie.

3. PRESENTATION DE LA CARTE DE L'AELB

Tifenn NEVEU présente la carte fournis par l'AELB indiquant que le bassin versant de la baie d'Audierne ne présente pas de SAP littoraux (système d'assainissement prioritaire). De nombreuses questions sont posées sur les subventions. Tifenn NEVEU se renseignera auprès de l'AELB dans le cadre du plan d'actions et rappelle que le contact à l'AELB pour toutes questions est Virginie PAROT.

Tifenn NEVEU informe que la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) peut également être sollicitées pour des dossiers en lien avec l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux. Ce dispositif est déjà connu des gestionnaires. Le département peut également participer via le PACTE Finistère 2030.

ÉCHANGES DIVERS

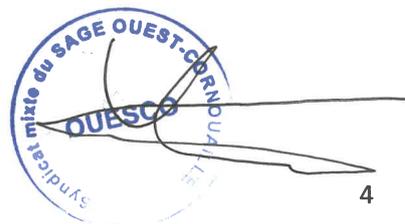
Plus au sud sur le secteur de Kervizigou, les ANC seront raccordés à l'assainissement-collectif, 6 mois après le raccordement, les usagers paieront les redevances AC.

Pour illustrer le profil et les échanges, Tifenn NEVEU diffuse une vidéo réalisée par l'EPTB Rance Frémur Baie de Beausais sur les contaminations microbiologiques : <https://www.cote-emeraude.fr/actualites/protger-les-eaux-du-littoral-nous-avons-tous-a-y-gagner/>

Globalement à l'échelle des sous-bassins versants prioritaires et de l'ensemble de la zone d'étude, les actions du profil mentionnées dans le profil seront la réhabilitation des ANC non-conforme avec rejet direct et la mise en place d'un traitement tertiaire sur la station de Plozévet. Tifenn NEVEU précise que OUESCO proposera une stratégie commune pour le volet ANC à l'échelle du SAGE Ouest-Cornouaille.

Tifenn NEVEU informe les gestionnaires qu'un prochain contact sera fait afin d'affiner et de confirmer les plans d'actions sur les zones vue en réunion.

Christian LOUSSOUARN,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



Compte rendu de la réunion du 17 mars 2022

Objet : Présentation et discussions du profil de vulnérabilité conchylicole de la zone de Toul Ar Ster

Date : 17 mars 2022

Lieu : Salle de la maison pour tous à Penmarch

Participation : 6

Personnes présentes : Christian LOUSSOUARN, Tifenn NEVEU (OUESCO), Danielle BOURHIS (élue mairie de Treffiagat-Léchiagat), Matthieu JAOUEN (mairie de Penmarch), Karine FAUCONNIER, Anthony RICORDEL (CCPBS).

Personnes excusées : Thomas PICHERAL (OUESCO), Virginie PAROT (AELB), Daniel LE BALCH, Véronique HÉTET (mairie du Guilvinec).

Ordre du jour : Profils de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied professionnelle

- Profil de vulnérabilité de la zone conchylicole de la zone de Toul Ar Ster : contexte, objectifs et protocole.
- Présentation des résultats des suivis.
- Discussion sur l'origine des sources de pollutions bactériennes.
- Questions diverses

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Christian LOUSSOUARN, élu référent du volet littoral et vice-président de OUESCO, rappelle que le Projet de Territoire pour l'Eau (2020-2025) du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille prévoit dans son programme « satisfaction des usages littoraux », un volet : amélioration de la qualité microbiologique des eaux des zones conchylicoles.

Dans le cadre de l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole (PVC), OUESCO mène depuis 2020 des suivis bactériologiques dans les cours d'eaux et les exutoires. La réunion a pour objectif de présenter les résultats des suivis et de discuter sur les origines des pollutions avec les gestionnaires.

1. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Tifenn NEVEU présente le contexte réglementaire et les objectifs d'un PVC qui sont d'identifier, de hiérarchiser les sources de pollutions bactériologiques et d'élaborer un programme d'actions visant à améliorer la qualité des eaux conchylicoles.

Le profil de vulnérabilité conchylicole est réalisé sur la zone de Toul Ar Ster sur un secteur plus élargie que la stricte délimitation de la zone conchylicole. En 2020, 4 campagnes de prélèvements (analyses E.coli et mesure des débits) ont permis de calculer et de hiérarchiser les flux bactériens du plus contributeurs au moins contributeurs afin d'orienter les suivis 2021. Il a été mis en évidence que les bassins-versants les plus contributeurs sont situés à l'Ouest au niveau du ruisseau de Penmarch et à l'Est avec le ruisseau de Plomeur se jetant dans l'arrière port de Treffiagat/Le Guilvinec ainsi que l'exutoire des marais de Léhan.

En 2021, les suivis se sont donc concentrés sur 3 bassins versants. Plusieurs points ont été échantillonnés de l'aval vers l'amont permettant une analyse plus fine des sources de pollutions pour un plan d'actions précis. En complément, des analyses de marqueurs ont été faites permettant de discriminer les origines des pollutions fécales (origine humaine ou animale) en temps de pluie.

Tifenn NEVEU explique la notion de flux bactérien (exprimé en E. coli/seconde). En fonction des valeurs, le flux sera plus ou moins impactant (de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres). Plus le flux sera fort plus la zone impactée sera grande (en fonction des conditions environnementales : courantologie, distance au littoral...).

Tifenn NEVEU poursuit sur le planning de l'année 2022 qui sera marqué par :

- La présentation des résultats et les discussions sur l'origine des pollutions **avec les gestionnaires** (assainissement, eaux pluviales) par secteur d'étude.
- La rédaction des 4 plans d'action **en concertation avec les gestionnaires** (de mars à juin).

Christian LOUSSOUARN rappelle l'importance de cette étude et la mise en place du plan d'actions rapidement. Le fait est que les productions issues des zones classées B obligent les professionnels à purifier leur marchandise dans des bassins souvent éloignés. Aussi, les produits locaux sont encore trop vendus de façon anonyme.

2. RÉSULTATS DES SUIVIS ET DISCUSSION SUR L'ORIGINE DES POLLUTIONS

Tifenn NEVEU présente la carte de synthèse des suivis 2020 ainsi que les sous-bassin versants les plus contributeurs qui ont été suivis en 2021.

- Sous-bassin versant 3 :

Exutoire du ruisseau de Penmarch se jetant à St Guénolé. L'analyse de marqueur met en évidence un apport d'origine humaine (assainissement) et animale (ruminants).

Objet des échanges :

Les flux proches de l'exutoire sont plus importants au point 3, 3.1, 3.2 et 3.3 : exutoire du ruisseau de Penmarch et des réseaux d'eaux pluviales. Tifenn NEVEU préconise en priorité des contrôles de branchements dans les rues adjacentes de la rue de la joie (rue Jean Macé, Pierre Curie, rue Anatole France, rue des Jonquilles...). La contamination bactériologique d'origine humaine est apportée par les habitations voisines.

ANC (assainissement non-collectif) : De nombreux assainissement non-collectifs non-conformes avec risques sanitaire (terminologie validée avec la CCPBS) sont proches du cours d'eau. La priorité de mise en conformité sera faite sur ces ANC à l'échelle de toute la zone d'étude.

Anthony RICORDEL précise que la commune de Penmarch dispose d'un grand nombre d'ANC environ 2 500. La répartition du traitement des eaux usées se fait pour moitié en assainissement collectif et pour l'autre moitié en ANC. Tifenn NEVEU ajoute que la CCPBS a mandaté B3E pour la réalisation de 1 403 contrôles d'ANC sur la commune de Penmarch.

Anthony RICORDEL rappelle que le service travaille en priorité sur les demandes de permis de construire et sur les contrôles lors des ventes. Pour ces derniers, l'acquéreur à 1 an pour se mettre en conformité.

Sur le secteur plus au sud de la cité de la joie, des contamination bactériologiques d'origine humaine ont également été retrouvées. Tifenn NEVEU préconise des contrôles de branchement dans ce secteur, rue du 8 mai 1945, rue Albert Camus, rue des Perdrix.

Anthony RICORDEL précise qu'actuellement une étude est en cours pour un projet de raccordement de certaines habitations aux réseaux d'assainissement-collectif (lieu exact non connu). **OUESCO La CCPBS pourra reconfirmer le secteur à OUESCO et si d'autres points noirs sont connus.**

Matthieu JAOUEN précise que le camping de la joie est problématique en temps de pluie. Un contrôle du système d'assainissement est préconisé par OUESCO.

Le marqueur ruminant a également été quantifié. Il a été observé des abreuvements au cours d'eau de bétails au niveau des marais de Lescors (bovins s'abreuvent et défèquent dans le cours d'eau). Le conservatoire du Littoral propriétaire de ces parcelles sera mentionné dans le plan d'action avec la CCPBS (gestionnaire) afin de mettre en place des clôtures pour limiter la divagation du bétail et de pompes à museaux pour interdire les accès au cours d'eau.

La station d'épuration et les postes de refoulement ne présentent pas de dysfonctionnement connus de OUESCO. Matthieu JAOUEN indique que l'aire de vidange des camping-cars au niveau de la STEP de Penmarch sera agrandie prochainement.

- Sous-bassin versant 21 :

Exutoire du ruisseau de Plomeur en arrière port du Guilvinec. Ce bassin-versant est à dominance urbaine. La présence de contamination d'origine humaine est confirmée sur plusieurs points échantillonnés.

Objet des échanges :

Tifenn NEVEU préconise un diagnostic au sud du cimetière de Treffiagat rue Stang An Dour en amont du PR de Pen Ar Prat. **La CCPBS pourra reconfirmer le secteur à OUESCO et l'état des branchements.**

De nombreuses ANC avec risques sanitaires se situent proches du cours d'eau et sur le bassin versant (Toul Car Bras, Pendreff, Kersiny...). Des mises en conformité de ces installations sont jugées prioritaires.

Anthony RICORDEL indique qu'il y aurait la présence d'un semi-collectif au niveau du point 21.3 (Robiner) mais que la connaissance de l'ouvrage n'est pas précise. **La CCPBS reviendra vers OUESCO pour plus amples informations.**

Plus en amont du cours d'eau, le PR de la lagune en Plomeur est déjà fléché par les services de la CCPBS et de l'état pour cause de nombreux débordements. **OUESCO souhaite préciser dans le plan d'action les travaux prévus ou réalisés par la CCPBS.** Le jour de l'analyse des marqueurs et des prélèvements ce poste de refoulement ne débordait pas.

Tifenn NEVEU précise qu'en tête de bassin versant, il y a de nombreux exutoires d'eau pluviale du bourg de Plomeur qui se jettent dans le cours d'eau. La présence du marqueur humain confirme la présence d'apports d'assainissement. En priorité, OUESCO préconise des contrôles de branchements au niveau de Penfond et de Kergorentin. **Tifenn NEVEU demande à la CCPBS et à la mairie de Plomeur de lui faire un retour sur leur connaissance du secteur (points noirs, dysfonctionnements) afin de définir des actions.**

- Sous-bassin versant 25 :

Exutoire des réseaux d'eaux pluviales et des marais de Treffiagat.

Objet des échanges :

Tifenn NEVEU précise que les flux les plus importants se situent en aval de la STEP de Treffiagat. De plus, cette station est non-conforme suite à des déversements en tête de stations. Danielle BOURHIS indique qu'à moyen terme la station d'épuration de Treffiagat sera fermée. Un traitement tertiaire n'est donc pas jugé opportun.

Tifenn NEVEU demande si le PR de Kerleguer en amont qui posait problème en 2019 a été sécurisé ? Anthony RICORDEL précise que des travaux de chemisage dans le lotissement au nord de la STEP ont été faits. **La CCPBS reviendra vers OUESCO pour plus amples informations.**

Le point 25 est l'exutoire des marais de Léhan et d'une partie du réseau d'eau pluviale du bourg de Treffiagat. Entre les points 25 et 25.1, il est préconisé de réaliser des contrôles de branchements rues Joliot Curie, Sébastien Durand, Tal ar Veil, rue du Capitaine le Drezen et avenue Jos Quiniou. **La CCPBS reviendra vers OUESCO si d'autres éléments sont à apporter.**

ÉCHANGES DIVERS

Concernant les autres sous bassin versants, une attention particulière sera mise sur la conformité des ANC non-conformes avec risques sanitaire.

Des contrôles de conformité au niveau du camping municipal, du camping du grand bleu et du yellow village sont préconisés. Dans le cadre de la révision du profil de baignade de la plage de la grève blanche (bassin versant de la Dour Red), des actions sont déjà mentionnées (ANC, AC, Eaux pluviales).

Une interrogation est portée sur la lagune de Penmarch qui est communale. **OUESCO souhaite avoir un retour de la mairie quant à sa gestion et son fonctionnement ?**

Certains exutoires du réseau d'eau pluviale du Guilvinec présentent des contaminations en 2020 avec des flux plus modérés. Des contrôles de conformité peuvent-être préconisés vers l'arrière port, rue Jean Jaurès.

Pour illustrer le profil et les échanges, Tifenn NEVEU diffuse une vidéo réalisée par l'EPTB Rance Frémur Baie de Beussais sur les contaminations microbiologiques : <https://www.cote-emeraude.fr/actualites/protger-les-eaux-du-littoral-nous-avons-tous-a-y-gagner/>

Globalement à l'échelle des sous-bassins versants prioritaires et de l'ensemble de la zone d'étude, les actions mentionnées dans le profil seront la réhabilitation des ANC non-conforme avec risque sanitaire, le diagnostic bactériologique dans les marais de Lescors et des contrôles de branchements et de campings (cf. rues mentionnées dans le document).

Tifenn NEVEU informe les gestionnaires qu'un prochain contact sera fait afin d'affiner et de confirmer les plans d'actions sur les zones vue en réunion.

Christian LOUSSOUARN,
Syndicat mixte du S AGE Ouest-Cornouaille



Compte rendu de la réunion du 24 mars 2022

Objet : Présentation et discussions du profil de vulnérabilité conchylicole de l'estuaire de Pont-L'Abbé

Date : 24 mars 2022

Lieu : Centre culturel Le Triskell à Pont-L'Abbé

Participation : 6

Personnes présentes : Christian LOUSSOUARN, Tifenn NEVEU (OUESCO), Virginie PAROT (AELB), Xavier HEUZÉ, Karine FAUCONNIER, Anthony RICORDEL (CCPBS).

Personnes excusées : Thomas PICHERAL (OUESCO), Stéphane LE DOUARÉ (Mairie de Pont-L'Abbé et Président de la CCPBS).

Ordre du jour : Profils de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied professionnelle

- Profil de vulnérabilité de la zone conchylicole de l'estuaire de Pont-L'Abbé : contexte, objectifs et protocole.
- Présentation des résultats des suivis.
- Discussion sur l'origine des sources de pollutions bactériennes.
- Questions diverses

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Christian LOUSSOUARN, élu référent du volet littoral et vice-président de OUESCO, rappelle que le Projet de Territoire pour l'Eau (2020-2025) du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille prévoit dans son programme « satisfaction des usages littoraux », un volet : amélioration de la qualité microbiologique des eaux des zones conchylicoles.

Dans le cadre de l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole (PVC), OUESCO mène depuis 2020 des suivis bactériologiques dans les cours d'eaux et les exutoires. La réunion a pour objectif de présenter les résultats des suivis et de discuter sur les origines des pollutions avec les gestionnaires.

1. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Tifenn NEVEU présente le contexte réglementaire et les objectifs d'un PVC qui sont d'identifier, de hiérarchiser les sources de pollutions bactériologiques et d'élaborer un programme d'actions visant à améliorer la qualité des eaux conchylicoles classées B.

Le profil de vulnérabilité conchylicole est réalisé sur l'estuaire de Pont-L'Abbé qui prend en compte deux zones de production conchylicole classées B :

- Rivière de Pont-L'Abbé aval avec le point de suivi Ifremer 045-P-005 : île Chevalier Ouest (classée B à B-),
- L'anse du Pouldon avec le point 04-P-009 : Le bois (récemment classée A en été 2021 pour le groupe 3 (filtreurs)).

En 2020, 4 campagnes de prélèvements (analyses E.coli et mesure des débits) ont permis de calculer et de hiérarchiser les flux bactériens du plus contributeurs au moins contributeurs afin d'orienter les suivis 2021. Il a été mis en évidence que les bassins-versants les plus contributeurs sont situés à l'aval des zones de production provenant du centre de Pont-L'Abbé.

En 2021, les suivis se sont donc concentrés sur 5 bassins versants (cours d'eau et eaux pluviales). Plusieurs points ont été échantillonnés de l'aval vers l'amont permettant une analyse plus fine des sources de pollutions pour un plan d'actions précis. En

complément, des analyses de marqueurs ont été faites permettant de discriminer les origines des pollutions fécales (origine humaine ou animale) en temps de pluie. Ces résultats sont à interpréter avec précautions lorsque le résultat d'analyse conclut à des suspicions (non confirmée).

Tifenn NEVEU explique la notion de flux bactérien (exprimé en E. coli/seconde). En fonction des valeurs, le flux sera plus ou moins impactant (de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres). Plus le flux sera fort plus la zone impactée sera grande (en fonction des conditions environnementales : courantologie, distance au littoral...).

Tifenn NEVEU poursuit sur le planning de l'année 2022 qui sera marqué par :

- La présentation des résultats et les discussions sur l'origine des pollutions **avec les gestionnaires** (assainissement, eaux pluviales) par secteur d'étude.
- La rédaction des 4 plans d'action **en concertation avec les gestionnaires** (de mars à juin).

2. RÉSULTATS DES SUIVIS ET DISCUSSION SUR L'ORIGINE DES POLLUTIONS

Tifenn NEVEU présente la carte de synthèse des suivis 2020 ainsi que les sous-bassin versants les plus contributeurs qui ont été suivis en 2021. Les flux mesurés à l'exutoire en 2021 sont un peu moins importants que les flux mesurés en 2020 car l'année était moins pluvieuse au moment des prélèvements.

- Sous-bassin versant 8 :

Exutoire du réseau d'eau pluviale sur le halage de Pont-L'Abbé. L'analyse de marqueur réalisée en décembre 2021 n'identifie pas une origine précise (suspicions d'origine humaine et animale).

Objet des échanges :

Tifenn NEVEU préconise dans le plan d'action de réaliser des contrôles de branchements en domaine privé (odeurs d'assainissement dans le réseau d'eau pluviale). Le schéma directeur EP de 2016 ne fait pas mention de ces contrôles. Les rues prioritaires sont :

- Rue du Penquer
- Rue Théodore Botrel
- Rue Laennec
- Rue Jean Lautredou

Xavier HEUZÉ précise que la CCPBS a refait le réseau rue Laennec en domaine public. Virginie PAROT demande si des contrôles de branchements ont été fait en parallèle en domaine privé ? A ce jour, il n'y a pas de contrôleurs de branchements à la CCPBS.

Virginie PAROT ajoute que l'agence de l'eau peut financer des contrôles de branchement et des mises en conformité (pour intrusion d'eaux claires parasites ou pour des inversions de branchements) dans le cadre d'études qui justifient l'impact sur le milieu tel qu'un profil de vulnérabilité conchylicole. Elle ajoute que les travaux menés en partie publique sont plus efficaces si les contrôles de branchements en domaine privé sont réalisés conjointement. Il est plus aisé d'informer et de contrôler un particulier lorsque la rue est aussi en travaux.

Anthony RICORDEL et Virginie PAROT précisent que Quimperle Communauté a procédé à des recrutements afin de mener ce travail. Dans ce cadre, l'AELB peut accompagner à hauteur de 50% les coûts des contrôles et leur mise en conformité.

Christian LOUSSOUARN est favorable à ce que ces interventions de contrôles de branchements et de travaux sur domaine public soient réalisés en parallèles. Il fera remonter l'information en conseil des maires et ajoute qu'il s'agit de décisions politiques.

- Sous-bassin versant 9 :

Exutoire du réseau d'eau pluviale sur le quai Saint-Laurent. L'analyse de marqueur confirme des apports d'origine humaine.

Objet des échanges :

Tifenn NEVEU préconise pour le plan d'action de réaliser des contrôles de branchements en domaine privé car des immeubles sont mal raccordés (rejet d'EU dans EP). Compte-tenu du réseau d'eau pluviale, les rues à contrôler en priorité sont :

- Rue Jules Ferry
- Rue Jean Lautredou
- Rue du Général de Gaulle

- Rue des Carmes
- Rue du Prat et venelle des Cormes
- Rue Jean Jacques Rousseau (ce qui arrive de la place Gambetta)

Xavier HEUZÉ précise que des travaux sur le réseau dans la rue du Général de Gaulle ont été faits en été 2021. Tifenn Neveu répond que les prélèvements attestent toujours de la présence de contamination probablement liées aux branchements privatifs (9.4 avec odeurs) après les travaux de la CCPBS. Des interrogations sont portées sur l'hôpital qui possède plusieurs branchements, la cantine de l'école publique, et les logements sociaux du secteur.

Xavier HEUZÉ ajoute que sur ce bassin versant, le PR Bois St-Laurent est le dernier poste avant la station d'épuration de Pont-L'Abbé qui reçoit tous les effluents du réseau d'assainissement.

- Sous-bassin versant 11 :

Exutoire du ruisseau des Camélias et des réseaux d'eaux pluviales. Des marqueurs d'origine humaine et animal (porcins) sont confirmés en temps de pluie.

Objet des échanges :

Tifenn NEVEU préconise de réaliser des diagnostics bactériologiques sur sièges et parcelles agricoles en amont du bassin-versant (flux moins importants mais présence du marqueur porcine après une grosse pluie).

Tifenn NEVEU préconise également des contrôles de branchements (bactériologie en temps sec sur les deux années) :

- Rue Mstislav Rostropovitch
- Rue Charles Le Bastard
- Rue Jules Simon
- Résidence sous les Camélias
- Rue des Lavandières
- Rue du Calvaire
- Avenue de Trébéhoret

Xavier HEUZÉ indique que le réseau d'eau pluviale est très ancien (aqueduc) et que le PR du Douric Trebehoret (A1) a été rénové et est équipé d'une bâche de stockage depuis 2020. Aussi, sur la place de la Madeleine, la CCPBS a mis en place cinq boîtes de branchements pour le raccordement des gens du voyage.

Tifenn NEVEU précise que l'opération « Ne rien jeter, ici commence la mer » a été menée en 2020 sur la commune de Pont-L'Abbé. L'ajout de clous et de panneaux d'informations au niveau du terre-plein de la Madeleine permettraient de sensibiliser et d'informer davantage.

- Sous-bassin versant 12 :

Exutoire de la rivière de Pont-L'Abbé au niveau du Triskell.

Objet des échanges :

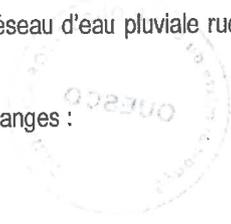
La présence de marqueur ruminant en temps de pluie atteste du ruissellement de parcelles agricoles après épandage ou de pâturages. Des diagnostics de parcelles à risque bactériologiques seront préconisés en amont en tête de bassin versant dans le plan d'action (même sous-bassin versant que le 15).

De nombreux assainissement non-collectifs non-conformes avec risques sanitaire (terminologie validée avec la CCPBS) sont proches du cours d'eau et devront-être priorisés pour leur mise en conformité.

- Sous-bassin versant 15 :

Exutoire du réseau d'eau pluviale rue de la gare. En temps de pluie, la présence des marqueurs humain, ruminant et porcine est confirmée.

Objet des échanges :



Xavier HEUZÉ précise que la rue de la gare a été refaite avec déplacement du poste de refoulement de la gare. Tifenn NEVEU répond que la présence d'odeurs au moment des prélèvements attestait de la présence d'assainissement d'eaux usées. Après vérification dans le schéma directeur d'assainissement des EU de Pont-L'Abbé réalisé en 2016, des anomalies de raccordements étaient constatées chez certains clients.

Tifenn NEVEU préconise donc des contrôles de branchements en domaine privé :

- Rue de la gare (interrogations au niveau des services techniques de la commune et de la croix rouge)
- Boulevard des Poilus (1^{er} tronçon entre rue de la gare et rue Georges Clémenceau)
- Rue du Steven
- Rue Raymond Guénet
- Rue Ster Vad (exutoire EP dans le cours d'eau)
- Impasse Théodore

ÉCHANGES DIVERS

Le site de production conchylicole « Anse du Pouldon » est sensible et des alertes de dépassement de seuil ont été mesurées en 2022 par l'Ifremer. Virginie PAROT rappelle que les sites à enjeux littoraux ciblés diapo 28 permettent d'accéder aux bonifications des aides de l'agence de l'eau pour la réalisation de travaux (AC et ANC) s'ils sont inscrits dans un plan d'actions comme les profils de vulnérabilité conchylicole.

Des ANC non-conformes proches du littoral bordent cette zone, une mise en conformité est priorisée. Christian LOUSSOUARN indique qu'il y a une fosse étanche chez M.Cariou mais demande si elle est en bon état.

Xavier HEUZÉ ajoute que le PR de Pen Diry est étanche et munit d'une bâche de stockage. Le PR de Menez Naos plus sensible est également fléché et de gros travaux sont programmés. La CCPBS a lancé en 2022 une étude pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Christian LOUSSOUARN indique qu'il y a des réflexions avec les usagers pour un éventuel projet de semi-collectif au Treustel goz. Il ajoute que des pollutions ont été observées au niveau du cours d'eau d'Île-Tudy près du terrain de tennis. La CCPBS et OUESCO ont réalisé des prélèvements. Seule la DCO est élevée et tous les autres paramètres sont bons. La présence de détergent peut-être une des pistes d'explications (abattement de la bactériologie). Un travail sur le réseau d'eau pluviale et les équipements périphériques sont à mener par le gestionnaire.

Globalement à l'échelle des sous-bassins versants prioritaires et de l'ensemble de la zone d'étude, les actions mentionnées dans le profil seront des contrôles de branchements en domaine privé, la réhabilitation des ANC non-conforme avec risque sanitaire et des diagnostics bactériologiques (amont sous-bassin versant 11 et 12/15).

Christian LOUSSOUARN ajoute que des mobil-home et des caravanes bordent le ruisseau du Saint-Jean au Hellen et rue de Canapé. La mairie de Loctudy ainsi que le SMPPPC seront contactées pour savoir si des pompes eaux grises et eaux noires sont disponibles sur la zone portuaire de Loctudy.

Tifenn NEVEU informe les gestionnaires qu'un prochain contact sera fait afin d'affiner et de confirmer les plans d'actions sur les zones vue en réunion.

Virginie PAROT indique que le site de pêche à pied de loisir de Kervilzic sur Loctudy (classé en qualité médiocre hors zone de production conchylicole) est fléché par l'AELB et que des actions devront-être menées. Xavier HEUZÉ précise que les points noirs sont connus et que des travaux ont été réalisés sur les postes de refoulement de Kerloc'h/Kerfriant et de Lodonnec situés plus au Sud. Les rejets en mer des stations d'épuration de Pont-L'Abbé et de Loctudy sont proches du site de Kervilzic. Des investigations seront à menées et des actions seront à proposer pour améliorer la qualité du site de pêche à pied de loisir.

Christian LOUSSOUARN,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

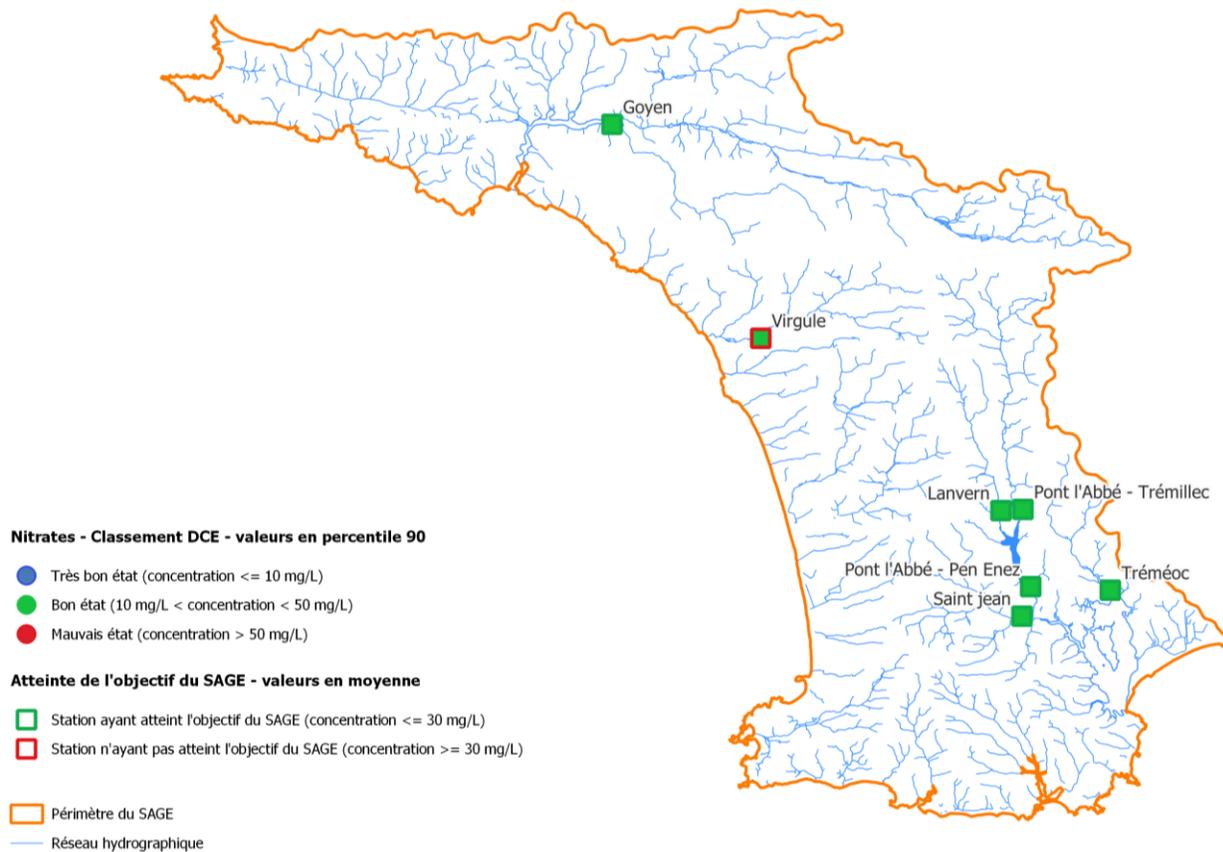


N°14. Fiches inf'EAU



INFEAU

Suivi nitrates, année hydrologique 2021-2022

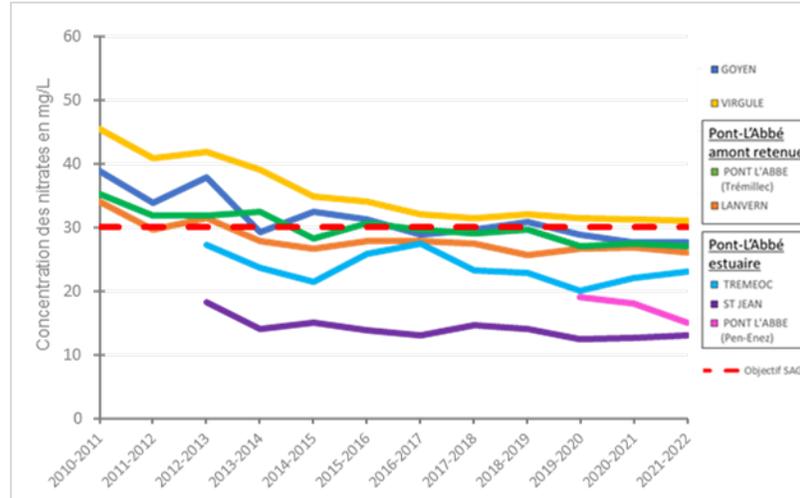


Protocole de suivi



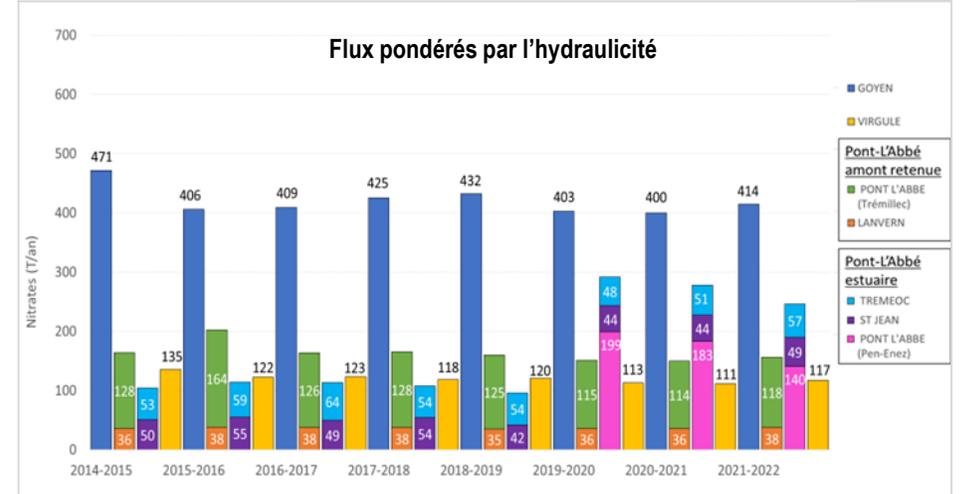
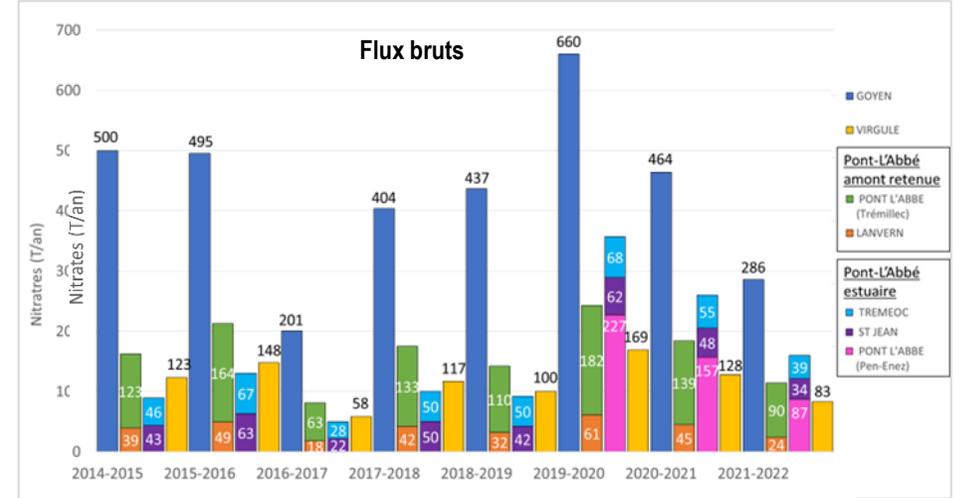
- Maître d'ouvrage : OUESCO
- 7 stations de prélèvement.
- Prélèvements mensuels calendaires.
- Analyses réalisées par un laboratoire agréé COFRAC.

Evolution des concentrations



Au cours des dernières années, nous observons une stabilisation des concentrations.
 En 2022, la concentration moyenne de la Virgule reste légèrement supérieure à l'objectif fixé par le SAGE (30 mg/L).

Évolution des flux



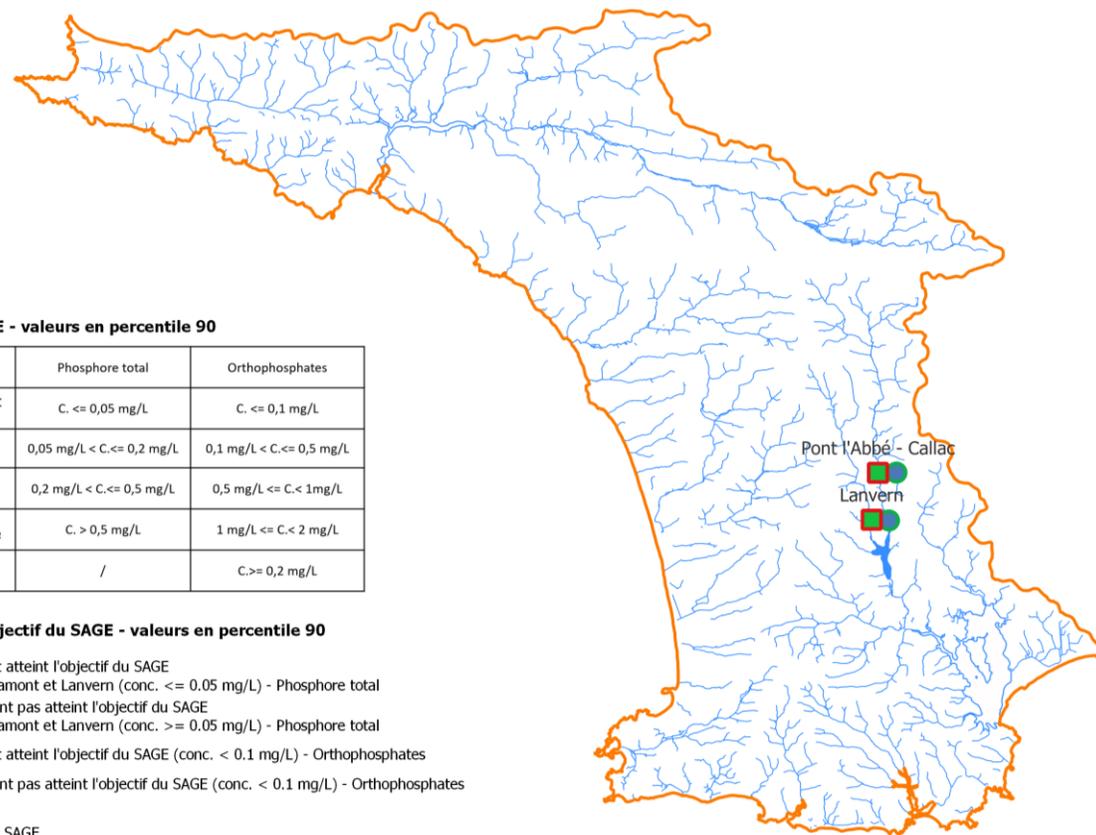
L'année hydrologique 2021-2022 a été particulièrement sèche avec une hydraullicité moyenne de 0,6 (elle est de 1 pour une année moyenne). Les flux bruts sont par conséquent particulièrement faibles.

Le flux pondéré par l'hydraulicité permet de corriger en partie la valeur des flux bruts de l'effet de la variabilité climatique et de comparer les années entre elles. Sur la période comprise entre l'année hydrologique 2014-2015 et l'année hydrologique 2021-2022, la variation des flux pondérés est inférieure aux objectifs fixés par le SAGE sur l'ensemble des cours d'eau.



INFEAU

Suivi phosphores 2022



Classement DCE - valeurs en percentile 90

	Phosphore total	Orthophosphates
● Très bon état	C. <= 0,05 mg/L	C. <= 0,1 mg/L
● Bon état	0,05 mg/L < C. <= 0,2 mg/L	0,1 mg/L < C. <= 0,5 mg/L
● Etat moyen	0,2 mg/L < C. <= 0,5 mg/L	0,5 mg/L <= C. < 1 mg/L
● Etat médiocre	C. > 0,5 mg/L	1 mg/L <= C. < 2 mg/L
● Mauvais état	/	C. >= 0,2 mg/L

Atteinte de l'objectif du SAGE - valeurs en percentile 90

- Station ayant atteint l'objectif du SAGE
Pont L'Abbé amont et Lanvern (conc. <= 0.05 mg/L) - Phosphore total
- Station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE
Pont L'Abbé amont et Lanvern (conc. >= 0.05 mg/L) - Phosphore total
- Station ayant atteint l'objectif du SAGE (conc. < 0.1 mg/L) - Orthophosphates
- Station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE (conc. < 0.1 mg/L) - Orthophosphates

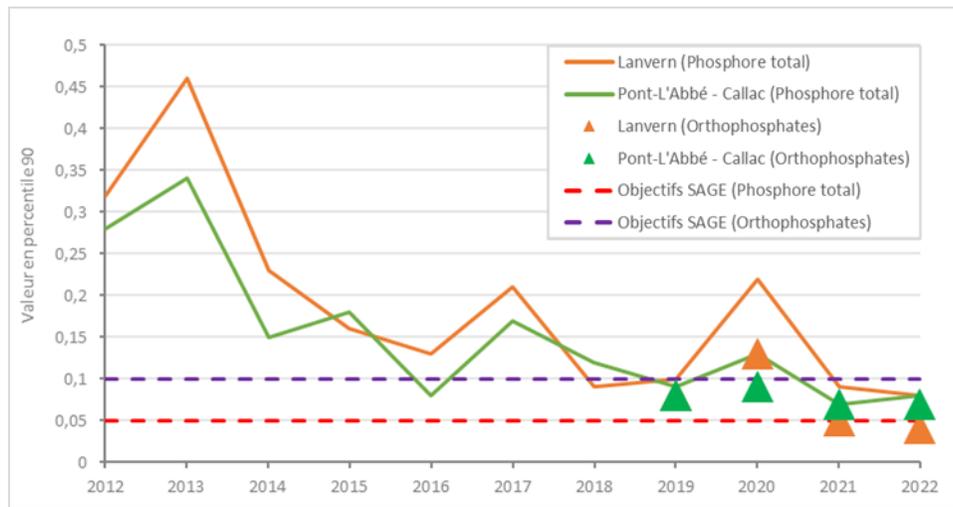
- Périmètre du SAGE
- Réseau hydrographique

Protocole de suivi



- Maître d'ouvrage : OUESCO
- 2 stations de prélèvement pour le phosphore total.
- 2 stations de prélèvement pour les orthophosphates.
- Prélèvements mensuels par temps de pluie.
- Analyses réalisées par un laboratoire agréé COFRAC.

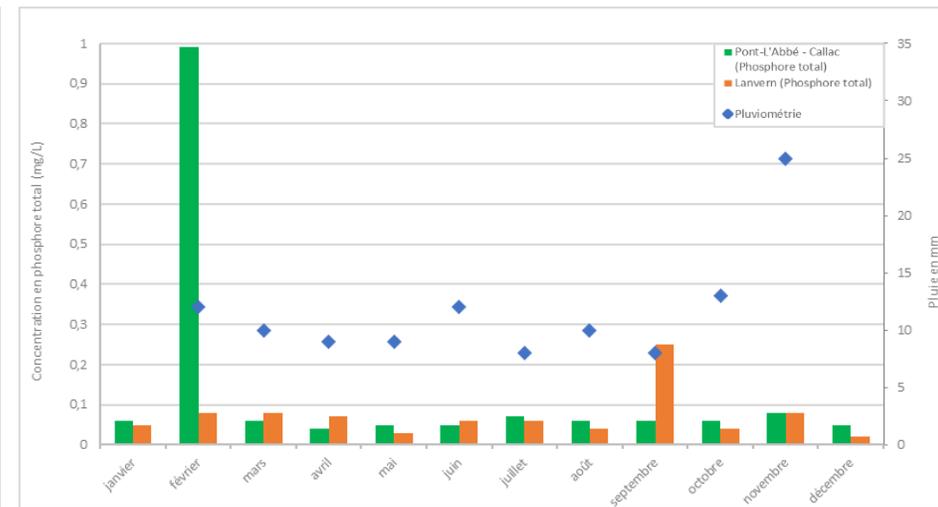
Evolution des concentrations



En 2022, sur la rivière de Pont-L'Abbé et sur la rivière du Lanvern :

- les concentrations en phosphore total restent au-dessus de l'objectif fixé par le SAGE (< 0,05 mg/L)
- les concentrations en orthophosphates restent en-dessous de l'objectif fixé par le SAGE (< 0,1 mg/L).

Zoom sur l'année 2022 du phosphore total



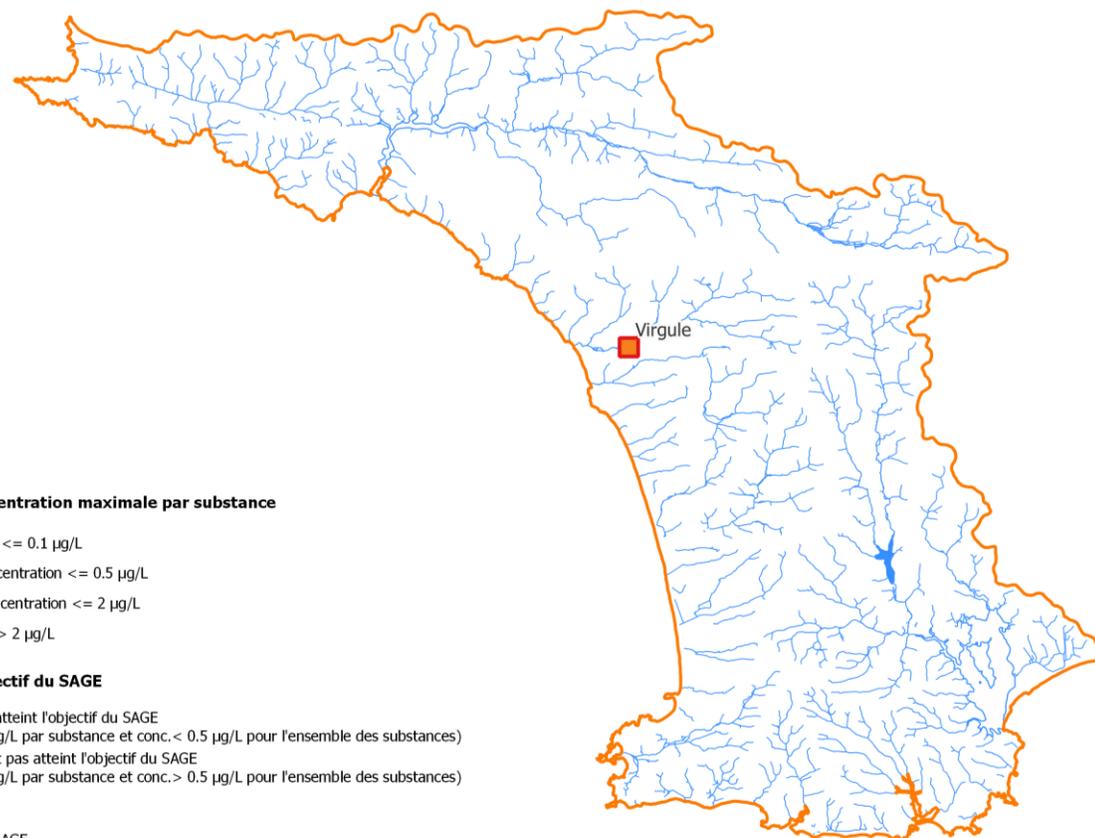
Les cumuls de pluie journaliers avant le prélèvement de février et la saturation des sols favorisent le ruissellement. Ces phénomènes expliquent la forte concentration mesurée le 16 février 2022.



INFEAU



Suivi pesticides 2022



Pesticides - concentration maximale par substance

- concentration $\leq 0.1 \mu\text{g/L}$
- $0.1 \mu\text{g/L} < \text{concentration} \leq 0.5 \mu\text{g/L}$
- $0.5 \mu\text{g/L} < \text{concentration} \leq 2 \mu\text{g/L}$
- concentration $> 2 \mu\text{g/L}$

Atteinte de l'objectif du SAGE

- Station ayant atteint l'objectif du SAGE
(conc. $< 0.1 \mu\text{g/L}$ par substance et conc. $< 0.5 \mu\text{g/L}$ pour l'ensemble des substances)
- Station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE
(conc. $> 0.1 \mu\text{g/L}$ par substance et conc. $> 0.5 \mu\text{g/L}$ pour l'ensemble des substances)

- Périètre du SAGE
- Réseau hydrographique

Protocole de suivi sur le ruisseau de la Virgule



- Maître d'ouvrage : OUESCO
- Prélèvements mensuels par temps de pluie (9 prélèvements en 2022).
- Analyses réalisées par un laboratoire agréé COFRAC.

En 2022 :

- 11 substances actives de pesticides ont été détectées dont 11 herbicides.
- 5 substances actives dépassent l'objectif du SAGE (< 0,1 µg/L par substance) sur au moins un prélèvement : le métolachlore ESA (0,78 µg/L), le métazachlore ESA (0,15 µg/L), l'alachlore ESA (0,11 µg/L), l'ASDM (0,11 µg/L), le glyphosate (0,17 µg/L).
- Les détections en nombre de substances et en concentrations sur le ruisseau de la Virgule sont plus faibles que celles mesurées en 2018 et 2019, sur les ruisseaux de Penmarch et de la Torche (cf. Fiches INF'EAU pesticides 2018 et 2019).

Détections des substances sur le ruisseau de la Virgule

